

Aperçu du fonds

Série standard,
Série privilégiée 1,
Série Partenaire,
Série privilégiée Partenaire

Police de fonds distincts de la Canada Vie
Initialement de la London Life

Rendement du fonds au 31 décembre 2024

**Version numérique accessible à l'adresse
[Canadalife.com/noticesexplicatives](https://canadalife.com/noticesexplicatives)**

La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie est l'unique émettrice de la police de rente individuelle à capital variable décrite dans la notice explicative.

Le présent Aperçu du fonds fait partie intégrante de la notice explicative. La notice explicative et l'Aperçu du fonds doivent tous deux avoir été reçus.

Toute partie de votre cotisation affectée à un fonds distinct est investie aux risques du propriétaire de la police et sa valeur peut augmenter ou diminuer.

Aperçu du fonds

Le présent Aperçu du fonds fait partie intégrante de la notice explicative sur les polices de fonds distincts de la Canada Vie. Chaque Aperçu du fonds individuel porte sur un fonds distinct offert dans le cadre de la police de rente individuelle à capital variable. Vous pouvez choisir d'investir dans un fonds ou dans plusieurs fonds de la notice explicative.

L'*Aperçu du fonds* individuel décrit les principales caractéristiques de chaque fonds distinct, notamment son degré de risque, son rendement passé, sa pertinence pour le client, ses garanties, ainsi que les frais qui peuvent s'appliquer.

L'*Aperçu du fonds* individuel n'est pas complet sans les énoncés figurant sous les rubriques *Que se passe-t-il si je change d'idée?* et *Renseignements*.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée et résilier la police de fonds distincts, la prime initiale acquittée par prélèvement automatique sur le compte ou toute prime forfaitaire versée à l'égard de la police en nous envoyant un avis écrit à cet effet dans les deux jours ouvrables suivant la première des éventualités suivantes à survenir : la date à laquelle vous avez reçu l'avis d'exécution de l'opération ou cinq jours ouvrables après sa mise à la poste.

Votre demande de résiliation doit être faite par écrit, soit par courriel ou par lettre. Le montant remboursé correspondra au moins élevé des montants suivants : le montant de la prime résiliée ou la valeur des unités applicables acquises le jour où nous traitons votre demande. Le montant remboursé ne s'appliquera qu'à l'opération en question et inclura le remboursement de tous les frais d'acquisition ou autres frais que vous avez payés.

Renseignements supplémentaires

Il se peut que l'*Aperçu du fonds* ne contienne pas tous les renseignements dont vous avez besoin. Veuillez lire le contrat et la notice explicative ou communiquez avec nous en utilisant les coordonnées suivantes:

La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie
255 avenue Dufferin
London ON N6A 4K1

Site Web : canadavie.com

Courriel : isp_customer_care@canadalife.com

Téléphone : 1 888 252-1847

Table des matières

Aperçu du fonds	1
Frais de gestion de placement	5
Rabais sur les frais de gestion de placement	13
Fonds de répartition de l'actif	16
Profil conservateur	16
Profil modéré	19
Profil équilibré	22
Profil accéléré	25
Profil dynamique	28
Fonds Profil cycle de vie	31
Profil de revenu	31
Profil 2010	34
Profil 2015	37
Profil 2020	40
Profil 2025	43
Profil 2030	46
Profil 2035	49
Profil 2040	52
Profil 2045	55
Profil 2050	58
Solutions de fonds gérées	61
Croissance prudent géré par l'équipe principale	61
Revenu modéré Franklin Templeton	64
Revenu modéré Mackenzie	67
Revenu modéré Fidelity	70
Modéré géré par l'équipe principale	73
Croissance modéré Franklin Templeton	76
Croissance modéré Mackenzie	79
Croissance modéré Fidelity	82
Croissance modéré Plus géré par l'équipe principale	85
Revenu équilibré Franklin Templeton	88
Revenu équilibré Mackenzie	91
Revenu équilibré Fidelity	94
Équilibré géré par l'équipe principale	97
Équilibré Mackenzie	100
Croissance équilibré Plus géré par l'équipe principale	103
Fonds de trésorerie et équivalents	106
Marché monétaire	106
Fonds à revenu fixe	109
Profil de revenu fixe diversifié	109
Obligations canadiennes de base	112

Obligations canadiennes de base Plus	115
Hypothécaire	118
Obligations gouvernementales	121
Obligations à court terme	124
Obligations à long terme	126
Obligations à rendement réel	129
Obligations de sociétés canadiennes	132
Revenu à taux variable	135
Revenu fixe nord-américain à rendement élevé	138
Revenu fixe sans contraintes	141
Fonds équilibrés.	144
Revenu fixe canadien équilibré	144
Nord-américain équilibré	147
Croissance équilibré canadienne	150
Revenu stratégique	153
Équilibré d'actions canadiennes	156
Équilibré de valeur canadienne	159
Revenu Répartition tactique de l'actif Fidelity	162
Revenu stratégique mondial	165
Mondial équilibré	168
Fonds d'actions canadiennes.	171
Profil d'actions canadiennes	171
Profil d'actions.	174
Actions canadiennes à faible volatilité	177
Actions de valeur canadiennes	180
Croissance canadienne	183
Actions canadiennes socialement responsable	186
Actions canadiennes	189
Croissance principalement canadienne	192
Actions fondamentales canadiennes	195
Actions principalement du Canada	198
Valeur principalement canadienne	201
Dividendes principalement canadiens	204
Dividendes canadiens	207
Petites et moyennes capitalisations canadiennes	210
Croissance de petites capitalisations canadiennes	213
Fonds spécialisés canadiens et autres fonds	216
Immobilier	216
Métaux précieux.	219
Fonds nord-américains.	222
Croissance de petites et moyennes capitalisations mondiales	222
Science et technologie.	225
Fonds d'actions étrangères	228
Profil d'actions mondiales	228
Actions mondiales à faible volatilité	231

Actions étrangères	234
Actions mondiales	237
Occasions mondiales de croissance	240
Actions mondiales toutes capitalisations	243
Dividendes mondiaux	246
Actions américaines à faible volatilité	249
Croissance des États-Unis	252
Croissance toutes capitalisations américaines	255
Valeur américaine	258
Actions de valeur des États-Unis	261
Dividendes américains	264
Croissance moyennes capitalisations américaines	267
Actions internationales	270
Titres internationaux	273
Fonds spécialisés étrangers et autres fonds	276
Mondiales d'infrastructures	276
Actions européennes	279
Actions Extrême-Orient	282
Marchés émergents	285
Ressources mondiales	288

Frais de gestion de placement

Nous avons le droit de rectifier les frais de gestion de placement à tout moment. Si nous les augmentons et que vous êtes détenteur d'unités du fonds au moment donné, nous vous fournirons un préavis écrit de 60 jours avant l'exécution du changement. Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter la rubrique *Changements fondamentaux apportés aux fonds distincts*.

Fonds distincts de série standard et de série privilégiée 1

Nom du fonds distinct	Série standard Option avec frais d'acquisition Option avec frais d'acquisition différés Option avec frais d'acquisition différés réduits			Série privilégiée 1 Option avec frais d'acquisition Option avec frais d'acquisition différés Option avec frais d'acquisition différés réduits		
	Police avec garantie de 75/75	Police avec garantie de 75/100	Police avec garantie de 100/100	Police avec garantie de 75/75	Police avec garantie de 75/100	Police avec garantie de 100/100
Fonds de répartition de l'actif						
Profil conservateur	2,00 %	2,20 %	2,34 %	1,75 %	1,85 %	1,95 %
Profil modéré	2,05 %	2,30 %	2,54 %	1,85 %	1,95 %	2,10 %
Profil équilibre	2,15 %	2,40 %	2,69 %	1,95 %	2,05 %	2,20 %
Profil accéléré	2,25 %	2,50 %	2,85 %	2,05 %	2,15 %	2,40 %
Profil dynamique	2,35 %	2,70 %	3,04 %	2,10 %	2,20 %	2,55 %
Fonds Profil cycle de vie						
Profil de revenu	2,05 %	2,30 %	2,50 %	1,85 %	1,90 %	2,05 %
Profil 2010	2,05 %	2,30 %	2,50 %	1,85 %	1,90 %	2,05 %
Profil 2015	2,05 %	2,30 %	2,50 %	1,85 %	1,90 %	2,05 %
Profil 2020 ¹	2,41 %	2,45 %	2,60 %	1,95 %	2,00 %	2,15 %
Profil 2025 ¹	2,50 %	2,55 %	2,69 %	2,05 %	2,10 %	2,25 %
Profil 2030 ¹	2,50 %	2,60 %	2,93 %	2,05 %	2,15 %	2,50 %
Profil 2035 ¹	2,56 %	2,60 %	2,93 %	2,10 %	2,15 %	2,50 %
Profil 2040 ¹	2,56 %	2,65 %	2,99 %	2,10 %	2,20 %	2,55 %
Profil 2045 ¹	2,56 %	2,65 %	2,99 %	2,10 %	2,20 %	2,55 %
Profil 2050 ¹	2,56 %	2,70 %	3,03 %	2,10 %	2,25 %	2,60 %
Solutions de fonds gérées						
Croissance prudent géré par l'équipe principale	2,04 %	2,09 %	2,22 %	1,65 %	1,70 %	1,85 %
Revenu modéré Franklin Templeton	2,27 %	2,32 %	2,46 %	1,75 %	1,80 %	1,95 %
Revenu modéré Mackenzie	2,22 %	2,27 %	2,41 %	1,70 %	1,75 %	1,90 %
Revenu modéré Fidelity	2,31 %	2,36 %	2,50 %	1,80 %	1,85 %	2,00 %
Modéré géré par l'équipe principale	2,13 %	2,18 %	2,32 %	1,70 %	1,75 %	1,90 %
Croissance modéré Franklin Templeton	2,37 %	2,42 %	2,56 %	1,85 %	1,90 %	2,05 %
Croissance modéré Mackenzie	2,37 %	2,42 %	2,56 %	1,85 %	1,90 %	2,05 %

Nom du fonds distinct	Série standard Option avec frais d'acquisition Option avec frais d'acquisition différés Option avec frais d'acquisition différés réduits			Série privilégiée 1 Option avec frais d'acquisition Option avec frais d'acquisition différés Option avec frais d'acquisition différés réduits		
	Police avec garantie de 75/75	Police avec garantie de 75/100	Police avec garantie de 100/100	Police avec garantie de 75/75	Police avec garantie de 75/100	Police avec garantie de 100/100
Croissance modéré Fidelity	2,47 %	2,51 %	2,66 %	1,95 %	2,00 %	2,15 %
Croissance modéré Plus géré par l'équipe principale	2,23 %	2,28 %	2,42 %	1,75 %	1,80 %	1,95 %
Revenu équilibré Franklin Templeton	2,46 %	2,51 %	2,66 %	1,95 %	2,00 %	2,15 %
Revenu équilibré Mackenzie	2,46 %	2,50 %	2,65 %	1,95 %	2,00 %	2,15 %
Revenu équilibré Fidelity	2,51 %	2,56 %	2,70 %	2,00 %	2,05 %	2,20 %
Équilibré géré par l'équipe principale	2,32 %	2,37 %	2,51 %	1,80 %	1,85 %	2,00 %
Équilibré Mackenzie	2,60 %	2,65 %	2,79 %	2,10 %	2,15 %	2,30 %
Croissance équilibré Plus géré par l'équipe principale	2,42 %	2,47 %	2,61 %	1,90 %	1,95 %	2,10 %
Fonds de trésorerie et équivalents						
Marché monétaire	1,05 %	1,05 %	1,09 %	0,75 %	0,80 %	0,85 %
Fonds à revenu fixe						
Profil de revenu fixe diversifié	1,75 %	1,85 %	2,05 %	1,25 %	1,30 %	1,40 %
Obligations canadiennes de base	1,60 %	1,65 %	1,70 %	1,10 %	1,15 %	1,25 %
Obligations canadiennes de base Plus	1,60 %	1,70 %	1,80 %	1,10 %	1,15 %	1,25 %
Hypothécaire	2,00 %	2,05 %	2,10 %	1,65 %	1,70 %	1,80 %
Obligations gouvernementales	1,60 %	1,65 %	1,70 %	1,10 %	1,15 %	1,25 %
Obligations à court terme	1,40 %	1,45 %	1,55 %	1,10 %	1,15 %	1,25 %
Obligations à long terme	1,80 %	1,95 %	2,10 %	1,30 %	1,45 %	1,60 %
Obligations à rendement réel	1,70 %	1,95 %	2,10 %	1,30 %	1,45 %	1,60 %
Obligations de sociétés canadiennes	1,80 %	1,90 %	2,05 %	1,30 %	1,40 %	1,55 %
Revenu à taux variable	1,85 %	1,95 %	2,10 %	1,35 %	1,45 %	1,60 %
Revenu fixe nord-américain à rendement élevé	1,85 %	2,10 %	2,25 %	1,50 %	1,60 %	1,75 %
Revenu fixe sans contraintes	1,90 %	2,00 %	2,15 %	1,40 %	1,50 %	1,65 %
Fonds équilibrés						
Revenu fixe canadien équilibré	1,80 %	1,85 %	1,90 %	1,65 %	1,70 %	1,75 %
Nord-américain équilibré	2,15 %	2,30 %	2,44 %	1,80 %	1,95 %	2,15 %
Croissance équilibrée canadienne	2,15 %	2,30 %	2,44 %	1,80 %	1,95 %	2,15 %
Revenu stratégique	2,15 %	2,44 %	2,50 %	1,85 %	2,00 %	2,20 %
Équilibré d'actions canadiennes	2,20 %	2,24 %	2,39 %	1,90 %	2,05 %	2,25 %
Équilibré de valeur canadienne	2,25 %	2,45 %	2,59 %	1,95 %	2,10 %	2,30 %
Revenu Répartition tactique de l'actif Fidelity	2,40 %	2,45 %	2,68 %	2,05 %	2,20 %	2,40 %

Nom du fonds distinct	Série standard Option avec frais d'acquisition Option avec frais d'acquisition différés Option avec frais d'acquisition différés réduits			Série privilégiée 1 Option avec frais d'acquisition Option avec frais d'acquisition différés Option avec frais d'acquisition différés réduits		
	Police avec garantie de 75/75	Police avec garantie de 75/100	Police avec garantie de 100/100	Police avec garantie de 75/75	Police avec garantie de 75/100	Police avec garantie de 100/100
Revenu stratégique mondial	2,15 %	2,35 %	2,50 %	1,95 %	2,10 %	2,30 %
Mondial équilibré	2,30 %	2,50 %	2,64 %	2,10 %	2,25 %	2,45 %
Fonds d'actions canadiennes						
Profil d'actions canadiennes	2,35 %	2,60 %	2,93 %	2,00 %	2,20 %	2,50 %
Profil d'actions	2,45 %	2,70 %	3,04 %	2,10 %	2,30 %	2,60 %
Actions canadiennes à faible volatilité	2,25 %	2,45 %	2,75 %	1,85 %	2,05 %	2,35 %
Actions de valeur canadiennes	2,25 %	2,40 %	2,73 %	1,85 %	2,05 %	2,35 %
Croissance canadienne	2,25 %	2,40 %	2,72 %	1,85 %	2,05 %	2,35 %
Actions canadiennes socialement responsable	2,25 %	2,45 %	2,78 %	1,85 %	2,05 %	2,35 %
Actions canadiennes	2,25 %	2,45 %	2,78 %	1,90 %	2,10 %	2,40 %
Croissance principalement canadienne	2,45 %	2,55 %	2,92 %	2,05 %	2,25 %	2,55 %
Actions fondamentales canadiennes	2,45 %	2,60 %	2,93 %	2,05 %	2,25 %	2,55 %
Actions principalement du Canada	2,45 %	2,54 %	2,87 %	2,00 %	2,20 %	2,50 %
Valeur principalement canadienne	2,35 %	2,54 %	2,88 %	2,00 %	2,20 %	2,50 %
Dividendes principalement canadiens	2,20 %	2,30 %	2,63 %	1,80 %	2,00 %	2,30 %
Dividendes canadiens	2,30 %	2,45 %	2,78 %	1,95 %	2,15 %	2,45 %
Petites et moyennes capitalisations canadiennes	2,35 %	2,55 %	2,93 %	1,95 %	2,15 %	2,50 %
Croissance de petites capitalisations canadiennes	2,55 %	2,90 %	3,20 %	2,15 %	2,35 %	2,65 %
Fonds spécialisés canadiens et autres fonds						
Immobilier	2,60 %	2,69 %	3,09 %	2,20 %	2,35 %	2,70 %
Métaux précieux	2,81 %	3,00 %	3,47 %	2,20 %	2,50 %	3,00 %
Fonds nord-américains						
Croissance de petites et moyennes capitalisations mondiales	2,41 %	2,59 %	2,98 %	2,10 %	2,30 %	2,65 %
Science et technologie	2,55 %	2,67 %	3,22 %	2,10 %	2,40 %	2,90 %
Fonds d'actions étrangères						
Profil d'actions mondiales	2,55 %	2,85 %	3,42 %	2,15 %	2,45 %	2,85 %
Actions mondiales à faible volatilité	2,45 %	2,59 %	2,93 %	2,05 %	2,25 %	2,55 %
Actions étrangères	2,50 %	2,65 %	3,12 %	2,10 %	2,40 %	2,80 %
Actions mondiales	2,50 %	2,65 %	2,98 %	2,00 %	2,30 %	2,70 %
Occasions mondiales de croissance	2,56 %	2,75 %	3,13 %	2,15 %	2,45 %	2,85 %
Actions mondiales toutes capitalisations	2,40 %	2,55 %	2,80 %	2,00 %	2,30 %	2,65 %

Nom du fonds distinct	Série standard Option avec frais d'acquisition Option avec frais d'acquisition différés Option avec frais d'acquisition différés réduits			Série privilégiée 1 Option avec frais d'acquisition Option avec frais d'acquisition différés Option avec frais d'acquisition différés réduits		
	Police avec garantie de 75/75	Police avec garantie de 75/100	Police avec garantie de 100/100	Police avec garantie de 75/75	Police avec garantie de 75/100	Police avec garantie de 100/100
Dividendes mondiaux	2,40 %	2,55 %	2,80 %	2,00 %	2,25 %	2,55 %
Actions américaines à faible volatilité	2,40 %	2,55 %	2,80 %	1,95 %	2,20 %	2,60 %
Croissance des États-Unis	2,30 %	2,50 %	2,75 %	1,90 %	2,15 %	2,50 %
Croissance toutes capitalisations américaines	2,50 %	2,65 %	2,90 %	2,05 %	2,30 %	2,70 %
Valeur américaine	2,40 %	2,60 %	2,90 %	2,00 %	2,25 %	2,60 %
Actions de valeur des États-Unis	2,30 %	2,50 %	2,75 %	1,90 %	2,15 %	2,50 %
Dividendes américains	2,25 %	2,45 %	2,70 %	1,85 %	2,10 %	2,45 %
Croissance moyennes capitalisations américaines	2,40 %	2,70 %	3,09 %	1,95 %	2,20 %	2,60 %
Actions internationales	2,45 %	2,65 %	3,03 %	2,10 %	2,40 %	2,80 %
Titres internationaux	2,50 %	2,70 %	3,09 %	2,10 %	2,40 %	2,80 %
Fonds spécialisés étrangers et autres fonds						
Mondiales d'infrastructures	2,50 %	2,80 %	3,10 %	2,10 %	2,40 %	2,80 %
Actions européennes	2,45 %	2,65 %	2,90 %	2,05 %	2,35 %	2,75 %
Actions Extrême-Orient	2,60 %	2,80 %	3,10 %	2,15 %	2,55 %	2,95 %
Marchés émergents	2,80 %	3,00 %	3,30 %	2,15 %	2,55 %	2,95 %
Ressources mondiales	2,60 %	2,80 %	3,15 %	2,20 %	2,35 %	2,70 %
¹ Les frais de gestion de placement peuvent être revus périodiquement et réduits lorsque la répartition du fonds à revenu fixe augmente.						

Fonds distincts de série Partenaire et de série privilégiée Partenaire

Nom du fonds distinct	Série Partenaire Option avec frais d'acquisition			Série privilégiée Partenaire Option avec frais d'acquisition		
	Police avec garantie de 75/75	Police avec garantie de 75/100	Police avec garantie de 100/100	Police avec garantie de 75/75	Police avec garantie de 75/100	Police avec garantie de 100/100
Fonds de répartition de l'actif						
Profil conservateur	1,00 %	1,20 %	1,34 %	0,75 %	0,85 %	0,95 %
Profil modéré	1,05 %	1,30 %	1,54 %	0,85 %	0,95 %	1,10 %
Profil équilibré	1,15 %	1,40 %	1,69 %	0,95 %	1,05 %	1,20 %
Profil accéléré	1,25 %	1,50 %	1,85 %	1,05 %	1,15 %	1,40 %
Profil dynamique	1,35 %	1,70 %	2,04 %	1,10 %	1,20 %	1,55 %
Fonds Profil cycle de vie						
Profil de revenu	1,05 %	1,30 %	1,50 %	0,85 %	0,90 %	1,05 %
Profil 2010	1,05 %	1,30 %	1,50 %	0,85 %	0,90 %	1,05 %

Nom du fonds distinct	Série Partenaire Option avec frais d'acquisition			Série privilégiée Partenaire Option avec frais d'acquisition		
	Police avec garantie de 75/75	Police avec garantie de 75/100	Police avec garantie de 100/100	Police avec garantie de 75/75	Police avec garantie de 75/100	Police avec garantie de 100/100
Profil 2015	1,05 %	1,30 %	1,50 %	0,85 %	0,90 %	1,05 %
Profil 2020 ¹	1,41 %	1,45 %	1,60 %	0,95 %	1,00 %	1,15 %
Profil 2025 ¹	1,50 %	1,55 %	1,69 %	1,05 %	1,10 %	1,25 %
Profil 2030 ¹	1,50 %	1,60 %	1,93 %	1,05 %	1,15 %	1,50 %
Profil 2035 ¹	1,56 %	1,60 %	1,93 %	1,10 %	1,15 %	1,50 %
Profil 2040 ¹	1,56 %	1,65 %	1,99 %	1,10 %	1,20 %	1,55 %
Profil 2045 ¹	1,56 %	1,65 %	1,99 %	1,10 %	1,20 %	1,55 %
Profil 2050 ¹	1,56 %	1,70 %	2,03 %	1,10 %	1,25 %	1,60 %
Solutions de fonds gérées						
Croissance prudent géré par l'équipe principale	1,04 %	1,09 %	1,22 %	0,65 %	0,70 %	0,85 %
Revenu modéré Franklin Templeton	1,27 %	1,32 %	1,46 %	0,75 %	0,80 %	0,95 %
Revenu modéré Mackenzie	1,22 %	1,27 %	1,41 %	0,70 %	0,75 %	0,90 %
Revenu modéré Fidelity	1,31 %	1,36 %	1,50 %	0,80 %	0,85 %	1,00 %
Modéré géré par l'équipe principale	1,13 %	1,18 %	1,32 %	0,70 %	0,75 %	0,90 %
Croissance modéré Franklin Templeton	1,37 %	1,42 %	1,56 %	0,85 %	0,90 %	1,05 %
Croissance modéré Mackenzie	1,37 %	1,42 %	1,56 %	0,85 %	0,90 %	1,05 %
Croissance modéré Fidelity	1,47 %	1,51 %	1,66 %	0,95 %	1,00 %	1,15 %
Croissance modéré Plus géré par l'équipe principale	1,23 %	1,28 %	1,42 %	0,75 %	0,80 %	0,95 %
Revenu équilibré Franklin Templeton	1,46 %	1,51 %	1,66 %	0,95 %	1,00 %	1,15 %
Revenu équilibré Mackenzie	1,46 %	1,50 %	1,65 %	0,95 %	1,00 %	1,15 %
Revenu équilibré Fidelity	1,51 %	1,56 %	1,70 %	1,00 %	1,05 %	1,20 %
Équilibré géré par l'équipe principale	1,32 %	1,37 %	1,51 %	0,80 %	0,85 %	1,00 %
Équilibré Mackenzie	1,60 %	1,65 %	1,79 %	1,10 %	1,15 %	1,30 %
Croissance équilibré Plus géré par l'équipe principale	1,42 %	1,47 %	1,61 %	0,90 %	0,95 %	1,10 %
Fonds de trésorerie et équivalents						
Marché monétaire	0,80 %	0,80 %	0,84 %	0,50 %	0,55 %	0,60 %
Fonds à revenu fixe						
Profil de revenu fixe diversifié	1,25 %	1,35 %	1,55 %	0,75 %	0,80 %	0,90 %
Obligations canadiennes de base	1,10 %	1,15 %	1,20 %	0,60 %	0,65 %	0,75 %
Obligations canadiennes de base Plus	1,10 %	1,20 %	1,30 %	0,60 %	0,65 %	0,75 %

Nom du fonds distinct	Série Partenaire Option avec frais d'acquisition			Série privilégiée Partenaire Option avec frais d'acquisition		
	Police avec garantie de 75/75	Police avec garantie de 75/100	Police avec garantie de 100/100	Police avec garantie de 75/75	Police avec garantie de 75/100	Police avec garantie de 100/100
Hypothécaire	1,00 %	1,05 %	1,10 %	0,65 %	0,70 %	0,80 %
Obligations gouvernementales	1,10 %	1,15 %	1,20 %	0,60 %	0,65 %	0,75 %
Obligations à court terme	0,90 %	0,95 %	1,05 %	0,60 %	0,65 %	0,75 %
Obligations à long terme	1,30 %	1,45 %	1,60 %	0,80 %	0,95 %	1,10 %
Obligations à rendement réel	1,20 %	1,45 %	1,60 %	0,80 %	0,95 %	1,10 %
Obligations de sociétés canadiennes	1,30 %	1,40 %	1,55 %	0,80 %	0,90 %	1,05 %
Revenu à taux variable	1,35 %	1,45 %	1,60 %	0,85 %	0,95 %	1,10 %
Revenu fixe nord-américain à rendement élevé	1,35 %	1,60 %	1,75 %	1,00 %	1,10 %	1,25 %
Revenu fixe sans contraintes	1,40 %	1,50 %	1,65 %	0,90 %	1,00 %	1,15 %
Fonds équilibrés						
Revenu fixe canadien équilibré	0,80 %	0,85 %	0,90 %	0,65 %	0,70 %	0,75 %
Nord-américain équilibré	1,15 %	1,30 %	1,44 %	0,80 %	0,95 %	1,15 %
Croissance équilibrée canadienne	1,15 %	1,30 %	1,44 %	0,80 %	0,95 %	1,15 %
Revenu stratégique	1,15 %	1,44 %	1,50 %	0,85 %	1,00 %	1,20 %
Équilibré d'actions canadiennes	1,20 %	1,24 %	1,39 %	0,90 %	1,05 %	1,25 %
Équilibré de valeur canadienne	1,25 %	1,45 %	1,59 %	0,95 %	1,10 %	1,30 %
Revenu Répartition tactique de l'actif Fidelity	1,40 %	1,45 %	1,68 %	1,05 %	1,20 %	1,40 %
Revenu stratégique mondial	1,15 %	1,35 %	1,50 %	0,95 %	1,10 %	1,30 %
Mondial équilibré	1,30 %	1,50 %	1,64 %	1,10 %	1,25 %	1,45 %
Fonds d'actions canadiennes						
Profil d'actions canadiennes	1,35 %	1,60 %	1,93 %	1,00 %	1,20 %	1,50 %
Profil d'actions	1,45 %	1,70 %	2,04 %	1,10 %	1,30 %	1,60 %
Actions canadiennes à faible volatilité	1,25 %	1,45 %	1,75 %	0,85 %	1,05 %	1,35 %
Actions de valeur canadiennes	1,25 %	1,40 %	1,73 %	0,85 %	1,05 %	1,35 %
Croissance canadienne	1,25 %	1,40 %	1,72 %	0,85 %	1,05 %	1,35 %
Actions canadiennes socialement responsable	1,25 %	1,45 %	1,78 %	0,85 %	1,05 %	1,35 %
Actions canadiennes	1,25 %	1,45 %	1,78 %	0,90 %	1,10 %	1,40 %
Croissance principalement canadienne	1,45 %	1,55 %	1,92 %	1,05 %	1,25 %	1,55 %
Actions fondamentales canadiennes	1,45 %	1,60 %	1,93 %	1,05 %	1,25 %	1,55 %

Nom du fonds distinct	Série Partenaire Option avec frais d'acquisition			Série privilégiée Partenaire Option avec frais d'acquisition		
	Police avec garantie de 75/75	Police avec garantie de 75/100	Police avec garantie de 100/100	Police avec garantie de 75/75	Police avec garantie de 75/100	Police avec garantie de 100/100
Actions principalement du Canada	1,45 %	1,54 %	1,87 %	1,00 %	1,20 %	1,50 %
Valeur principalement canadienne	1,35 %	1,54 %	1,88 %	1,00 %	1,20 %	1,50 %
Dividendes principalement canadiens	1,20 %	1,30 %	1,63 %	0,80 %	1,00 %	1,30 %
Dividendes canadiens	1,30 %	1,45 %	1,78 %	0,95 %	1,15 %	1,45 %
Petites et moyennes capitalisations canadiennes	1,35 %	1,55 %	1,93 %	0,95 %	1,15 %	1,50 %
Croissance de petites capitalisations canadiennes	1,55 %	1,90 %	2,20 %	1,15 %	1,35 %	1,65 %
Fonds spécialisés canadiens et autres fonds						
Immobilier	1,60 %	1,69 %	2,09 %	1,20 %	1,35 %	1,70 %
Métaux précieux	1,81 %	2,00 %	2,47 %	1,20 %	1,50 %	2,00 %
Fonds nord-américains						
Croissance de petites et moyennes capitalisations mondiales	1,41 %	1,59 %	1,98 %	1,10 %	1,30 %	1,65 %
Science et technologie	1,55 %	1,67 %	2,22 %	1,10 %	1,40 %	1,90 %
Fonds d'actions étrangères						
Profil d'actions mondiales	1,55 %	1,85 %	2,42 %	1,15 %	1,45 %	1,85 %
Actions mondiales à faible volatilité	1,45 %	1,59 %	1,93 %	1,05 %	1,25 %	1,55 %
Actions étrangères	1,50 %	1,65 %	2,12 %	1,10 %	1,40 %	1,80 %
Actions mondiales	1,50 %	1,65 %	1,98 %	1,00 %	1,30 %	1,70 %
Occasions mondiales de croissance	1,56 %	1,75 %	2,13 %	1,15 %	1,45 %	1,85 %
Actions mondiales toutes capitalisations	1,40 %	1,55 %	1,80 %	1,00 %	1,30 %	1,65 %
Dividendes mondiaux	1,40 %	1,55 %	1,80 %	1,00 %	1,25 %	1,55 %
Actions américaines à faible volatilité	1,40 %	1,55 %	1,80 %	0,95 %	1,20 %	1,60 %
Croissance des États-Unis	1,30 %	1,50 %	1,75 %	0,90 %	1,15 %	1,50 %
Croissance toutes capitalisations américaines	1,50 %	1,65 %	1,90 %	1,05 %	1,30 %	1,70 %
Valeur américaine	1,40 %	1,60 %	1,90 %	1,00 %	1,25 %	1,60 %
Actions de valeur des États-Unis	1,30 %	1,50 %	1,75 %	0,90 %	1,15 %	1,50 %
Dividendes américains	1,25 %	1,45 %	1,70 %	0,85 %	1,10 %	1,45 %
Croissance moyennes capitalisations américaines	1,40 %	1,70 %	2,09 %	0,95 %	1,20 %	1,60 %
Actions internationales	1,45 %	1,65 %	2,03 %	1,10 %	1,40 %	1,80 %
Titres internationaux	1,50 %	1,70 %	2,09 %	1,10 %	1,40 %	1,80 %

Nom du fonds distinct	Série Partenaire Option avec frais d'acquisition			Série privilégiée Partenaire Option avec frais d'acquisition		
	Police avec garantie de 75/75	Police avec garantie de 75/100	Police avec garantie de 100/100	Police avec garantie de 75/75	Police avec garantie de 75/100	Police avec garantie de 100/100
Fonds spécialisés étrangers et autres fonds						
Mondiales d'infrastructures	1,50 %	1,80 %	2,10 %	1,10 %	1,40 %	1,80 %
Actions européennes	1,45 %	1,65 %	1,90 %	1,05 %	1,35 %	1,75 %
Actions Extrême-Orient	1,60 %	1,80 %	2,10 %	1,15 %	1,55 %	1,95 %
Marchés émergents	1,80 %	2,00 %	2,30 %	1,15 %	1,55 %	1,95 %
Ressources mondiales	1,60 %	1,80 %	2,15 %	1,20 %	1,35 %	1,70 %
¹ Les frais de gestion de placement peuvent être revus périodiquement et réduits lorsque la répartition du fonds à revenu fixe augmente.						

Rabais sur les frais de gestion de placement

Un rabais sur les frais de gestion de placement s'applique automatiquement une fois certaines conditions satisfaites. Les critères d'admissibilité, indiqués ci-après, varient selon la série que vous détenez : série standard, série Partenaire, série privilégiée 1 ou série privilégiée Partenaire.

Vous recevez le rabais sur les frais de gestion de placement lorsque vous y devenez admissible. Ce rabais est appliqué s'il excède le seuil minimal établi dans nos règles administratives alors en vigueur. Si le montant du rabais est inférieur au seuil, le rabais continuera de courir jusqu'à la prochaine date de versement des rabais sur les frais.

Le rabais sur les frais de gestion de placement est calculé quotidiennement et attribué sous forme d'unités additionnelles à chaque fonds distinct applicable à la fin de chaque trimestre, ou lorsqu'une substitution ou un rachat complet a lieu. Il ne vous sera pas versé en espèces et n'inclura pas de rabais sur les taxes perçues et remises au gouvernement. Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter la rubrique *Considérations fiscales*. Lorsque les unités additionnelles sont affectées à l'option avec frais d'acquisition différés ou à l'option avec frais d'acquisition différés réduits, vous n'aurez pas à payer de frais de rachat lorsque vous demanderez le rachat de ces unités plus tard. Ni les garanties applicables à l'échéance et à la prestation de décès ni les valeurs aux termes de l'option de garantie de revenu viager ne seront augmentées par cette attribution d'unités additionnelles.

Nous pouvons augmenter ou réduire les montants indiqués ci-après, modifier la définition des avoirs admissibles ou autrement modifier ou éliminer l'attribution de rabais sur les frais de gestion de placement, à notre seule discrétion et sans vous en aviser au préalable.

Les critères pour chacune des séries sont définis dans les sections suivantes.

Série standard et série Partenaire

Si vous investissez dans des fonds de la série standard ou de la série Partenaire, vous devez détenir plus de 100 000 \$ d'avoirs admissibles pour obtenir un rabais sur les frais de gestion de placement. Aux fins de l'application de ce rabais, le propriétaire de police principal des avoirs admissibles doit être le même. Les avoirs admissibles peuvent inclure les polices détenues conjointement (par vous, votre conjoint, vos parents ou vos enfants résidant à la même adresse). Les polices détenues conjointement sont uniquement incluses lorsque les consentements nécessaires ont été obtenus conformément à nos pratiques administratives alors en vigueur. Les actifs de polices détenues conjointement peuvent faire l'objet d'un seul regroupement. Demandez à votre conseiller en sécurité financière de vous fournir de plus amples précisions. Si nous déterminons que vous êtes admissible à un rabais sur les frais de gestion de placement, nous calculerons ce dernier conformément à la procédure décrite dans nos règles administratives alors en vigueur. La procédure actuelle est présentée ci-dessous.

D'abord, nous calculerons la valeur de tous vos avoirs admissibles. Nous calculerons ensuite le pourcentage de la valeur de vos avoirs admissibles se situant dans chacune des tranches suivantes :

Tranche	Inclut cette portion de vos avoirs admissibles
1	La première tranche de 100 000 \$ (c.-à-d. la valeur de 0 \$ à 100 000 \$)
2	La valeur restante (c.-à-d. la valeur excédant 100 000 \$)

Enfin, pour chaque fonds que vous détenez, nous déterminerons le rabais sur les frais de gestion de placement applicable. Pour chaque tranche, nous multiplierons le pourcentage de la valeur quotidienne de vos avoirs admissibles dans cette tranche par l'équivalent quotidien du rabais sur les frais de gestion de placement indiqué dans le tableau ci-dessous qui s'applique à cette tranche pour les fonds que vous détenez. Le rabais sur les frais de gestion de placement correspond à la somme des montants ainsi calculés.

Fonds	Valeur marchande totale des avoirs admissibles Tranche 1 (moins de 100 000 \$)	Valeur marchande totale des avoirs admissibles Tranche 2 (égale ou supérieure à 100 000 \$)
Tous les fonds (sauf les fonds indiqués ci-dessous)	néant	0,20 %
Obligations à court terme	néant	0,10 %
Marché monétaire	néant	néant

Exemple :

Supposons que vous détenez les fonds distincts suivants :

Fonds	Valeur marchande (\$)
Marché monétaire	40 000
Obligations à court terme	80 000
Profil équilibré	280 000
Avoirs admissibles totaux	400 000

Dans ce cas, la valeur de vos avoirs serait répartie entre les tranches comme suit :

Tranche	Montant	% du total
1	100 000 \$	25 %
2	300 000 \$	75 %
Total	400 000 \$	100 %

Les 25 % de vos avoirs admissibles totaux qui se situent dans la tranche 1 seront exclus du calcul de votre rabais sur les frais de gestion de placement. Les 75 % de vos avoirs admissibles totaux qui se situent dans la tranche 2 serviront à calculer le taux du rabais sur les frais de gestion de placement, comme suit :

Fonds	Pourcentage des avoirs admissibles totaux se situant dans la tranche 2 (A)	Taux du rabais sur les frais de gestion de placement pour la tranche 2 (B)	Taux du rabais sur les frais de gestion de placement (C) = (A) x (B)
Marché monétaire	75 %	néant	néant
Obligations à court terme	75 %	0,10 %	0,075 %
Profil équilibré	75 %	0,20 %	0,15 %

À la fin du trimestre, si le montant du rabais est supérieur au seuil minimal, il sera automatiquement attribué sous forme d'unités additionnelles de chaque fonds distinct.

Série privilégiée 1 et série privilégiée Partenaire

Si vous investissez dans des fonds de la série privilégiée 1 ou de la série privilégiée Partenaire, il vous faut détenir au moins 1 000 000 \$ dans un ou plusieurs produits de placement approuvés (produit admissible) pour obtenir un rabais sur les frais de gestion de placement. Les produits admissibles peuvent comprendre la présente police ou d'autres produits de placement approuvés. Demandez à votre conseiller en sécurité financière de vous fournir de plus amples précisions. Les produits admissibles doivent être détenus comme suit (collectivement appelés « avoirs totaux ») :

- En votre nom
- Au nom de votre conjoint
- Conjointement entre vous et votre conjoint
- Au nom ou en fiducie au profit des enfants à charge (enfants de moins de 25 ans habitant sous le même toit que vous)
- Au nom de vos parents (habitant sous le même toit que vous), ou
- Au nom d'une société, si vous détenez plus de 50 pour cent des actions avec droit de vote de la société

Le calcul du rabais sur les frais de gestion de placement est fondé sur les tranches d'avoirs, conformément au tableau ci-dessous.

Fonds	Avoirs totaux					
	Tranche 1 0 \$ à 499 999 \$	Tranche 2 500 000 \$ à 999 999 \$	Tranche 3 1 000 000 \$ à 2 499 999 \$	Tranche 4 2 500 000 \$ à 4 999 999 \$	Tranche 5 5 000 000 \$ à 9 999 999 \$	Tranche 6 10 000 000 \$ et plus
Tous les fonds (sauf les fonds indiqués ci-dessous)	néant	néant	néant	0,05 %	0,10 %	0,20 %
Hypothécaire	néant	néant	néant	0,05 %	0,10 %	0,10 %
Fonds du marché monétaire et les fonds à revenu fixe (voir le tableau des frais de gestion de placement ci-dessus) autres que Hypothécaire	néant	néant	0,05 %	0,10 %	0,15 %	0,15%

Exemple :

Supposons que vous détenez les fonds distincts suivants :

Fonds	Avoirs totaux (\$)
Obligations canadiennes de base	1 000 000
Profil conservateur	500 000
Total de l'actif du ménage	1 500 000

Dans ce cas, votre rabais serait calculé aux taux de la tranche 3 comme suit :

Fonds	Taux du rabais (%)
Obligations de base	0,05
Profil conservateur	néant

À la fin du trimestre, le montant du rabais serait automatiquement attribué sous forme d'unités additionnelles de chaque fonds distinct.

- Autre exemple :
- Supposons que vous détenez les fonds distincts suivants :

Fonds	Avoirs totaux (\$)
Obligations canadiennes de base	1 000 000
Profil conservateur	500 000
Actions de valeur canadiennes	2 000 000
Total de l'actif du ménage	3 500 000

Dans ce cas, votre rabais serait calculé aux taux de la tranche 4 comme suit :

Fonds	Taux du rabais (%)
Obligations de base	0,10
Profil conservateur	0,05
Actions de valeur canadiennes	0,05

À la fin du trimestre, le montant du rabais serait automatiquement attribué sous forme d'unités additionnelles de chaque fonds distinct.

Profil conservateur

Bref aperçu : **Date d'offre initiale du fonds :** 05 octobre 2009
Date de création du fonds : 18 octobre 1999
Gestionnaire : Gestion de placements Canada Vie Itée

Valeur totale du fonds : 979 956 941 \$
Taux de rotation du portefeuille : 22,68 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	RFG (%) ¹	VL (\$) ¹	UC ¹	RFG (%) ¹	VL (\$) ¹	UC ¹	RFG (%) ¹	VL (\$) ¹	UC ¹
Standard : options AFA, FAD et FADR ^{1,3}	2,45	14,84	4 478 720	2,68	14,55	24 839 192	2,83	14,23	997 599
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR ^{1,3}	2,16	14,24	1 707 420	2,27	14,04	12 062 100	2,39	13,84	149 322
Partenaire : option AFA ²	1,33	12,36	18 390	1,55	12,18	266 283	1,69	12,07	631
Privilégiée Partenaire : option AFA ²	1,04	12,60	39 971	1,15	12,51	187 387	--	--	--

² Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller en sécurité financière. Le RFG ne comprend pas ces frais.

¹ AFA – avec frais d'acquisition
 RFG – ratio des frais de gestion
 VL – valeur liquidative
 UC – unités en circulation

³ FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.
 FADR – avec frais d'acquisition différés réduits – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum

- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 \$ ou prélèvements automatiques de 25 \$
- Polices FERR : placement initial de 10 000 \$
- Un avoir total minimal de 500 000 \$ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

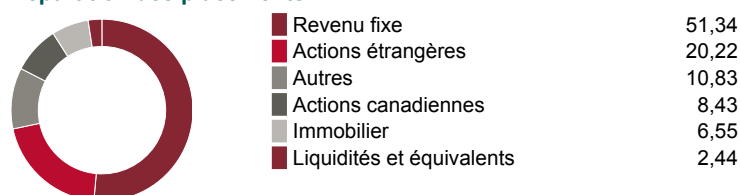
Ce fonds distinct, par la voie d'investissements dans d'autres fonds, souscrit principalement des titres à revenu fixe, mais il a également recours à des actions canadiennes et étrangères. En matière de composition, il vise à consacrer 70 pour cent de son actif à des titres à revenu fixe et 30 pour cent à des actions.

Dix principaux placements

	% de l'actif
Obligations canadiennes de base Plus	19,01
Revenu fixe canadien de base	16,51
Hypothécaire	10,01
Immobilier	6,55
Revenu fixe sans contraintes	4,31
Actions étrangères	3,92
Obligations mondiales (Brandywine)	3,42
Obligations étrangères (CLAM)	2,99
Obligations à long terme	2,97
Actions de valeur canadiennes	2,95
Total	72,64

Nombre total des placements : **26**

Répartition des placements



Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à moyen ou à plus long terme, qui désire bénéficier du savoir-faire d'une multiplicité de gestionnaires aux termes d'un seul fonds, qui tient à consacrer au maximum 25 pour cent de ses avoirs à des actions, et qui est prête à assumer un niveau de risque faible.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 10 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

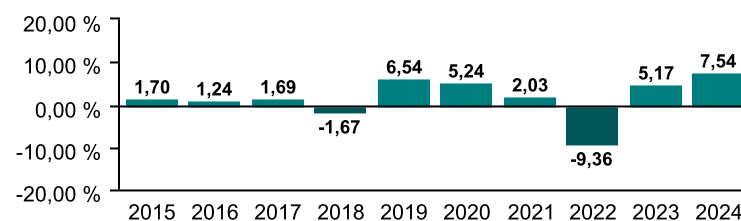
Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 \$ dans l'option série standard le 31 décembre 2014, détiendrait 1 207,21 \$ au 31 décembre 2024. Ce montant correspond à une moyenne de 1,90 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 8 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles la valeur a diminué.



Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Faible*.



La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

Profil conservateur

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	• Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. • Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.	
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	• Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. • Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés réduits (FADR).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 3,00 % moins de 2 ans, vous payez 2,50 % moins de 3 ans, vous payez 2,00 % 3 ans et plus, vous payez 0,00 %	• Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 2,50 %. • Vous ne pouvez demander le rachat d'unités chaque année sans payer de frais de rachat.
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	• Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. • Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. • Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.	

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller en sécurité financière pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller en sécurité financière au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Depuis le 4 novembre 2020, il n'est plus possible d'ajouter l'option de garantie de revenu viager (GRV) aux polices de fonds distincts nouvelles ou existantes, et aucune cotisation ultérieure ne peut être versée aux polices assorties de l'option de GRV.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et FADR	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)				Frais supplémentaires		
75 / 75	2,45	2,16	1,33	1,04	s.o.	s.o.	0,50
75 / 100	2,68	2,27	1,55	1,15	0,11	s.o.	0,50
100 / 100	2,83	2,39	1,69	--	0,11	0,05	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller en sécurité financière.

Profil conservateur

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	• Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. • Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Profil modéré

Bref aperçu : **Date d'offre initiale du fonds :** 05 octobre 2009
Date de création du fonds : 18 octobre 1999
Gestionnaire : Gestion de placements Canada Vie Itée

Valeur totale du fonds : 1 359 537 409 \$
Taux de rotation du portefeuille : 24,00 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	RFG (%) ¹	VL (\$) ¹	UC ¹	RFG (%) ¹	VL (\$) ¹	UC ¹	RFG (%) ¹	VL (\$) ¹	UC ¹
Standard : options AFA, FAD et FADR ^{1,3}	2,50	16,32	3 992 187	2,78	15,95	22 441 588	3,05	15,49	785 967
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR ^{1,3}	2,27	15,85	1 683 431	2,38	15,62	11 449 971	2,55	15,30	286 098
Partenaire : option AFA ²	1,38	12,94	33 123	1,66	13,52	220 378	1,93	12,49	5 418
Privilégiée Partenaire : option AFA ²	1,15	13,14	16 000	1,26	13,04	57 495	--	--	--

² Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller en sécurité financière. Le RFG ne comprend pas ces frais.

¹ AFA – avec frais d'acquisition
 RFG – ratio des frais de gestion
 VL – valeur liquidative
 UC – unités en circulation

³ FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.
 FADR – avec frais d'acquisition différés réduits – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum

- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 \$ ou prélèvements automatiques de 25 \$
- Polices FERR : placement initial de 10 000 \$
- Un avoir total minimal de 500 000 \$ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

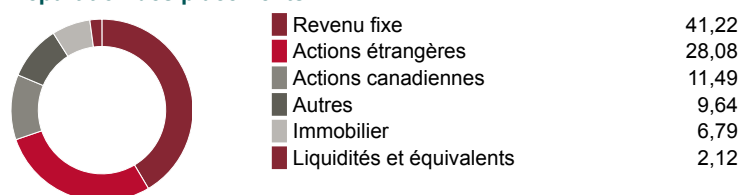
Ce fonds distinct, par la voie d'investissements dans d'autres fonds, souscrit principalement des titres à revenu fixe, mais il a également recours à des actions canadiennes et étrangères. En matière de composition, il vise à consacrer 60 pour cent de son actif à des titres à revenu fixe et 40 pour cent à des actions.

Dix principaux placements

	% de l'actif
Obligations canadiennes de base Plus	14,98
Revenu fixe canadien de base	12,72
Hypothécaire	8,67
Immobilier	6,79
Actions de valeur canadiennes	4,06
Dividendes principalement canadiens	4,06
Croissance canadienne	4,05
Actions étrangères	3,98
Actions de valeur des États-Unis	3,75
Croissance des États-Unis	3,62
Total	66,68

Nombre total des placements : **26**

Répartition des placements



Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à moyen ou à plus long terme, qui désire bénéficier du savoir-faire d'une multiplicité de gestionnaires aux termes d'un seul fonds, qui tient à consacrer au maximum 40 pour cent de ses avoirs à des actions, et qui est prête à assumer un niveau de risque allant de faible à modéré.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 10 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

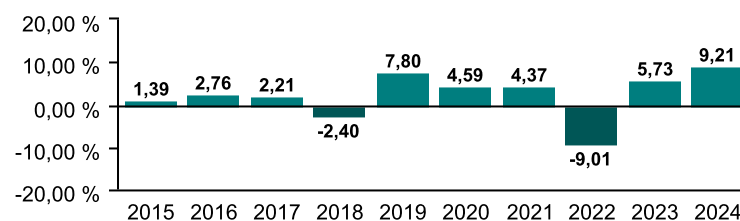
Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 \$ dans l'option série standard le 31 décembre 2014, détiendrait 1 285,08 \$ au 31 décembre 2024. Ce montant correspond à une moyenne de 2,54 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 8 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles la valeur a diminué.



Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Faible à modéré*.



La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

Profil modéré

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	• Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. • Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.	
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	• Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. • Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés réduits (FADR).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 3,00 % moins de 2 ans, vous payez 2,50 % moins de 3 ans, vous payez 2,00 % 3 ans et plus, vous payez 0,00 %	• Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 2,50 %. • Vous ne pouvez demander le rachat d'unités chaque année sans payer de frais de rachat.
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	• Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. • Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. • Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.	

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller en sécurité financière pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller en sécurité financière au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Depuis le 4 novembre 2020, il n'est plus possible d'ajouter l'option de garantie de revenu viager (GRV) aux polices de fonds distincts nouvelles ou existantes, et aucune cotisation ultérieure ne peut être versée aux polices assorties de l'option de GRV.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et FADR	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)				Frais supplémentaires		
75 / 75	2,50	2,27	1,38	1,15	s.o.	s.o.	0,70
75 / 100	2,78	2,38	1,66	1,26	0,11	s.o.	0,70
100 / 100	3,05	2,55	1,93	--	0,11	0,11	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller en sécurité financière.

Profil modéré

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	• Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. • Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Profil équilibré

Bref aperçu :	Date d'offre initiale du fonds :	05 octobre 2009	Valeur totale du fonds :	1 866 937 893 \$	
	Date de création du fonds :	18 octobre 1999	Taux de rotation du portefeuille :	17,42 %	
	Gestionnaire :	Gestion de placements Canada Vie Itée			

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
	RFG (%) ¹	VL (\$) ¹	UC ¹	RFG (%) ¹	VL (\$) ¹	UC ¹	RFG (%) ¹	VL (\$) ¹	UC ¹
Standard : options AFA, FAD et FADR ^{1,3}	2,61	19,34	5 725 842	2,89	18,90	27 808 404	3,22	18,29	950 020
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR ^{1,3}	2,38	18,73	1 941 590	2,49	18,47	14 533 415	2,66	18,08	291 964
Partenaire : option AFA ²	1,49	13,57	33 715	1,77	13,32	240 636	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA ²	1,25	13,77	44 856	1,37	13,68	28 542	--	--	--

² Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller en sécurité financière. Le RFG ne comprend pas ces frais.

- ¹ AFA – avec frais d'acquisition
RFG – ratio des frais de gestion
VL – valeur liquidative
UC – unités en circulation

³ FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.
FADR – avec frais d'acquisition différés réduits – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.
- Placement minimum**

 - Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 \$ ou prélèvements automatiques de 25 \$
 - Polices FERR : placement initial de 10 000 \$
 - Un avoir total minimal de 500 000 \$ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

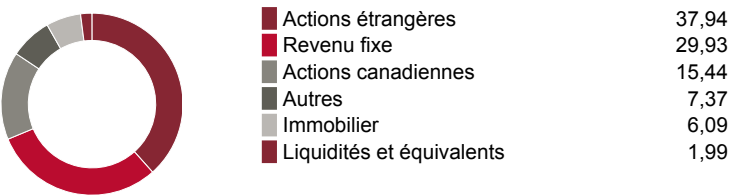
Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct, par la voie d'investissements dans d'autres fonds, souscrit principalement des actions canadiennes et étrangères, mais il a également recours à des titres à revenu fixe. En matière de composition, il vise à consacrer 40 pour cent de son actif à des titres à revenu fixe et 60 pour cent à des actions.

Dix principaux placements

	% de l'actif
Obligations canadiennes de base Plus	11,96
Revenu fixe canadien de base	9,50
Hypothécaire	6,38
Immobilier	6,09
Actions de valeur des États-Unis	5,47
Obligations mondiales (Brandywine)	5,11
Actions de valeur canadiennes	4,94
Dividendes principalement canadiens	4,93
Croissance canadienne	4,72
Croissance des États-Unis	4,67
Total	63,77
Nombre total des placements :	25

Répartition des placements



Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à moyen ou à plus long terme, qui désire bénéficier du savoir-faire d'une multiplicité de gestionnaires aux termes d'un seul fonds, qui tient à consacrer au maximum 40 pour cent de ses avoirs à des titres à revenu fixe, et qui est prête à assumer un niveau de risque allant de faible à modéré.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 10 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

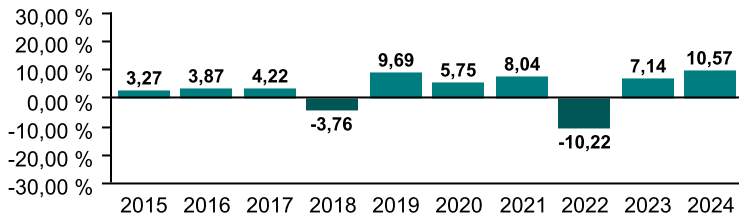
Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 \$ dans l'option série standard le 31 décembre 2014, détiendrait 1 434,20 \$ au 31 décembre 2024. Ce montant correspond à une moyenne de 3,67 % par année.

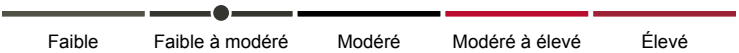
Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 8 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles la valeur a diminué.



Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Faible à modéré*.



La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

Profil équilibré

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	• Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. • Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.	
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	• Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. • Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 3,00 % moins de 2 ans, vous payez 2,50 % moins de 3 ans, vous payez 2,00 % 3 ans et plus, vous payez 0,00 %	• Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 2,50 %. • Vous ne pouvez demander le rachat d'unités chaque année sans payer de frais de rachat.
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	• Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. • Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. • Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.	

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller en sécurité financière pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller en sécurité financière au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Depuis le 4 novembre 2020, il n'est plus possible d'ajouter l'option de garantie de revenu viager (GRV) aux polices de fonds distincts nouvelles ou existantes, et aucune cotisation ultérieure ne peut être versée aux polices assorties de l'option de GRV.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et FADR	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)				Frais supplémentaires		
75 / 75	2,61	2,38	1,49	1,25	s.o.	s.o.	0,80
75 / 100	2,89	2,49	1,77	1,37	0,11	s.o.	0,80
100 / 100	3,22	2,66	--	--	0,11	0,11	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller en sécurité financière.

Profil équilibré

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	• Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. • Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Profil accéléré

Bref aperçu : **Date d'offre initiale du fonds :** 05 octobre 2009
Date de création du fonds : 18 octobre 1999
Gestionnaire : Gestion de placements Canada Vie Itée

Valeur totale du fonds : 870 703 298 \$
Taux de rotation du portefeuille : 14,91 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	RFG (%) ¹	VL (\$) ¹	UC ¹	RFG (%) ¹	VL (\$) ¹	UC ¹	RFG (%) ¹	VL (\$) ¹	UC ¹
Standard : options AFA, FAD et FADR ^{1,3}	2,72	23,65	2 938 080	3,00	23,00	8 423 609	3,39	21,75	355 313
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR ^{1,3}	2,49	22,90	821 424	2,60	22,58	3 497 441	2,88	21,79	60 026
Partenaire : option AFA ²	1,60	15,04	14 919	1,88	14,76	62 046	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA ²	1,36	15,26	69 948	1,48	15,15	99 873	--	--	--

² Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller en sécurité financière. Le RFG ne comprend pas ces frais.

³ AFA – avec frais d'acquisition
 RFG – ratio des frais de gestion
 VL – valeur liquidative
 UC – unités en circulation

FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.
 FADR – avec frais d'acquisition différés réduits – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum

- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 \$ ou prélèvements automatiques de 25 \$
- Polices FERR : placement initial de 10 000 \$
- Un avoir total minimal de 500 000 \$ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

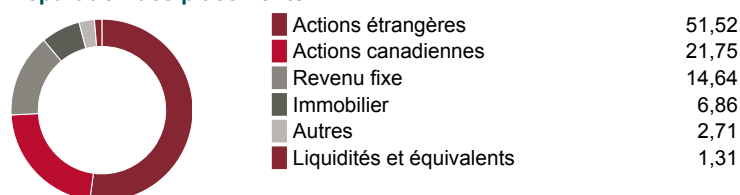
Ce fonds distinct, par la voie d'investissements dans d'autres fonds, souscrit principalement des actions canadiennes et étrangères, mais il a également recours à des titres à revenu fixe. En matière de composition, il vise à consacrer 20 pour cent de son actif à des titres à revenu fixe et 80 pour cent à des actions.

Dix principaux placements

	% de l'actif
Obligations canadiennes de base Plus	9,27
Actions de valeur des États-Unis	7,51
Immobilier	6,86
Actions de valeur canadiennes	6,79
Dividendes principalement canadiens	6,78
Croissance canadienne	6,51
Croissance des États-Unis	6,42
Croissance américaine	5,38
Occasions d'invest intern (JPMorgan)	5,01
Dividendes américains	4,69
Total	65,22

Nombre total des placements : **25**

Répartition des placements



Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à moyen ou à plus long terme, qui désire bénéficier du savoir-faire d'une multiplicité de gestionnaires aux termes d'un seul fonds, qui tient à consacrer au maximum 20 pour cent de ses avoirs à des titres à revenu fixe, et qui est prête à assumer un niveau de risque allant de faible à modéré.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 10 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

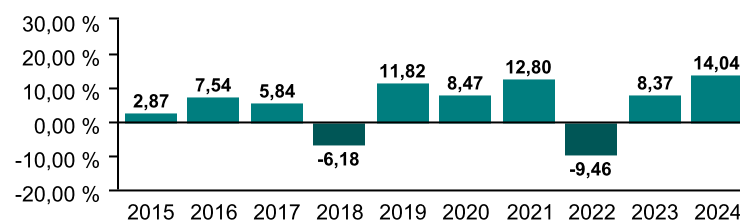
Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 \$ dans l'option série standard le 31 décembre 2014, détiendrait 1 681,70 \$ au 31 décembre 2024. Ce montant correspond à une moyenne de 5,34 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 8 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles la valeur a diminué.



Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Faible à modéré*.



La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

Profil accéléré

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	• Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. • Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	• Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. • Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	• Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. • Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. • Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD ou FADR à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés réduits (FADR).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 3,00 % moins de 2 ans, vous payez 2,50 % moins de 3 ans, vous payez 2,00 % 3 ans et plus, vous payez 0,00 %	• Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 2,50 %. • Vous ne pouvez demander le rachat d'unités chaque année sans payer de frais de rachat.	
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	• Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. • Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. • Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller en sécurité financière pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller en sécurité financière au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et FADR	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)				Frais supplémentaires		
75 / 75	2,72	2,49	1,60	1,36	s.o.	s.o.	s.o.
75 / 100	3,00	2,60	1,88	1,48	0,11	s.o.	s.o.
100 / 100	3,39	2,88	--	--	0,11	0,21	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller en sécurité financière.

Profil accéléré

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	• Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. • Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Profil dynamique

Bref aperçu : **Date d'offre initiale du fonds :** 05 octobre 2009
Date de création du fonds : 18 octobre 1999
Gestionnaire : Gestion de placements Canada Vie Itée

Valeur totale du fonds : 770 582 238 \$
Taux de rotation du portefeuille : 18,97 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	RFG (%) ¹	VL (\$) ¹	UC ¹	RFG (%) ¹	VL (\$) ¹	UC ¹	RFG (%) ¹	VL (\$) ¹	UC ¹
Standard : options AFA, FAD et FADR ^{1,3}	2,82	27,15	2 050 940	3,21	26,24	5 482 364	3,59	24,81	140 063
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR ^{1,3}	2,53	26,60	601 339	2,64	26,23	2 900 114	3,03	24,97	17 374
Partenaire : option AFA ²	1,70	15,93	1 931	2,09	15,53	29 668	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA ²	1,41	16,23	4 501	1,52	16,11	131 201	--	--	--

² Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller en sécurité financière. Le RFG ne comprend pas ces frais.

³ AFA – avec frais d'acquisition
 RFG – ratio des frais de gestion
 VL – valeur liquidative
 UC – unités en circulation

FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.
 FADR – avec frais d'acquisition différés réduits – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum

- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 \$ ou prélèvements automatiques de 25 \$
- Polices FERR : placement initial de 10 000 \$
- Un avoir total minimal de 500 000 \$ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

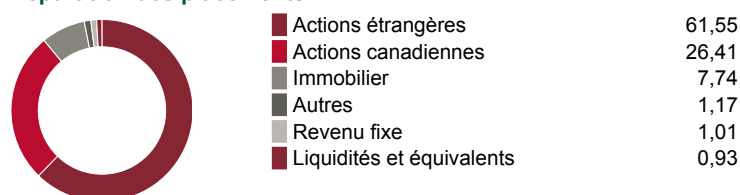
Ce fonds distinct, par la voie d'investissements dans d'autres fonds, souscrit principalement des actions canadiennes et étrangères. En matière de composition, il vise à consacrer 100 pour cent de son actif à des actions.

Dix principaux placements

	% de l'actif
Actions de valeur des États-Unis	9,03
Actions de valeur canadiennes	8,18
Dividendes principalement canadiens	8,17
Croissance canadienne	7,83
Immobilier	7,74
Croissance des États-Unis	7,69
Croissance américaine	6,83
Dividendes américains	6,45
Occasions d'invest intern (JPMorgan)	6,04
Actions internationales (Setanta)	5,54
Total	73,50

Nombre total des placements : 19

Répartition des placements



Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à moyen ou à plus long terme, qui désire bénéficier du savoir-faire d'une multiplicité de gestionnaires aux termes d'un seul fonds, qui tient à consacrer 100 pour cent de ses avoirs à des actions, et qui est prête à assumer un niveau de risque modéré.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 10 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

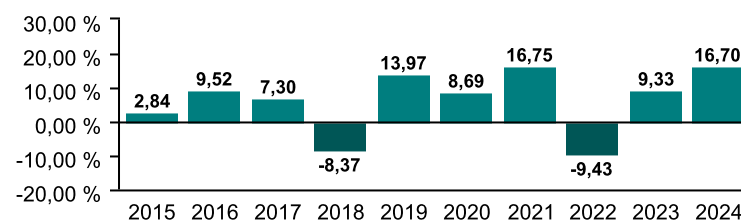
Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 \$ dans l'option série standard le 31 décembre 2014, détiendrait 1 850,54 \$ au 31 décembre 2024. Ce montant correspond à une moyenne de 6,35 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 8 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles la valeur a diminué.



Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Modéré*.



La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

Profil dynamique

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	• Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. • Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	• Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. • Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	• Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. • Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. • Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD ou FADR à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés réduits (FADR).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 3,00 % moins de 2 ans, vous payez 2,50 % moins de 3 ans, vous payez 2,00 % 3 ans et plus, vous payez 0,00 %	• Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 2,50 %. • Vous ne pouvez demander le rachat d'unités chaque année sans payer de frais de rachat.	
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	• Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. • Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. • Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller en sécurité financière pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller en sécurité financière au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et FADR	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)				Frais supplémentaires		
75 / 75	2,82	2,53	1,70	1,41	s.o.	s.o.	s.o.
75 / 100	3,21	2,64	2,09	1,52	0,11	s.o.	s.o.
100 / 100	3,59	3,03	--	--	0,11	0,21	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller en sécurité financière.

Profil dynamique

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Profil de revenu

Bref aperçu : **Date d'offre initiale du fonds :** 05 octobre 2009
Date de création du fonds : 04 décembre 2006
Gestionnaire : Gestion de placements Canada Vie Itée

Valeur totale du fonds : 32 079 872 \$
Taux de rotation du portefeuille : 25,05 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	RFG (%) ¹	VL (\$) ¹	UC ¹	RFG (%) ¹	VL (\$) ¹	UC ¹	RFG (%) ¹	VL (\$) ¹	UC ¹
Standard : options AFA, FAD et FADR ^{1,3}	2,51	15,44	156 560	2,79	15,06	472 734	3,01	14,69	13 885
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR ^{1,3}	2,27	14,74	101 322	2,33	14,64	222 290	2,50	14,33	6 892
Partenaire : option AFA ²	--	--	--	1,66	12,16	15 486	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA ²	--	--	--	1,18	12,54	634	--	--	--

² Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller en sécurité financière. Le RFG ne comprend pas ces frais.

¹ AFA – avec frais d'acquisition
 RFG – ratio des frais de gestion
 VL – valeur liquidative
 UC – unités en circulation

³ FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.
 FADR – avec frais d'acquisition différés réduits – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum

- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 \$ ou prélèvements automatiques de 25 \$
- Polices FERR : placement initial de 10 000 \$
- Un avoir total minimal de 500 000 \$ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

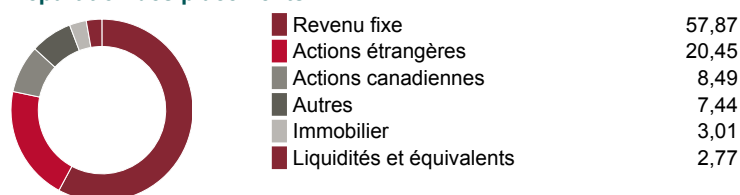
Ce fonds distinct, par la voie d'investissements dans d'autres fonds, souscrit principalement des titres à revenu fixe, mais il a également recours à des actions canadiennes et étrangères. En matière de composition, il vise à consacrer 64 pour cent de son actif à des titres à revenu fixe et 36 pour cent à des actions.

Dix principaux placements

	% de l'actif
Obligations de base Plus (Mackenzie)	23,02
Revenu fixe canadien de base	19,11
Hypothécaire	6,75
Revenu fixe sans contraintes	5,01
Obligations mondiales (Brandywine)	4,05
Actions étrangères	3,97
Actions de valeur canadiennes	3,47
Dividendes principalement canadiens	3,47
Obligations étrangères (CLAM)	3,01
Immobilier	3,01
Total	74,87

Nombre total des placements : 23

Répartition des placements



Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à moyen ou à plus long terme, qui désire bénéficier du savoir-faire d'une multiplicité de gestionnaires aux termes d'un seul fonds, qui tient à consacrer au maximum 36 pour cent de ses avoirs à des actions, et qui est prête à assumer un niveau de risque faible.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 10 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

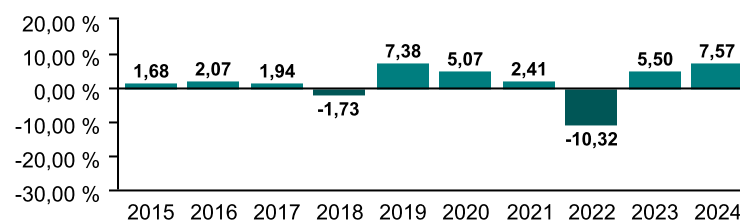
Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 \$ dans l'option série standard le 31 décembre 2014, détiendrait 1 222,72 \$ au 31 décembre 2024. Ce montant correspond à une moyenne de 2,03 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 8 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles la valeur a diminué.



Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Faible*.



La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

Profil de revenu

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	• Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. • Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.	
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	• Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. • Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés réduits (FADR).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 3,00 % moins de 2 ans, vous payez 2,50 % moins de 3 ans, vous payez 2,00 % 3 ans et plus, vous payez 0,00 %	• Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 2,50 %. • Vous ne pouvez demander le rachat d'unités chaque année sans payer de frais de rachat.
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	• Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. • Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. • Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.	

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller en sécurité financière pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller en sécurité financière au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et FADR	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)				Frais supplémentaires		
75 / 75	2,51	2,27	--	--	s.o.	s.o.	s.o.
75 / 100	2,79	2,33	1,66	1,18	0,11	s.o.	s.o.
100 / 100	3,01	2,50	--	--	0,11	0,11	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller en sécurité financière.

Profil de revenu

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	• Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. • Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Profil 2010

Bref aperçu : **Date d'offre initiale du fonds :** 05 octobre 2009
Date de création du fonds : 04 décembre 2006
Gestionnaire : Gestion de placements Canada Vie Itée

Valeur totale du fonds : 9 195 888 \$
Taux de rotation du portefeuille : 29,86 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	RFG (%) ¹	VL (\$) ¹	UC ¹	RFG (%) ¹	VL (\$) ¹	UC ¹	RFG (%) ¹	VL (\$) ¹	UC ¹
Standard : options AFA, FAD et FADR ^{1,3}	2,49	15,43	8 701	2,77	15,09	12 855	2,98	14,65	3 979
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR ^{1,3}	2,24	14,88	18	2,31	14,70	13 553	--	--	--
Partenaire : option AFA ²	--	--	--	--	--	--	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA ²	--	--	--	--	--	--	--	--	--

² Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller en sécurité financière. Le RFG ne comprend pas ces frais.

¹ AFA – avec frais d'acquisition
 RFG – ratio des frais de gestion
 VL – valeur liquidative
 UC – unités en circulation

³ FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.
 FADR – avec frais d'acquisition différés réduits – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum

- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 \$ ou prélèvements automatiques de 25 \$
- Polices FERR : placement initial de 10 000 \$
- Un avoir total minimal de 500 000 \$ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

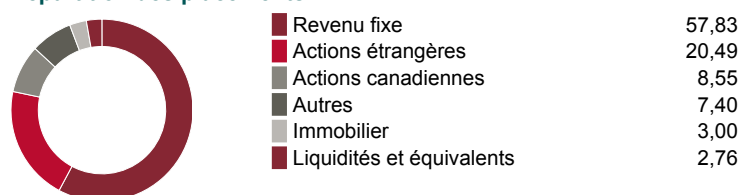
Ce fonds distinct, par la voie d'investissements dans d'autres fonds, souscrit principalement des titres à revenu fixe, des actions canadiennes et des actions étrangères. Comme il a atteint sa date d'expiration, nous pouvons le fermer à tout moment et transférer son actif au Fonds Profil de revenu.

Dix principaux placements

	% de l'actif
Obligations de base Plus (Mackenzie)	22,99
Revenu fixe canadien de base	19,08
Hypothécaire	6,71
Revenu fixe sans contraintes	5,01
Obligations mondiales (Brandywine)	4,05
Actions étrangères	3,97
Actions de valeur canadiennes	3,49
Dividendes principalement canadiens	3,49
Obligations étrangères (CLAM)	3,00
Immobilier	3,00
Total	74,79

Nombre total des placements : 23

Répartition des placements



Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à moyen ou à plus long terme, qui désire bénéficier du savoir-faire d'une multiplicité de gestionnaires aux termes d'un seul fonds, qui tient à consacrer au maximum 36 pour cent de ses avoirs à des actions, et qui est prête à assumer un niveau de risque faible.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 10 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

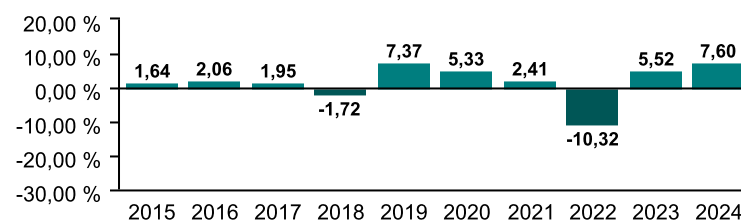
Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 \$ dans l'option série standard le 31 décembre 2014, détiendrait 1 225,64 \$ au 31 décembre 2024. Ce montant correspond à une moyenne de 2,06 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 8 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles la valeur a diminué.



Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Faible*.



La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

Profil 2010

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	• Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. • Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.	
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	• Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. • Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés réduits (FADR).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 3,00 % moins de 2 ans, vous payez 2,50 % moins de 3 ans, vous payez 2,00 % 3 ans et plus, vous payez 0,00 %	• Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 2,50 %. • Vous ne pouvez demander le rachat d'unités chaque année sans payer de frais de rachat.
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	• Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. • Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. • Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.	

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller en sécurité financière pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller en sécurité financière au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et FADR	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)				Frais supplémentaires		
75 / 75	2,49	2,24	--	--	s.o.	s.o.	s.o.
75 / 100	2,77	2,31	--	--	0,11	s.o.	s.o.
100 / 100	2,98	--	--	--	0,11	0,11	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller en sécurité financière.

Profil 2010

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	• Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. • Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Profil 2015

Bref aperçu : **Date d'offre initiale du fonds :** 05 octobre 2009
Date de création du fonds : 04 décembre 2006
Gestionnaire : Gestion de placements Canada Vie Itée

Valeur totale du fonds : 22 605 503 \$
Taux de rotation du portefeuille : 26,55 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	RFG (%) ¹	VL (\$) ¹	UC ¹	RFG (%) ¹	VL (\$) ¹	UC ¹	RFG (%) ¹	VL (\$) ¹	UC ¹
Standard : options AFA, FAD et FADR ^{1,3}	2,52	15,59	3 719	2,80	15,26	25 877	3,03	14,88	14 250
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR ^{1,3}	2,30	14,91	634	2,34	14,81	2 001	2,52	14,50	4 958
Partenaire : option AFA ²	--	--	--	--	--	--	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA ²	--	--	--	--	--	--	--	--	--

² Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller en sécurité financière. Le RFG ne comprend pas ces frais.

¹ AFA – avec frais d'acquisition
 RFG – ratio des frais de gestion
 VL – valeur liquidative
 UC – unités en circulation

³ FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.
 FADR – avec frais d'acquisition différés réduits – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum

- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 \$ ou prélèvements automatiques de 25 \$
- Polices FERR : placement initial de 10 000 \$
- Un avoir total minimal de 500 000 \$ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

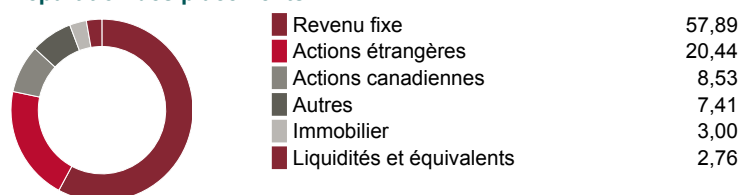
Ce fonds distinct, par la voie d'investissements dans d'autres fonds, souscrit principalement des titres à revenu fixe, des actions canadiennes et des actions étrangères. Comme il a atteint sa date d'expiration, nous pouvons le fermer à tout moment et transférer son actif au Fonds Profil de revenu.

Dix principaux placements

	% de l'actif
Obligations de base Plus (Mackenzie)	23,01
Revenu fixe canadien de base	19,10
Hypothécaire	6,72
Revenu fixe sans contraintes	5,01
Obligations mondiales (Brandywine)	4,05
Actions étrangères	3,95
Actions de valeur canadiennes	3,48
Dividendes principalement canadiens	3,48
Obligations à long terme	3,01
Obligations étrangères (CLAM)	3,00
Total	74,81

Nombre total des placements : 23

Répartition des placements



Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à moyen ou à plus long terme, qui désire bénéficier du savoir-faire d'une multiplicité de gestionnaires aux termes d'un seul fonds, qui tient à consacrer au maximum 36 pour cent de ses avoirs à des actions, et qui est prête à assumer un niveau de risque faible.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 10 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

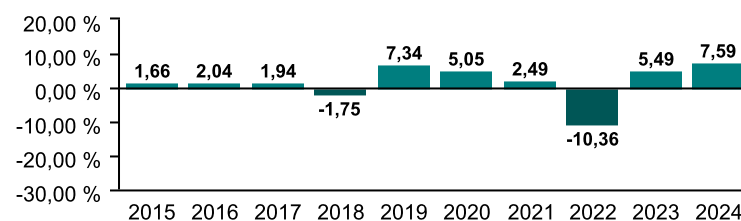
Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 \$ dans l'option série standard le 31 décembre 2014, détiendrait 1 221,79 \$ au 31 décembre 2024. Ce montant correspond à une moyenne de 2,02 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 8 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles la valeur a diminué.



Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Faible*.



La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

Profil 2015

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	• Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. • Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	• Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. • Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	• Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. • Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. • Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD ou FADR à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés réduits (FADR).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 3,00 % moins de 2 ans, vous payez 2,50 % moins de 3 ans, vous payez 2,00 % 3 ans et plus, vous payez 0,00 %	• Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 2,50 %. • Vous ne pouvez demander le rachat d'unités chaque année sans payer de frais de rachat.	
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	• Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. • Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. • Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller en sécurité financière pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller en sécurité financière au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et FADR	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)				Frais supplémentaires		
75 / 75	2,52	2,30	--	--	s.o.	s.o.	s.o.
75 / 100	2,80	2,34	--	--	0,11	s.o.	s.o.
100 / 100	3,03	2,52	--	--	0,11	0,11	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller en sécurité financière.

Profil 2015

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	• Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. • Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Profil 2020

Bref aperçu : **Date d'offre initiale du fonds :** 05 octobre 2009
Date de création du fonds : 04 décembre 2006
Gestionnaire : Gestion de placements Canada Vie Itée

Valeur totale du fonds : 117 797 431 \$
Taux de rotation du portefeuille : 29,49 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	RFG (%) ¹	VL (\$) ¹	UC ¹	RFG (%) ¹	VL (\$) ¹	UC ¹	RFG (%) ¹	VL (\$) ¹	UC ¹
Standard : options AFA, FAD et FADR ^{1,3}	2,89	15,98	21 306	2,94	15,83	73 546	3,09	15,53	43
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR ^{1,3}	--	--	--	2,42	15,43	66 683	2,59	15,11	4 333
Partenaire : option AFA ²	--	--	--	--	--	--	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA ²	--	--	--	--	--	--	--	--	--

² Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller en sécurité financière. Le RFG ne comprend pas ces frais.

¹ AFA – avec frais d'acquisition
 RFG – ratio des frais de gestion
 VL – valeur liquidative
 UC – unités en circulation

³ FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.
 FADR – avec frais d'acquisition différés réduits – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum

- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 \$ ou prélèvements automatiques de 25 \$
- Polices FERR : placement initial de 10 000 \$
- Un avoir total minimal de 500 000 \$ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

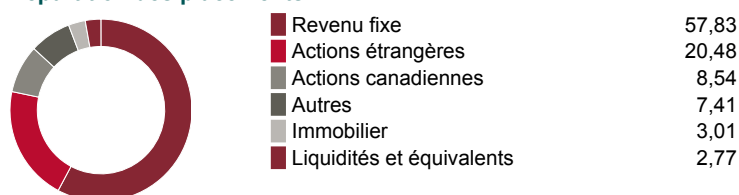
Ce fonds distinct, par la voie d'investissements dans d'autres fonds, souscrit principalement des titres à revenu fixe, des actions canadiennes et des actions étrangères. Au fil du temps, la composition de l'actif du fonds finit par devenir automatiquement plus prudente, s'adaptant ainsi à l'horizon de placement du propriétaire de la police.

Dix principaux placements

	% de l'actif
Obligations de base Plus (Mackenzie)	22,99
Revenu fixe canadien de base	19,08
Hypothécaire	6,72
Revenu fixe sans contraintes	5,01
Obligations mondiales (Brandywine)	4,06
Actions étrangères	3,97
Actions de valeur canadiennes	3,49
Dividendes principalement canadiens	3,48
Immobilier	3,01
Obligations étrangères (CLAM)	3,00
Total	74,81

Nombre total des placements : 23

Répartition des placements



Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui planifie son départ à la retraite vers 2020, qui désire bénéficier du savoir-faire d'une multiplicité de gestionnaires aux termes d'un seul fonds, dont la composition de l'actif deviendra de plus en plus prudente au fil du temps, et qui est prête à assumer un niveau de risque faible.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 10 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

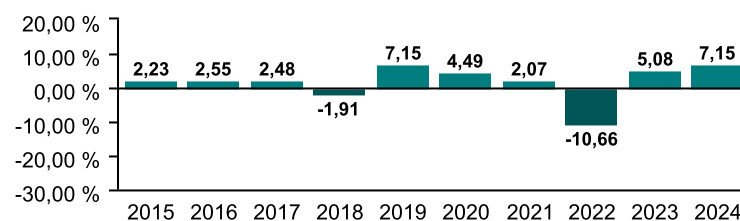
Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 \$ dans l'option série standard le 31 décembre 2014, détiendrait 1 211,54 \$ au 31 décembre 2024. Ce montant correspond à une moyenne de 1,94 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 8 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles la valeur a diminué.



Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Faible*.



La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

Profil 2020

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	• Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. • Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.	
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	• Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. • Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés réduits (FADR).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 3,00 % moins de 2 ans, vous payez 2,50 % moins de 3 ans, vous payez 2,00 % 3 ans et plus, vous payez 0,00 %	• Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 2,50 %. • Vous ne pouvez demander le rachat d'unités chaque année sans payer de frais de rachat.
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	• Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. • Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. • Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.	

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller en sécurité financière pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller en sécurité financière au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et FADR	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)				Frais supplémentaires		
75 / 75	2,89	--	--	--	s.o.	s.o.	s.o.
75 / 100	2,94	2,42	--	--	0,11	s.o.	s.o.
100 / 100	3,09	2,59	--	--	0,11	0,11	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller en sécurité financière.

Profil 2020

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	• Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. • Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Profil 2025

Bref aperçu : **Date d'offre initiale du fonds :** 05 octobre 2009
Date de création du fonds : 04 décembre 2006
Gestionnaire : Gestion de placements Canada Vie Itée

Valeur totale du fonds : 337 166 169 \$
Taux de rotation du portefeuille : 35,69 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	RFG (%) ¹	VL (\$) ¹	UC ¹	RFG (%) ¹	VL (\$) ¹	UC ¹	RFG (%) ¹	VL (\$) ¹	UC ¹
Standard : options AFA, FAD et FADR ^{1,3}	3,01	17,68	39 079	3,07	17,43	110 594	3,23	16,94	24 296
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR ^{1,3}	2,50	17,16	4 966	2,55	17,00	17 012	2,72	16,54	8 526
Partenaire : option AFA ²	--	--	--	1,95	12,49	1 171	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA ²	--	--	--	--	--	--	--	--	--

² Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller en sécurité financière. Le RFG ne comprend pas ces frais.

¹ AFA – avec frais d'acquisition
 RFG – ratio des frais de gestion
 VL – valeur liquidative
 UC – unités en circulation

³ FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.
 FADR – avec frais d'acquisition différés réduits – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum

- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 \$ ou prélèvements automatiques de 25 \$
- Polices FERR : placement initial de 10 000 \$
- Un avoir total minimal de 500 000 \$ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

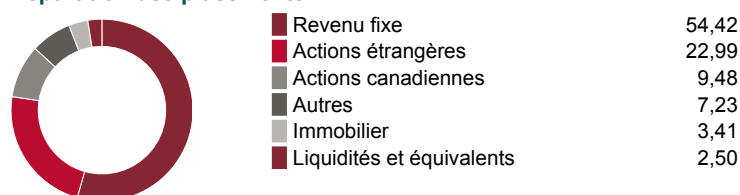
Ce fonds distinct, par la voie d'investissements dans d'autres fonds, souscrit principalement des titres à revenu fixe, des actions canadiennes et des actions étrangères. Au fil du temps, la composition de l'actif du fonds finit par devenir automatiquement plus prudente, s'adaptant ainsi à l'horizon de placement du propriétaire de la police.

Dix principaux placements

	% de l'actif
Obligations de base Plus (Mackenzie)	23,60
Revenu fixe canadien de base	15,77
Hypothécaire	6,36
Revenu fixe sans contraintes	4,26
Actions étrangères	4,09
Obligations mondiales (Brandywine)	3,59
Immobilier	3,41
Croissance canadienne	3,36
Actions de valeur canadiennes	3,32
Dividendes principalement canadiens	3,32
Total	71,08

Nombre total des placements : **25**

Répartition des placements



Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui planifie son départ à la retraite vers 2025, qui désire bénéficier du savoir-faire d'une multiplicité de gestionnaires aux termes d'un seul fonds, dont la composition de l'actif deviendra de plus en plus prudente au fil du temps, et qui est prête à assumer un niveau de risque faible.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 10 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

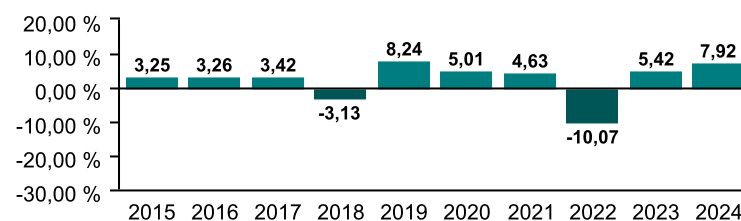
Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 \$ dans l'option série standard le 31 décembre 2014, détiendrait 1 299,46 \$ au 31 décembre 2024. Ce montant correspond à une moyenne de 2,65 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 8 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles la valeur a diminué.



Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Faible*.



La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

Profil 2025

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	• Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. • Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	• Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. • Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	• Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. • Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. • Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD ou FADR à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés réduits (FADR).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 3,00 % moins de 2 ans, vous payez 2,50 % moins de 3 ans, vous payez 2,00 % 3 ans et plus, vous payez 0,00 %	• Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 2,50 %. • Vous ne pouvez demander le rachat d'unités chaque année sans payer de frais de rachat.	
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	• Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. • Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. • Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller en sécurité financière pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller en sécurité financière au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et FADR	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)				Frais supplémentaires		
75 / 75	3,01	2,50	--	--	s.o.	s.o.	s.o.
75 / 100	3,07	2,55	1,95	--	0,11	s.o.	s.o.
100 / 100	3,23	2,72	--	--	0,11	0,21	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller en sécurité financière.

Profil 2025

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Profil 2030

Bref aperçu : **Date d'offre initiale du fonds :** 05 octobre 2009
Date de création du fonds : 04 décembre 2006
Gestionnaire : Gestion de placements Canada Vie Itée

Valeur totale du fonds : 473 652 545 \$
Taux de rotation du portefeuille : 35,88 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	RFG (%) ¹	VL (\$) ¹	UC ¹	RFG (%) ¹	VL (\$) ¹	UC ¹	RFG (%) ¹	VL (\$) ¹	UC ¹
Standard : options AFA, FAD et FADR ^{1,3}	3,01	19,78	100 566	3,12	19,36	129 419	3,49	18,33	9 459
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR ^{1,3}	2,49	19,17	3 739	2,61	18,93	25 994	3,00	18,02	3 111
Partenaire : option AFA ²	--	--	--	--	--	--	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA ²	--	--	--	--	--	--	--	--	--

² Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller en sécurité financière. Le RFG ne comprend pas ces frais.

¹ AFA – avec frais d'acquisition
 RFG – ratio des frais de gestion
 VL – valeur liquidative
 UC – unités en circulation

³ FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.
 FADR – avec frais d'acquisition différés réduits – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum

- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 \$ ou prélèvements automatiques de 25 \$
- Polices FERR : placement initial de 10 000 \$
- Un avoir total minimal de 500 000 \$ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

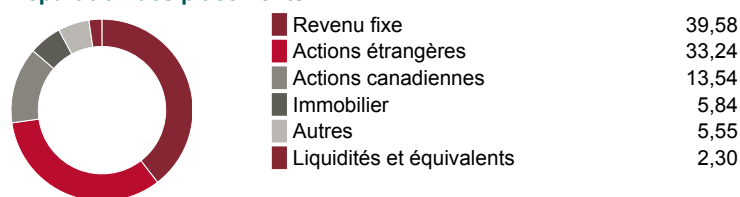
Ce fonds distinct, par la voie d'investissements dans d'autres fonds, souscrit principalement des titres à revenu fixe, des actions canadiennes et des actions étrangères. Au fil du temps, la composition de l'actif du fonds finit par devenir automatiquement plus prudente, s'adaptant ainsi à l'horizon de placement du propriétaire de la police.

Dix principaux placements

	% de l'actif
Obligations de base Plus (Mackenzie)	17,64
Revenu fixe canadien de base	11,46
Immobilier	5,84
Obligations mondiales (Brandywine)	5,24
Actions de valeur des États-Unis	4,73
Hypothécaire	4,61
Actions de valeur canadiennes	4,57
Dividendes principalement canadiens	4,56
Croissance canadienne	4,40
Croissance des États-Unis	4,34
Total	67,39

Nombre total des placements : **26**

Répartition des placements



Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui planifie son départ à la retraite vers 2030, qui désire bénéficier du savoir-faire d'une multiplicité de gestionnaires aux termes d'un seul fonds, dont la composition de l'actif deviendra de plus en plus prudente au fil du temps, et qui est prête à assumer un niveau de risque allant de faible à modéré.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 10 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

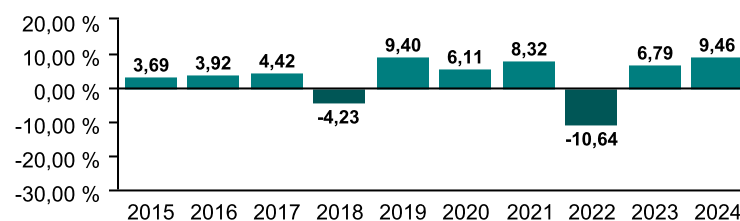
Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 \$ dans l'option série standard le 31 décembre 2014, détiendrait 1 415,45 \$ au 31 décembre 2024. Ce montant correspond à une moyenne de 3,54 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 8 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles la valeur a diminué.



Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Faible à modéré*.



La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

Profil 2030

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	• Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. • Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	• Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. • Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	• Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. • Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. • Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD ou FADR à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés réduits (FADR).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 3,00 % moins de 2 ans, vous payez 2,50 % moins de 3 ans, vous payez 2,00 % 3 ans et plus, vous payez 0,00 %	• Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 2,50 %. • Vous ne pouvez demander le rachat d'unités chaque année sans payer de frais de rachat.	
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	• Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. • Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. • Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller en sécurité financière pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller en sécurité financière au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et FADR	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)				Frais supplémentaires		
75 / 75	3,01	2,49	--	--	s.o.	s.o.	s.o.
75 / 100	3,12	2,61	--	--	0,11	s.o.	s.o.
100 / 100	3,49	3,00	--	--	0,11	0,21	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller en sécurité financière.

Profil 2030

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Profil 2035

Bref aperçu : **Date d'offre initiale du fonds :** 05 octobre 2009
Date de création du fonds : 04 décembre 2006
Gestionnaire : Gestion de placements Canada Vie Itée

Valeur totale du fonds : 543 796 282 \$
Taux de rotation du portefeuille : 29,21 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	RFG (%) ¹	VL (\$) ¹	UC ¹	RFG (%) ¹	VL (\$) ¹	UC ¹	RFG (%) ¹	VL (\$) ¹	UC ¹
Standard : options AFA, FAD et FADR ^{1,3}	3,07	22,02	29 559	3,11	21,86	71 570	3,48	20,71	8 226
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR ^{1,3}	2,54	21,46	25 476	2,60	21,30	37 010	--	--	--
Partenaire : option AFA ²	--	--	--	--	--	--	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA ²	--	--	--	--	--	--	--	--	--

² Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller en sécurité financière. Le RFG ne comprend pas ces frais.

¹ AFA – avec frais d'acquisition
 RFG – ratio des frais de gestion
 VL – valeur liquidative
 UC – unités en circulation

³ FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.
 FADR – avec frais d'acquisition différés réduits – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum

- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 \$ ou prélèvements automatiques de 25 \$
- Polices FERR : placement initial de 10 000 \$
- Un avoir total minimal de 500 000 \$ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

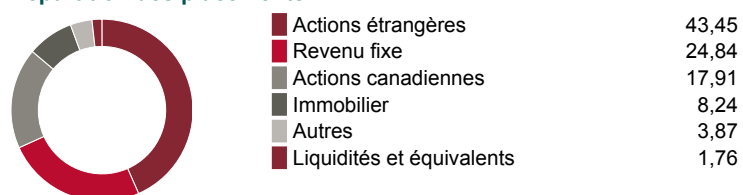
Ce fonds distinct, par la voie d'investissements dans d'autres fonds, souscrit principalement des titres à revenu fixe, des actions canadiennes et des actions étrangères. Au fil du temps, la composition de l'actif du fonds finit par devenir automatiquement plus prudente, s'adaptant ainsi à l'horizon de placement du propriétaire de la police.

Dix principaux placements

	% de l'actif
Obligations de base Plus (Mackenzie)	12,03
Immobilier	8,24
Revenu fixe canadien de base	7,10
Actions de valeur des États-Unis	6,28
Actions de valeur canadiennes	5,66
Dividendes principalement canadiens	5,66
Croissance canadienne	5,45
Croissance des États-Unis	5,34
Croissance américaine	4,46
Occasions d'invest intern (JPMorgan)	4,19
Total	64,41

Nombre total des placements : **26**

Répartition des placements



Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui planifie son départ à la retraite vers 2035, qui désire bénéficier du savoir-faire d'une multiplicité de gestionnaires aux termes d'un seul fonds, dont la composition de l'actif deviendra de plus en plus prudente au fil du temps, et qui est prête à assumer un niveau de risque allant de faible à modéré.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 10 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

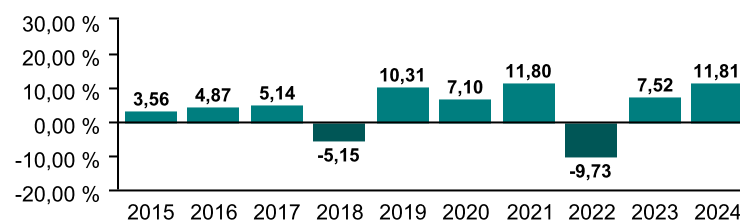
Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 \$ dans l'option série standard le 31 décembre 2014, détiendrait 1 552,27 \$ au 31 décembre 2024. Ce montant correspond à une moyenne de 4,50 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 8 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles la valeur a diminué.



Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Faible à modéré*.



La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

Profil 2035

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	• Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. • Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	• Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. • Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	• Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. • Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. • Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD ou FADR à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés réduits (FADR).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 3,00 % moins de 2 ans, vous payez 2,50 % moins de 3 ans, vous payez 2,00 % 3 ans et plus, vous payez 0,00 %	• Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 2,50 %. • Vous ne pouvez demander le rachat d'unités chaque année sans payer de frais de rachat.	
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	• Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. • Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. • Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller en sécurité financière pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller en sécurité financière au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et FADR	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)				Frais supplémentaires		
75 / 75	3,07	2,54	--	--	s.o.	s.o.	s.o.
75 / 100	3,11	2,60	--	--	0,11	s.o.	s.o.
100 / 100	3,48	--	--	--	0,11	0,21	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller en sécurité financière.

Profil 2035

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	• Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. • Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Profil 2040

Bref aperçu : **Date d'offre initiale du fonds :** 05 octobre 2009
Date de création du fonds : 04 décembre 2006
Gestionnaire : Gestion de placements Canada Vie Itée

Valeur totale du fonds : 535 382 701 \$
Taux de rotation du portefeuille : 25,19 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	RFG (%) ¹	VL (\$) ¹	UC ¹	RFG (%) ¹	VL (\$) ¹	UC ¹	RFG (%) ¹	VL (\$) ¹	UC ¹
Standard : options AFA, FAD et FADR ^{1,3}	3,04	24,40	30 229	3,14	24,03	47 260	3,52	22,76	5 240
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR ^{1,3}	2,52	23,79	12 428	2,63	23,46	13 035	3,02	22,34	4 438
Partenaire : option AFA ²	--	--	--	--	--	--	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA ²	--	--	--	--	--	--	--	--	--

² Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller en sécurité financière. Le RFG ne comprend pas ces frais.

¹ AFA – avec frais d'acquisition
 RFG – ratio des frais de gestion
 VL – valeur liquidative
 UC – unités en circulation

³ FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.
 FADR – avec frais d'acquisition différés réduits – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum

- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 \$ ou prélèvements automatiques de 25 \$
- Polices FERR : placement initial de 10 000 \$
- Un avoir total minimal de 500 000 \$ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

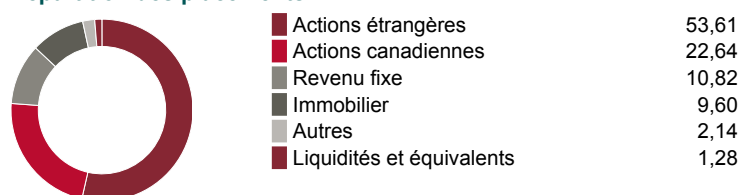
Ce fonds distinct, par la voie d'investissements dans d'autres fonds, souscrit principalement des titres à revenu fixe, des actions canadiennes et des actions étrangères. Au fil du temps, la composition de l'actif du fonds finit par devenir automatiquement plus prudente, s'adaptant ainsi à l'horizon de placement du propriétaire de la police.

Dix principaux placements

	% de l'actif
Immobilier	9,60
Actions de valeur des États-Unis	7,78
Actions de valeur canadiennes	7,03
Dividendes principalement canadiens	7,02
Croissance canadienne	6,81
Croissance des États-Unis	6,63
Croissance américaine	5,61
Occasions d'invest intern (JPMorgan)	5,26
Obligations de base Plus (Mackenzie)	5,19
Dividendes américains	5,01
Total	65,94

Nombre total des placements : **25**

Répartition des placements



Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui planifie son départ à la retraite vers 2040, qui désire bénéficier du savoir-faire d'une multiplicité de gestionnaires aux termes d'un seul fonds, dont la composition de l'actif deviendra de plus en plus prudente au fil du temps, et qui est prête à assumer un niveau de risque faible à modéré.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 10 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

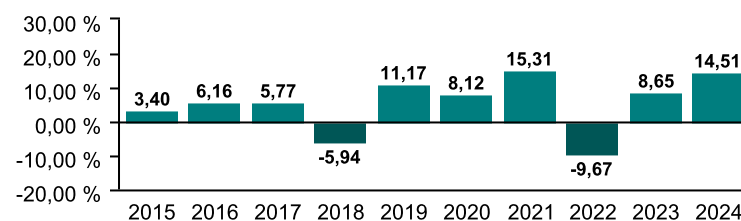
Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 \$ dans l'option série standard le 31 décembre 2014, détiendrait 1 700,98 \$ au 31 décembre 2024. Ce montant correspond à une moyenne de 5,46 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 8 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles la valeur a diminué.



Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Faible à modéré*.



La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

Profil 2040

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	• Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. • Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	• Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. • Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	• Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. • Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. • Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD ou FADR à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés réduits (FADR).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 3,00 % moins de 2 ans, vous payez 2,50 % moins de 3 ans, vous payez 2,00 % 3 ans et plus, vous payez 0,00 %	• Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 2,50 %. • Vous ne pouvez demander le rachat d'unités chaque année sans payer de frais de rachat.	
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	• Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. • Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. • Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller en sécurité financière pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller en sécurité financière au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et FADR	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)				Frais supplémentaires		
75 / 75	3,04	2,52	--	--	s.o.	s.o.	s.o.
75 / 100	3,14	2,63	--	--	0,16	s.o.	s.o.
100 / 100	3,52	3,02	--	--	0,16	0,21	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller en sécurité financière.

Profil 2040

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Profil 2045

Bref aperçu : **Date d'offre initiale du fonds :** 05 octobre 2009
Date de création du fonds : 04 décembre 2006
Gestionnaire : Gestion de placements Canada Vie Itée

Valeur totale du fonds : 542 502 502 \$
Taux de rotation du portefeuille : 22,51 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	RFG (%) ¹	VL (\$) ¹	UC ¹	RFG (%) ¹	VL (\$) ¹	UC ¹	RFG (%) ¹	VL (\$) ¹	UC ¹
Standard : options AFA, FAD et FADR ^{1,3}	3,06	25,44	11 656	3,16	25,03	33 846	--	--	--
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR ^{1,3}	2,54	24,95	5 550	--	--	--	--	--	--
Partenaire : option AFA ²	--	--	--	--	--	--	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA ²	--	--	--	--	--	--	--	--	--

² Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller en sécurité financière. Le RFG ne comprend pas ces frais.

¹ AFA – avec frais d'acquisition
 RFG – ratio des frais de gestion
 VL – valeur liquidative
 UC – unités en circulation

³ FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.
 FADR – avec frais d'acquisition différés réduits – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum

- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 \$ ou prélèvements automatiques de 25 \$
- Polices FERR : placement initial de 10 000 \$
- Un avoir total minimal de 500 000 \$ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

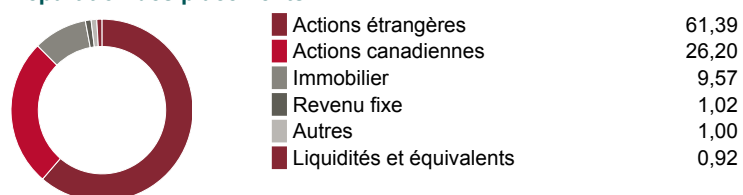
Ce fonds distinct, par la voie d'investissements dans d'autres fonds, souscrit principalement des titres à revenu fixe, des actions canadiennes et des actions étrangères. Au fil du temps, la composition de l'actif du fonds finit par devenir automatiquement plus prudente, s'adaptant ainsi à l'horizon de placement du propriétaire de la police.

Dix principaux placements

	% de l'actif
Immobilier	9,57
Actions de valeur des États-Unis	8,94
Actions de valeur canadiennes	8,09
Dividendes principalement canadiens	8,09
Croissance canadienne	7,78
Croissance des États-Unis	7,60
Croissance américaine	6,73
Dividendes américains	6,42
Occasions d'invest intern (JPMorgan)	6,06
Actions internationales (Setanta)	5,62
Total	74,90

Nombre total des placements : **18**

Répartition des placements



Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui planifie son départ à la retraite vers 2045, qui désire bénéficier du savoir-faire d'une multiplicité de gestionnaires aux termes d'un seul fonds, dont la composition de l'actif deviendra de plus en plus prudente au fil du temps, et qui est prête à assumer un niveau de risque modéré.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 10 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

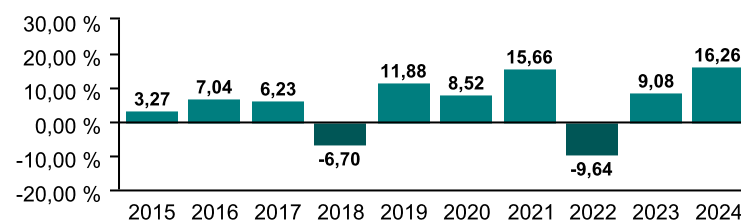
Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 \$ dans l'option série standard le 31 décembre 2014, détiendrait 1 763,00 \$ au 31 décembre 2024. Ce montant correspond à une moyenne de 5,83 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 8 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles la valeur a diminué.



Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est **Modéré**.



La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique **Risques liés aux fonds** de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

Profil 2045

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	• Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. • Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.	
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	• Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. • Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés réduits (FADR).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 3,00 % moins de 2 ans, vous payez 2,50 % moins de 3 ans, vous payez 2,00 % 3 ans et plus, vous payez 0,00 %	• Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 2,50 %. • Vous ne pouvez demander le rachat d'unités chaque année sans payer de frais de rachat.
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	• Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. • Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. • Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.	

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller en sécurité financière pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller en sécurité financière au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et FADR	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)				Frais supplémentaires		
75 / 75	3,06	2,54	--	--	s.o.	s.o.	s.o.
75 / 100	3,16	--	--	--	0,16	s.o.	s.o.
100 / 100	--	--	--	--	0,16	0,21	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller en sécurité financière.

Profil 2045

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	• Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. • Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Profil 2050

Bref aperçu :	Date d'offre initiale du fonds :	05 octobre 2009	Valeur totale du fonds :	524 953 193 \$	
	Date de création du fonds :	04 décembre 2006		Taux de rotation du portefeuille :	
	Gestionnaire :	Gestion de placements Canada Vie Itée		22,20 %	

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	RFG (%) ¹	VL (\$) ¹	UC ¹	RFG (%) ¹	VL (\$) ¹	UC ¹	RFG (%) ¹	VL (\$) ¹	UC ¹
Standard : options AFA, FAD et FADR ^{1, 3}	3,09	25,85	27 026	3,25	25,22	19 539	3,61	23,85	97
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR ^{1, 3}	2,56	26,66	7 135	2,73	24,81	5 611	--	--	--
Partenaire : option AFA ²	--	--	--	--	--	--	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA ²	--	--	--	--	--	--	--	--	--

² Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller en sécurité financière. Le RFG ne comprend pas ces frais.

- ¹ AFA – avec frais d'acquisition
RFG – ratio des frais de gestion
VL – valeur liquidative
UC – unités en circulation

³ FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.
FADR – avec frais d'acquisition différés réduits – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.
- Placement minimum**

 - Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 \$ ou prélèvements automatiques de 25 \$
 - Polices FERR : placement initial de 10 000 \$
 - Un avoir total minimal de 500 000 \$ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

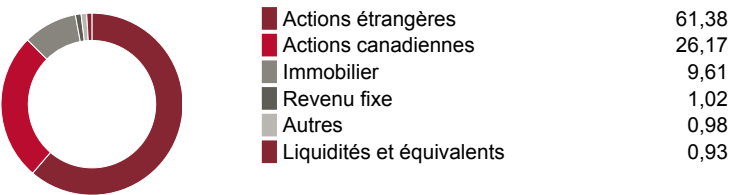
Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct, par la voie d'investissements dans d'autres fonds, souscrit principalement des titres à revenu fixe, des actions canadiennes et des actions étrangères. Au fil du temps, la composition de l'actif du fonds finit par devenir automatiquement plus prudente, s'adaptant ainsi à l'horizon de placement du propriétaire de la police.

Dix principaux placements

	% de l'actif
Immobilier	9,61
Actions de valeur des États-Unis	8,92
Actions de valeur canadiennes	8,08
Dividendes principalement canadiens	8,08
Croissance canadienne	7,77
Croissance des États-Unis	7,58
Croissance américaine	6,72
Dividendes américains	6,41
Occassions d'invest intern (JPMorgan)	6,05
Actions internationales (Setanta)	5,65
Total	74,87
Nombre total des placements :	18

Répartition des placements



Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui planifie son départ à la retraite vers 2050, qui désire bénéficier du savoir-faire d'une multiplicité de gestionnaires aux termes d'un seul fonds, dont la composition de l'actif deviendra de plus en plus prudente au fil du temps, et qui est prête à assumer un niveau de risque modéré.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 10 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

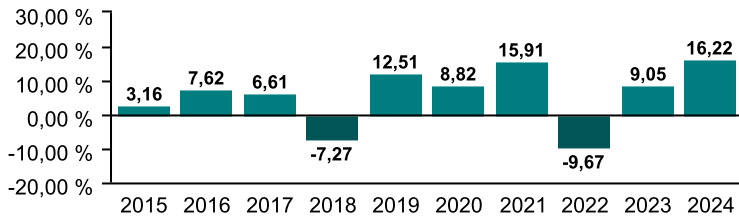
Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 \$ dans l'option série standard le 31 décembre 2014, détiendrait 1 782,95 \$ au 31 décembre 2024. Ce montant correspond à une moyenne de 5,95 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 8 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles la valeur a diminué.



Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Modéré*.



La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

Profil 2050

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	• Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. • Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.	
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	• Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. • Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés réduits (FADR).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 3,00 % moins de 2 ans, vous payez 2,50 % moins de 3 ans, vous payez 2,00 % 3 ans et plus, vous payez 0,00 %	• Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 2,50 %. • Vous ne pouvez demander le rachat d'unités chaque année sans payer de frais de rachat.
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	• Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. • Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. • Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.	

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller en sécurité financière pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller en sécurité financière au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et FADR	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)				Frais supplémentaires		
75 / 75	3,09	2,56	--	--	s.o.	s.o.	s.o.
75 / 100	3,25	2,73	--	--	0,16	s.o.	s.o.
100 / 100	3,61	--	--	--	0,16	0,21	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller en sécurité financière.

Profil 2050

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Croissance prudent géré par l'équipe principale

Bref aperçu : **Date d'offre initiale du fonds :** 05 octobre 2009
Date de création du fonds : 05 octobre 2009
Gestionnaire : Gestion de placements Canada Vie Itée

Valeur totale du fonds : 62 547 662 \$
Taux de rotation du portefeuille : 70,43 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	RFG (%) ¹	VL (\$) ¹	UC ¹	RFG (%) ¹	VL (\$) ¹	UC ¹	RFG (%) ¹	VL (\$) ¹	UC ¹
Standard : options AFA, FAD et FADR ^{1,3}	2,46	16,03	353 651	2,52	15,90	2 100 823	2,66	15,54	37 957
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR ^{1,3}	2,02	15,25	300 475	2,07	15,14	1 048 579	2,24	14,83	28 491
Partenaire : option AFA ²	1,34	12,40	8 166	1,40	12,36	78 275	1,54	12,24	4 604
Privilégiée Partenaire : option AFA ²	--	--	--	0,95	12,72	10 273	--	--	--

² Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller en sécurité financière. Le RFG ne comprend pas ces frais.

¹ AFA – avec frais d'acquisition
 RFG – ratio des frais de gestion
 VL – valeur liquidative
 UC – unités en circulation

³ FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.
 FADR – avec frais d'acquisition différés réduits – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum

- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 \$ ou prélèvements automatiques de 25 \$
- Polices FERR : placement initial de 10 000 \$
- Un avoir total minimal de 500 000 \$ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

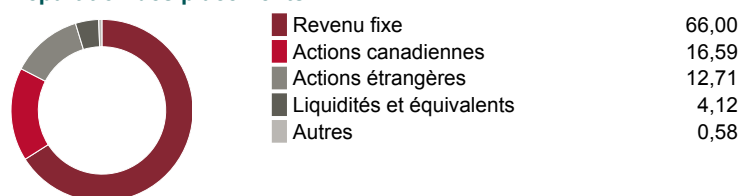
Ce fonds distinct, par la voie d'investissements dans d'autres fonds, souscrit principalement des titres à revenu fixe, des actions canadiennes et des actions étrangères. En matière de composition, il vise à consacrer 70 pour cent de son actif à des titres à revenu fixe et 30 pour cent à des actions.

Dix principaux placements

	% de l'actif
Revenu fixe canadien de base	70,30
Dividendes principalement canadiens	8,95
Actions canadiennes (Mackenzie)	4,46
Indice-act. grande cap. can. (Mackenzie)	4,44
Actions internationales (Putnam)	2,97
Actions mondiales toutes capitalisations	2,96
Indice-actions américain (Mackenzie)	2,96
Actions de valeur des États-Unis	1,48
Actions américaines (Mackenzie)	1,48
Total	100,00

Nombre total des placements : 9

Répartition des placements



Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à moyen ou à plus long terme, qui désire bénéficier du savoir-faire d'une multiplicité de gestionnaires aux termes d'un seul fonds, qui tient à consacrer au maximum 30 pour cent de ses avoirs à des actions, et qui est prête à assumer un niveau de risque allant de faible à modéré.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 10 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

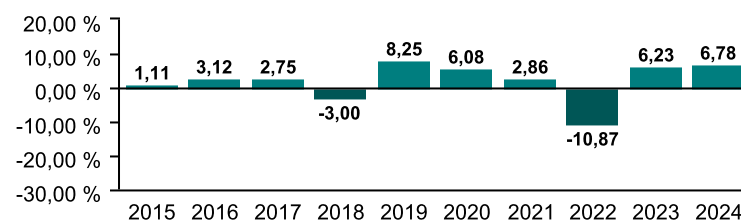
Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 \$ dans l'option série standard le 31 décembre 2014 détiendrait 1 241,03 \$ au 31 décembre 2024. Ce montant correspond à une moyenne de 2,18 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 8 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles la valeur a diminué.



Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Faible à modéré*.



La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

Croissance prudent géré par l'équipe principale

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	- Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. - Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.	
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	- Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. - Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés réduits (FADR).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 3,00 % moins de 2 ans, vous payez 2,50 % moins de 3 ans, vous payez 2,00 % 3 ans et plus, vous payez 0,00 %	- Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 2,50 %. - Vous ne pouvez demander le rachat d'unités chaque année sans payer de frais de rachat.
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	- Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. - Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. - Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.	

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller en sécurité financière pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller en sécurité financière au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Depuis le 4 novembre 2020, il n'est plus possible d'ajouter l'option de garantie de revenu viager (GRV) aux polices de fonds distincts nouvelles ou existantes, et aucune cotisation ultérieure ne peut être versée aux polices assorties de l'option de GRV.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et FADR	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)				Frais supplémentaires		
75 / 75	2,46	2,02	1,34	--	s.o.	s.o.	0,50
75 / 100	2,52	2,07	1,40	0,95	0,11	s.o.	0,50
100 / 100	2,66	2,24	1,54	--	0,11	0,11	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller en sécurité financière.

Croissance prudent géré par l'équipe principale

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	• Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. • Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Revenu modéré Franklin Templeton

Bref aperçu : **Date d'offre initiale du fonds :** 05 octobre 2009
Date de création du fonds : 05 octobre 2009
Gestionnaire : Gestion de placements Canada Vie Itée

Valeur totale du fonds : 20 958 416 \$
Taux de rotation du portefeuille : 2,72 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	RFG (%) ¹	VL (\$) ¹	UC ¹	RFG (%) ¹	VL (\$) ¹	UC ¹	RFG (%) ¹	VL (\$) ¹	UC ¹
Standard : options AFA, FAD et FADR ^{1,3}	2,69	16,30	83 796	2,75	16,14	469 992	2,90	15,80	9 673
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR ^{1,3}	2,11	16,11	79 103	2,16	15,99	393 190	2,33	15,66	17 611
Partenaire : option AFA ²	--	--	--	1,64	12,45	3 894	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA ²	--	--	--	1,05	12,92	19 192	--	--	--

² Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller en sécurité financière. Le RFG ne comprend pas ces frais.

¹ AFA – avec frais d'acquisition
 RFG – ratio des frais de gestion
 VL – valeur liquidative
 UC – unités en circulation

³ FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.
 FADR – avec frais d'acquisition différés réduits – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum

- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 \$ ou prélèvements automatiques de 25 \$
- Polices FERR : placement initial de 10 000 \$
- Un avoir total minimal de 500 000 \$ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct, par la voie d'investissements dans d'autres fonds, souscrit principalement des titres à revenu fixe, des actions canadiennes et des actions étrangères. En matière de composition, il vise à consacrer 65 pour cent de son actif à des titres à revenu fixe et 35 pour cent à des actions.

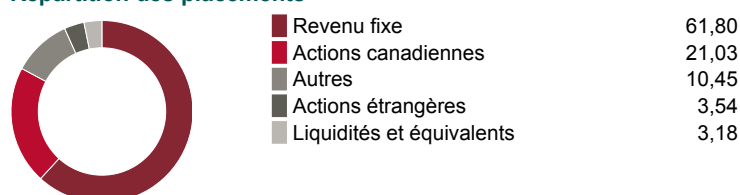
Dix principaux placements

	% de l'actif
Revenu fixe (Franklin Templeton)	65,27
Actions canadiennes (ClearBridge)	15,61
Actions mondiales (Franklin Templeton)	10,44
Indice-act. grande cap. can. (Mackenzie)	5,19
Indice-actions américain (Mackenzie)	3,49
Total	100,00

Nombre total des placements :

5

Répartition des placements



Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à moyen ou à plus long terme, qui est à la recherche d'un fonds constitué de fonds à revenu fixe et de fonds d'actions, qui tient à consacrer au maximum 35 pour cent de ses avoirs à des actions, et qui est prête à assumer un niveau de risque allant de faible à modéré.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 10 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

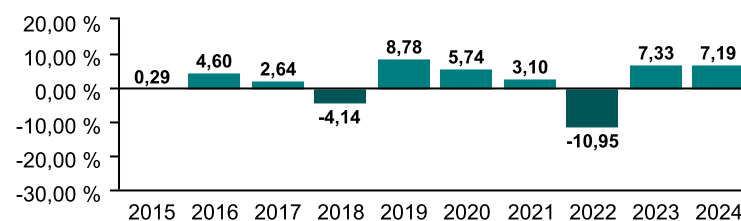
Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 \$ dans l'option série standard le 31 décembre 2014 détiendrait 1 253,98 \$ au 31 décembre 2024. Ce montant correspond à une moyenne de 2,29 % par année.

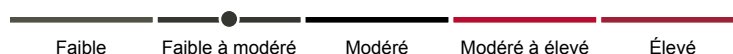
Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 8 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles la valeur a diminué.



Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Faible à modéré*.



La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

Revenu modéré Franklin Templeton

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	- Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. - Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.	
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	- Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. - Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés réduits (FADR).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 3,00 % moins de 2 ans, vous payez 2,50 % moins de 3 ans, vous payez 2,00 % 3 ans et plus, vous payez 0,00 %	- Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 2,50 %. - Vous ne pouvez demander le rachat d'unités chaque année sans payer de frais de rachat.
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	- Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. - Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. - Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.	

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller en sécurité financière pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller en sécurité financière au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Depuis le 4 novembre 2020, il n'est plus possible d'ajouter l'option de garantie de revenu viager (GRV) aux polices de fonds distincts nouvelles ou existantes, et aucune cotisation ultérieure ne peut être versée aux polices assorties de l'option de GRV.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et FADR	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)				Frais supplémentaires		
75 / 75	2,69	2,11	--	--	s.o.	s.o.	0,70
75 / 100	2,75	2,16	1,64	1,05	0,11	s.o.	0,70
100 / 100	2,90	2,33	--	--	0,11	0,11	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller en sécurité financière.

Revenu modéré Franklin Templeton

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	• Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. • Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Revenu modéré Mackenzie

Bref aperçu : **Date d'offre initiale du fonds :** 05 octobre 2009
Date de création du fonds : 05 octobre 2009
Gestionnaire : Gestion de placements Canada Vie Itée

Valeur totale du fonds : 10 068 065 \$
Taux de rotation du portefeuille : 67,01 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	RFG (%) ¹	VL (\$) ¹	UC ¹	RFG (%) ¹	VL (\$) ¹	UC ¹	RFG (%) ¹	VL (\$) ¹	UC ¹
Standard : options AFA, FAD et FADR ^{1,3}	2,71	16,70	43 794	2,76	16,57	243 544	2,92	16,18	6 596
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR ^{1,3}	2,11	16,43	21 681	2,17	16,32	180 685	2,34	15,97	3 227
Partenaire : option AFA ²	--	--	--	1,64	13,00	2 266	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA ²	--	--	--	1,05	13,52	2 810	--	--	--

² Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller en sécurité financière. Le RFG ne comprend pas ces frais.

¹ AFA – avec frais d'acquisition
 RFG – ratio des frais de gestion
 VL – valeur liquidative
 UC – unités en circulation

³ FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.
 FADR – avec frais d'acquisition différés réduits – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum

- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 \$ ou prélèvements automatiques de 25 \$
- Polices FERR : placement initial de 10 000 \$
- Un avoir total minimal de 500 000 \$ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct, par la voie d'investissements dans d'autres fonds, souscrit principalement des titres à revenu fixe, des actions canadiennes et des actions étrangères. En matière de composition, il vise à consacrer 65 pour cent de son actif à des titres à revenu fixe et 35 pour cent à des actions.

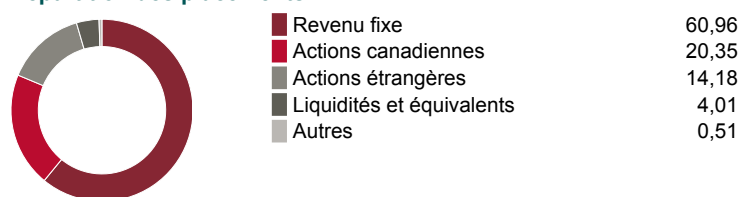
Dix principaux placements

	% de l'actif
Revenu fixe canadien de base	65,07
Valeur toutes capitalisations canadiennes (Mackenzie)	15,72
Titres internationaux	5,24
Indice-act. grande cap. can. (Mackenzie)	5,24
Grandes capitalisations américaines (Mackenzie)	5,24
Indice-actions américain (Mackenzie)	3,49
Total	100,00

Nombre total des placements :

6

Répartition des placements



Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à moyen ou à plus long terme, qui est à la recherche d'un fonds constitué de fonds à revenu fixe et de fonds d'actions, qui tient à consacrer au maximum 35 pour cent de ses avoirs à des actions, et qui est prête à assumer un niveau de risque allant de faible à modéré.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 10 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

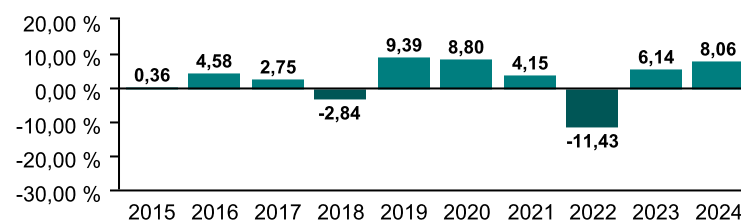
Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 \$ dans l'option série standard le 31 décembre 2014 détiendrait 1 319,22 \$ au 31 décembre 2024. Ce montant correspond à une moyenne de 2,81 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 8 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles la valeur a diminué.



Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Faible à modéré*.



La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

Revenu modéré Mackenzie

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	- Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. - Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.	
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	- Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. - Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés réduits (FADR).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 3,00 % moins de 2 ans, vous payez 2,50 % moins de 3 ans, vous payez 2,00 % 3 ans et plus, vous payez 0,00 %	- Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 2,50 %. - Vous ne pouvez demander le rachat d'unités chaque année sans payer de frais de rachat.
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	- Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. - Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. - Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.	

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller en sécurité financière pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller en sécurité financière au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Depuis le 4 novembre 2020, il n'est plus possible d'ajouter l'option de garantie de revenu viager (GRV) aux polices de fonds distincts nouvelles ou existantes, et aucune cotisation ultérieure ne peut être versée aux polices assorties de l'option de GRV.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et FADR	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)				Frais supplémentaires		
75 / 75	2,71	2,11	--	--	s.o.	s.o.	0,70
75 / 100	2,76	2,17	1,64	1,05	0,11	s.o.	0,70
100 / 100	2,92	2,34	--	--	0,11	0,11	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller en sécurité financière.

Revenu modéré Mackenzie

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	• Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. • Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Revenu modéré Fidelity

Bref aperçu : **Date d'offre initiale du fonds :** 05 octobre 2009
Date de création du fonds : 05 octobre 2009
Gestionnaire : Gestion de placements Canada Vie Itée

Valeur totale du fonds : 26 340 188 \$
Taux de rotation du portefeuille : 3,20 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	RFG (%) ¹	VL (\$) ¹	UC ¹	RFG (%) ¹	VL (\$) ¹	UC ¹	RFG (%) ¹	VL (\$) ¹	UC ¹
Standard : options AFA, FAD et FADR ^{1,3}	2,83	16,93	109 228	2,89	16,82	534 927	3,05	16,47	5 423
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR ^{1,3}	2,25	16,49	33 109	2,30	16,37	667 839	2,46	16,03	127
Partenaire : option AFA ²	--	--	--	1,76	12,83	2 526	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA ²	--	--	--	1,18	13,32	13 534	--	--	--

² Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller en sécurité financière. Le RFG ne comprend pas ces frais.

¹ AFA – avec frais d'acquisition
 RFG – ratio des frais de gestion
 VL – valeur liquidative
 UC – unités en circulation

³ FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.
 FADR – avec frais d'acquisition différés réduits – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum

- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 \$ ou prélèvements automatiques de 25 \$
- Polices FERR : placement initial de 10 000 \$
- Un avoir total minimal de 500 000 \$ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct, par la voie d'investissements dans d'autres fonds, souscrit principalement des titres à revenu fixe, des actions canadiennes et des actions étrangères. En matière de composition, il vise à consacrer 65 pour cent de son actif à des titres à revenu fixe et 35 pour cent à des actions.

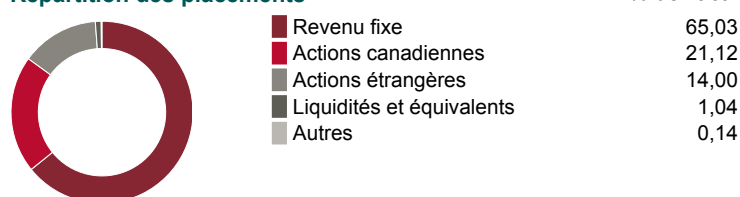
Dix principaux placements

	% de l'actif
Obligations canadiennes (Fidelity)	65,46
Actions canadiennes (Fidelity)	15,45
Actions internationales (Fidelity)	5,23
Actions américaines (Fidelity)	5,21
Indice-act. grande cap. can. (Mackenzie)	5,17
Indice-actions américain (Mackenzie)	3,48
Total	100,00

Nombre total des placements :

6

Répartition des placements



Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à moyen ou à plus long terme, qui est à la recherche d'un fonds constitué de fonds à revenu fixe et de fonds d'actions, qui tient à consacrer au maximum 35 pour cent de ses avoirs à des actions, et qui est prête à assumer un niveau de risque allant de faible à modéré.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 10 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

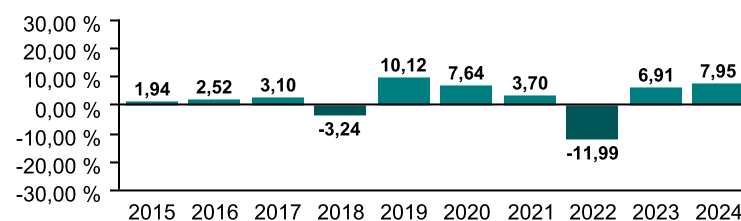
Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 \$ dans l'option série standard le 31 décembre 2014 détiendrait 1 301,62 \$ au 31 décembre 2024. Ce montant correspond à une moyenne de 2,67 % par année.

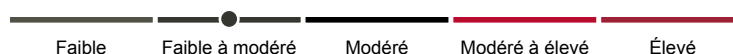
Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 8 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles la valeur a diminué.



Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Faible à modéré*.



La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

Revenu modéré Fidelity

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	• Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. • Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.	
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	• Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. • Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés réduits (FADR).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 3,00 % moins de 2 ans, vous payez 2,50 % moins de 3 ans, vous payez 2,00 % 3 ans et plus, vous payez 0,00 %	• Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 2,50 %. • Vous ne pouvez demander le rachat d'unités chaque année sans payer de frais de rachat.
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	• Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. • Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. • Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.	

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller en sécurité financière pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller en sécurité financière au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Depuis le 4 novembre 2020, il n'est plus possible d'ajouter l'option de garantie de revenu viager (GRV) aux polices de fonds distincts nouvelles ou existantes, et aucune cotisation ultérieure ne peut être versée aux polices assorties de l'option de GRV.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et FADR	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)				Frais supplémentaires		
75 / 75	2,83	2,25	--	--	s.o.	s.o.	0,70
75 / 100	2,89	2,30	1,76	1,18	0,11	s.o.	0,70
100 / 100	3,05	2,46	--	--	0,11	0,11	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller en sécurité financière.

Revenu modéré Fidelity

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	• Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. • Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Modéré géré par l'équipe principale

Bref aperçu : **Date d'offre initiale du fonds :** 05 octobre 2009
Date de création du fonds : 05 octobre 2009
Gestionnaire : Gestion de placements Canada Vie Itée

Valeur totale du fonds : 25 435 499 \$
Taux de rotation du portefeuille : 62,72 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	RFG (%) ¹	VL (\$) ¹	UC ¹	RFG (%) ¹	VL (\$) ¹	UC ¹	RFG (%) ¹	VL (\$) ¹	UC ¹
Standard : options AFA, FAD et FADR ^{1,3}	2,57	17,50	190 898	2,63	17,35	815 093	2,79	16,95	18 915
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR ^{1,3}	2,08	16,82	89 407	2,14	16,70	337 148	2,30	16,34	12 920
Partenaire : option AFA ²	--	--	--	1,50	12,88	4 952	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA ²	--	--	--	1,01	13,29	1 409	--	--	--

² Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller en sécurité financière. Le RFG ne comprend pas ces frais.

¹ AFA – avec frais d'acquisition
 RFG – ratio des frais de gestion
 VL – valeur liquidative
 UC – unités en circulation

³ FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.
 FADR – avec frais d'acquisition différés réduits – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum

- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 \$ ou prélèvements automatiques de 25 \$
- Polices FERR : placement initial de 10 000 \$
- Un avoir total minimal de 500 000 \$ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

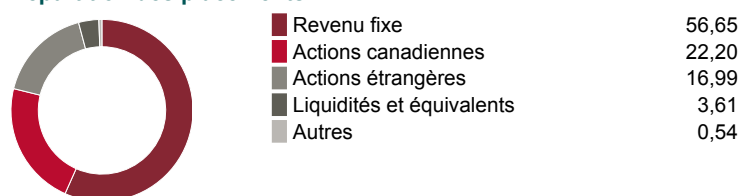
Ce fonds distinct, par la voie d'investissements dans d'autres fonds, souscrit principalement des titres à revenu fixe, des actions canadiennes et des actions étrangères. En matière de composition, il vise à consacrer 60 pour cent de son actif à des titres à revenu fixe et 40 pour cent à des actions.

Dix principaux placements

	% de l'actif
Revenu fixe canadien de base	60,27
Dividendes principalement canadiens	11,95
Actions canadiennes (Mackenzie)	5,97
Indice-act. grande cap. can. (Mackenzie)	5,97
Actions internationales (Putnam)	3,97
Actions mondiales toutes capitalisations	3,96
Indice-actions américain (Mackenzie)	3,95
Actions américaines (Mackenzie)	1,98
Actions de valeur des États-Unis	1,98
Total	100,00

Nombre total des placements : 9

Répartition des placements



Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à moyen ou à plus long terme, qui désire bénéficier du savoir-faire d'une multiplicité de gestionnaires aux termes d'un seul fonds, qui tient à consacrer au maximum 40 pour cent de ses avoirs à des actions, et qui est prête à assumer un niveau de risque allant de faible à modéré.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 10 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

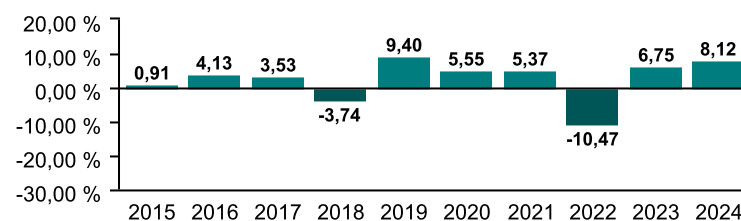
Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 \$ dans l'option série standard le 31 décembre 2014 détiendrait 1 316,72 \$ au 31 décembre 2024. Ce montant correspond à une moyenne de 2,79 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 8 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles la valeur a diminué.



Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Faible à modéré*.



La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

Modéré géré par l'équipe principale

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	- Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. - Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.	
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	- Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. - Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés réduits (FADR).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 3,00 % moins de 2 ans, vous payez 2,50 % moins de 3 ans, vous payez 2,00 % 3 ans et plus, vous payez 0,00 %	- Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 2,50 %. - Vous ne pouvez demander le rachat d'unités chaque année sans payer de frais de rachat.
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	- Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. - Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. - Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.	

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller en sécurité financière pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller en sécurité financière au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Depuis le 4 novembre 2020, il n'est plus possible d'ajouter l'option de garantie de revenu viager (GRV) aux polices de fonds distincts nouvelles ou existantes, et aucune cotisation ultérieure ne peut être versée aux polices assorties de l'option de GRV.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et FADR	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)				Frais supplémentaires		
75 / 75	2,57	2,08	--	--	s.o.	s.o.	0,70
75 / 100	2,63	2,14	1,50	1,01	0,11	s.o.	0,70
100 / 100	2,79	2,30	--	--	0,11	0,11	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller en sécurité financière.

Modéré géré par l'équipe principale

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	• Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. • Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Croissance modéré Franklin Templeton

Bref aperçu : Date d'offre initiale du fonds : 05 octobre 2009
 Date de création du fonds : 05 octobre 2009
 Gestionnaire : Gestion de placements Canada Vie Itée

Valeur totale du fonds : 14 339 298 \$
 Taux de rotation du portefeuille : 0,85 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	RFG (%) ¹	VL (\$) ¹	UC ¹	RFG (%) ¹	VL (\$) ¹	UC ¹	RFG (%) ¹	VL (\$) ¹	UC ¹
Standard : options AFA, FAD et FADR ^{1,3}	2,84	17,65	74 053	2,90	17,50	456 030	3,06	17,10	5 889
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR ^{1,3}	2,25	17,52	22 772	2,31	17,39	173 565	2,48	17,02	24 538
Partenaire : option AFA ²	--	--	--	1,78	12,87	14 790	1,93	12,74	1 967
Privilégiée Partenaire : option AFA ²	--	--	--	1,18	13,37	50 441	--	--	--

² Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller en sécurité financière. Le RFG ne comprend pas ces frais.

¹ AFA – avec frais d'acquisition
 RFG – ratio des frais de gestion
 VL – valeur liquidative
 UC – unités en circulation

³ FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.
 FADR – avec frais d'acquisition différés réduits – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum

- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 \$ ou prélèvements automatiques de 25 \$
- Polices FERR : placement initial de 10 000 \$
- Un avoir total minimal de 500 000 \$ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

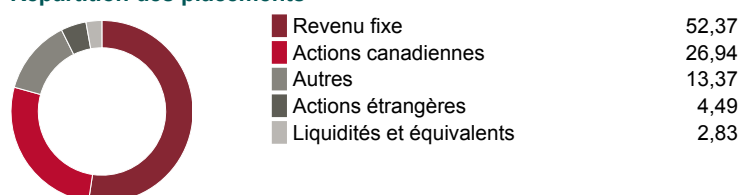
Ce fonds distinct, par la voie d'investissements dans d'autres fonds, souscrit principalement des titres à revenu fixe, des actions canadiennes et des actions étrangères. En matière de composition, il vise à consacrer 55 pour cent de son actif à des titres à revenu fixe et 45 pour cent à des actions.

Dix principaux placements

	% de l'actif
Revenu fixe (Franklin Templeton)	55,31
Actions canadiennes (ClearBridge)	20,19
Actions mondiales (Franklin Templeton)	13,35
Indice-act. grande cap. can. (Mackenzie)	6,71
Indice-actions américain (Mackenzie)	4,44
Total	100,00

Nombre total des placements : **5**

Répartition des placements



Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à moyen ou à plus long terme, qui est à la recherche d'un fonds constitué de fonds à revenu fixe et de fonds d'actions, qui tient à consacrer au maximum 45 pour cent de ses avoirs à des actions, et qui est prête à assumer un niveau de risque allant de faible à modéré.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 10 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

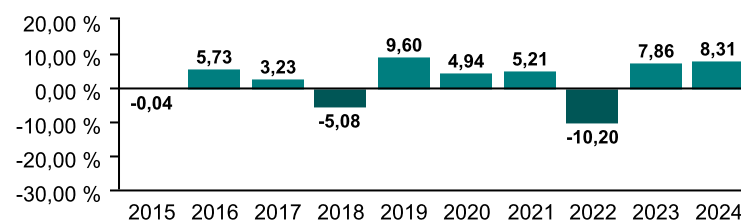
Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 \$ dans l'option série standard le 31 décembre 2014 détiendrait 1 314,56 \$ au 31 décembre 2024. Ce montant correspond à une moyenne de 2,77 % par année.

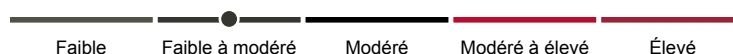
Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 7 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 3 années au cours desquelles la valeur a diminué.



Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Faible à modéré*.



La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

Croissance modéré Franklin Templeton

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	- Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. - Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.	
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	- Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. - Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés réduits (FADR).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 3,00 % moins de 2 ans, vous payez 2,50 % moins de 3 ans, vous payez 2,00 % 3 ans et plus, vous payez 0,00 %	- Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 2,50 %. - Vous ne pouvez demander le rachat d'unités chaque année sans payer de frais de rachat.
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	- Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. - Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. - Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.	

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller en sécurité financière pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller en sécurité financière au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Depuis le 4 novembre 2020, il n'est plus possible d'ajouter l'option de garantie de revenu viager (GRV) aux polices de fonds distincts nouvelles ou existantes, et aucune cotisation ultérieure ne peut être versée aux polices assorties de l'option de GRV.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et FADR	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)				Frais supplémentaires		
75 / 75	2,84	2,25	--	--	s.o.	s.o.	0,70
75 / 100	2,90	2,31	1,78	1,18	0,11	s.o.	0,70
100 / 100	3,06	2,48	1,93	--	0,11	0,11	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller en sécurité financière.

Croissance modéré Franklin Templeton

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	• Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. • Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Croissance modéré Mackenzie

Bref aperçu : **Date d'offre initiale du fonds :** 05 octobre 2009
Date de création du fonds : 05 octobre 2009
Gestionnaire : Gestion de placements Canada Vie Itée

Valeur totale du fonds : 7 218 074 \$
Taux de rotation du portefeuille : 54,73 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	RFG (%) ¹	VL (\$) ¹	UC ¹	RFG (%) ¹	VL (\$) ¹	UC ¹	RFG (%) ¹	VL (\$) ¹	UC ¹
Standard : options AFA, FAD et FADR ^{1,3}	2,87	17,91	40 381	2,92	17,77	233 050	3,08	17,36	5 505
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR ^{1,3}	2,27	17,80	2 012	2,33	17,68	90 843	2,50	17,30	10 036
Partenaire : option AFA ²	--	--	--	1,80	13,55	7 952	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA ²	--	--	--	1,21	14,09	20 020	--	--	--

² Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller en sécurité financière. Le RFG ne comprend pas ces frais.

¹ AFA – avec frais d'acquisition
 RFG – ratio des frais de gestion
 VL – valeur liquidative
 UC – unités en circulation

³ FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.
 FADR – avec frais d'acquisition différés réduits – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum

- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 \$ ou prélèvements automatiques de 25 \$
- Polices FERR : placement initial de 10 000 \$
- Un avoir total minimal de 500 000 \$ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct, par la voie d'investissements dans d'autres fonds, souscrit principalement des titres à revenu fixe, des actions canadiennes et des actions étrangères. En matière de composition, il vise à consacrer 55 pour cent de son actif à des titres à revenu fixe et 45 pour cent à des actions.

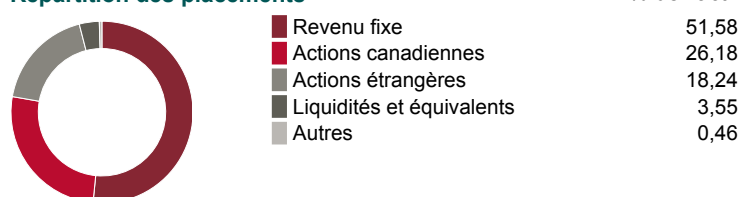
Dix principaux placements

	% de l'actif
Revenu fixe canadien de base	55,06
Valeur toutes capitalisations canadiennes (Mackenzie)	20,23
Titres internationaux	6,74
Indice-act. grande cap. can. (Mackenzie)	6,74
Grandes capitalisations américaines (Mackenzie)	6,74
Indice-actions américain (Mackenzie)	4,49
Total	100,00

Nombre total des placements :

6

Répartition des placements



Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à moyen ou à plus long terme, qui est à la recherche d'un fonds constitué de fonds à revenu fixe et de fonds d'actions, qui tient à consacrer au maximum 45 pour cent de ses avoirs à des actions, et qui est prête à assumer un niveau de risque allant de faible à modéré.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 10 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

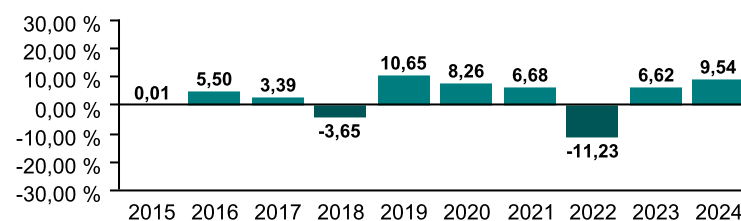
Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 \$ dans l'option série standard le 31 décembre 2014 détiendrait 1 392,59 \$ au 31 décembre 2024. Ce montant correspond à une moyenne de 3,37 % par année.

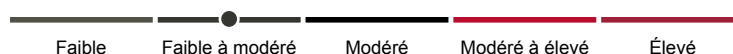
Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 8 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles la valeur a diminué.



Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Faible à modéré*.



La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

Croissance modéré Mackenzie

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	• Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. • Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.	
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	• Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. • Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés réduits (FADR).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 3,00 % moins de 2 ans, vous payez 2,50 % moins de 3 ans, vous payez 2,00 % 3 ans et plus, vous payez 0,00 %	• Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 2,50 %. • Vous ne pouvez demander le rachat d'unités chaque année sans payer de frais de rachat.
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	• Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. • Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. • Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.	

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller en sécurité financière pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller en sécurité financière au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Depuis le 4 novembre 2020, il n'est plus possible d'ajouter l'option de garantie de revenu viager (GRV) aux polices de fonds distincts nouvelles ou existantes, et aucune cotisation ultérieure ne peut être versée aux polices assorties de l'option de GRV.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et FADR	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)				Frais supplémentaires		
75 / 75	2,87	2,27	--	--	s.o.	s.o.	0,70
75 / 100	2,92	2,33	1,80	1,21	0,11	s.o.	0,70
100 / 100	3,08	2,50	--	--	0,11	0,11	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller en sécurité financière.

Croissance modéré Mackenzie

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	• Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. • Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Croissance modéré Fidelity

Bref aperçu : **Date d'offre initiale du fonds :** 05 octobre 2009
Date de création du fonds : 05 octobre 2009
Gestionnaire : Gestion de placements Canada Vie Itée

Valeur totale du fonds : 19 516 478 \$
Taux de rotation du portefeuille : 3,03 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	RFG (%) ¹	VL (\$) ¹	UC ¹	RFG (%) ¹	VL (\$) ¹	UC ¹	RFG (%) ¹	VL (\$) ¹	UC ¹
Standard : options AFA, FAD et FADR ^{1,3}	3,00	18,35	52 328	3,04	18,23	586 163	3,21	17,82	7 634
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR ^{1,3}	2,40	18,06	73 539	2,46	17,93	333 630	2,63	17,55	3 248
Partenaire : option AFA ²	--	--	--	1,92	13,40	7 617	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA ²	--	--	--	1,34	13,91	19 207	--	--	--

² Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller en sécurité financière. Le RFG ne comprend pas ces frais.

¹ AFA – avec frais d'acquisition
 RFG – ratio des frais de gestion
 VL – valeur liquidative
 UC – unités en circulation

³ FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.
 FADR – avec frais d'acquisition différés réduits – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum

- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 \$ ou prélèvements automatiques de 25 \$
- Polices FERR : placement initial de 10 000 \$
- Un avoir total minimal de 500 000 \$ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct, par la voie d'investissements dans d'autres fonds, souscrit principalement des titres à revenu fixe, des actions canadiennes et des actions étrangères. En matière de composition, il vise à consacrer 55 pour cent de son actif à des titres à revenu fixe et 45 pour cent à des actions.

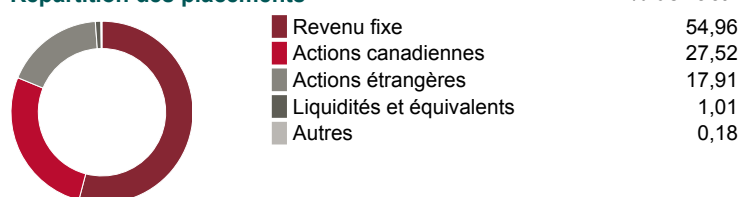
Dix principaux placements

	% de l'actif
Obligations canadiennes (Fidelity)	55,33
Actions canadiennes (Fidelity)	20,15
Indice-act. grande cap. can. (Mackenzie)	6,72
Actions internationales (Fidelity)	6,69
Actions américaines (Fidelity)	6,67
Indice-actions américain (Mackenzie)	4,44
Total	100,00

Nombre total des placements :

6

Répartition des placements



Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à moyen ou à plus long terme, qui est à la recherche d'un fonds constitué de fonds à revenu fixe et de fonds d'actions, qui tient à consacrer au maximum 45 pour cent de ses avoirs à des actions, et qui est prête à assumer un niveau de risque allant de faible à modéré.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 10 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

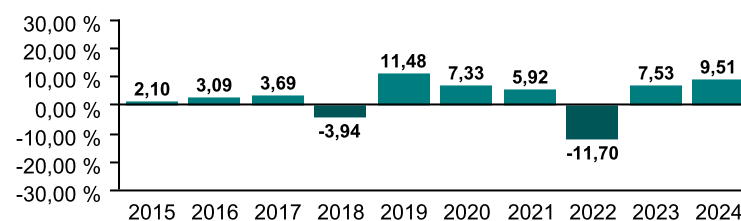
Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 \$ dans l'option série standard le 31 décembre 2014 détiendrait 1 381,49 \$ au 31 décembre 2024. Ce montant correspond à une moyenne de 3,28 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 8 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles la valeur a diminué.



Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Faible à modéré*.



La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

Croissance modéré Fidelity

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	• Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. • Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.	
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	• Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. • Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés réduits (FADR).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 3,00 % moins de 2 ans, vous payez 2,50 % moins de 3 ans, vous payez 2,00 % 3 ans et plus, vous payez 0,00 %	• Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 2,50 %. • Vous ne pouvez demander le rachat d'unités chaque année sans payer de frais de rachat.
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	• Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. • Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. • Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.	

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller en sécurité financière pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller en sécurité financière au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Depuis le 4 novembre 2020, il n'est plus possible d'ajouter l'option de garantie de revenu viager (GRV) aux polices de fonds distincts nouvelles ou existantes, et aucune cotisation ultérieure ne peut être versée aux polices assorties de l'option de GRV.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et FADR	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)				Frais supplémentaires		
75 / 75	3,00	2,40	--	--	s.o.	s.o.	0,70
75 / 100	3,04	2,46	1,92	1,34	0,11	s.o.	0,70
100 / 100	3,21	2,63	--	--	0,11	0,11	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller en sécurité financière.

Croissance modéré Fidelity

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	• Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. • Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Croissance modéré Plus géré par l'équipe principale

Bref aperçu : **Date d'offre initiale du fonds :** 05 octobre 2009
Date de création du fonds : 05 octobre 2009
Gestionnaire : Gestion de placements Canada Vie Itée

Valeur totale du fonds : 42 932 089 \$
Taux de rotation du portefeuille : 51,51 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	RFG (%) ¹	VL (\$) ¹	UC ¹	RFG (%) ¹	VL (\$) ¹	UC ¹	RFG (%) ¹	VL (\$) ¹	UC ¹
Standard : options AFA, FAD et FADR ^{1,3}	2,67	19,30	283 157	2,73	19,12	1 119 132	2,88	18,71	13 622
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR ^{1,3}	2,12	18,68	110 262	2,18	18,55	647 731	2,35	18,17	14 433
Partenaire : option AFA ²	1,55	13,48	1 872	1,61	13,43	28 988	1,77	13,29	1 524
Privilégiée Partenaire : option AFA ²	1,01	13,96	11 900	1,06	13,91	25 224	--	--	--

² Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller en sécurité financière. Le RFG ne comprend pas ces frais.

¹ AFA – avec frais d'acquisition
 RFG – ratio des frais de gestion
 VL – valeur liquidative
 UC – unités en circulation

³ FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.
 FADR – avec frais d'acquisition différés réduits – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum

- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 \$ ou prélèvements automatiques de 25 \$
- Polices FERR : placement initial de 10 000 \$
- Un avoir total minimal de 500 000 \$ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

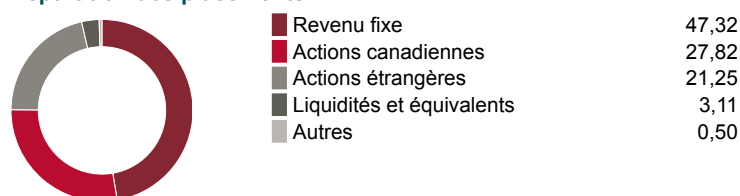
Ce fonds distinct, par la voie d'investissements dans d'autres fonds, souscrit principalement des titres à revenu fixe, des actions canadiennes et des actions étrangères. En matière de composition, il vise à consacrer 50 pour cent de son actif à des titres à revenu fixe et 50 pour cent à des actions.

Dix principaux placements

	% de l'actif
Revenu fixe canadien de base	50,26
Dividendes principalement canadiens	14,97
Actions canadiennes (Mackenzie)	7,48
Indice-act. grande cap. can. (Mackenzie)	7,48
Actions internationales (Putnam)	4,97
Actions mondiales toutes capitalisations	4,96
Indice-actions américain (Mackenzie)	4,94
Actions américaines (Mackenzie)	2,47
Actions de valeur des États-Unis	2,47
Total	100,00

Nombre total des placements : 9

Répartition des placements



Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à moyen ou à plus long terme, qui désire bénéficier du savoir-faire d'une multiplicité de gestionnaires aux termes d'un seul fonds constitué en parts égales de fonds à revenu fixe et de fonds d'actions, et qui est prête à assumer un niveau de risque allant de faible à modéré.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 10 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

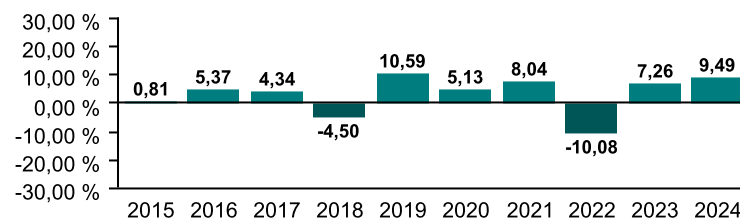
Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 \$ dans l'option série standard le 31 décembre 2014 détiendrait 1 403,90 \$ au 31 décembre 2024. Ce montant correspond à une moyenne de 3,45 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 8 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles la valeur a diminué.



Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Faible à modéré*.



La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

Croissance modéré Plus géré par l'équipe principale

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	- Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. - Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.	
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	- Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. - Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés réduits (FADR).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 3,00 % moins de 2 ans, vous payez 2,50 % moins de 3 ans, vous payez 2,00 % 3 ans et plus, vous payez 0,00 %	- Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 2,50 %. - Vous ne pouvez demander le rachat d'unités chaque année sans payer de frais de rachat.
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	- Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. - Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. - Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.	

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller en sécurité financière pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller en sécurité financière au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Depuis le 4 novembre 2020, il n'est plus possible d'ajouter l'option de garantie de revenu viager (GRV) aux polices de fonds distincts nouvelles ou existantes, et aucune cotisation ultérieure ne peut être versée aux polices assorties de l'option de GRV.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et FADR	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)				Frais supplémentaires		
75 / 75	2,67	2,12	1,55	1,01	s.o.	s.o.	0,80
75 / 100	2,73	2,18	1,61	1,06	0,11	s.o.	0,80
100 / 100	2,88	2,35	1,77	--	0,11	0,11	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller en sécurité financière.

Croissance modéré Plus géré par l'équipe principale

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	• Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. • Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Revenu équilibré Franklin Templeton

Bref aperçu : **Date d'offre initiale du fonds :** 05 octobre 2009
Date de création du fonds : 05 octobre 2009
Gestionnaire : Gestion de placements Canada Vie Itée

Valeur totale du fonds : 12 855 116 \$
Taux de rotation du portefeuille : 3,77 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	RFG (%) ¹	VL (\$) ¹	UC ¹	RFG (%) ¹	VL (\$) ¹	UC ¹	RFG (%) ¹	VL (\$) ¹	UC ¹
Standard : options AFA, FAD et FADR ^{1,3}	2,95	19,22	66 993	3,01	19,06	417 384	3,18	18,58	10 314
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR ^{1,3}	2,37	19,07	13 303	2,42	18,93	139 508	2,59	18,66	4 593
Partenaire : option AFA ²	1,82	13,38	5 839	1,88	13,33	20 081	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA ²	--	--	--	--	--	--	--	--	--

² Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller en sécurité financière. Le RFG ne comprend pas ces frais.

¹ AFA – avec frais d'acquisition
 RFG – ratio des frais de gestion
 VL – valeur liquidative
 UC – unités en circulation

³ FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.
 FADR – avec frais d'acquisition différés réduits – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum

- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 \$ ou prélèvements automatiques de 25 \$
- Polices FERR : placement initial de 10 000 \$
- Un avoir total minimal de 500 000 \$ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct, par la voie d'investissements dans d'autres fonds, souscrit principalement des actions canadiennes, des actions étrangères et des titres à revenu fixe. En matière de composition, il vise à consacrer 55 pour cent de son actif à des actions et 45 pour cent à des titres à revenu fixe.

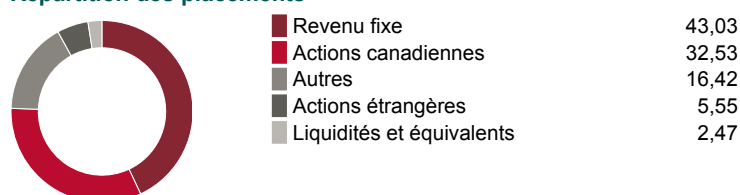
Dix principaux placements

	% de l'actif
Revenu fixe (Franklin Templeton)	45,44
Actions canadiennes (ClearBridge)	24,53
Actions mondiales (Franklin Templeton)	16,39
Indice-act. grande cap. can. (Mackenzie)	8,14
Indice-actions américain (Mackenzie)	5,50
Total	100,00

Nombre total des placements :

5

Répartition des placements



Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à moyen ou à plus long terme, qui est à la recherche d'un fonds constitué de fonds à revenu fixe et de fonds d'actions, qui tient à consacrer au maximum 45 pour cent de ses avoirs à des titres à revenu fixe, et qui est prête à assumer un niveau de risque allant de faible à modéré.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 10 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

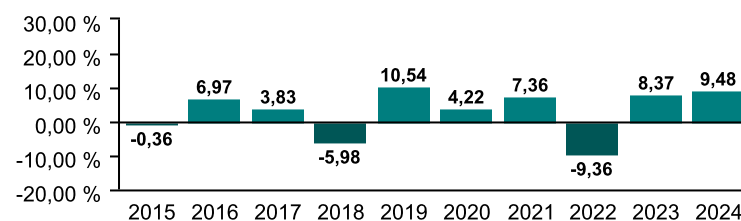
Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 \$ dans l'option série standard le 31 décembre 2014 détiendrait 1 383,94 \$ au 31 décembre 2024. Ce montant correspond à une moyenne de 3,30 % par année.

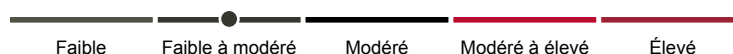
Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 7 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 3 années au cours desquelles la valeur a diminué.



Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Faible à modéré*.



La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

Revenu équilibré Franklin Templeton

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	- Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. - Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.	
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	- Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. - Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés réduits (FADR).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 3,00 % moins de 2 ans, vous payez 2,50 % moins de 3 ans, vous payez 2,00 % 3 ans et plus, vous payez 0,00 %	- Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 2,50 %. - Vous ne pouvez demander le rachat d'unités chaque année sans payer de frais de rachat.
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	- Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. - Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. - Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.	

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller en sécurité financière pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller en sécurité financière au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Depuis le 4 novembre 2020, il n'est plus possible d'ajouter l'option de garantie de revenu viager (GRV) aux polices de fonds distincts nouvelles ou existantes, et aucune cotisation ultérieure ne peut être versée aux polices assorties de l'option de GRV.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et FADR	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)				Frais supplémentaires		
75 / 75	2,95	2,37	1,82	--	s.o.	s.o.	1,10
75 / 100	3,01	2,42	1,88	--	0,11	s.o.	1,10
100 / 100	3,18	2,59	--	--	0,11	0,11	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller en sécurité financière.

Revenu équilibré Franklin Templeton

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Revenu équilibré Mackenzie

Bref aperçu : **Date d'offre initiale du fonds :** 05 octobre 2009
Date de création du fonds : 05 octobre 2009
Gestionnaire : Gestion de placements Canada Vie Itée

Valeur totale du fonds : 6 398 808 \$
Taux de rotation du portefeuille : 48,74 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	RFG (%) ¹	VL (\$) ¹	UC ¹	RFG (%) ¹	VL (\$) ¹	UC ¹	RFG (%) ¹	VL (\$) ¹	UC ¹
Standard : options AFA, FAD et FADR ^{1,3}	2,95	19,52	40 872	3,00	19,40	158 794	3,17	18,93	692
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR ^{1,3}	2,37	19,52	16 217	2,43	19,39	109 619	2,60	18,98	752
Partenaire : option AFA ²	--	--	--	1,87	14,25	587	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA ²	--	--	--	1,31	14,78	2 772	--	--	--

² Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller en sécurité financière. Le RFG ne comprend pas ces frais.

¹ AFA – avec frais d'acquisition
 RFG – ratio des frais de gestion
 VL – valeur liquidative
 UC – unités en circulation

³ FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.
 FADR – avec frais d'acquisition différés réduits – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum

- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 \$ ou prélèvements automatiques de 25 \$
- Polices FERR : placement initial de 10 000 \$
- Un avoir total minimal de 500 000 \$ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct, par la voie d'investissements dans d'autres fonds, souscrit principalement des actions canadiennes, des actions étrangères et des titres à revenu fixe. En matière de composition, il vise à consacrer 55 pour cent de son actif à des actions et 45 pour cent à des titres à revenu fixe.

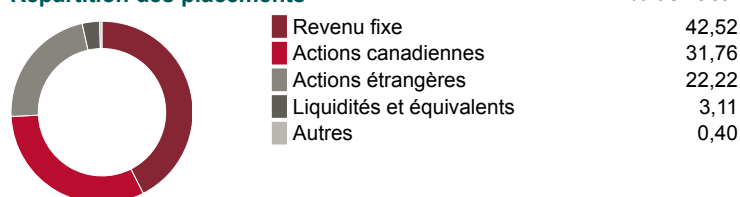
Dix principaux placements

	% de l'actif
Revenu fixe canadien de base	45,39
Valeur toutes capitalisations canadiennes (Mackenzie)	24,58
Titres internationaux	8,26
Grandes capitalisations américaines (Mackenzie)	8,16
Indice-act. grande cap. can. (Mackenzie)	8,13
Indice-actions américain (Mackenzie)	5,48
Total	100,00

Nombre total des placements :

6

Répartition des placements



Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à moyen ou à plus long terme, qui est à la recherche d'un fonds constitué de fonds à revenu fixe et de fonds d'actions, qui tient à consacrer au maximum 45 pour cent de ses avoirs à des titres à revenu fixe, et qui est prête à assumer un niveau de risque allant de faible à modéré.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 10 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

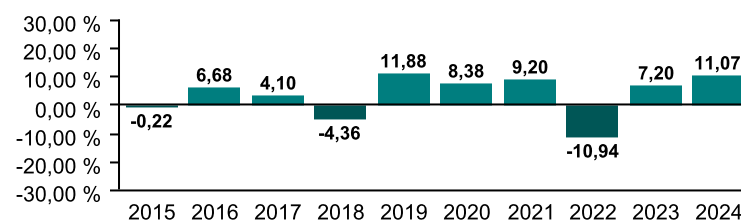
Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 \$ dans l'option série standard le 31 décembre 2014 détiendrait 1 487,73 \$ au 31 décembre 2024. Ce montant correspond à une moyenne de 4,05 % par année.

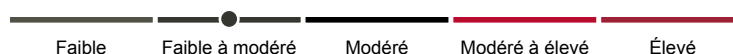
Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 7 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 3 années au cours desquelles la valeur a diminué.



Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Faible à modéré*.



La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

Revenu équilibré Mackenzie

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	- Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. - Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.	
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	- Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. - Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés réduits (FADR).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 3,00 % moins de 2 ans, vous payez 2,50 % moins de 3 ans, vous payez 2,00 % 3 ans et plus, vous payez 0,00 %	- Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 2,50 %. - Vous ne pouvez demander le rachat d'unités chaque année sans payer de frais de rachat.
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	- Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. - Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. - Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.	

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller en sécurité financière pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller en sécurité financière au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Depuis le 4 novembre 2020, il n'est plus possible d'ajouter l'option de garantie de revenu viager (GRV) aux polices de fonds distincts nouvelles ou existantes, et aucune cotisation ultérieure ne peut être versée aux polices assorties de l'option de GRV.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et FADR	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)				Frais supplémentaires		
75 / 75	2,95	2,37	--	--	s.o.	s.o.	1,10
75 / 100	3,00	2,43	1,87	1,31	0,11	s.o.	1,10
100 / 100	3,17	2,60	--	--	0,11	0,11	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller en sécurité financière.

Revenu équilibré Mackenzie

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	• Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. • Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Revenu équilibré Fidelity

Bref aperçu : **Date d'offre initiale du fonds :** 05 octobre 2009
Date de création du fonds : 05 octobre 2009
Gestionnaire : Gestion de placements Canada Vie Itée

Valeur totale du fonds : 34 822 500 \$
Taux de rotation du portefeuille : 11,47 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	RFG (%) ¹	VL (\$) ¹	UC ¹	RFG (%) ¹	VL (\$) ¹	UC ¹	RFG (%) ¹	VL (\$) ¹	UC ¹
Standard : options AFA, FAD et FADR ^{1,3}	3,00	20,55	102 195	3,06	20,44	1 090 447	3,21	19,94	9 555
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR ^{1,3}	2,43	20,27	76 513	2,48	20,13	321 584	2,65	19,73	24 971
Partenaire : option AFA ²	1,90	14,24	989	1,95	14,19	25 720	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA ²	--	--	--	1,38	14,72	60 791	--	--	--

² Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller en sécurité financière. Le RFG ne comprend pas ces frais.

¹ AFA – avec frais d'acquisition
 RFG – ratio des frais de gestion
 VL – valeur liquidative
 UC – unités en circulation

³ FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.
 FADR – avec frais d'acquisition différés réduits – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum

- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 \$ ou prélèvements automatiques de 25 \$
- Polices FERR : placement initial de 10 000 \$
- Un avoir total minimal de 500 000 \$ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct, par la voie d'investissements dans d'autres fonds, souscrit principalement des actions canadiennes, des actions étrangères et des titres à revenu fixe. En matière de composition, il vise à consacrer 55 pour cent de son actif à des actions et 45 pour cent à des titres à revenu fixe.

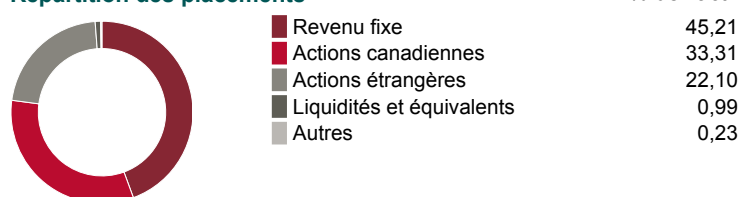
Dix principaux placements

	% de l'actif
Obligations canadiennes (Fidelity)	45,51
Actions canadiennes (Fidelity)	24,37
Actions américaines (Fidelity)	8,25
Actions internationales (Fidelity)	8,22
Indice-act. grande cap. can. (Mackenzie)	8,15
Indice-actions américain (Mackenzie)	5,50
Total	100,00

Nombre total des placements :

6

Répartition des placements



Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à moyen ou à plus long terme, qui est à la recherche d'un fonds constitué de fonds à revenu fixe et de fonds d'actions, qui tient à consacrer au maximum 45 pour cent de ses avoirs à des titres à revenu fixe, et qui est prête à assumer un niveau de risque allant de faible à modéré.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 10 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

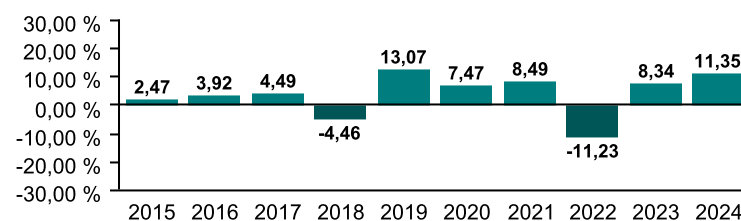
Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 \$ dans l'option série standard le 31 décembre 2014 détiendrait 1 500,74 \$ au 31 décembre 2024. Ce montant correspond à une moyenne de 4,14 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 8 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles la valeur a diminué.



Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Faible à modéré*.



La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

Revenu équilibré Fidelity

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	- Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. - Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.	
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	- Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. - Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés réduits (FADR).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 3,00 % moins de 2 ans, vous payez 2,50 % moins de 3 ans, vous payez 2,00 % 3 ans et plus, vous payez 0,00 %	- Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 2,50 %. - Vous ne pouvez demander le rachat d'unités chaque année sans payer de frais de rachat.
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	- Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. - Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. - Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.	

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller en sécurité financière pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller en sécurité financière au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Depuis le 4 novembre 2020, il n'est plus possible d'ajouter l'option de garantie de revenu viager (GRV) aux polices de fonds distincts nouvelles ou existantes, et aucune cotisation ultérieure ne peut être versée aux polices assorties de l'option de GRV.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et FADR	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)				Frais supplémentaires		
75 / 75	3,00	2,43	1,90	--	s.o.	s.o.	1,10
75 / 100	3,06	2,48	1,95	1,38	0,11	s.o.	1,10
100 / 100	3,21	2,65	--	--	0,11	0,11	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller en sécurité financière.

Revenu équilibré Fidelity

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	• Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. • Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Équilibré géré par l'équipe principale

Bref aperçu : **Date d'offre initiale du fonds :** 05 octobre 2009
Date de création du fonds : 05 octobre 2009
Gestionnaire : Gestion de placements Canada Vie Itée

Valeur totale du fonds : 72 571 371 \$
Taux de rotation du portefeuille : 43,28 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	RFG (%) ¹	VL (\$) ¹	UC ¹	RFG (%) ¹	VL (\$) ¹	UC ¹	RFG (%) ¹	VL (\$) ¹	UC ¹
Standard : options AFA, FAD et FADR ^{1,3}	2,77	20,93	563 293	2,83	20,76	1 873 213	2,99	20,23	32 351
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR ^{1,3}	2,18	20,49	293 895	2,24	20,34	629 617	2,41	19,92	5 428
Partenaire : option AFA ²	--	--	--	1,71	13,94	31 599	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA ²	1,06	14,54	9 071	1,12	14,49	13 509	--	--	--

² Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller en sécurité financière. Le RFG ne comprend pas ces frais.

¹ AFA – avec frais d'acquisition
 RFG – ratio des frais de gestion
 VL – valeur liquidative
 UC – unités en circulation

³ FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.
 FADR – avec frais d'acquisition différés réduits – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum

- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 \$ ou prélèvements automatiques de 25 \$
- Polices FERR : placement initial de 10 000 \$
- Un avoir total minimal de 500 000 \$ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

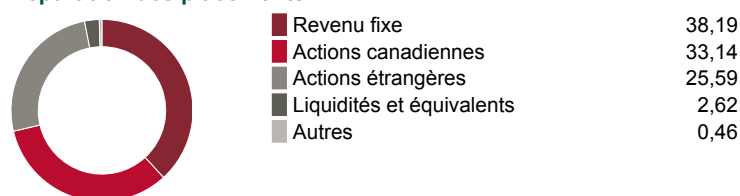
Ce fonds distinct, par la voie d'investissements dans d'autres fonds, souscrit principalement des actions canadiennes, des actions étrangères et des titres à revenu fixe. En matière de composition, il vise à consacrer 60 pour cent de son actif à des actions et 40 pour cent à des titres à revenu fixe.

Dix principaux placements

	% de l'actif
Revenu fixe canadien de base	40,46
Dividendes principalement canadiens	17,89
Actions canadiennes (Mackenzie)	8,90
Indice-act. grande cap. can. (Mackenzie)	8,87
Indice-actions américain (Mackenzie)	5,99
Actions mondiales toutes capitalisations	5,97
Actions internationales (Putnam)	5,97
Actions de valeur des États-Unis	2,98
Actions américaines (Mackenzie)	2,97
Total	100,00

Nombre total des placements : 9

Répartition des placements



Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à moyen ou à plus long terme, qui est à la recherche d'un fonds constitué de fonds à revenu fixe et de fonds d'actions, qui tient à consacrer au maximum 40 pour cent de ses avoirs à des titres à revenu fixe, et qui est prête à assumer un niveau de risque allant de faible à modéré.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 10 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

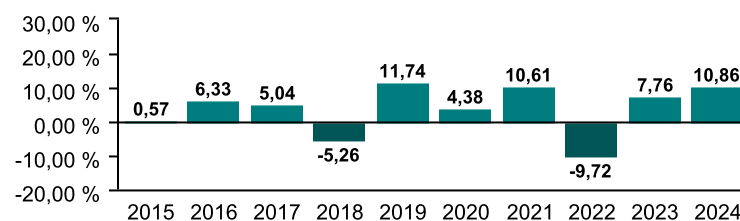
Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 \$ dans l'option série standard le 31 décembre 2014 détiendrait 1 480,74 \$ au 31 décembre 2024. Ce montant correspond à une moyenne de 4,00 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 8 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles la valeur a diminué.



Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Faible à modéré*.



La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

Équilibré géré par l'équipe principale

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	- Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. - Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.	
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	- Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. - Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés réduits (FADR).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 3,00 % moins de 2 ans, vous payez 2,50 % moins de 3 ans, vous payez 2,00 % 3 ans et plus, vous payez 0,00 %	- Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 2,50 %. - Vous ne pouvez demander le rachat d'unités chaque année sans payer de frais de rachat.
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	- Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. - Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. - Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.	

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller en sécurité financière pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller en sécurité financière au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Depuis le 4 novembre 2020, il n'est plus possible d'ajouter l'option de garantie de revenu viager (GRV) aux polices de fonds distincts nouvelles ou existantes, et aucune cotisation ultérieure ne peut être versée aux polices assorties de l'option de GRV.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et FADR	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)				Frais supplémentaires		
75 / 75	2,77	2,18	--	1,06	s.o.	s.o.	0,80
75 / 100	2,83	2,24	1,71	1,12	0,11	s.o.	0,80
100 / 100	2,99	2,41	--	--	0,11	0,11	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller en sécurité financière.

Équilibré géré par l'équipe principale

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	• Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. • Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Équilibré Mackenzie

Bref aperçu :	Date d'offre initiale du fonds : 05 octobre 2009 Date de création du fonds : 05 octobre 2009 Gestionnaire : Gestion de placements Canada Vie Itée	Valeur totale du fonds : 6 445 548 \$ Taux de rotation du portefeuille : 45,30 %
----------------------	--	---

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	RFG (%) ¹	VL (\$) ¹	UC ¹	RFG (%) ¹	VL (\$) ¹	UC ¹	RFG (%) ¹	VL (\$) ¹	UC ¹
Standard : options AFA, FAD et FADR ^{1,3}	3,10	20,07	45 548	3,15	19,92	216 250	3,31	19,46	6 799
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR ^{1,3}	2,53	20,21	10 214	2,59	20,07	42 102	2,75	19,65	141
Partenaire : option AFA ²	--	--	--	--	--	--	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA ²	--	--	--	--	--	--	--	--	--

² Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller en sécurité financière. Le RFG ne comprend pas ces frais.

- ¹ AFA – avec frais d'acquisition
RFG – ratio des frais de gestion
VL – valeur liquidative
UC – unités en circulation

³ FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.
FADR – avec frais d'acquisition différés réduits – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.
- Placement minimum**

 - Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 \$ ou prélèvements automatiques de 25 \$
 - Polices FERR : placement initial de 10 000 \$
 - Un avoir total minimal de 500 000 \$ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct, par la voie d'investissements dans d'autres fonds, souscrit principalement des actions canadiennes, des actions étrangères et des titres à revenu fixe. En matière de composition, il vise à consacrer 60 pour cent de son actif à des actions et 40 pour cent à des titres à revenu fixe.

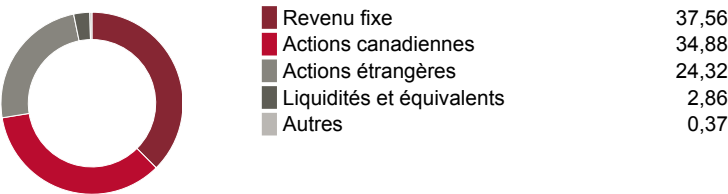
Dix principaux placements

	% de l'actif
Revenu fixe canadien de base	40,10
Valeur toutes capitalisations canadiennes (Mackenzie)	26,98
Titres internationaux	9,01
Indice-act. grande cap. can. (Mackenzie)	8,95
Grandes capitalisations américaines (Mackenzie)	8,95
Indice-actions américain (Mackenzie)	6,01
Total	100,00

Nombre total des placements :

6

Répartition des placements



Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à moyen ou à plus long terme, qui est à la recherche d'un fonds constitué de fonds à revenu fixe et de fonds d'actions, qui tient à consacrer au maximum 40 pour cent de ses avoirs à des titres à revenu fixe, et qui est prête à assumer un niveau de risque allant de faible à modéré.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 10 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

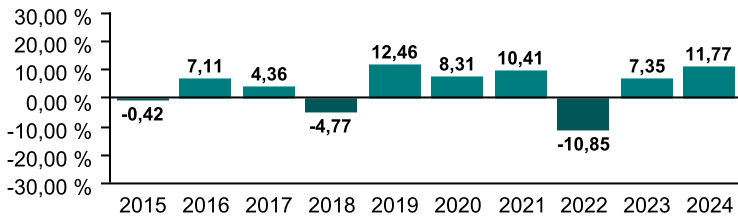
Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 \$ dans l'option série standard le 31 décembre 2014 détiendrait 1 524,97 \$ au 31 décembre 2024. Ce montant correspond à une moyenne de 4,31 % par année.

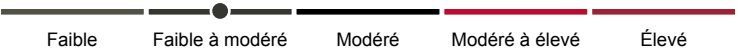
Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 7 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 3 années au cours desquelles la valeur a diminué.



Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Faible à modéré*.



La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

Équilibré Mackenzie

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	• Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. • Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.	
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	• Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. • Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés réduits (FADR).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 3,00 % moins de 2 ans, vous payez 2,50 % moins de 3 ans, vous payez 2,00 % 3 ans et plus, vous payez 0,00 %	• Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 2,50 %. • Vous ne pouvez demander le rachat d'unités chaque année sans payer de frais de rachat.
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	• Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. • Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. • Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.	

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller en sécurité financière pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller en sécurité financière au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Depuis le 4 novembre 2020, il n'est plus possible d'ajouter l'option de garantie de revenu viager (GRV) aux polices de fonds distincts nouvelles ou existantes, et aucune cotisation ultérieure ne peut être versée aux polices assorties de l'option de GRV.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et FADR	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)				Frais supplémentaires		
75 / 75	3,10	2,53	--	--	s.o.	s.o.	1,10
75 / 100	3,15	2,59	--	--	0,11	s.o.	1,10
100 / 100	3,31	2,75	--	--	0,11	0,11	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller en sécurité financière.

Équilibré Mackenzie

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	• Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. • Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Croissance équilibré Plus géré par l'équipe principale

Bref aperçu : **Date d'offre initiale du fonds :** 05 octobre 2009
Date de création du fonds : 05 octobre 2009
Gestionnaire : Gestion de placements Canada Vie Itée

Valeur totale du fonds : 90 771 482 \$
Taux de rotation du portefeuille : 31,33 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	RFG (%) ¹	VL (\$) ¹	UC ¹	RFG (%) ¹	VL (\$) ¹	UC ¹	RFG (%) ¹	VL (\$) ¹	UC ¹
Standard : options AFA, FAD et FADR ^{1,3}	2,88	22,96	707 042	2,94	22,77	2 232 268	3,09	22,27	17 893
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR ^{1,3}	2,29	22,58	239 258	2,35	22,43	711 964	2,51	21,96	21 571
Partenaire : option AFA ²	1,76	14,62	545	1,82	14,57	41 799	1,98	14,42	2 460
Privilégiée Partenaire : option AFA ²	1,17	15,19	4 668	1,23	15,13	6 483	--	--	--

² Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller en sécurité financière. Le RFG ne comprend pas ces frais.

¹ AFA – avec frais d'acquisition
 RFG – ratio des frais de gestion
 VL – valeur liquidative
 UC – unités en circulation

³ FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.
 FADR – avec frais d'acquisition différés réduits – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum

- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 \$ ou prélèvements automatiques de 25 \$
- Polices FERR : placement initial de 10 000 \$
- Un avoir total minimal de 500 000 \$ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

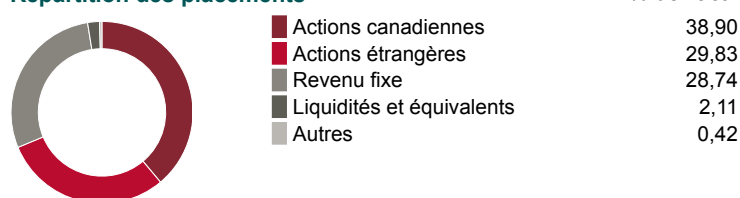
Ce fonds distinct, par la voie d'investissements dans d'autres fonds, souscrit principalement des actions canadiennes, des actions étrangères et des titres à revenu fixe. En matière de composition, il vise à consacrer 70 pour cent de son actif à des actions et 30 pour cent à des titres à revenu fixe.

Dix principaux placements

	% de l'actif
Revenu fixe canadien de base	30,32
Dividendes principalement canadiens	20,98
Actions canadiennes (Mackenzie)	10,45
Indice-act. grande cap. can. (Mackenzie)	10,43
Actions mondiales toutes capitalisations	6,96
Actions internationales (Putnam)	6,96
Indice-actions américain (Mackenzie)	6,96
Actions de valeur des États-Unis	3,48
Actions américaines (Mackenzie)	3,46
Total	100,00

Nombre total des placements : 9

Répartition des placements



Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à moyen ou à plus long terme, qui est à la recherche d'un fonds constitué de fonds à revenu fixe et de fonds d'actions, qui tient à consacrer au maximum 30 pour cent de ses avoirs à des titres à revenu fixe, et qui est prête à assumer un niveau de risque allant de faible à modéré.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 10 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

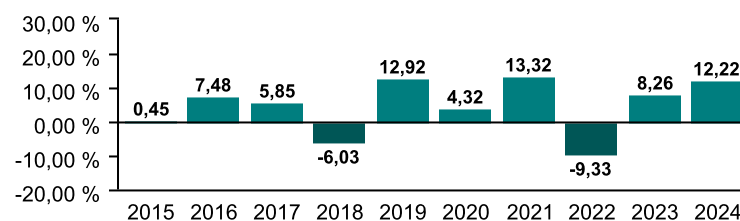
Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 \$ dans l'option série standard le 31 décembre 2014 détiendrait 1 578,94 \$ au 31 décembre 2024. Ce montant correspond à une moyenne de 4,67 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 8 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles la valeur a diminué.



Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Faible à modéré*.



La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

Croissance équilibré Plus géré par l'équipe principale

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	- Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. - Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.	
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	- Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. - Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés réduits (FADR).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 3,00 % moins de 2 ans, vous payez 2,50 % moins de 3 ans, vous payez 2,00 % 3 ans et plus, vous payez 0,00 %	- Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 2,50 %. - Vous ne pouvez demander le rachat d'unités chaque année sans payer de frais de rachat.
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	- Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. - Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. - Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.	

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller en sécurité financière pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller en sécurité financière au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Depuis le 4 novembre 2020, il n'est plus possible d'ajouter l'option de garantie de revenu viager (GRV) aux polices de fonds distincts nouvelles ou existantes, et aucune cotisation ultérieure ne peut être versée aux polices assorties de l'option de GRV.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et FADR	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)				Frais supplémentaires		
75 / 75	2,88	2,29	1,76	1,17	s.o.	s.o.	1,10
75 / 100	2,94	2,35	1,82	1,23	0,11	s.o.	1,10
100 / 100	3,09	2,51	1,98	--	0,11	0,11	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller en sécurité financière.

Croissance équilibré Plus géré par l'équipe principale

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	• Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. • Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Marché monétaire

Bref aperçu :	Date d'offre initiale du fonds :	05 octobre 2009	Valeur totale du fonds :	873 907 465 \$	
	Date de création du fonds :	01 novembre 1988		Taux de rotation du portefeuille :	
	Gestionnaire :	Placements Mackenzie		30,00 %	

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
	RFG (%) ¹	VL (\$) ¹	UC ¹	RFG (%) ¹	VL (\$) ¹	UC ¹	RFG (%) ¹	VL (\$) ¹	UC ¹
Standard : options AFA, FAD et FADR ^{1, 3}	1,36	11,04	1 209 192	1,36	11,04	5 337 054	1,41	11,02	189 824
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR ^{1, 3}	1,01	11,27	932 902	1,07	11,23	4 454 383	1,13	11,19	202 378
Partenaire : option AFA ²	1,08	11,15	20 418	1,08	11,15	71 035	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA ²	0,73	11,32	28 936	0,79	11,29	199 725	--	--	--

² Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller en sécurité financière. Le RFG ne comprend pas ces frais.

- ¹ AFA – avec frais d'acquisition
RFG – ratio des frais de gestion
VL – valeur liquidative
UC – unités en circulation

³ FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.
FADR – avec frais d'acquisition différés réduits – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.
- Placement minimum**

 - Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 \$ ou prélèvements automatiques de 25 \$
 - Polices FERR : placement initial de 10 000 \$
 - Un avoir total minimal de 500 000 \$ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

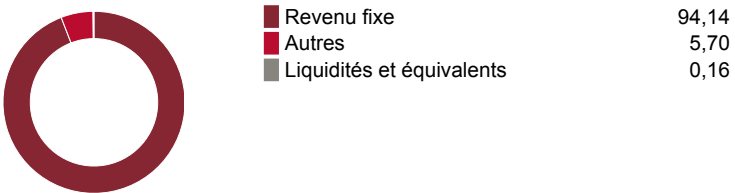
Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct souscrit principalement des instruments écoulés sur le marché monétaire canadien, notamment des papiers commerciaux de qualité et des titres de créance émis à court terme par l'État.

Dix principaux placements

	% de l'actif
Banque Nationale du Canada note à taux variable, 2025-01-24	5,79
Banque de Montréal, 2,37 %, 2025-02-03	4,01
Bank of Nova Scotia (The) note à taux variable, 2025-03-24	3,79
Banque Royale du Canada, 3,37 %, 2025-09-29	3,21
Vancouver Airport Fuel Facilities Corporation, 2,17 %, 2025-06-23	2,96
John Deere Financial Inc., 2,41 %, 2025-01-14	2,49
Banque Nationale du Canada, 2025-10-20	2,41
Banque Royale du Canada, 3,4 %, 2025-03-24	2,28
407 International Inc., 1,8 %, 2025-05-22	2,16
Sumitomo Mitsui Banking Corp. of Canada, 2025-02-03	2,12
Total	31,22
Nombre total des placements :	107

Répartition des placements



Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui vise la sécurité à court terme et qui envisage conserver son placement pendant un court laps de temps.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 10 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

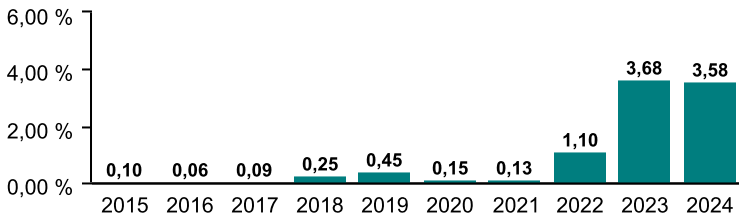
Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 \$ dans l'option série standard le 31 décembre 2014, détiendrait 1 099,17 \$ au 31 décembre 2024. Ce montant correspond à une moyenne de 0,95 % par année.

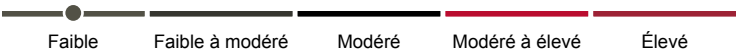
Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 10 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 0 années au cours desquelles la valeur a diminué.



Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Faible*.



La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

Marché monétaire

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	- Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. - Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.	
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	- Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. - Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés réduits (FADR).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 3,00 % moins de 2 ans, vous payez 2,50 % moins de 3 ans, vous payez 2,00 % 3 ans et plus, vous payez 0,00 %	- Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 2,50 %. - Vous ne pouvez demander le rachat d'unités chaque année sans payer de frais de rachat.
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	- Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. - Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. - Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.	

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller en sécurité financière pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller en sécurité financière au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Depuis le 4 novembre 2020, il n'est plus possible d'ajouter l'option de garantie de revenu viager (GRV) aux polices de fonds distincts nouvelles ou existantes, et aucune cotisation ultérieure ne peut être versée aux polices assorties de l'option de GRV.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et FADR	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)				Frais supplémentaires		
75 / 75	1,36	1,01	1,08	0,73	s.o.	s.o.	0,50
75 / 100	1,36	1,07	1,08	0,79	0,11	s.o.	0,50
100 / 100	1,41	1,13	--	--	0,11	0,05	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller en sécurité financière.

Marché monétaire

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	• Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. • Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Profil de revenu fixe diversifié

Bref aperçu : **Date d'offre initiale du fonds :** 05 octobre 2009
Date de création du fonds : 05 novembre 2001
Gestionnaire : Gestion de placements Canada Vie Itée

Valeur totale du fonds : 81 738 849 \$
Taux de rotation du portefeuille : 40,77 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	RFG (%) ¹	VL (\$) ¹	UC ¹	RFG (%) ¹	VL (\$) ¹	UC ¹	RFG (%) ¹	VL (\$) ¹	UC ¹
Standard : options AFA, FAD et FADR ^{1,3}	2,19	12,00	361 055	2,30	11,82	2 144 266	2,53	11,62	107 614
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR ^{1,3}	1,61	11,63	329 351	1,67	11,55	2 233 384	1,78	11,38	15 801
Partenaire : option AFA ²	1,62	10,42	378	1,73	10,34	44 419	1,96	10,19	1 470
Privilégiée Partenaire : option AFA ²	--	--	--	1,10	10,77	36 687	--	--	--

² Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller en sécurité financière. Le RFG ne comprend pas ces frais.

¹ AFA – avec frais d'acquisition
 RFG – ratio des frais de gestion
 VL – valeur liquidative
 UC – unités en circulation

³ FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.
 FADR – avec frais d'acquisition différés réduits – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum

- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 \$ ou prélèvements automatiques de 25 \$
- Polices FERR : placement initial de 10 000 \$
- Un avoir total minimal de 500 000 \$ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

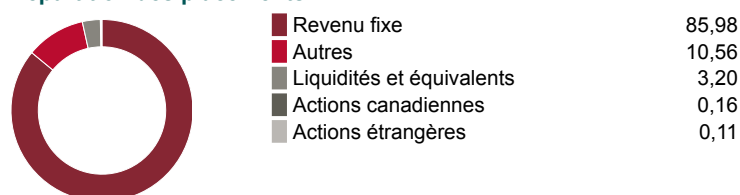
Ce fonds distinct, par la voie d'investissements dans d'autres fonds, souscrit principalement des titres à revenu fixe canadiens. En matière de composition, il vise à consacrer 100 pour cent de son actif à des titres à revenu fixe.

Dix principaux placements

	% de l'actif
Obligations canadiennes de base Plus	30,91
Revenu fixe canadien de base	27,77
Hypothécaire	9,88
Obligations à long terme	7,78
Revenu fixe sans contraintes	6,82
Obligations mondiales (Brandywine)	4,91
Obligations étrangères (CLAM)	4,90
Obligations à rendement réel	3,72
Crédit privé (Northleaf)	2,09
Revenu fixe indexé sur l'inflation mondiale	1,22
Total	100,00

Nombre total des placements : **10**

Répartition des placements



Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à moyen ou à plus long terme, qui désire bénéficier du savoir-faire d'une multiplicité de gestionnaires aux termes d'un seul fonds, qui tient à consacrer 100 pour cent de ses avoirs à des titres à revenu fixe, et qui est prête à assumer un niveau de risque faible.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 10 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

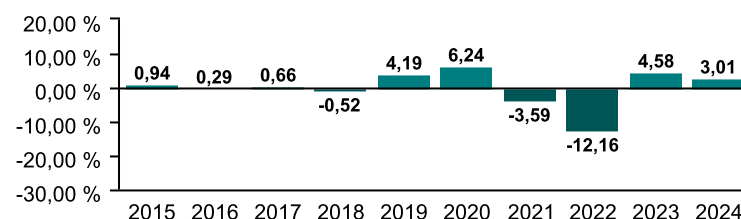
Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 \$ dans l'option série standard le 31 décembre 2014, détiendrait 1 023,68 \$ au 31 décembre 2024. Ce montant correspond à une moyenne de 0,23 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 7 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 3 années au cours desquelles la valeur a diminué.



Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Faible*.



La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

Profil de revenu fixe diversifié

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	• Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. • Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	• Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. • Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	• Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. • Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. • Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD ou FADR à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés réduits (FADR).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 3,00 % moins de 2 ans, vous payez 2,50 % moins de 3 ans, vous payez 2,00 % 3 ans et plus, vous payez 0,00 %	• Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 2,50 %. • Vous ne pouvez demander le rachat d'unités chaque année sans payer de frais de rachat.	
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	• Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. • Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. • Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller en sécurité financière pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller en sécurité financière au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et FADR	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)				Frais supplémentaires		
75 / 75	2,19	1,61	1,62	--	s.o.	s.o.	s.o.
75 / 100	2,30	1,67	1,73	1,10	0,11	s.o.	s.o.
100 / 100	2,53	1,78	1,96	--	0,11	0,05	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller en sécurité financière.

Profil de revenu fixe diversifié

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	• Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. • Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Obligations canadiennes de base

Bref aperçu : **Date d'offre initiale du fonds :** 05 octobre 2009 **Valeur totale du fonds :** 514 460 915 \$
Date de création du fonds : 31 décembre 1961 **Taux de rotation du portefeuille :** 89,27 %
Gestionnaire : Placements Mackenzie

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	RFG (%) ¹	VL (\$) ¹	UC ¹	RFG (%) ¹	VL (\$) ¹	UC ¹	RFG (%) ¹	VL (\$) ¹	UC ¹
Standard : options AFA, FAD et FADR ^{1, 3}	1,98	12,24	896 873	2,04	12,14	3 301 309	2,09	12,04	115 413
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR ^{1, 3}	1,41	11,71	758 461	1,46	11,63	2 970 957	1,58	11,46	138 391
Partenaire : option AFA ²	1,42	10,56	18 199	1,47	10,53	59 436	1,56	10,48	389
Privilégiée Partenaire : option AFA ²	0,84	10,96	38 201	0,90	10,92	42 446	--	--	--

² Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller en sécurité financière. Le RFG ne comprend pas ces frais.

¹ AFA – avec frais d'acquisition
RFG – ratio des frais de gestion
VL – valeur liquidative
UC – unités en circulation

³ FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.
FADR – avec frais d'acquisition différés réduits – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum

- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 \$ ou prélèvements automatiques de 25 \$
- Polices FERR : placement initial de 10 000 \$
- Un avoir total minimal de 500 000 \$ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

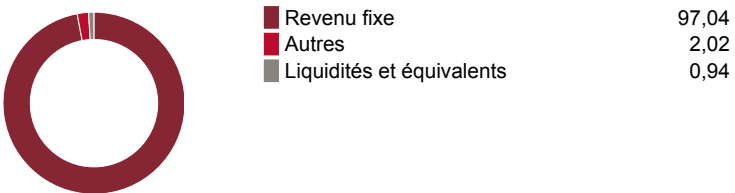
Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct souscrit principalement des titres à revenu fixe canadiens, émis par des gouvernements et des sociétés.

Dix principaux placements

	% de l'actif
Gouv. du Canada, 3 %, 2034-06-01	8,35
Province de Québec, 4,4 %, 2055-12-01	3,53
Province de l'Ontario, 3,8 %, 2034-12-02	3,21
Gouv. du Canada, 3,25 %, 2034-12-01	2,53
Province de l'Ontario, 4,6 %, 2055-12-02	2,30
Billet du Trésor des États-Unis R.R., 2,13 %, 2054-02-15	2,19
Province de Québec, 4,45 %, 2034-09-01	1,87
Gouv. du Canada, 2,75 %, 2055-12-01	1,66
Province de l'Ontario, 4,15 %, 2034-06-02	1,64
Province de l'Alberta, 3,1 %, 2050-06-01	1,48
Total	28,75
Nombre total des placements :	1471

Répartition des placements



Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à moyen ou à plus long terme, qui est à la recherche d'un potentiel de réalisation d'un revenu en intérêts aux termes de son portefeuille, et qui est prête à assumer un niveau de risque faible. Comme le fonds investit dans des obligations, l'évolution des taux d'intérêt a une incidence sur sa valeur.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 10 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

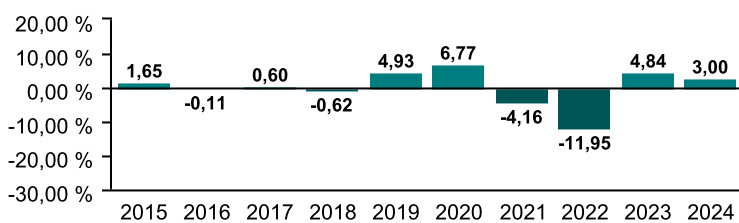
Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 \$ dans l'option série standard le 31 décembre 2014, détiendrait 1 036,22 \$ au 31 décembre 2024. Ce montant correspond à une moyenne de 0,36 % par année.

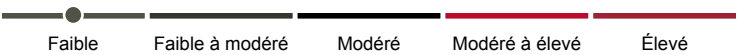
Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 6 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 4 années au cours desquelles la valeur a diminué.



Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Faible*.



La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

Obligations canadiennes de base

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	• Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. • Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.	
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	• Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. • Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés réduits (FADR).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 3,00 % moins de 2 ans, vous payez 2,50 % moins de 3 ans, vous payez 2,00 % 3 ans et plus, vous payez 0,00 %	• Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 2,50 %. • Vous ne pouvez demander le rachat d'unités chaque année sans payer de frais de rachat.
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	• Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. • Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. • Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.	

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller en sécurité financière pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller en sécurité financière au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et FADR	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)				Frais supplémentaires		
75 / 75	1,98	1,41	1,42	0,84	s.o.	s.o.	s.o.
75 / 100	2,04	1,46	1,47	0,90	0,11	s.o.	s.o.
100 / 100	2,09	1,58	1,56	--	0,11	0,05	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller en sécurité financière.

Obligations canadiennes de base

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	• Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. • Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Obligations canadiennes de base Plus

Bref aperçu : Date d'offre initiale du fonds : 05 octobre 2009
 Date de création du fonds : 27 juillet 1998
 Gestionnaire : Placements Mackenzie

Valeur totale du fonds : 760 642 224 \$
 Taux de rotation du portefeuille : 3,40 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	RFG (%) ¹	VL (\$) ¹	UC ¹	RFG (%) ¹	VL (\$) ¹	UC ¹	RFG (%) ¹	VL (\$) ¹	UC ¹
Standard : options AFA, FAD et FADR ^{1,3}	2,02	11,96	241 069	2,13	11,84	1 007 815	2,24	11,72	89 548
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR ^{1,3}	1,44	11,69	124 503	1,50	11,61	676 547	1,61	11,45	18 644
Partenaire : option AFA ²	1,45	10,51	8 509	1,56	10,46	18 962	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA ²	0,88	10,93	1 813	0,93	10,91	29 415	--	--	--

² Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller en sécurité financière. Le RFG ne comprend pas ces frais.

¹ AFA – avec frais d'acquisition
 RFG – ratio des frais de gestion
 VL – valeur liquidative
 UC – unités en circulation

³ FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.
 FADR – avec frais d'acquisition différés réduits – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum

- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 \$ ou prélèvements automatiques de 25 \$
- Polices FERR : placement initial de 10 000 \$
- Un avoir total minimal de 500 000 \$ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

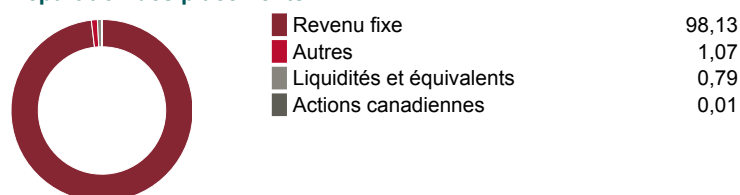
À l'heure actuelle, ce fonds distinct investit principalement dans des titres à revenu fixe canadiens et étrangers, par l'intermédiaire du fonds commun de placement Obligations canadiennes de base Plus Canada Vie.

Dix principaux placements (du fonds sous-jacent)

	% de l'actif
Gouv. du Canada, 2,75 %, 2055-12-01	4,92
Province de l'Ontario, 3,8 %, 2034-12-02	4,09
Gouv. du Canada, 3 %, 2034-06-01	3,63
Bons du Trésor des États-Unis R.R., 0,13 %, 2025-04-15	3,56
Province de l'Ontario, 4,15 %, 2034-06-02	3,35
Province de Québec, 4,4 %, 2055-12-01	2,62
Billet du Trésor des États-Unis R.R., 2,13 %, 2054-02-15	2,53
Province de l'Ontario, 4,6 %, 2055-12-02	2,52
Province de Québec, 4,45 %, 2034-09-01	1,73
Rogers Communications Inc., 5 %, 2081-12-17	1,63
Total	30,56

Nombre total des placements : **1567**

Répartition des placements



Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à moyen ou à plus long terme, qui est à la recherche d'un potentiel de réalisation d'un revenu en intérêts aux termes de son portefeuille, et qui est prête à assumer un niveau de risque faible. Comme le fonds investit dans des obligations, l'évolution des taux d'intérêt a une incidence sur sa valeur.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 10 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

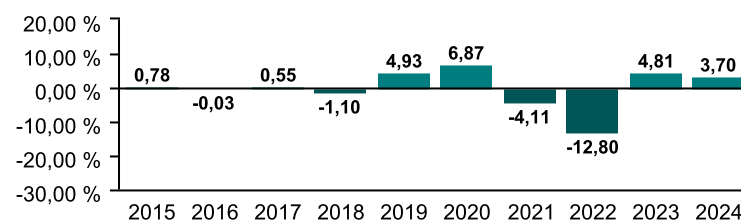
Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 \$ dans l'option série standard le 31 décembre 2014, détiendrait 1 021,01 \$ au 31 décembre 2024. Ce montant correspond à une moyenne de 0,21 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 6 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 4 années au cours desquelles la valeur a diminué.



Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Faible*.



La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

Obligations canadiennes de base Plus

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	• Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. • Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.	
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	• Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. • Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés réduits (FADR).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 3,00 % moins de 2 ans, vous payez 2,50 % moins de 3 ans, vous payez 2,00 % 3 ans et plus, vous payez 0,00 %	• Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 2,50 %. • Vous ne pouvez demander le rachat d'unités chaque année sans payer de frais de rachat.
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	• Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. • Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. • Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.	

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller en sécurité financière pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller en sécurité financière au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et FADR	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)				Frais supplémentaires		
75 / 75	2,02	1,44	1,45	0,88	s.o.	s.o.	s.o.
75 / 100	2,13	1,50	1,56	0,93	0,11	s.o.	s.o.
100 / 100	2,24	1,61	--	--	0,11	0,05	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller en sécurité financière.

Obligations canadiennes de base Plus

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	• Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. • Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Hypothécaire

Bref aperçu : **Date d'offre initiale du fonds :** 05 octobre 2009 **Valeur totale du fonds :** 972 944 104 \$
Date de création du fonds : 31 juillet 1969 **Taux de rotation du portefeuille :** 22,62 %
Gestionnaire : La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	RFG (%) ¹	VL (\$) ¹	UC ¹	RFG (%) ¹	VL (\$) ¹	UC ¹	RFG (%) ¹	VL (\$) ¹	UC ¹
Standard : options AFA, FAD et FADR ^{1,3}	2,43	10,97	357 874	2,49	10,88	1 393 538	2,55	10,79	56 949
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR ^{1,3}	2,03	10,74	143 089	2,09	10,66	919 541	2,20	10,51	17 805
Partenaire : option AFA ²	1,31	10,98	1 400	1,36	10,93	2 192	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA ²	0,91	11,25	7 540	0,96	11,22	2 273	--	--	--

² Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller en sécurité financière. Le RFG ne comprend pas ces frais.

¹ AFA – avec frais d'acquisition
 RFG – ratio des frais de gestion
 VL – valeur liquidative
 UC – unités en circulation

³ FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.
 FADR – avec frais d'acquisition différés réduits – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum

- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 \$ ou prélèvements automatiques de 25 \$
- Polices FERR : placement initial de 10 000 \$
- Un avoir total minimal de 500 000 \$ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct investit principalement dans des hypothèques consenties dans les secteurs de l'immobilier résidentiel et commercial du Canada.

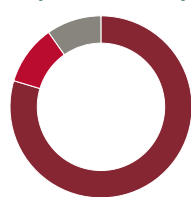
Dix principaux placements

	% de l'actif
Cash and short-term deposits	9,56
Government of Canada 1.50% 06-01-2031	2,52
2615985 Ontario Inc.	2,32
Government of Canada 0.50% 12-01-2030	2,11
Government of Canada 2.00% 06-01-2032	2,00
BPP CA Industrial Owner LP (Montreal)	1,99
Canada Housing Trust No. 1 2.10% 09-15-2029	1,97
Crestpoint Real Estate (121 King) Inc. & Ontario Holdings Ltd.	1,90
Canada Housing Trust No. 1 2.90% 12-15-2029	1,63
9325875 Canada Inc. & Jawl Enterprises Ltd.	1,60
Total	27,60

Nombre total des placements : 117

Répartition des placements

	% de l'actif
Hypothécaires /Immobilier	79,63
Obligations	10,62
Liquidités et titres à court terme	9,75



Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à moyen ou à plus long terme, qui est à la recherche d'un potentiel de réalisation d'un revenu en intérêts aux termes de son portefeuille, et qui est prête à assumer un niveau de risque faible. Comme le fonds investit dans des prêts hypothécaires, l'évolution des taux d'intérêt a une incidence sur sa valeur.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 10 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

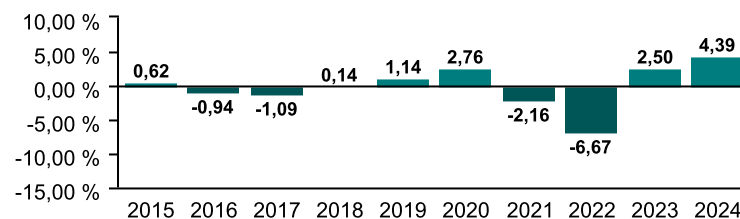
Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 \$ dans l'option série standard le 31 décembre 2014, détiendrait 1 002,46 \$ au 31 décembre 2024. Ce montant correspond à une moyenne de 0,02 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 6 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 4 années au cours desquelles la valeur a diminué.



Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Faible*.



La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

Hypothécaire

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.	
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés réduits (FADR).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 3,00 % moins de 2 ans, vous payez 2,50 % moins de 3 ans, vous payez 2,00 % 3 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 2,50 %. •Vous ne pouvez demander le rachat d'unités chaque année sans payer de frais de rachat.
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.	

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller en sécurité financière pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller en sécurité financière au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et FADR	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)				Frais supplémentaires		
75 / 75	2,43	2,03	1,31	0,91	s.o.	s.o.	s.o.
75 / 100	2,49	2,09	1,36	0,96	0,11	s.o.	s.o.
100 / 100	2,55	2,20	--	--	0,11	0,05	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller en sécurité financière.

Hypothécaire

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Obligations gouvernementales

Bref aperçu : Date d'offre initiale du fonds : 05 octobre 2009
 Date de création du fonds : 27 juillet 1998
 Gestionnaire : Placements Mackenzie

Valeur totale du fonds : 22 245 498 \$
 Taux de rotation du portefeuille : 37,93 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	RFG (%) ¹	VL (\$) ¹	UC ¹	RFG (%) ¹	VL (\$) ¹	UC ¹	RFG (%) ¹	VL (\$) ¹	UC ¹
Standard : options AFA, FAD et FADR ^{1,3}	1,99	10,74	35 782	2,04	10,64	171 816	2,10	10,56	17 881
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR ^{1,3}	1,41	11,02	24 543	1,47	10,94	80 361	1,58	10,79	12 949
Partenaire : option AFA ²	1,41	10,37	2	--	--	--	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA ²	--	--	--	--	--	--	--	--	--

² Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller en sécurité financière. Le RFG ne comprend pas ces frais.

¹ AFA – avec frais d'acquisition
 RFG – ratio des frais de gestion
 VL – valeur liquidative
 UC – unités en circulation

³ FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.
 FADR – avec frais d'acquisition différés réduits – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum

- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 \$ ou prélèvements automatiques de 25 \$
- Polices FERR : placement initial de 10 000 \$
- Un avoir total minimal de 500 000 \$ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

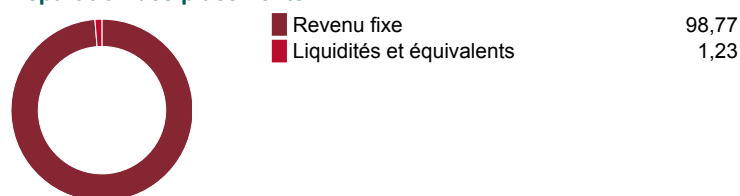
Ce fonds distinct investit principalement dans des titres à revenu fixe émis par les gouvernements canadiens.

Dix principaux placements

	% de l'actif
Gouv. du Canada, 3,25 %, 2028-09-01	23,70
Fid. Can pour l'hab. No 1, 1,9 %, 2026-09-15	23,55
Province de l'Ontario, 4,15 %, 2034-06-02	17,52
Fid. Can pour l'hab. No 1, 2,55 %, 2025-03-15	9,32
Gouv. du Canada, 4 %, 2029-03-01	6,61
Fid. Can pour l'hab. No 1, 3,1 %, 2028-06-15	4,03
Province de l'Ontario, 3,8 %, 2034-12-02	3,39
Province de Québec, 2,75 %, 2027-09-01	2,83
Province du Manitoba, 2,55 %, 2026-06-02	2,24
Province de la Colombie-Britannique, 2,3 %, 2026-06-18	1,58
Total	94,78

Nombre total des placements : 15

Répartition des placements



Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à moyen ou à plus long terme, qui est à la recherche d'un potentiel de réalisation d'un revenu en intérêts aux termes de son portefeuille, et qui est prête à assumer un niveau de risque faible. Comme le fonds investit dans des obligations, l'évolution des taux d'intérêt a une incidence sur sa valeur.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 10 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

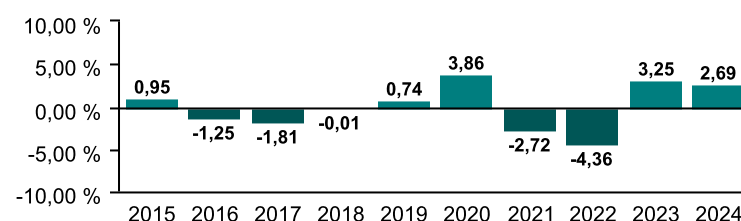
Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 \$ dans l'option série standard le 31 décembre 2014, détiendrait 1 010,16 \$ au 31 décembre 2024. Ce montant correspond à une moyenne de 0,10 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 5 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 5 années au cours desquelles la valeur a diminué.



Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Faible*.



La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

Obligations gouvernementales

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	• Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. • Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.	
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	• Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. • Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés réduits (FADR).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 3,00 % moins de 2 ans, vous payez 2,50 % moins de 3 ans, vous payez 2,00 % 3 ans et plus, vous payez 0,00 %	• Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 2,50 %. • Vous ne pouvez demander le rachat d'unités chaque année sans payer de frais de rachat.
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	• Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. • Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. • Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.	

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller en sécurité financière pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller en sécurité financière au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et FADR	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)				Frais supplémentaires		
75 / 75	1,99	1,41	1,41	--	s.o.	s.o.	s.o.
75 / 100	2,04	1,47	--	--	0,11	s.o.	s.o.
100 / 100	2,10	1,58	--	--	0,11	0,05	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller en sécurité financière.

Obligations gouvernementales

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	• Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. • Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Obligations à court terme

Bref aperçu :	Date d'offre initiale du fonds :	08 juillet 2013	Valeur totale du fonds :	60 886 613 \$	
	Date de création du fonds :	08 juillet 2013		Taux de rotation du portefeuille :	
	Gestionnaire :	Placements Mackenzie		61,08 %	

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
	RFG (%) ¹	VL (\$) ¹	UC ¹	RFG (%) ¹	VL (\$) ¹	UC ¹	RFG (%) ¹	VL (\$) ¹	UC ¹
Option AFA standard ¹	1,75	10,95	37 869	1,81	10,88	142 619	1,92	10,74	13 870
Option AFA privilégiée 1 ¹	1,40	11,40	38 218	1,46	11,32	173 593	--	--	--
Partenaire : option AFA ²	1,20	11,22	1 025	1,24	11,18	1 920	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA ²	--	--	--	--	--	--	--	--	--

² Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller en sécurité financière. Le RFG ne comprend pas ces frais.

¹ AFA – avec frais d'acquisition
RFG – ratio des frais de gestion
VL – valeur liquidative
UC – unités en circulation

Placement minimum
• Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 \$ ou prélèvements automatiques de 25 \$
• Polices FERR : placement initial de 10 000 \$
• Un avoir total minimal de 500 000 \$ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

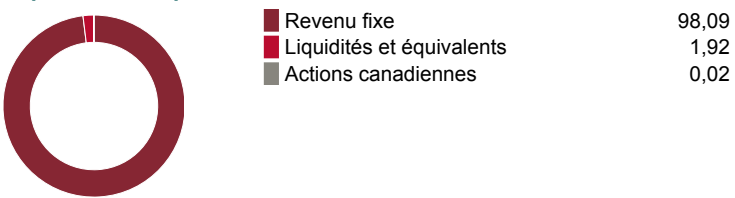
Ce fonds distinct souscrit principalement des titres à revenu fixe canadiens, émis par des gouvernements et des sociétés, avec une certaine pondération en titres étrangers à revenu fixe.

Dix principaux placements

	% de l'actif
Province de Québec, 2,3 %, 2029-09-01	6,38
Gouv. du Canada, 3,25 %, 2028-09-01	6,13
Fid. Can pour l'hab. No 1, 1,95 %, 2025-12-15	5,13
Gouv. du Canada, 2,75 %, 2027-09-01	4,53
Province de l'Ontario, 3,4 %, 2028-09-08	4,12
Province de l'Ontario, 4 %, 2029-03-08	2,73
Province de Québec, 2,75 %, 2028-09-01	2,61
Bank of Nova Scotia (The), 1,95 %, 2025-01-10	2,30
Banque Royale du Canada, 5,01 %, 2033-02-01	1,89
Banque Canadienne Impériale de Commerce, 4,38 %, 2080-10-28	1,82
Total	37,63

Nombre total des placements : 357

Répartition des placements



Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à court ou à moyen terme, qui est à la recherche d'un potentiel de réalisation d'un revenu en intérêts aux termes de son portefeuille et qui est prête à assumer un niveau de risque faible. Comme le fonds investit dans des obligations, l'évolution des taux d'intérêt a une incidence sur sa valeur.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 10 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

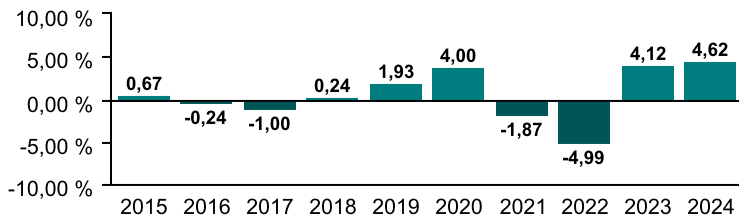
Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 \$ dans l'option série standard le 31 décembre 2014, détiendrait 1 072,97 \$ au 31 décembre 2024. Ce montant correspond à une moyenne de 0,71 % par année.

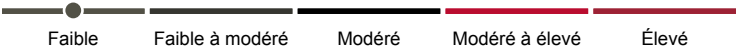
Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 6 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 4 années au cours desquelles la valeur a diminué.



Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Faible*.



La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

Obligations à court terme

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	• Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. • Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.	
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	• Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. • Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. • Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.	

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller en sécurité financière pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller en sécurité financière au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série standard : option AFA	Série privilégiée 1 : option AFA	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)				Frais supplémentaires		
75 / 75	1,75	1,40	1,20	--	s.o.	s.o.	s.o.
75 / 100	1,81	1,46	1,24	--	0,11	s.o.	s.o.
100 / 100	1,92	--	--	--	0,11	0,05	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie verse une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de l'option de frais d'acquisition.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller en sécurité financière.

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	• Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. • Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Obligations à long terme

Bref aperçu : **Date d'offre initiale du fonds :** 08 juillet 2013 **Valeur totale du fonds :** 805 945 008 \$
Date de création du fonds : 08 juillet 2013 **Taux de rotation du portefeuille :** 49,99 %
Gestionnaire : La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	RFG (%) ¹	VL (\$) ¹	UC ¹	RFG (%) ¹	VL (\$) ¹	UC ¹	RFG (%) ¹	VL (\$) ¹	UC ¹
Standard : options AFA, FAD et FADR ^{1,3}	2,21	10,64	42 227	2,37	10,44	171 736	2,54	10,24	25 062
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR ^{1,3}	1,63	11,36	19 617	1,80	11,15	63 026	1,97	10,93	23 155
Partenaire : option AFA ²	--	--	--	1,82	9,27	982	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA ²	--	--	--	1,24	9,62	4 509	--	--	--

² Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller en sécurité financière. Le RFG ne comprend pas ces frais.

¹ AFA – avec frais d'acquisition
 RFG – ratio des frais de gestion
 VL – valeur liquidative
 UC – unités en circulation

³ FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.
 FADR – avec frais d'acquisition différés réduits – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum

- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 \$ ou prélèvements automatiques de 25 \$
- Polices FERR : placement initial de 10 000 \$
- Un avoir total minimal de 500 000 \$ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct souscrit principalement des titres à revenu fixe canadiens, émis par des gouvernements et des sociétés, avec une certaine pondération en titres étrangers à revenu fixe.

Dix principaux placements

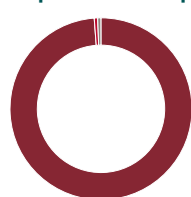
	% de l'actif
Gouv. du Canada, 2,75 %, 2055-12-01	3,76
Gouv. du Canada, 2,00 %, 2051/12/01	3,21
Province de Québec, 4,4 %, 2055-12-01	2,85
Province de l'Ontario, 2,9 %, 2046-12-02	2,17
Gouv. du Canada, 1,75 %, 2053-12-01	2,03
Province de l'Ontario, 3,45 %, 2045-06-02	2,00
Province de l'Ontario, 3,75 %, 2053-12-02	1,84
Province de Québec, 5 %, 2041-12-01	1,75
Province de l'Ontario, 4,6 %, 2039-06-02	1,71
Province de l'Ontario, 3,5 %, 2043-06-02	1,69
Total	23,01

Nombre total des placements :

178

Répartition des placements

	% de l'actif
Revenu fixe	98,81
Liquidités et équivalents	0,60
Autres	0,58



Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à moyen ou à plus long terme, qui est à la recherche d'un potentiel de réalisation d'un revenu en intérêts aux termes de son portefeuille et qui est prête à assumer un niveau de risque faible à modéré. Comme le fonds investit dans des obligations, l'évolution des taux d'intérêt a une incidence sur sa valeur.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 10 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

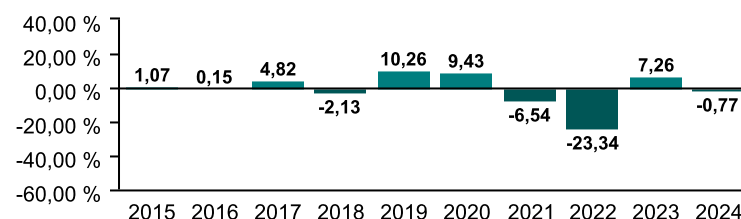
Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 \$ dans l'option série standard le 31 décembre 2014 détiendrait 955,54 \$ au 31 décembre 2024. Ce montant correspond à une moyenne de -0,45 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 6 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 4 années au cours desquelles la valeur a diminué.



Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Faible à modéré*.



La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

Obligations à long terme

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.	
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés réduits (FADR).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 3,00 % moins de 2 ans, vous payez 2,50 % moins de 3 ans, vous payez 2,00 % 3 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 2,50 %. •Vous ne pouvez demander le rachat d'unités chaque année sans payer de frais de rachat.
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.	

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller en sécurité financière pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller en sécurité financière au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et FADR	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)				Frais supplémentaires		
75 / 75	2,21	1,63	--	--	s.o.	s.o.	s.o.
75 / 100	2,37	1,80	1,82	1,24	0,11	s.o.	s.o.
100 / 100	2,54	1,97	--	--	0,11	0,05	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller en sécurité financière.

Obligations à long terme

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	• Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. • Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Obligations à rendement réel

Bref aperçu : **Date d'offre initiale du fonds :** 08 juillet 2013 **Valeur totale du fonds :** 664 885 129 \$
Date de création du fonds : 08 juillet 2013 **Taux de rotation du portefeuille :** 4,73 %
Gestionnaire : La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	RFG (%) ¹	VL (\$) ¹	UC ¹	RFG (%) ¹	VL (\$) ¹	UC ¹	RFG (%) ¹	VL (\$) ¹	UC ¹
Standard : options AFA, FAD et FADR ^{1,3}	2,11	10,29	32 400	2,40	10,02	126 230	2,57	9,82	7 709
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR ^{1,3}	1,65	10,90	13 208	1,82	10,70	65 019	1,99	10,49	8 837
Partenaire : option AFA ²	--	--	--	1,82	9,70	443	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA ²	--	--	--	--	--	--	--	--	--

² Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller en sécurité financière. Le RFG ne comprend pas ces frais.

¹ AFA – avec frais d'acquisition
 RFG – ratio des frais de gestion
 VL – valeur liquidative
 UC – unités en circulation

³ FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.
 FADR – avec frais d'acquisition différés réduits – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum

- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 \$ ou prélèvements automatiques de 25 \$
- Polices FERR : placement initial de 10 000 \$
- Un avoir total minimal de 500 000 \$ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

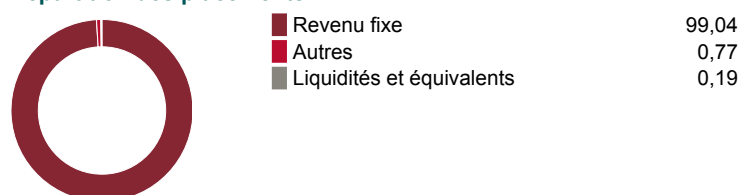
Ce fonds distinct souscrit principalement des obligations à rendement réel, émises par des gouvernements, avec une certaine pondération en titres étrangers à revenu fixe. Les obligations à rendement réel peuvent constituer une valeur refuge.

Dix principaux placements

	% de l'actif
Gouv. du Canada R.R., 4 %, 2031-12-01	14,34
Gouv. du Canada R.R., 1,5 %, 2044-12-01	12,98
Gouv. du Canada R.R., 2 %, 2041-12-01	12,39
Gouv. du Canada R.R., 1,25 %, 2047-12-01	11,78
Gouv. du Canada R.R., 3 %, 2036-12-01	11,76
Gouv. du Canada R.R., 4,25 %, 2026-12-01	9,32
Gouv. du Canada R.R., 0,5 %, 2050-12-01	9,10
Province de l'Ontario R.R., 2 %, 2036-12-01	7,05
Province de Québec R.R., 4,5 %, 2026-12-01	3,35
Province de Québec R.R., 4,25 %, 2031-12-01	2,88
Total	94,96

Nombre total des placements : 12

Répartition des placements



Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à moyen ou à plus long terme, qui est à la recherche d'un potentiel de réalisation d'un revenu en intérêts aux termes de son portefeuille et d'une valeur refuge. Cette personne doit être prête à assumer un risque faible à modéré. Comme le fonds investit dans des obligations, l'évolution des taux d'intérêt a une incidence sur sa valeur.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 10 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

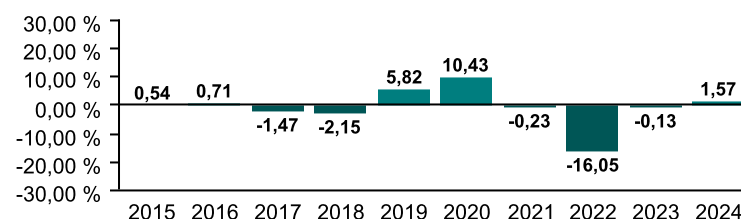
Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 \$ dans l'option série standard le 31 décembre 2014 détiendrait 969,36 \$ au 31 décembre 2024. Ce montant correspond à une moyenne de -0,31 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 5 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 5 années au cours desquelles la valeur a diminué.



Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Faible à modéré*.



La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

Obligations à rendement réel

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	• Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. • Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	• Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. • Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	• Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. • Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. • Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD ou FADR à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés réduits (FADR).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 3,00 % moins de 2 ans, vous payez 2,50 % moins de 3 ans, vous payez 2,00 % 3 ans et plus, vous payez 0,00 %	• Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 2,50 %. • Vous ne pouvez demander le rachat d'unités chaque année sans payer de frais de rachat.	
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	• Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. • Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. • Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller en sécurité financière pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller en sécurité financière au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et FADR	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)				Frais supplémentaires		
75 / 75	2,11	1,65	--	--	s.o.	s.o.	s.o.
75 / 100	2,40	1,82	1,82	--	0,11	s.o.	s.o.
100 / 100	2,57	1,99	--	--	0,11	0,05	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller en sécurité financière.

Obligations à rendement réel

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	• Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. • Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Obligations de sociétés canadiennes

Bref aperçu : **Date d'offre initiale du fonds :** 08 juillet 2013
Date de création du fonds : 08 juillet 2013
Gestionnaire : Placements Mackenzie

Valeur totale du fonds : 203 388 717 \$
Taux de rotation du portefeuille : 40,15 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	RFG (%) ¹	VL (\$) ¹	UC ¹	RFG (%) ¹	VL (\$) ¹	UC ¹	RFG (%) ¹	VL (\$) ¹	UC ¹
Standard : options AFA, FAD et FADR ^{1,3}	2,22	11,54	573 268	2,33	11,39	2 177 055	2,50	11,17	51 446
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR ^{1,3}	1,64	12,32	500 699	1,75	12,16	2 331 226	1,92	11,93	106 284
Partenaire : option AFA ²	1,65	11,07	13 312	1,76	10,99	38 569	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA ²	1,08	11,49	8 680	1,19	11,40	56 805	--	--	--

² Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller en sécurité financière. Le RFG ne comprend pas ces frais.

¹ AFA – avec frais d'acquisition
 RFG – ratio des frais de gestion
 VL – valeur liquidative
 UC – unités en circulation

³ FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.
 FADR – avec frais d'acquisition différés réduits – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum

- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 \$ ou prélèvements automatiques de 25 \$
- Polices FERR : placement initial de 10 000 \$
- Un avoir total minimal de 500 000 \$ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct souscrit principalement des titres à revenu fixe canadiens, émis par des sociétés, avec une certaine pondération en titres étrangers à revenu fixe.

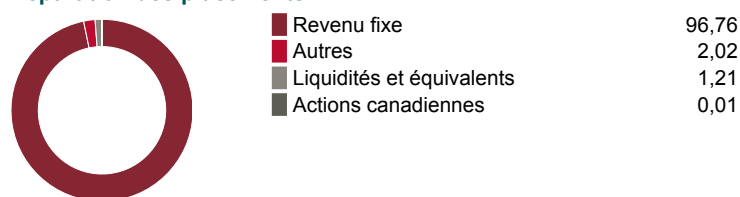
Dix principaux placements

	% de l'actif
Banque de Montréal, 2,37 %, 2025-02-03	4,23
Federation des caisses Desjardins du Quebec, 1,09 %, 2026-01-21	2,04
Enbridge Pipelines Inc., 4,2 %, 2051-05-12	1,98
Reliance L.P., 2,67 %, 2028-08-01	1,97
ARC Resources Ltd., 3,47 %, 2031-03-10	1,65
Banque Canadienne Impériale de Commerce, 2,75 %, 2025-03-07	1,62
Hydro One Inc., 4,16 %, 2033-01-27	1,50
AltaGas Ltd., 5,25 %, 2082-01-11	1,41
Bank of Nova Scotia (The), 7,02 %, 2082-07-27	1,39
North West Redwater Partnership, 4,35 %, 2039-01-10	1,38
Total	19,17

Nombre total des placements :

191

Répartition des placements



Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à moyen ou à plus long terme, qui est à la recherche d'un potentiel de réalisation d'un revenu en intérêts aux termes de son portefeuille, et qui est prête à assumer un niveau de risque faible. Comme le fonds investit dans des obligations, l'évolution des taux d'intérêt a une incidence sur sa valeur.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 10 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

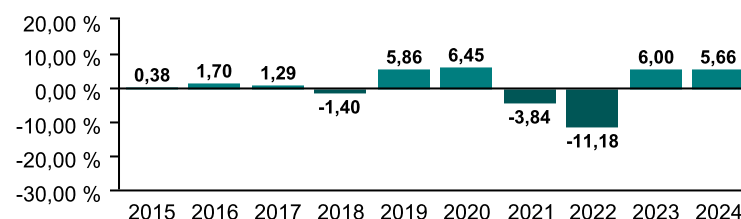
Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 \$ dans l'option série standard le 31 décembre 2014 détiendrait 1 099,10 \$ au 31 décembre 2024. Ce montant correspond à une moyenne de 0,95 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 7 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 3 années au cours desquelles la valeur a diminué.



Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Faible*.



La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

Obligations de sociétés canadiennes

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	• Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. • Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.	
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	• Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. • Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés réduits (FADR).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 3,00 % moins de 2 ans, vous payez 2,50 % moins de 3 ans, vous payez 2,00 % 3 ans et plus, vous payez 0,00 %	• Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 2,50 %. • Vous ne pouvez demander le rachat d'unités chaque année sans payer de frais de rachat.
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	• Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. • Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. • Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.	

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller en sécurité financière pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller en sécurité financière au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et FADR	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)				Frais supplémentaires		
75 / 75	2,22	1,64	1,65	1,08	s.o.	s.o.	s.o.
75 / 100	2,33	1,75	1,76	1,19	0,11	s.o.	s.o.
100 / 100	2,50	1,92	--	--	0,11	0,05	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller en sécurité financière.

Obligations de sociétés canadiennes

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	• Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. • Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Revenu à taux variable

Bref aperçu :	Date d'offre initiale du fonds :	12 janvier 2015	Valeur totale du fonds :	99 726 565 \$
	Date de création du fonds :	12 janvier 2015	Taux de rotation du portefeuille :	10,99 %
	Gestionnaire :	Placements Mackenzie		

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
	RFG (%) ¹	VL (\$) ¹	UC ¹	RFG (%) ¹	VL (\$) ¹	UC ¹	RFG (%) ¹	VL (\$) ¹	UC ¹
Standard : options AFA, FAD et FADR ^{1,3}	2,31	13,10	411 368	2,42	12,95	1 831 354	2,59	12,74	100 051
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR ^{1,3}	1,74	13,87	244 460	1,85	13,72	1 444 796	2,02	13,49	77 338
Partenaire : option AFA ²	1,74	11,69	2 454	1,86	11,60	28 919	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA ²	--	--	--	1,29	12,05	82 509	--	--	--

² Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller en sécurité financière. Le RFG ne comprend pas ces frais.

- ¹ AFA – avec frais d'acquisition
RFG – ratio des frais de gestion
VL – valeur liquidative
UC – unités en circulation

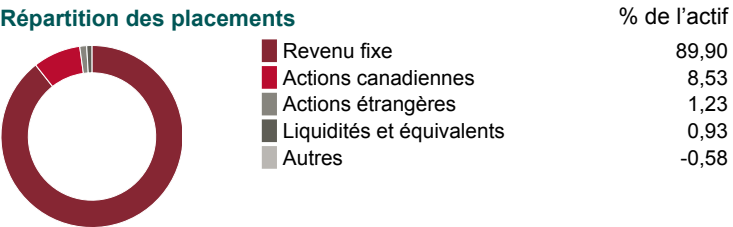
³ FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.
FADR – avec frais d'acquisition différés réduits – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.
- Placement minimum**

 - Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 \$ ou prélèvements automatiques de 25 \$
 - Polices FERR : placement initial de 10 000 \$
 - Un avoir total minimal de 500 000 \$ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

À l'heure actuelle, ce fonds distinct souscrit principalement des obligations à taux variable, d'émetteurs situés partout dans le monde, par l'intermédiaire du fonds commun de placement Revenu à taux variable Canada Vie.

Dix principaux placements (du fonds sous-jacent)	% de l'actif
BMO Floating Rate High Yield ETF	6,93
Timber Servicios Empresariales SA Term Loan B 1st Lien F/R	1,37
Infobip LLC, 2026-09-17	1,28
Kloeckner Pentaplast of America Inc., 2026-02-04	1,20
Northleaf Private Credit II LP MI 15	1,18
Specialty Pharma III Inc., 2026-04-01	1,12
TCP Sunbelt Acquisition Co. Term Loan B 1st Lien Sr F/R	0,95
Nielsen, 2027-10-11	0,91
TMC Buyer, Inc., 2030-11-01	0,91
Amneal Pharmaceuticals LLC, 2028-11-14	0,91
Total	16,75
Nombre total des placements :	282



Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à court ou à moyen terme, qui est à la recherche d'un revenu en intérêts et de placements dans des obligations étrangères aux termes de son portefeuille et qui est prête à assumer un niveau de risque faible à modéré.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 9 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

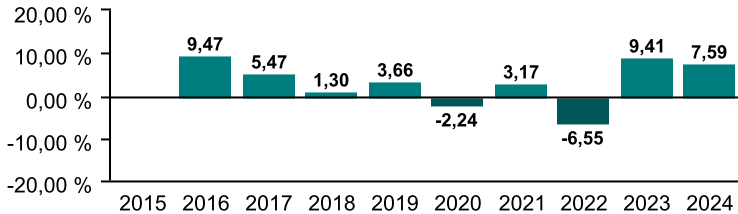
Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 \$ dans l'option série standard le 12 janvier 2015 détiendrait 1 309,69 \$ au 31 décembre 2024. Ce montant correspond à une moyenne de 2,74 % par année.

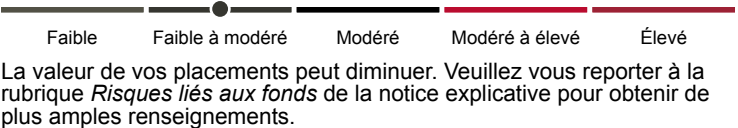
Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 9 dernières années. Au cours des 9 dernières années, on note 7 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles la valeur a diminué.



Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Faible à modéré*.



Revenu à taux variable

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	• Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. • Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	• Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. • Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	• Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. • Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. • Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD ou FADR à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés réduits (FADR).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 3,00 % moins de 2 ans, vous payez 2,50 % moins de 3 ans, vous payez 2,00 % 3 ans et plus, vous payez 0,00 %	• Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 2,50 %. • Vous ne pouvez demander le rachat d'unités chaque année sans payer de frais de rachat.	
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	• Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. • Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. • Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller en sécurité financière pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller en sécurité financière au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et FADR	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)				Frais supplémentaires		
75 / 75	2,31	1,74	1,74	--	s.o.	s.o.	s.o.
75 / 100	2,42	1,85	1,86	1,29	0,11	s.o.	s.o.
100 / 100	2,59	2,02	--	--	0,11	0,05	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller en sécurité financière.

Revenu à taux variable

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	• Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. • Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Revenu fixe nord-américain à rendement élevé

Bref aperçu : Date d'offre initiale du fonds : 08 juillet 2013
 Date de création du fonds : 08 juillet 2013
 Gestionnaire : Placements Mackenzie

Valeur totale du fonds : 51 615 715 \$
 Taux de rotation du portefeuille : 3,63 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	RFG (%) ¹	VL (\$) ¹	UC ¹	RFG (%) ¹	VL (\$) ¹	UC ¹	RFG (%) ¹	VL (\$) ¹	UC ¹
Standard : options AFA, FAD et FADR ^{1,3}	2,32	13,02	327 091	2,60	12,70	1 176 550	2,77	12,46	58 497
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR ^{1,3}	1,91	13,76	225 604	2,02	13,59	911 491	2,19	13,32	63 740
Partenaire : option AFA ²	1,75	11,92	3 486	2,03	11,71	18 510	2,21	11,58	2 444
Privilégiée Partenaire : option AFA ²	1,34	12,25	17 416	1,45	12,16	68 213	--	--	--

² Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller en sécurité financière. Le RFG ne comprend pas ces frais.

¹ AFA – avec frais d'acquisition
 RFG – ratio des frais de gestion
 VL – valeur liquidative
 UC – unités en circulation

³ FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.
 FADR – avec frais d'acquisition différés réduits – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum

- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 \$ ou prélèvements automatiques de 25 \$
- Polices FERR : placement initial de 10 000 \$
- Un avoir total minimal de 500 000 \$ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

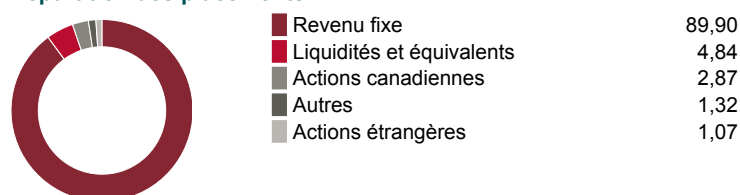
Ce fonds distinct investit principalement dans des titres à revenu fixe à rendement élevé émis par des sociétés nord-américaines, par l'intermédiaire du Fonds Mackenzie Obligations de sociétés nord-américaines.

Dix principaux placements (du fonds sous-jacent)

	% de l'actif
Videotron Ltee, 3,63 %, 2028-06-15	1,06
Keyera Corp. note à taux variable, 6,88 %, 2079-06-13	1,03
Northleaf Private Credit II LP MI 15	1,00
Inter Pipeline Ltd. note à taux variable, 0,07 %, 2079-03-26	0,97
Sagard Credit Partners II LP	0,91
Enbridge Inc., 8,75 %, 2084-01-15	0,91
TransCanada Trust, 0,05 %, 2077-05-18	0,89
Go Daddy Operating Co. LLC, 3,5 %, 2029-03-01	0,83
Rogers Communications Inc., 5,25 %, 2082-03-15	0,81
Enbridge Inc. note à taux variable, 5,37 %, 2077-09-27	0,81
Total	9,22

Nombre total des placements : **834**

Répartition des placements



Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à moyen ou à plus long terme, qui est à la recherche d'un potentiel de réalisation d'un revenu en intérêts aux termes de son portefeuille et qui est prête à assumer un niveau de risque faible à modéré. Comme le fonds investit dans des obligations, l'évolution des taux d'intérêt a une incidence sur sa valeur.

Notes

En septembre 2019, Placements Mackenzie a remplacé Putnam Investments Canada ULC comme gestionnaire. Les rendements obtenus avant cette date sont ceux réalisés par le gestionnaire de placements précédent. Aucun autre changement n'a été apporté au fonds distinct.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 10 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

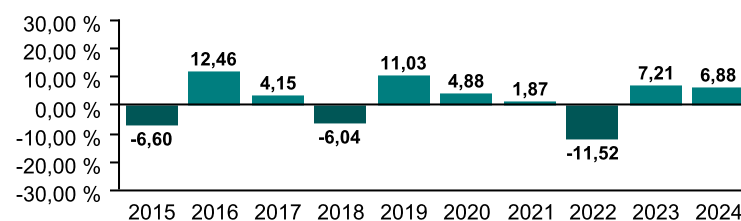
Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 \$ dans l'option série standard le 31 décembre 2014 détiendrait 1 236,10 \$ au 31 décembre 2024. Ce montant correspond à une moyenne de 2,14 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 7 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 3 années au cours desquelles la valeur a diminué.



Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Faible à modéré*.



La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

Revenu fixe nord-américain à rendement élevé

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD ou FADR à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés réduits (FADR).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 3,00 % moins de 2 ans, vous payez 2,50 % moins de 3 ans, vous payez 2,00 % 3 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 2,50 %. •Vous ne pouvez demander le rachat d'unités chaque année sans payer de frais de rachat.	
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller en sécurité financière pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller en sécurité financière au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et FADR	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)				Frais supplémentaires		
75 / 75	2,32	1,91	1,75	1,34	s.o.	s.o.	s.o.
75 / 100	2,60	2,02	2,03	1,45	0,11	s.o.	s.o.
100 / 100	2,77	2,19	2,21	--	0,11	0,05	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller en sécurité financière.

Revenu fixe nord-américain à rendement élevé

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	• Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. • Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Revenu fixe sans contraintes

Bref aperçu : **Date d'offre initiale du fonds :** 19 octobre 2015
Date de création du fonds : 19 octobre 2015
Gestionnaire : Placements Mackenzie

Valeur totale du fonds : 435 307 625 \$
Taux de rotation du portefeuille : 4,18 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	RFG (%) ¹	VL (\$) ¹	UC ¹	RFG (%) ¹	VL (\$) ¹	UC ¹	RFG (%) ¹	VL (\$) ¹	UC ¹
Standard : options AFA, FAD et FADR ^{1,3}	2,37	11,66	332 676	2,48	11,54	2 017 389	2,65	11,36	54 589
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR ^{1,3}	1,79	12,30	353 552	1,90	12,17	2 408 293	2,08	11,99	45 359
Partenaire : option AFA ²	1,80	10,79	1 602	1,91	10,71	32 973	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA ²	1,22	11,21	32 258	1,34	11,13	71 710	--	--	--

² Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller en sécurité financière. Le RFG ne comprend pas ces frais.

¹ AFA – avec frais d'acquisition
 RFG – ratio des frais de gestion
 VL – valeur liquidative
 UC – unités en circulation

³ FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.
 FADR – avec frais d'acquisition différés réduits – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum

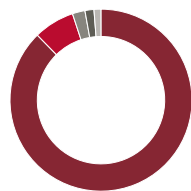
•Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 \$ ou prélèvements automatiques de 25 \$
 •Polices FERR : placement initial de 10 000 \$
 •Un avoir total minimal de 500 000 \$ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct cherche à procurer un rendement total positif au cours d'un cycle du marché, quelle que soit la conjoncture, en investissant principalement dans les titres à revenu fixe d'émetteurs partout au monde, par l'intermédiaire du Fonds de revenu fixe sans contraintes Mackenzie.

Dix principaux placements (du fonds sous-jacent)	% de l'actif
Billet du Trésor des États-Unis, 2,13 %, 2054-02-15	2,37
Germany, 2,1 %, 2029-04-12	1,92
Billet du Trésor des États-Unis, 3,5 %, 2033-02-15	1,89
Northleaf Private Credit II LP MI 15	1,57
Secretaria do Tesouro Nacional, 10 %, 2029-01-01	1,51
HM Treasury, 0,88 %, 2033-07-31	1,30
New Zealand, 4,25 %, 2034-05-15	1,25
Enbridge Inc. note à taux variable, 5,37 %, 2077-09-27	1,04
Enbridge Inc., 8,75 %, 2084-01-15	1,04
Indonesia, 6,63 %, 2034-02-15	0,97
Total	14,86
Nombre total des placements :	1960

Répartition des placements	% de l'actif
Revenu fixe	87,67
Liquidités et équivalents	7,27
Actions canadiennes	2,24
Actions étrangères	1,59
Autres	1,23



Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à moyen ou à plus long terme, qui recherche un placement pour diversifier un portefeuille classique de placements en titres à revenu fixe et en actions, et qui est prête à assumer un niveau de risque faible. Comme le fonds souscrit des obligations provenant de partout dans le monde, l'évolution des taux d'intérêt et des taux de change entre les devises a une incidence sur sa valeur.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 9 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

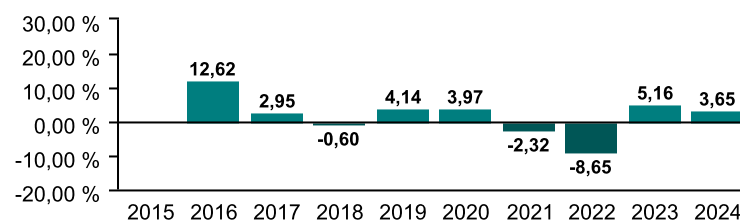
Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 \$ dans l'option série standard le 19 octobre 2015 détiendrait 1 165,61 \$ au 31 décembre 2024. Ce montant correspond à une moyenne de 1,68 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 9 dernières années. Au cours des 9 dernières années, on note 6 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 3 années au cours desquelles la valeur a diminué.



Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Faible*.



La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

Revenu fixe sans contraintes

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	• Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. • Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	• Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. • Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	• Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. • Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. • Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD ou FADR à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés réduits (FADR).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 3,00 % moins de 2 ans, vous payez 2,50 % moins de 3 ans, vous payez 2,00 % 3 ans et plus, vous payez 0,00 %	• Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 2,50 %. • Vous ne pouvez demander le rachat d'unités chaque année sans payer de frais de rachat.	
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	• Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. • Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. • Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller en sécurité financière pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller en sécurité financière au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et FADR	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)				Frais supplémentaires		
75 / 75	2,37	1,79	1,80	1,22	s.o.	s.o.	s.o.
75 / 100	2,48	1,90	1,91	1,34	0,11	s.o.	s.o.
100 / 100	2,65	2,08	--	--	0,11	0,05	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller en sécurité financière.

Revenu fixe sans contraintes

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	• Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. • Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Revenu fixe canadien équilibré

Bref aperçu : **Date d'offre initiale du fonds :** 05 octobre 2009
Date de création du fonds : 27 juillet 1998
Gestionnaire : Placements Mackenzie

Valeur totale du fonds : 357 316 201 \$
Taux de rotation du portefeuille : 59,23 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	RFG (%) ¹	VL (\$) ¹	UC ¹	RFG (%) ¹	VL (\$) ¹	UC ¹	RFG (%) ¹	VL (\$) ¹	UC ¹
Standard : options AFA, FAD et FADR ^{1,3}	2,20	16,03	1 756 986	2,26	15,89	7 884 195	2,31	15,77	347 360
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR ^{1,3}	2,02	14,46	877 366	2,08	14,36	4 664 577	2,14	14,16	196 045
Partenaire : option AFA ²	1,08	12,55	4 199	1,13	12,50	100 684	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA ²	0,90	12,69	3 618	0,96	12,65	201 903	--	--	--

² Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller en sécurité financière. Le RFG ne comprend pas ces frais.

¹ AFA – avec frais d'acquisition
 RFG – ratio des frais de gestion
 VL – valeur liquidative
 UC – unités en circulation

³ FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.
 FADR – avec frais d'acquisition différés réduits – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum

- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 \$ ou prélèvements automatiques de 25 \$
- Polices FERR : placement initial de 10 000 \$
- Un avoir total minimal de 500 000 \$ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct investit principalement dans des titres à revenu fixe canadiens et consacre une tranche de son actif à des actions canadiennes et étrangères.

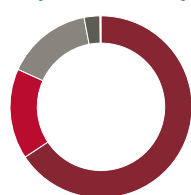
Dix principaux placements

	% de l'actif
Province de l'Ontario, 4,15 %, 2034-06-02	3,11
Province de Québec, 4,4 %, 2055-12-01	2,44
Gouv. du Canada, 2,75 %, 2055-12-01	2,43
Province de l'Ontario, 3,8 %, 2034-12-02	2,43
Bons du Trésor des États-Unis R.R., 0,13 %, 2025-04-15	2,25
Gouv. du Canada, 3 %, 2034-06-01	2,09
Billet du Trésor des États-Unis R.R., 2,13 %, 2054-02-15	1,74
Bons du Trésor des États-Unis, 2025-02-06	1,67
Province de Québec, 4,45 %, 2034-09-01	1,36
Banque Royale du Canada	1,23
Total	20,75

Nombre total des placements : **1498**

Répartition des placements

	% de l'actif
Revenu fixe	65,71
Actions étrangères	16,06
Actions canadiennes	15,26
Liquidités et équivalents	2,81
Autres	0,17



Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à moyen ou à plus long terme, qui est à la recherche d'un potentiel de réalisation d'un revenu en intérêts et d'une croissance modeste aux termes d'actions Canadiennes et étrangères, et qui est prête à assumer un niveau de risque faible. Comme le fonds investit dans des actions et des obligations, l'évolution des taux d'intérêt et les cours boursiers, qui peuvent grimper et dégringoler du jour au lendemain, ont une incidence sur sa valeur.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 10 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

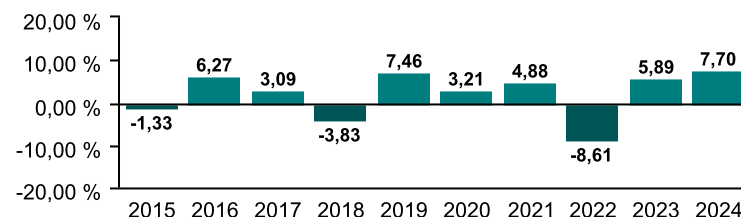
Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 \$ dans l'option série standard le 31 décembre 2014, détiendrait 1 260,50 \$ au 31 décembre 2024. Ce montant correspond à une moyenne de 2,34 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 7 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 3 années au cours desquelles la valeur a diminué.



Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Faible*.



La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

Revenu fixe canadien équilibré

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	• Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. • Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.	
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	• Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. • Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés réduits (FADR).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 3,00 % moins de 2 ans, vous payez 2,50 % moins de 3 ans, vous payez 2,00 % 3 ans et plus, vous payez 0,00 %	• Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 2,50 %. • Vous ne pouvez demander le rachat d'unités chaque année sans payer de frais de rachat.
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	• Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. • Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. • Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.	

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller en sécurité financière pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller en sécurité financière au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Depuis le 4 novembre 2020, il n'est plus possible d'ajouter l'option de garantie de revenu viager (GRV) aux polices de fonds distincts nouvelles ou existantes, et aucune cotisation ultérieure ne peut être versée aux polices assorties de l'option de GRV.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et FADR	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)				Frais supplémentaires		
75 / 75	2,20	2,02	1,08	0,90	s.o.	s.o.	0,50
75 / 100	2,26	2,08	1,13	0,96	0,11	s.o.	0,50
100 / 100	2,31	2,14	--	--	0,11	0,05	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller en sécurité financière.

Revenu fixe canadien équilibré

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	• Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. • Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Nord-américain équilibré

Bref aperçu : Date d'offre initiale du fonds : 05 octobre 2009
 Date de création du fonds : 27 juillet 1998
 Gestionnaire : Placements Mackenzie

Valeur totale du fonds : 63 574 033 \$
 Taux de rotation du portefeuille : 45,98 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	RFG (%) ¹	VL (\$) ¹	UC ¹	RFG (%) ¹	VL (\$) ¹	UC ¹	RFG (%) ¹	VL (\$) ¹	UC ¹
Standard : options AFA, FAD et FADR ^{1,3}	2,59	20,49	123 948	2,75	20,18	667 396	2,91	19,75	12 910
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR ^{1,3}	2,18	20,50	84 482	2,35	20,07	338 827	2,58	19,51	7 594
Partenaire : option AFA ²	--	--	--	1,63	13,85	34 717	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA ²	--	--	--	1,23	14,21	9 876	--	--	--

² Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller en sécurité financière. Le RFG ne comprend pas ces frais.

¹ AFA – avec frais d'acquisition
 RFG – ratio des frais de gestion
 VL – valeur liquidative
 UC – unités en circulation

³ FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.
 FADR – avec frais d'acquisition différés réduits – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum

- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 \$ ou prélèvements automatiques de 25 \$
- Polices FERR : placement initial de 10 000 \$
- Un avoir total minimal de 500 000 \$ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

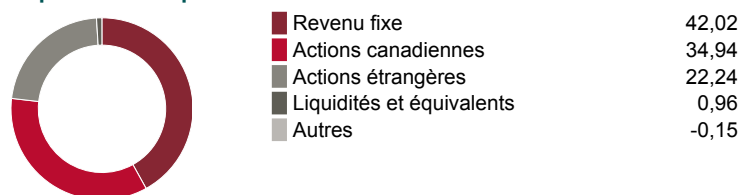
Ce fonds distinct investit principalement dans des titres à revenu fixe canadiens et dans des actions canadiennes, et consacre une tranche de son actif à des actions étrangères.

Dix principaux placements

	% de l'actif
Banque Royale du Canada	2,76
Gouv. du Canada, 3 %, 2034-06-01	2,55
Province de l'Ontario, 3,8 %, 2034-12-02	2,52
Gouv. du Canada, 3,25 %, 2034-12-01	2,28
Province de l'Ontario, 4,15 %, 2034-06-02	1,79
La Banque Toronto-Dominion Com New	1,63
Province de Québec, 4,4 %, 2055-12-01	1,38
Apple Inc.	1,31
Canadian Natural Resources Ltd.	1,28
Canadian Pacific Kansas City Limited	1,26
Total	18,75

Nombre total des placements : 2087

Répartition des placements



Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à moyen ou à plus long terme et qui tient à bénéficier des obligations, des actions canadiennes et des actions étrangères, et qui est prête à assumer un niveau de risque allant de faible à modéré. Comme le fonds investit dans des actions et des obligations, l'évolution des taux d'intérêt et les cours boursiers, qui peuvent grimper et dégringoler du jour au lendemain, ont une incidence sur sa valeur.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 10 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

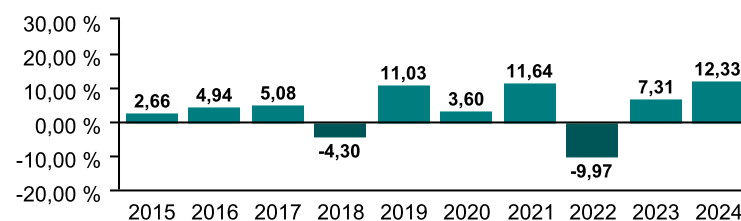
Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 \$ dans l'option série standard le 31 décembre 2014, détiendrait 1 509,80 \$ au 31 décembre 2024. Ce montant correspond à une moyenne de 4,21 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 8 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles la valeur a diminué.



Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Faible à modéré*.



La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

Nord-américain équilibré

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	• Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. • Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.	
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	• Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. • Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés réduits (FADR).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 3,00 % moins de 2 ans, vous payez 2,50 % moins de 3 ans, vous payez 2,00 % 3 ans et plus, vous payez 0,00 %	• Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 2,50 %. • Vous ne pouvez demander le rachat d'unités chaque année sans payer de frais de rachat.
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	• Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. • Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. • Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.	

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller en sécurité financière pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller en sécurité financière au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Depuis le 4 novembre 2020, il n'est plus possible d'ajouter l'option de garantie de revenu viager (GRV) aux polices de fonds distincts nouvelles ou existantes, et aucune cotisation ultérieure ne peut être versée aux polices assorties de l'option de GRV.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et FADR	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)				Frais supplémentaires		
75 / 75	2,59	2,18	--	--	s.o.	s.o.	0,80
75 / 100	2,75	2,35	1,63	1,23	0,11	s.o.	0,80
100 / 100	2,91	2,58	--	--	0,11	0,11	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller en sécurité financière.

Nord-américain équilibré

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	• Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. • Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Croissance équilibrée canadienne

Bref aperçu : **Date d'offre initiale du fonds :** 05 octobre 2009
Date de création du fonds : 27 juillet 1998
Gestionnaire : Placements Mackenzie

Valeur totale du fonds : 111 735 499 \$
Taux de rotation du portefeuille : 66,71 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	RFG (%) ¹	VL (\$) ¹	UC ¹	RFG (%) ¹	VL (\$) ¹	UC ¹	RFG (%) ¹	VL (\$) ¹	UC ¹
Standard : options AFA, FAD et FADR ^{1,3}	2,57	23,91	189 840	2,73	23,55	1 294 511	2,89	23,02	20 149
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR ^{1,3}	2,17	22,83	110 797	2,34	22,36	596 153	2,56	21,74	13 108
Partenaire : option AFA ²	1,45	14,82	394	1,62	14,66	136 233	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA ²	--	--	--	1,22	15,04	19 549	--	--	--

² Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller en sécurité financière. Le RFG ne comprend pas ces frais.

¹ AFA – avec frais d'acquisition
 RFG – ratio des frais de gestion
 VL – valeur liquidative
 UC – unités en circulation

³ FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.
 FADR – avec frais d'acquisition différés réduits – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum

- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 \$ ou prélèvements automatiques de 25 \$
- Polices FERR : placement initial de 10 000 \$
- Un avoir total minimal de 500 000 \$ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct investit principalement dans des titres à revenu fixe canadiens et dans des actions canadiennes, et consacre une tranche de son actif à des actions étrangères.

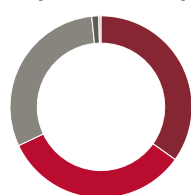
Dix principaux placements

	% de l'actif
Banque Royale du Canada	3,48
Stantec Inc.	3,12
Brookfield Asset Management Ltd. CI A Ltd Vtg Shs	2,95
Aon PLCCI A	2,93
Intact Financial Corporation	2,65
Microsoft Corp.	2,59
Loblaw Cos. Ltd.	2,55
Roper Technologies Inc.	2,24
TMX Group Limited	2,14
Waste Connections Inc.	2,14
Total	26,78

Nombre total des placements : **1363**

Répartition des placements

	% de l'actif
Actions canadiennes	34,84
Revenu fixe	33,17
Actions étrangères	30,36
Liquidités et équivalents	1,24
Autres	0,39



Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à moyen ou à plus long terme et qui tient à bénéficier des obligations, des actions canadiennes et des actions étrangères, et qui est prête à assumer un niveau de risque allant de faible à modéré. Comme le fonds investit dans des actions et des obligations, l'évolution des taux d'intérêt et les cours boursiers, qui peuvent grimper et dégringoler du jour au lendemain, ont une incidence sur sa valeur.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 10 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

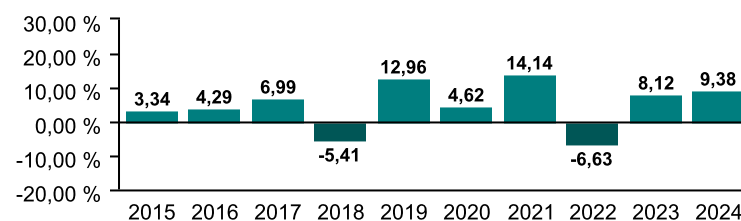
Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 \$ dans l'option série standard le 31 décembre 2014, détiendrait 1 624,34 \$ au 31 décembre 2024. Ce montant correspond à une moyenne de 4,97 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 8 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles la valeur a diminué.



Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Faible à modéré*.



La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

Croissance équilibrée canadienne

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	- Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. - Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.	
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	- Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. - Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés réduits (FADR).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 3,00 % moins de 2 ans, vous payez 2,50 % moins de 3 ans, vous payez 2,00 % 3 ans et plus, vous payez 0,00 %	- Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 2,50 %. - Vous ne pouvez demander le rachat d'unités chaque année sans payer de frais de rachat.
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	- Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. - Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. - Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.	

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller en sécurité financière pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller en sécurité financière au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Depuis le 4 novembre 2020, il n'est plus possible d'ajouter l'option de garantie de revenu viager (GRV) aux polices de fonds distincts nouvelles ou existantes, et aucune cotisation ultérieure ne peut être versée aux polices assorties de l'option de GRV.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et FADR	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)				Frais supplémentaires		
75 / 75	2,57	2,17	1,45	--	s.o.	s.o.	0,80
75 / 100	2,73	2,34	1,62	1,22	0,11	s.o.	0,80
100 / 100	2,89	2,56	--	--	0,11	0,11	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller en sécurité financière.

Croissance équilibrée canadienne

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	• Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. • Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Revenu stratégique

Bref aperçu : **Date d'offre initiale du fonds :** 05 octobre 2009
Date de création du fonds : 27 juillet 1998
Gestionnaire : Placements Mackenzie

Valeur totale du fonds : 1 087 384 374 \$
Taux de rotation du portefeuille : 0,08 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	RFG (%) ¹	VL (\$) ¹	UC ¹	RFG (%) ¹	VL (\$) ¹	UC ¹	RFG (%) ¹	VL (\$) ¹	UC ¹
Standard : options AFA, FAD et FADR ^{1,3}	2,62	18,88	251 754	2,95	18,48	1 780 787	3,02	18,09	34 528
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR ^{1,3}	2,28	18,52	281 015	2,45	18,13	1 005 772	2,67	17,63	42 717
Partenaire : option AFA ²	1,51	13,21	213	1,83	12,99	68 133	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA ²	1,16	13,52	12 797	1,33	13,37	32 573	--	--	--

² Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller en sécurité financière. Le RFG ne comprend pas ces frais.

¹ AFA – avec frais d'acquisition
 RFG – ratio des frais de gestion
 VL – valeur liquidative
 UC – unités en circulation

³ FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.
 FADR – avec frais d'acquisition différés réduits – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum

- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 \$ ou prélèvements automatiques de 25 \$
- Polices FERR : placement initial de 10 000 \$
- Un avoir total minimal de 500 000 \$ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

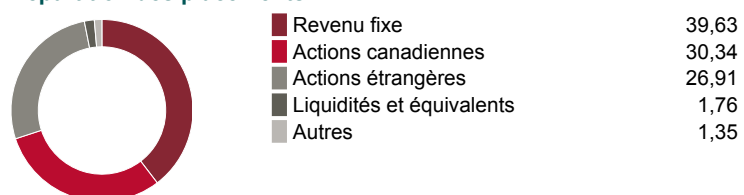
À l'heure actuelle, ce fonds distinct investit principalement dans des titres à revenu fixe et/ou des titres de participation axés sur le revenu de partout dans le monde, par l'intermédiaire du fonds commun de placement Revenu stratégique Canada Vie.

Dix principaux placements (du fonds sous-jacent)

	% de l'actif
Banque Royale du Canada	2,44
Banque de Montréal	1,58
La Banque Toronto-Dominion Com New	1,57
Microsoft Corp.	1,44
Canadian Natural Resources Ltd.	1,32
Apple Inc.	1,24
Canadian Pacific Kansas City Limited	1,19
Enbridge Inc.	1,13
Financière Sun Life Inc.	1,08
Agnico-Eagle Mines Ltd.	0,97
Total	13,95

Nombre total des placements : **2557**

Répartition des placements



Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à moyen ou à plus long terme et qui tient à bénéficier des actions et des obligations, et qui est prête à assumer un niveau de risque allant de faible à modéré. Comme le fonds investit dans des actions et des obligations, l'évolution des taux d'intérêt et les cours boursiers, qui peuvent grimper et dégringoler du jour au lendemain, ont une incidence sur sa valeur.

Notes

Le fonds Revenu stratégique ne sera plus offert au sein des polices assorties de la garantie de revenu viager (GRV). Toutes les primes existantes peuvent demeurer dans le fonds, sauf si vous décidez de procéder à une substitution pour passer à un fond admissible à la GRV. Aucun autre changement n'a été apporté au fonds distinct.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 10 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

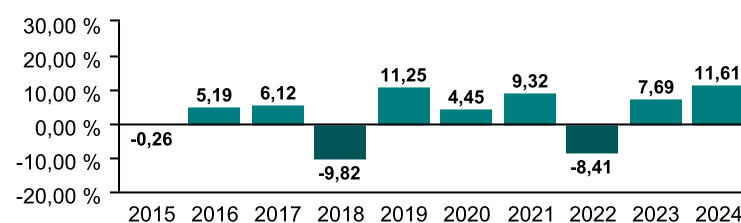
Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 \$ dans l'option série standard le 31 décembre 2014, détiendrait 1 403,85 \$ au 31 décembre 2024. Ce montant correspond à une moyenne de 3,45 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 7 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 3 années au cours desquelles la valeur a diminué.



Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Faible à modéré*.



La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

Revenu stratégique

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	- Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. - Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	- Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. - Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	- Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. - Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. - Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD ou FADR à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés réduits (FADR).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 3,00 % moins de 2 ans, vous payez 2,50 % moins de 3 ans, vous payez 2,00 % 3 ans et plus, vous payez 0,00 %	- Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 2,50 %. - Vous ne pouvez demander le rachat d'unités chaque année sans payer de frais de rachat.	
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	- Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. - Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. - Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller en sécurité financière pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller en sécurité financière au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Depuis le 4 novembre 2020, il n'est plus possible d'ajouter l'option de garantie de revenu viager (GRV) aux polices de fonds distincts nouvelles ou existantes, et aucune cotisation ultérieure ne peut être versée aux polices assorties de l'option de GRV.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et FADR	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)				Frais supplémentaires		
75 / 75	2,62	2,28	1,51	1,16	s.o.	s.o.	1,10
75 / 100	2,95	2,45	1,83	1,33	0,11	s.o.	1,10
100 / 100	3,02	2,67	--	--	0,11	0,11	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller en sécurité financière.

Revenu stratégique

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	• Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. • Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Équilibré d'actions canadiennes

Bref aperçu :
Date d'offre initiale du fonds : 05 octobre 2009
Date de création du fonds : 27 juillet 1998
Gestionnaire : Placements Mackenzie

Valeur totale du fonds : 149 247 168 \$
Taux de rotation du portefeuille : 28,49 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	RFG (%) ¹	VL (\$) ¹	UC ¹	RFG (%) ¹	VL (\$) ¹	UC ¹	RFG (%) ¹	VL (\$) ¹	UC ¹
Standard : options AFA, FAD et FADR ^{1,3}	2,64	24,49	303 152	2,69	24,31	1 451 178	2,86	23,73	47 997
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR ^{1,3}	2,30	22,35	183 077	2,47	21,88	961 572	2,69	21,27	58 998
Partenaire : option AFA ²	--	--	--	1,57	15,03	51 914	1,74	14,87	1 334
Privilégiée Partenaire : option AFA ²	1,18	15,41	14 769	1,35	15,25	67 183	--	--	--

² Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller en sécurité financière. Le RFG ne comprend pas ces frais.

³ AFA – avec frais d'acquisition
RFG – ratio des frais de gestion
VL – valeur liquidative
UC – unités en circulation

FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.
FADR – avec frais d'acquisition différés réduits – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum
•Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 \$ ou prélèvements automatiques de 25 \$
•Polices FERR : placement initial de 10 000 \$
•Un avoir total minimal de 500 000 \$ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct investit principalement dans des titres à revenu fixe canadiens et dans des actions canadiennes, et consacre une tranche de son actif à des actions étrangères.

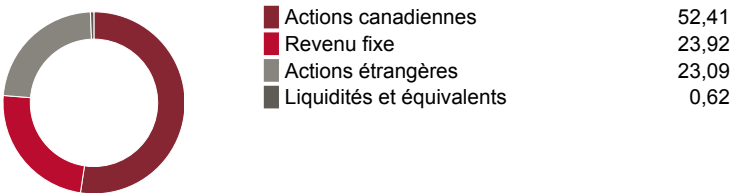
Dix principaux placements

	% de l'actif
Brookfield Corporation VtgCI A	3,97
Intact Financial Corporation	3,89
Restaurant Brands International Inc.	2,92
Banque Royale du Canada	2,88
Emera Inc.	2,84
Visa Inc. Com CI A	2,84
Alimentation Couche-Tard Inc.	2,73
Williams Cos. Inc. (The)	2,71
Microsoft Corp.	2,70
Alphabet Inc. Cap Stk CI C	2,67
Total	30,14

Nombre total des placements :

536

Répartition des placements



Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à moyen ou à plus long terme et qui tient à bénéficier des obligations, des actions canadiennes et des actions étrangères, et qui est prête à assumer un niveau de risque allant de faible à modéré. Comme le fonds investit dans des actions et des obligations, l'évolution des taux d'intérêt et les cours boursiers, qui peuvent grimper et dégringoler du jour au lendemain, ont une incidence sur sa valeur.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 10 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

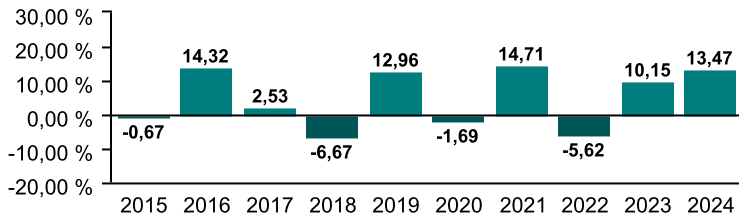
Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 \$ dans l'option série standard le 31 décembre 2014, détiendrait 1 632,76 \$ au 31 décembre 2024. Ce montant correspond à une moyenne de 5,02 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 6 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 4 années au cours desquelles la valeur a diminué.



Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Faible à modéré*.



La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

Équilibré d'actions canadiennes

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	• Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. • Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.	
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	• Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. • Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés réduits (FADR).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 3,00 % moins de 2 ans, vous payez 2,50 % moins de 3 ans, vous payez 2,00 % 3 ans et plus, vous payez 0,00 %	• Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 2,50 %. • Vous ne pouvez demander le rachat d'unités chaque année sans payer de frais de rachat.
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	• Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. • Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. • Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.	

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller en sécurité financière pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller en sécurité financière au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et FADR	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)				Frais supplémentaires		
75 / 75	2,64	2,30	--	1,18	s.o.	s.o.	s.o.
75 / 100	2,69	2,47	1,57	1,35	0,11	s.o.	s.o.
100 / 100	2,86	2,69	1,74	--	0,11	0,11	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller en sécurité financière.

Équilibré d'actions canadiennes

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	• Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. • Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Équilibré de valeur canadienne

Bref aperçu : **Date d'offre initiale du fonds :** 05 octobre 2009
Date de création du fonds : 27 juillet 1998
Gestionnaire : Beutel, Goodman & Company Ltd.

Valeur totale du fonds : 1 454 672 700 \$
Taux de rotation du portefeuille : 49,33 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	RFG (%) ¹	VL (\$) ¹	UC ¹	RFG (%) ¹	VL (\$) ¹	UC ¹	RFG (%) ¹	VL (\$) ¹	UC ¹
Standard : options AFA, FAD et FADR ^{1,3}	2,72	24,48	3 931 972	2,94	23,99	17 186 656	3,10	23,43	510 075
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR ^{1,3}	2,37	23,31	2 383 741	2,54	22,82	10 839 170	2,76	22,18	341 509
Partenaire : option AFA ²	1,59	14,66	38 688	1,81	14,45	464 375	1,97	14,30	754
Privilégiée Partenaire : option AFA ²	1,24	15,00	154 768	1,41	14,83	465 075	--	--	--

² Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller en sécurité financière. Le RFG ne comprend pas ces frais.

¹ AFA – avec frais d'acquisition
 RFG – ratio des frais de gestion
 VL – valeur liquidative
 UC – unités en circulation

³ FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.
 FADR – avec frais d'acquisition différés réduits – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum

- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 \$ ou prélèvements automatiques de 25 \$
- Polices FERR : placement initial de 10 000 \$
- Un avoir total minimal de 500 000 \$ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct investit principalement dans des titres à revenu fixe canadiens et dans des actions canadiennes, et consacre une tranche de son actif à des actions étrangères.

Dix principaux placements

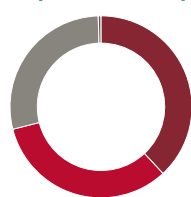
	% de l'actif
La Banque Toronto-Dominion Com New	3,00
Banque Royale du Canada	2,99
Gouv. du Canada, 3 %, 2034-06-01	2,24
Banque de Montréal	2,22
RB Global, Inc	1,90
Metro Inc.	1,55
Gouv. du Canada, 3,25 %, 2034-12-01	1,55
Chemin de fer Canadien Limitée	1,44
Alimentation Couche-Tard Inc.	1,43
Gen Digital Inc.	1,37
Total	19,69

Nombre total des placements :

244

Répartition des placements

	% de l'actif
Actions canadiennes	38,08
Revenu fixe	32,97
Actions étrangères	28,48
Liquidités et équivalents	0,48



Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à moyen ou à plus long terme et qui tient à bénéficier des obligations, des actions canadiennes et des actions étrangères, et qui est prête à assumer un niveau de risque allant de faible à modéré. Comme le fonds investit dans des actions et des obligations, l'évolution des taux d'intérêt et les cours boursiers, qui peuvent grimper et dégringoler du jour au lendemain, ont une incidence sur sa valeur.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 10 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

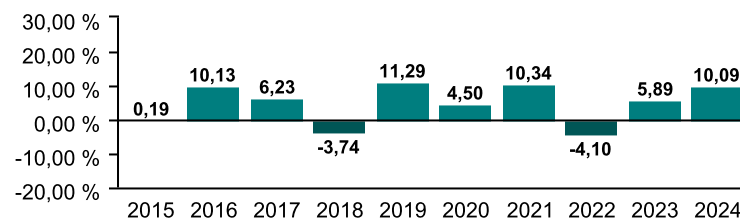
Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 \$ dans l'option série standard le 31 décembre 2014, détiendrait 1 618,75 \$ au 31 décembre 2024. Ce montant correspond à une moyenne de 4,93 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 8 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles la valeur a diminué.



Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Faible à modéré*.



La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

Équilibré de valeur canadienne

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	• Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. • Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.	
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	• Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. • Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés réduits (FADR).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 3,00 % moins de 2 ans, vous payez 2,50 % moins de 3 ans, vous payez 2,00 % 3 ans et plus, vous payez 0,00 %	• Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 2,50 %. • Vous ne pouvez demander le rachat d'unités chaque année sans payer de frais de rachat.
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	• Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. • Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. • Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.	

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller en sécurité financière pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller en sécurité financière au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Depuis le 4 novembre 2020, il n'est plus possible d'ajouter l'option de garantie de revenu viager (GRV) aux polices de fonds distincts nouvelles ou existantes, et aucune cotisation ultérieure ne peut être versée aux polices assorties de l'option de GRV.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et FADR	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)				Frais supplémentaires		
75 / 75	2,72	2,37	1,59	1,24	s.o.	s.o.	0,80
75 / 100	2,94	2,54	1,81	1,41	0,11	s.o.	0,80
100 / 100	3,10	2,76	1,97	--	0,11	0,11	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller en sécurité financière.

Équilibré de valeur canadienne

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	• Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. • Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Revenu Répartition tactique de l'actif Fidelity

Bref aperçu : **Date d'offre initiale du fonds :** 05 octobre 2009
Date de création du fonds : 27 juillet 1998
Gestionnaire : Fidelity Investments Canada s.r.l.

Valeur totale du fonds : 98 510 603 \$
Taux de rotation du portefeuille : 3,13 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	RFG (%) ¹	VL (\$) ¹	UC ¹	RFG (%) ¹	VL (\$) ¹	UC ¹	RFG (%) ¹	VL (\$) ¹	UC ¹
Standard : options AFA, FAD et FADR ^{1,3}	2,95	16,85	126 238	3,01	16,71	588 406	3,27	16,08	20 563
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR ^{1,3}	2,51	17,81	70 075	2,68	17,43	358 871	2,90	16,95	9 177
Partenaire : option AFA ²	--	--	--	1,89	12,60	4 989	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA ²	1,39	12,99	3 519	1,56	12,85	5 883	--	--	--

² Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller en sécurité financière. Le RFG ne comprend pas ces frais.

¹ AFA – avec frais d'acquisition
 RFG – ratio des frais de gestion
 VL – valeur liquidative
 UC – unités en circulation

³ FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.
 FADR – avec frais d'acquisition différés réduits – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum

- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 \$ ou prélèvements automatiques de 25 \$
- Polices FERR : placement initial de 10 000 \$
- Un avoir total minimal de 500 000 \$ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct investit principalement dans des titres à revenu fixe et dans des actions de partout dans le monde, par l'intermédiaire du Fonds Fidelity Revenu répartition tactique de l'actif.

Dix principaux placements (du fonds sous-jacent)

	% de l'actif
iShares Trust - iShares Core S&P Total U.S. Stock Market	13,04
ETF Core S&P Total U S Stk Mkt Etf	12,67
Fidelity Global Core Plus Bond ETF Unit Ser L	3,06
VanEck ETF Trust - VanEck J.P. Morgan EM Local Currency	2,15
Bond ETF J P Morgan Emerging Mkts Loc Currency Bd Etf New	1,08
iShares Comex Gold Trust ETF	1,00
Gouv. du Canada, 0,03 %, 2034-06-01	0,98
Banque Royale du Canada	0,79
Fidelity Covington Trust - Fidelity MSCI Energy Index ETF	0,75
Msci Energy Index Etf	0,73
Gouv. du Canada, 4 %, 2031-12-01	0,75
Gouv. du Canada, 2,75 %, 2033-06-01	0,73
Gouv. du Canada, 1,5 %, 2044-12-01	0,73

Total 36,24
Nombre total des placements : 2048

Répartition des placements

	% de l'actif
Actions étrangères	37,18
Revenu fixe	34,92
Actions canadiennes	25,29
Liquidités et équivalents	4,79
Autres	4,29



Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à moyen ou à plus long terme et qui tient à bénéficier des obligations et des actions canadiennes et étrangères, et qui est prête à assumer un niveau de risque allant de faible à modéré. Comme le fonds investit dans des actions et des obligations, l'évolution des taux d'intérêt et les cours boursiers, qui peuvent grimper et dégringoler du jour au lendemain, ont une incidence sur sa valeur.

Notes

En 2024, la Canada Vie a renoncé à une partie des frais équivalant à 0,04 pour cent pour la série privilégiée 1 et la série privilégiée Partenaire. Toutefois, la Canada Vie n'est aucunement tenue de continuer à renoncer à ces frais, et elle peut cesser de le faire en tout temps sans préavis. En novembre 2016, l'objectif de placement, qui était d'investir principalement dans des titres à revenu fixe canadiens et des actions canadiennes, a été modifié afin d'investir principalement dans des titres à revenu fixe et des actions de partout dans le monde. Les rendements obtenus avant cette date sont ceux réalisés par le gestionnaire précédent et dans le cadre de l'objectif précédent. Aucun autre changement n'a été apporté au fonds distinct.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 10 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

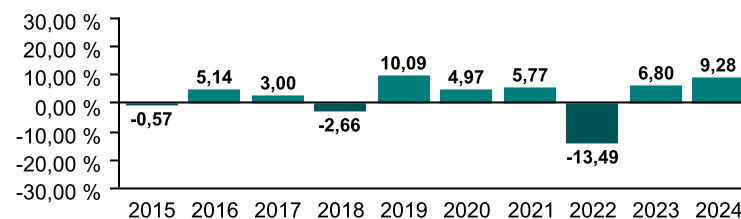
Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 \$ dans l'option série standard le 31 décembre 2014, détiendrait 1 293,34 \$ au 31 décembre 2024. Ce montant correspond à une moyenne de 2,61 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 7 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 3 années au cours desquelles la valeur a diminué.



Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Faible à modéré*.



La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

Revenu Répartition tactique de l'actif Fidelity

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.	
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés réduits (FADR).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 3,00 % moins de 2 ans, vous payez 2,50 % moins de 3 ans, vous payez 2,00 % 3 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 2,50 %. •Vous ne pouvez demander le rachat d'unités chaque année sans payer de frais de rachat.
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.	

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller en sécurité financière pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller en sécurité financière au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et FADR	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)				Frais supplémentaires		
75 / 75	2,95	2,51	--	1,39	s.o.	s.o.	s.o.
75 / 100	3,01	2,68	1,89	1,56	0,11	s.o.	s.o.
100 / 100	3,27	2,90	--	--	0,11	0,11	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller en sécurité financière.

Revenu Répartition tactique de l'actif Fidelity

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	• Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. • Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Revenu stratégique mondial

Bref aperçu : **Date d'offre initiale du fonds :** 05 octobre 2009
Date de création du fonds : 05 novembre 2001
Gestionnaire : Placements Mackenzie

Valeur totale du fonds : 81 434 515 \$
Taux de rotation du portefeuille : 9,82 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	RFG (%) ¹	VL (\$) ¹	UC ¹	RFG (%) ¹	VL (\$) ¹	UC ¹	RFG (%) ¹	VL (\$) ¹	UC ¹
Standard : options AFA, FAD et FADR ^{1,3}	2,63	20,12	257 778	2,85	19,74	1 019 642	3,02	19,11	29 607
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR ^{1,3}	2,39	20,60	115 256	2,56	20,17	744 130	2,78	19,61	15 098
Partenaire : option AFA ²	1,51	13,25	12 123	1,74	13,06	9 380	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA ²	1,27	13,45	15 507	1,44	13,31	12 886	--	--	--

² Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller en sécurité financière. Le RFG ne comprend pas ces frais.

¹ AFA – avec frais d'acquisition
 RFG – ratio des frais de gestion
 VL – valeur liquidative
 UC – unités en circulation

³ FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.
 FADR – avec frais d'acquisition différés réduits – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum

• Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 \$ ou prélèvements automatiques de 25 \$
 • Polices FERR : placement initial de 10 000 \$
 • Un avoir total minimal de 500 000 \$ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

À l'heure actuelle, ce fonds distinct investit principalement dans des titres à revenu fixe et dans des actions axées sur le revenu de partout dans le monde, par l'intermédiaire du fonds commun de placement Revenu stratégique mondial Canada Vie.

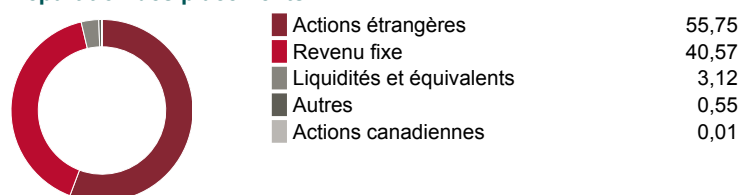
Dix principaux placements (du fonds sous-jacent)

	% de l'actif
Billet du Trésor des États-Unis, 4,38 %, 2034-05-15	3,44
Billet du Trésor des États-Unis, 3,88 %, 2034-08-15	2,83
Apple Inc.	2,61
Microsoft Corp.	2,56
Billet du Trésor des États-Unis, 4,25 %, 2029-06-30	2,24
Billet du Trésor des États-Unis, 3,5 %, 2033-02-15	1,99
Amazon.com Inc.	1,83
JPMorgan Chase & Co.	1,68
Billet du Trésor des États-Unis, 3,88 %, 2033-08-15	1,54
Alphabet Inc. Cl A	1,51
Total	22,23

Nombre total des placements :

1469

Répartition des placements



Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à moyen ou à plus long terme et qui tient à bénéficier des obligations canadiennes et étrangères et des actions canadiennes et étrangères axées sur le revenu, et qui est prête à assumer un niveau de risque allant de faible à modéré. Comme le fonds investit dans des actions et des obligations, l'évolution des taux d'intérêt et les cours boursiers, qui peuvent grimper et dégringoler du jour au lendemain, ont une incidence sur sa valeur.

Notes

En novembre 2016, l'objectif de placement, qui était d'investir principalement dans des titres à revenu fixe et des actions du Canada, a été modifié afin d'investir principalement dans des titres à revenu fixe et des actions de partout dans le monde. Les rendements obtenus avant cette date sont ceux réalisés par le gestionnaire précédent et dans le cadre de l'objectif précédent. Aucun autre changement n'a été apporté au fonds distinct.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 10 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

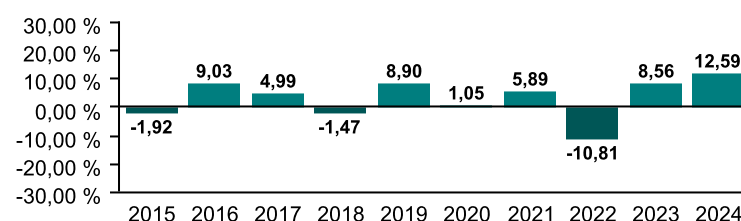
Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 \$ dans l'option série standard le 31 décembre 2014, détiendrait 1 405,17 \$ au 31 décembre 2024. Ce montant correspond à une moyenne de 3,46 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 7 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 3 années au cours desquelles la valeur a diminué.



Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Faible à modéré*.



La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

Revenu stratégique mondial

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.	
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés réduits (FADR).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 3,00 % moins de 2 ans, vous payez 2,50 % moins de 3 ans, vous payez 2,00 % 3 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 2,50 %. •Vous ne pouvez demander le rachat d'unités chaque année sans payer de frais de rachat.
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.	

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller en sécurité financière pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller en sécurité financière au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et FADR	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)				Frais supplémentaires		
75 / 75	2,63	2,39	1,51	1,27	s.o.	s.o.	s.o.
75 / 100	2,85	2,56	1,74	1,44	0,11	s.o.	s.o.
100 / 100	3,02	2,78	--	--	0,11	0,11	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller en sécurité financière.

Revenu stratégique mondial

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	• Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. • Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Mondial équilibré

Bref aperçu : **Date d'offre initiale du fonds :** 05 octobre 2009
Date de création du fonds : 05 octobre 2009
Gestionnaire : Placements Mackenzie

Valeur totale du fonds : 180 536 556 \$
Taux de rotation du portefeuille : 2,03 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	RFG (%) ¹	VL (\$) ¹	UC ¹	RFG (%) ¹	VL (\$) ¹	UC ¹	RFG (%) ¹	VL (\$) ¹	UC ¹
Standard : options AFA, FAD et FADR ^{1,3}	2,81	26,35	774 460	3,04	25,90	2 760 443	3,20	25,24	82 654
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR ^{1,3}	2,58	24,47	677 875	2,75	23,96	2 616 402	2,97	23,29	45 246
Partenaire : option AFA ²	1,69	15,34	9 138	1,91	15,12	55 939	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA ²	1,45	15,59	15 998	1,62	15,42	50 566	--	--	--

² Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller en sécurité financière. Le RFG ne comprend pas ces frais.

³ AFA – avec frais d'acquisition
 RFG – ratio des frais de gestion
 VL – valeur liquidative
 UC – unités en circulation

FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.
 FADR – avec frais d'acquisition différés réduits – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum

- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 \$ ou prélèvements automatiques de 25 \$
- Polices FERR : placement initial de 10 000 \$
- Un avoir total minimal de 500 000 \$ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

À l'heure actuelle, ce fonds distinct investit principalement dans des titres à revenu fixe étrangers et dans des actions étrangères, par l'intermédiaire du fonds commun de placement Mondial équilibré Canada Vie.

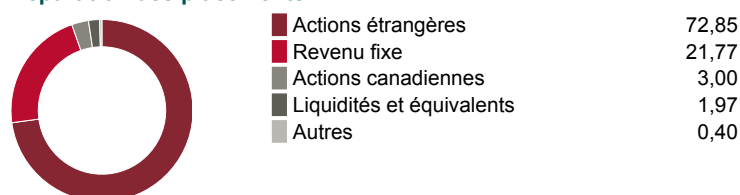
Dix principaux placements (du fonds sous-jacent)

	% de l'actif
Alphabet Inc. Cl A	3,68
Berkshire Hathaway Inc. Cl B New	3,18
Brookfield Corporation Vtg Cl A	2,92
Amazon.com Inc.	2,89
Microsoft Corp.	2,88
Apple Inc.	2,67
Texas Instruments Inc.	2,52
Amphenol Corp. Cl A	2,49
Automatic Data Processing Inc.	2,48
Accenture PLC Class A	2,35
Total	28,06

Nombre total des placements :

835

Répartition des placements



Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à moyen ou à plus long terme et qui tient à bénéficier des obligations et des actions étrangères, et qui est prête à assumer un niveau de risque allant de faible à modéré. Comme le fonds investit dans des actions et des obligations, l'évolution des taux d'intérêt et les cours boursiers, qui peuvent grimper et dégringoler du jour au lendemain, ont une incidence sur sa valeur.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 10 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

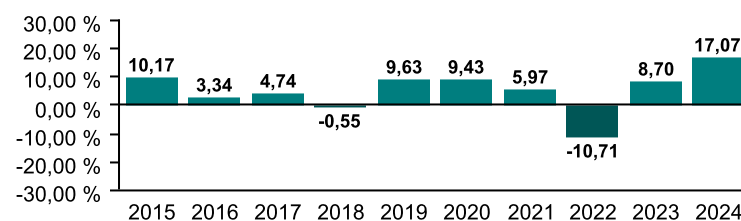
Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 \$ dans l'option série standard le 31 décembre 2014 détiendrait 1 712,93 \$ au 31 décembre 2024. Ce montant correspond à une moyenne de 5,53 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 8 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles la valeur a diminué.



Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Faible à modéré*.



La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

Mondial équilibré

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	• Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. • Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	• Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. • Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	• Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. • Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. • Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD ou FADR à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés réduits (FADR).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 3,00 % moins de 2 ans, vous payez 2,50 % moins de 3 ans, vous payez 2,00 % 3 ans et plus, vous payez 0,00 %	• Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 2,50 %. • Vous ne pouvez demander le rachat d'unités chaque année sans payer de frais de rachat.	
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	• Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. • Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. • Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller en sécurité financière pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller en sécurité financière au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et FADR	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)				Frais supplémentaires		
75 / 75	2,81	2,58	1,69	1,45	s.o.	s.o.	s.o.
75 / 100	3,04	2,75	1,91	1,62	0,11	s.o.	s.o.
100 / 100	3,20	2,97	--	--	0,11	0,11	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller en sécurité financière.

Mondial équilibré

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Profil d'actions canadiennes

Bref aperçu : **Date d'offre initiale du fonds :** 05 octobre 2009
Date de création du fonds : 05 novembre 2001
Gestionnaire : Gestion de placements Canada Vie Itée

Valeur totale du fonds : 19 623 545 \$
Taux de rotation du portefeuille : 29,56 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	RFG (%) ¹	VL (\$) ¹	UC ¹	RFG (%) ¹	VL (\$) ¹	UC ¹	RFG (%) ¹	VL (\$) ¹	UC ¹
Standard : options AFA, FAD et FADR ^{1,3}	2,84	25,29	53 144	3,12	24,50	205 895	3,49	23,16	21 078
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR ^{1,3}	2,44	24,57	18 570	2,66	23,89	143 555	3,00	22,90	3 133
Partenaire : option AFA ²	--	--	--	1,99	15,35	1 493	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA ²	--	--	--	--	--	--	--	--	--

² Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller en sécurité financière. Le RFG ne comprend pas ces frais.

¹ AFA – avec frais d'acquisition
 RFG – ratio des frais de gestion
 VL – valeur liquidative
 UC – unités en circulation

³ FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.
 FADR – avec frais d'acquisition différés réduits – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum

- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 \$ ou prélèvements automatiques de 25 \$
- Polices FERR : placement initial de 10 000 \$
- Un avoir total minimal de 500 000 \$ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

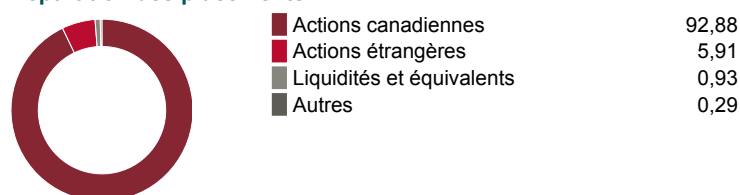
Ce fonds distinct, par la voie d'investissements dans d'autres fonds, souscrit principalement des actions canadiennes. En matière de composition, il vise à consacrer 100 pour cent de son actif à des actions.

Dix principaux placements

	% de l'actif
Actions canadiennes pur (Beutel Goodman)	22,52
Dividendes principalement canadiens	22,52
Actions de valeur canadiennes	22,51
Croissance canadienne	22,45
Petites et moyennes capitalisations canadiennes	10,00
Total	100,00

Nombre total des placements : 5

Répartition des placements



Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à plus long terme, qui désire bénéficier du savoir-faire d'une multiplicité de gestionnaires aux termes d'un seul fonds, qui tient à consacrer 100 pour cent de ses avoirs à des actions, et qui est prête à assumer un niveau de risque modéré.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 10 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

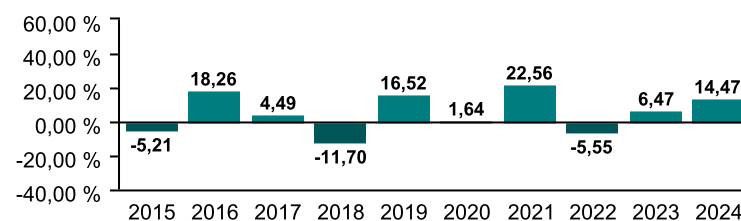
Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 \$ dans l'option série standard le 31 décembre 2014, détiendrait 1 728,22 \$ au 31 décembre 2024. Ce montant correspond à une moyenne de 5,62 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 7 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 3 années au cours desquelles la valeur a diminué.



Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Modéré*.



La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

Profil d'actions canadiennes

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	• Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. • Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.	
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	• Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. • Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés réduits (FADR).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 3,00 % moins de 2 ans, vous payez 2,50 % moins de 3 ans, vous payez 2,00 % 3 ans et plus, vous payez 0,00 %	• Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 2,50 %. • Vous ne pouvez demander le rachat d'unités chaque année sans payer de frais de rachat.
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	• Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. • Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. • Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.	

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller en sécurité financière pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller en sécurité financière au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et FADR	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)				Frais supplémentaires		
75 / 75	2,84	2,44	--	--	s.o.	s.o.	s.o.
75 / 100	3,12	2,66	1,99	--	0,16	s.o.	s.o.
100 / 100	3,49	3,00	--	--	0,16	0,21	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller en sécurité financière.

Profil d'actions canadiennes

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	• Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. • Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Profil d'actions

Bref aperçu : **Date d'offre initiale du fonds :** 05 octobre 2009
Date de création du fonds : 04 décembre 2006
Gestionnaire : Gestion de placements Canada Vie Itée

Valeur totale du fonds : 10 746 468 \$
Taux de rotation du portefeuille : 41,66 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	RFG (%) ¹	VL (\$) ¹	UC ¹	RFG (%) ¹	VL (\$) ¹	UC ¹	RFG (%) ¹	VL (\$) ¹	UC ¹
Standard : options AFA, FAD et FADR ^{1,3}	2,94	29,14	23 532	3,23	28,21	84 090	3,61	26,63	1 558
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR ^{1,3}	2,54	28,65	10 267	2,77	27,86	55 605	3,10	27,02	1 602
Partenaire : option AFA ²	--	--	--	2,10	16,19	2 605	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA ²	1,41	16,91	467	1,63	16,66	527	--	--	--

² Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller en sécurité financière. Le RFG ne comprend pas ces frais.

¹ AFA – avec frais d'acquisition
 RFG – ratio des frais de gestion
 VL – valeur liquidative
 UC – unités en circulation

³ FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.
 FADR – avec frais d'acquisition différés réduits – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum

- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 \$ ou prélèvements automatiques de 25 \$
- Polices FERR : placement initial de 10 000 \$
- Un avoir total minimal de 500 000 \$ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

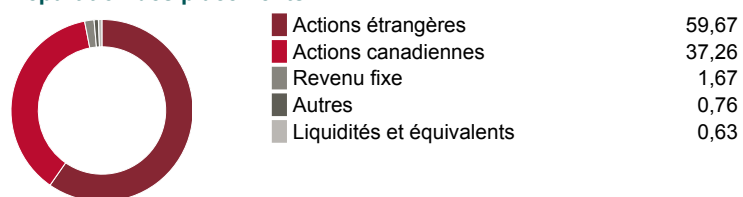
Ce fonds distinct, par la voie d'investissements dans d'autres fonds, souscrit principalement des actions canadiennes et étrangères. En matière de composition, il vise à consacrer 100 pour cent de son actif à des actions.

Dix principaux placements

	% de l'actif
Dividendes principalement canadiens	12,02
Actions de valeur canadiennes	11,02
Croissance canadienne	10,99
Actions de valeur des États-Unis	8,47
Croissance des États-Unis	8,43
Croissance américaine	7,98
Marchés émergents	7,60
Dividendes mondiaux	6,99
Actions internationales (Setanta)	6,03
Petites et moyennes capitalisations canadiennes	6,00
Total	85,53

Nombre total des placements : **13**

Répartition des placements



Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à plus long terme, qui désire bénéficier du savoir-faire d'une multiplicité de gestionnaires aux termes d'un seul fonds, qui tient à consacrer 100 pour cent de ses avoirs à des actions, et qui est prête à assumer un niveau de risque modéré.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 10 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

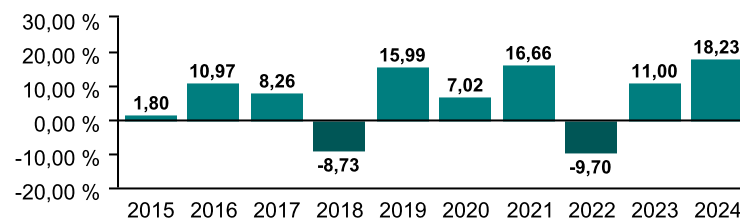
Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 \$ dans l'option série standard le 31 décembre 2014, détiendrait 1 915,44 \$ au 31 décembre 2024. Ce montant correspond à une moyenne de 6,72 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 8 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles la valeur a diminué.



Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Modéré*.



La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

Profil d'actions

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	• Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. • Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	• Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. • Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	• Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. • Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. • Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD ou FADR à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés réduits (FADR).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 3,00 % moins de 2 ans, vous payez 2,50 % moins de 3 ans, vous payez 2,00 % 3 ans et plus, vous payez 0,00 %	• Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 2,50 %. • Vous ne pouvez demander le rachat d'unités chaque année sans payer de frais de rachat.	
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	• Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. • Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. • Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller en sécurité financière pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller en sécurité financière au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et FADR	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)				Frais supplémentaires		
75 / 75	2,94	2,54	--	1,41	s.o.	s.o.	s.o.
75 / 100	3,23	2,77	2,10	1,63	0,16	s.o.	s.o.
100 / 100	3,61	3,10	--	--	0,16	0,21	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller en sécurité financière.

Profil d'actions

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Actions canadiennes à faible volatilité

Bref aperçu : **Date d'offre initiale du fonds :** 05 octobre 2009
Date de création du fonds : 27 juillet 1998
Gestionnaire : Placements Mackenzie

Valeur totale du fonds : 40 333 389 \$
Taux de rotation du portefeuille : 55,11 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	RFG (%) ¹	VL (\$) ¹	UC ¹	RFG (%) ¹	VL (\$) ¹	UC ¹	RFG (%) ¹	VL (\$) ¹	UC ¹
Standard : options AFA, FAD et FADR ^{1,3}	2,70	26,80	55 268	2,92	26,14	244 484	3,26	24,82	9 107
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR ^{1,3}	2,24	26,66	52 732	2,47	25,91	187 002	2,80	24,84	3 408
Partenaire : option AFA ²	1,58	16,75	1 714	1,80	16,51	3 008	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA ²	1,11	17,25	1 356	1,34	17,00	5 207	--	--	--

² Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller en sécurité financière. Le RFG ne comprend pas ces frais.

¹ AFA – avec frais d'acquisition
 RFG – ratio des frais de gestion
 VL – valeur liquidative
 UC – unités en circulation

³ FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.
 FADR – avec frais d'acquisition différés réduits – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum

- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 \$ ou prélèvements automatiques de 25 \$
- Polices FERR : placement initial de 10 000 \$
- Un avoir total minimal de 500 000 \$ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct souscrit principalement des actions canadiennes, en misant prioritairement sur les compagnies et les secteurs qui semblent moins sensibles aux fluctuations que le marché en général.

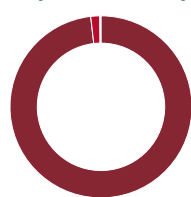
Dix principaux placements

	% de l'actif
Financière Sun Life Inc.	4,06
Intact Financial Corporation	3,08
Banque Royale du Canada	3,06
Société Financière Manuvie	2,91
Bank of Nova Scotia (The)	2,80
Enbridge Inc.	2,75
Metro Inc.	2,68
Thomson Reuters Corp. Com No Par	2,50
Fortis Inc.	2,50
La Banque Toronto-Dominion Com New	2,46
Total	28,79

Nombre total des placements : 84

Répartition des placements

	% de l'actif
Actions canadiennes	98,19
Liquidités et équivalents	1,60
Actions étrangères	0,21



Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à plus long terme, qui est à la recherche du potentiel de croissance des actions, et qui est prête à assumer un niveau de risque modéré. Comme le fonds investit dans des actions, les cours boursiers, qui peuvent grimper et dégringoler du jour au lendemain, ont une incidence sur sa valeur.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 10 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

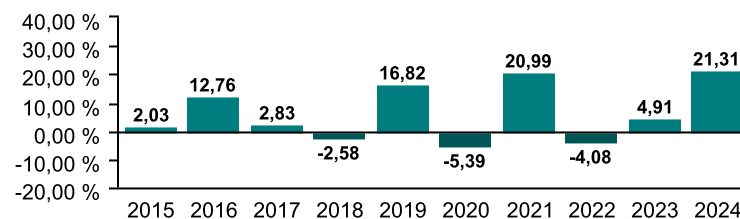
Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 \$ dans l'option série standard le 31 décembre 2014, détiendrait 1 881,77 \$ au 31 décembre 2024. Ce montant correspond à une moyenne de 6,53 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 7 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 3 années au cours desquelles la valeur a diminué.



Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est **Modéré**.



La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique **Risques liés aux fonds** de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

Actions canadiennes à faible volatilité

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	• Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. • Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.	
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	• Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. • Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés réduits (FADR).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 3,00 % moins de 2 ans, vous payez 2,50 % moins de 3 ans, vous payez 2,00 % 3 ans et plus, vous payez 0,00 %	• Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 2,50 %. • Vous ne pouvez demander le rachat d'unités chaque année sans payer de frais de rachat.
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	• Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. • Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. • Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.	

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller en sécurité financière pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller en sécurité financière au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et FADR	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)				Frais supplémentaires		
75 / 75	2,70	2,24	1,58	1,11	s.o.	s.o.	s.o.
75 / 100	2,92	2,47	1,80	1,34	0,11	s.o.	s.o.
100 / 100	3,26	2,80	--	--	0,11	0,21	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller en sécurité financière.

Actions canadiennes à faible volatilité

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	• Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. • Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Actions de valeur canadiennes

Bref aperçu : **Date d'offre initiale du fonds :** 05 octobre 2009
Date de création du fonds : 31 décembre 1961
Gestionnaire : Placements Mackenzie

Valeur totale du fonds : 1 160 826 903 \$
Taux de rotation du portefeuille : 13,37 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	RFG (%) ¹	VL (\$) ¹	UC ¹	RFG (%) ¹	VL (\$) ¹	UC ¹	RFG (%) ¹	VL (\$) ¹	UC ¹
Standard : options AFA, FAD et FADR ^{1,3}	2,71	21,66	448 071	2,87	21,21	1 846 444	3,24	20,06	82 864
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR ^{1,3}	2,25	24,28	206 536	2,47	23,61	1 021 987	2,81	22,63	63 129
Partenaire : option AFA ²	1,58	16,13	1 310	1,75	15,96	13 969	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA ²	1,12	16,62	13 113	1,35	16,38	16 395	--	--	--

² Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller en sécurité financière. Le RFG ne comprend pas ces frais.

¹ AFA – avec frais d'acquisition
 RFG – ratio des frais de gestion
 VL – valeur liquidative
 UC – unités en circulation

³ FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.
 FADR – avec frais d'acquisition différés réduits – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum

- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 \$ ou prélèvements automatiques de 25 \$
- Polices FERR : placement initial de 10 000 \$
- Un avoir total minimal de 500 000 \$ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

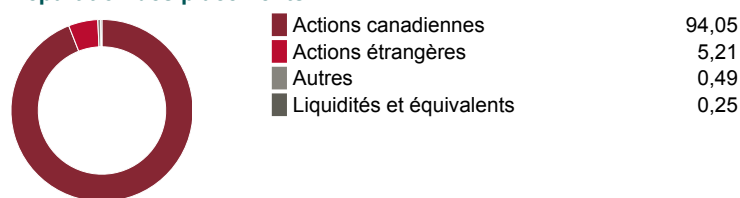
Ce fonds distinct souscrit principalement des actions canadiennes.

Dix principaux placements

	% de l'actif
Banque Royale du Canada	7,51
La Banque Toronto-Dominion Com New	4,47
Canadian Natural Resources Ltd.	3,49
Canadian Pacific Kansas City Limited	3,41
Chemin de fer Canadien Limitée	3,26
Banque de Montréal	3,23
Brookfield Corporation VtgCI A	3,00
Agnico-Eagle Mines Ltd.	2,90
Suncor Energy Inc.	2,79
Financière Sun Life Inc.	2,70
Total	36,75

Nombre total des placements : **555**

Répartition des placements



Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à plus long terme, qui est à la recherche du potentiel de croissance des actions, et qui est prête à assumer un niveau de risque modéré. Comme le fonds investit dans des actions, les cours boursiers, qui peuvent grimper et dégringoler du jour au lendemain, ont une incidence sur sa valeur.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 10 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

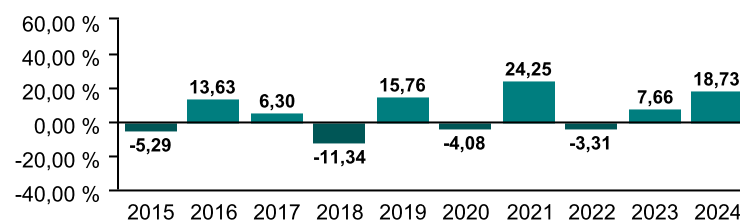
Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 \$ dans l'option série standard le 31 décembre 2014, détiendrait 1 729,66 \$ au 31 décembre 2024. Ce montant correspond à une moyenne de 5,63 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 6 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 4 années au cours desquelles la valeur a diminué.



Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est **Modéré**.



La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique **Risques liés aux fonds** de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

Actions de valeur canadiennes

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	• Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. • Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.	
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	• Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. • Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés réduits (FADR).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 3,00 % moins de 2 ans, vous payez 2,50 % moins de 3 ans, vous payez 2,00 % 3 ans et plus, vous payez 0,00 %	• Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 2,50 %. • Vous ne pouvez demander le rachat d'unités chaque année sans payer de frais de rachat.
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	• Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. • Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. • Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.	

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller en sécurité financière pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller en sécurité financière au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et FADR	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)				Frais supplémentaires		
75 / 75	2,71	2,25	1,58	1,12	s.o.	s.o.	s.o.
75 / 100	2,87	2,47	1,75	1,35	0,11	s.o.	s.o.
100 / 100	3,24	2,81	--	--	0,11	0,21	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller en sécurité financière.

Actions de valeur canadiennes

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	• Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. • Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Croissance canadienne

Bref aperçu : **Date d'offre initiale du fonds :** 05 octobre 2009
Date de création du fonds : 27 juillet 1998
Gestionnaire : Placements Mackenzie

Valeur totale du fonds : 2 028 828 788 \$
Taux de rotation du portefeuille : 48,50 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	RFG (%) ¹	VL (\$) ¹	UC ¹	RFG (%) ¹	VL (\$) ¹	UC ¹	RFG (%) ¹	VL (\$) ¹	UC ¹
Standard : options AFA, FAD et FADR ^{1,3}	2,71	28,05	78 691	2,88	27,48	305 790	3,24	26,00	10 820
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR ^{1,3}	2,25	26,78	83 948	2,48	26,03	265 155	2,81	24,95	28 290
Partenaire : option AFA ²	1,58	16,48	618	1,75	16,31	3 099	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA ²	1,13	16,98	3 697	1,35	16,73	3 758	--	--	--

² Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller en sécurité financière. Le RFG ne comprend pas ces frais.

¹ AFA – avec frais d'acquisition
 RFG – ratio des frais de gestion
 VL – valeur liquidative
 UC – unités en circulation

³ FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.
 FADR – avec frais d'acquisition différés réduits – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum

- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 \$ ou prélèvements automatiques de 25 \$
- Polices FERR : placement initial de 10 000 \$
- Un avoir total minimal de 500 000 \$ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

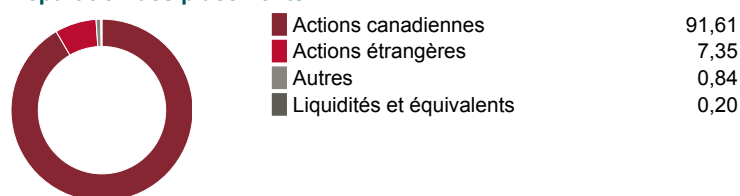
Ce fonds distinct souscrit principalement des actions canadiennes et consacre une tranche de son actif à des actions étrangères.

Dix principaux placements

	% de l'actif
Banque Royale du Canada	7,92
Constellation Software Inc.	5,11
Shopify Inc. Cl A	4,66
Canadian Natural Resources Ltd.	3,69
Brookfield Corporation Vtg Cl A	3,69
Canadian Pacific Kansas City Limited	3,27
Banque Nationale du Canada	2,97
Pembina Pipeline Corp.	2,93
Banque de Montréal	2,71
Banque Canadienne Impériale de Commerce	2,64
Total	39,58

Nombre total des placements : 58

Répartition des placements



Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à plus long terme, qui est à la recherche du potentiel de croissance des actions, y compris d'un volume modéré d'actions étrangères, et qui est prête à assumer un niveau de risque modéré. Comme le fonds investit dans des actions, les cours boursiers, qui peuvent grimper et dégringoler du jour au lendemain, ont une incidence sur sa valeur.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 10 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

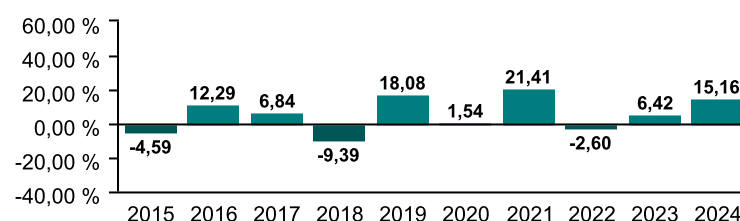
Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 \$ dans l'option série standard le 31 décembre 2014, détiendrait 1 802,32 \$ au 31 décembre 2024. Ce montant correspond à une moyenne de 6,07 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 7 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 3 années au cours desquelles la valeur a diminué.



Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est **Modéré**.



La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique **Risques liés aux fonds** de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

Croissance canadienne

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	• Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. • Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	• Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. • Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	• Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. • Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. • Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD ou FADR à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés réduits (FADR).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 3,00 % moins de 2 ans, vous payez 2,50 % moins de 3 ans, vous payez 2,00 % 3 ans et plus, vous payez 0,00 %	• Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 2,50 %. • Vous ne pouvez demander le rachat d'unités chaque année sans payer de frais de rachat.	
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	• Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. • Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. • Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller en sécurité financière pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller en sécurité financière au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et FADR	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)				Frais supplémentaires		
75 / 75	2,71	2,25	1,58	1,13	s.o.	s.o.	s.o.
75 / 100	2,88	2,48	1,75	1,35	0,16	s.o.	s.o.
100 / 100	3,24	2,81	--	--	0,16	0,21	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller en sécurité financière.

Croissance canadienne

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	• Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. • Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Actions canadiennes socialement responsable

Bref aperçu : **Date d'offre initiale du fonds :** 05 octobre 2009
Date de création du fonds : 05 novembre 2001
Gestionnaire : Placements Mackenzie

Valeur totale du fonds : 100 469 165 \$
Taux de rotation du portefeuille : 41,40 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	RFG (%) ¹	VL (\$) ¹	UC ¹	RFG (%) ¹	VL (\$) ¹	UC ¹	RFG (%) ¹	VL (\$) ¹	UC ¹
Standard : options AFA, FAD et FADR ^{1,3}	2,70	28,52	97 373	2,92	27,82	222 515	3,29	26,39	13 135
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR ^{1,3}	2,24	26,95	49 417	2,47	26,21	220 262	2,80	25,13	4 574
Partenaire : option AFA ²	1,56	16,74	528	1,81	16,50	1 255	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA ²	--	--	--	1,33	16,99	266	--	--	--

² Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller en sécurité financière. Le RFG ne comprend pas ces frais.

¹ AFA – avec frais d'acquisition
 RFG – ratio des frais de gestion
 VL – valeur liquidative
 UC – unités en circulation

³ FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.
 FADR – avec frais d'acquisition différés réduits – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum

- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 \$ ou prélèvements automatiques de 25 \$
- Polices FERR : placement initial de 10 000 \$
- Un avoir total minimal de 500 000 \$ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

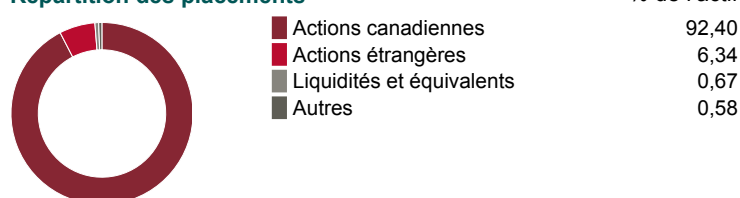
Ce fonds distinct souscrit principalement des actions émises par des sociétés canadiennes qui conduisent leurs activités d'une manière socialement responsable, et consacre une tranche de son actif à des actions étrangères.

Dix principaux placements

	% de l'actif
Banque Royale du Canada	8,02
Constellation Software Inc.	5,29
Shopify Inc. Cl A	4,66
Brookfield Corporation VtgCl A	3,72
Canadian Natural Resources Ltd.	3,70
Canadian Pacific Kansas City Limited	3,43
Banque Nationale du Canada	3,04
Pembina Pipeline Corp.	2,93
Banque de Montréal	2,70
Banque Canadienne Impériale de Commerce	2,67
Total	40,16

Nombre total des placements : **56**

Répartition des placements



Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à plus long terme, qui est à la recherche du potentiel de croissance des actions, y compris d'un volume modéré d'actions étrangères, et qui est prête à assumer un niveau de risque modéré. Comme le fonds investit dans des actions, les cours boursiers, qui peuvent grimper et dégringoler du jour au lendemain, ont une incidence sur sa valeur.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 10 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

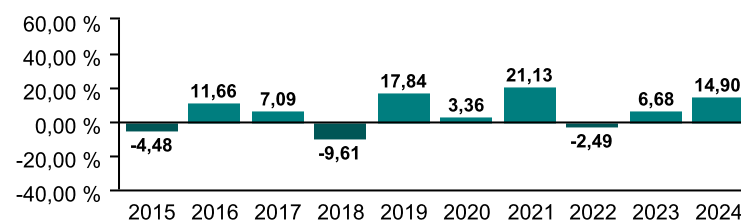
Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 \$ dans l'option série standard le 31 décembre 2014, détiendrait 1 820,50 \$ au 31 décembre 2024. Ce montant correspond à une moyenne de 6,17 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 7 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 3 années au cours desquelles la valeur a diminué.



Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est **Modéré**.



La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

Actions canadiennes socialement responsable

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	• Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. • Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.	
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	• Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. • Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés réduits (FADR).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 3,00 % moins de 2 ans, vous payez 2,50 % moins de 3 ans, vous payez 2,00 % 3 ans et plus, vous payez 0,00 %	• Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 2,50 %. • Vous ne pouvez demander le rachat d'unités chaque année sans payer de frais de rachat.
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	• Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. • Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. • Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.	

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller en sécurité financière pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller en sécurité financière au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et FADR	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)				Frais supplémentaires		
75 / 75	2,70	2,24	1,56	--	s.o.	s.o.	s.o.
75 / 100	2,92	2,47	1,81	1,33	0,11	s.o.	s.o.
100 / 100	3,29	2,80	--	--	0,11	0,21	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller en sécurité financière.

Actions canadiennes socialement responsable

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Actions canadiennes

Bref aperçu :	Date d'offre initiale du fonds :	05 octobre 2009	Valeur totale du fonds :	14 897 161 \$
	Date de création du fonds :	27 juillet 1998	Taux de rotation du portefeuille :	43,83 %
	Gestionnaire :	Placements Mackenzie		

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
	RFG (%) ¹	VL (\$) ¹	UC ¹	RFG (%) ¹	VL (\$) ¹	UC ¹	RFG (%) ¹	VL (\$) ¹	UC ¹
Standard : options AFA, FAD et FADR ^{1, 3}	2,71	21,39	30 380	2,93	20,75	200 595	3,30	19,62	11 526
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR ^{1, 3}	2,30	23,79	21 117	2,53	23,12	109 511	2,87	22,17	3 603
Partenaire : option AFA ²	--	--	--	1,81	14,83	1 289	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA ²	1,18	15,43	5 201	--	--	--	--	--	--

² Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller en sécurité financière. Le RFG ne comprend pas ces frais.

- ¹ AFA – avec frais d'acquisition
RFG – ratio des frais de gestion
VL – valeur liquidative
UC – unités en circulation

³ FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.
FADR – avec frais d'acquisition différés réduits – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.
- Placement minimum**

 - Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 \$ ou prélèvements automatiques de 25 \$
 - Polices FERR : placement initial de 10 000 \$
 - Un avoir total minimal de 500 000 \$ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

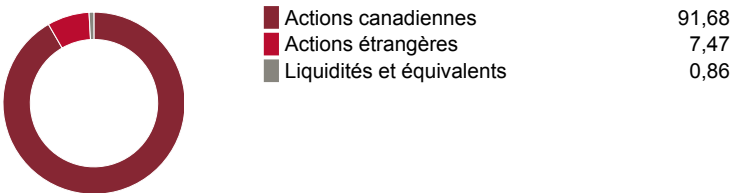
Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct souscrit principalement des actions canadiennes et consacre une tranche de son actif à des actions étrangères.

Dix principaux placements

	% de l'actif
Banque Royale du Canada	7,84
Constellation Software Inc.	5,08
Shopify Inc. Cl A	4,75
Canadian Natural Resources Ltd.	3,70
Brookfield Corporation Vtg Cl A	3,68
Canadian Pacific Kansas City Limited	3,24
Banque Nationale du Canada	2,95
Pembina Pipeline Corp.	2,93
Banque de Montréal	2,75
Fairfax Financial Holdings Ltd. Sub Vtg	2,62
Total	39,54
Nombre total des placements :	59

Répartition des placements



Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à plus long terme, qui est à la recherche du potentiel de croissance des actions, y compris d'un volume modéré d'actions américaines, et qui est prête à assumer un niveau de risque modéré. Comme le fonds investit dans des actions, les cours boursiers, qui peuvent grimper et dégringoler du jour au lendemain, ont une incidence sur sa valeur.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 10 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

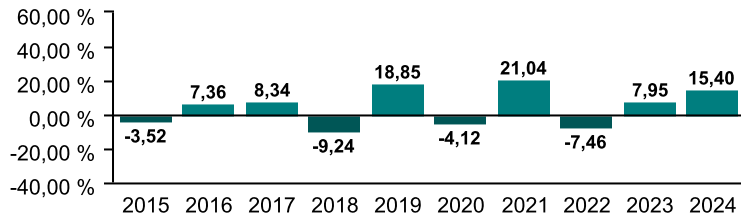
Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 \$ dans l'option série standard le 31 décembre 2014, détiendrait 1 619,61 \$ au 31 décembre 2024. Ce montant correspond à une moyenne de 4,94 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 6 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 4 années au cours desquelles la valeur a diminué.



Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Modéré*.



La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

Actions canadiennes

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	• Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. • Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	• Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. • Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	• Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. • Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. • Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD ou FADR à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés réduits (FADR).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 3,00 % moins de 2 ans, vous payez 2,50 % moins de 3 ans, vous payez 2,00 % 3 ans et plus, vous payez 0,00 %	• Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 2,50 %. • Vous ne pouvez demander le rachat d'unités chaque année sans payer de frais de rachat.	
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	• Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. • Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. • Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller en sécurité financière pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller en sécurité financière au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et FADR	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)				Frais supplémentaires		
75 / 75	2,71	2,30	--	1,18	s.o.	s.o.	s.o.
75 / 100	2,93	2,53	1,81	--	0,16	s.o.	s.o.
100 / 100	3,30	2,87	--	--	0,16	0,21	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller en sécurité financière.

Actions canadiennes

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	• Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. • Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Croissance principalement canadienne

Bref aperçu : **Date d'offre initiale du fonds :** 05 octobre 2009
Date de création du fonds : 27 juillet 1998
Gestionnaire : Placements Mackenzie

Valeur totale du fonds : 84 521 471 \$
Taux de rotation du portefeuille : 2,58 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	RFG (%) ¹	VL (\$) ¹	UC ¹	RFG (%) ¹	VL (\$) ¹	UC ¹	RFG (%) ¹	VL (\$) ¹	UC ¹
Standard : options AFA, FAD et FADR ^{1,3}	2,98	26,96	160 604	3,09	26,52	570 364	3,51	24,98	20 949
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR ^{1,3}	2,52	27,32	105 430	2,74	26,56	492 594	3,08	25,46	9 176
Partenaire : option AFA ²	1,85	16,99	4 412	1,96	16,86	3 067	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA ²	1,39	17,50	1 679	1,62	17,25	10 667	--	--	--

² Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller en sécurité financière. Le RFG ne comprend pas ces frais.

¹ AFA – avec frais d'acquisition
 RFG – ratio des frais de gestion
 VL – valeur liquidative
 UC – unités en circulation

³ FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.
 FADR – avec frais d'acquisition différés réduits – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum

- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 \$ ou prélèvements automatiques de 25 \$
- Polices FERR : placement initial de 10 000 \$
- Un avoir total minimal de 500 000 \$ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

À l'heure actuelle, ce fonds distinct investit principalement dans des actions canadiennes, par l'intermédiaire du fonds commun de placement Croissance principalement canadienne Canada Vie.

Dix principaux placements (du fonds sous-jacent)

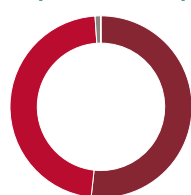
	% de l'actif
Banque Royale du Canada	4,00
Amazon.com Inc.	2,58
Constellation Software Inc.	2,57
Shopify Inc. CIA	2,34
Apple Inc.	2,34
Microsoft Corp.	2,26
Aon PLCCI A	2,04
Roper Technologies Inc.	1,93
Brookfield Corporation VtgCI A	1,86
Canadian Natural Resources Ltd.	1,86
Total	23,78

Nombre total des placements :

276

Répartition des placements

	% de l'actif
■ Actions canadiennes	51,73
■ Actions étrangères	47,22
■ Liquidités et équivalents	0,99
■ Autres	0,05



Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à plus long terme, qui est à la recherche du potentiel de croissance des actions, et qui est prête à assumer un niveau de risque modéré. Comme le fonds investit dans des actions, les cours boursiers, qui peuvent grimper et dégringoler du jour au lendemain, ont une incidence sur sa valeur.

Notes

Le 16 mai 2025, l'évaluation de risque de ce fonds est passée de « faible à modéré » à « modéré ». Aucun autre changement n'a été apporté au fonds distinct.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 10 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

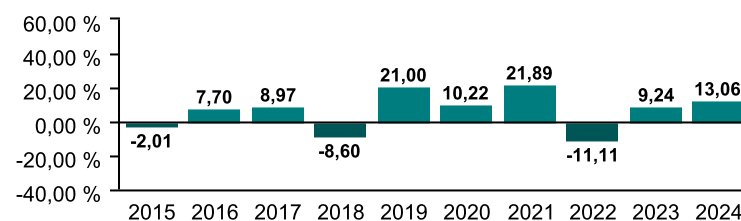
Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 \$ dans l'option série standard le 31 décembre 2014, détiendrait 1 875,78 \$ au 31 décembre 2024. Ce montant correspond à une moyenne de 6,49 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 7 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 3 années au cours desquelles la valeur a diminué.



Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est **Modéré**.



La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

Croissance principalement canadienne

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	• Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. • Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.	
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	• Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. • Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés réduits (FADR).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 3,00 % moins de 2 ans, vous payez 2,50 % moins de 3 ans, vous payez 2,00 % 3 ans et plus, vous payez 0,00 %	• Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 2,50 %. • Vous ne pouvez demander le rachat d'unités chaque année sans payer de frais de rachat.
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	• Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. • Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. • Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.	

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller en sécurité financière pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller en sécurité financière au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et FADR	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)				Frais supplémentaires		
75 / 75	2,98	2,52	1,85	1,39	s.o.	s.o.	s.o.
75 / 100	3,09	2,74	1,96	1,62	0,16	s.o.	s.o.
100 / 100	3,51	3,08	--	--	0,16	0,21	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller en sécurité financière.

Croissance principalement canadienne

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	• Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. • Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Actions fondamentales canadiennes

Bref aperçu : **Date d'offre initiale du fonds :** 05 octobre 2009 **Valeur totale du fonds :** 225 545 330 \$
Date de création du fonds : 05 novembre 2001 **Taux de rotation du portefeuille :** 75,72 %
Gestionnaire : Connor, Clark & Lunn Investment Management Ltd.

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	RFG (%) ¹	VL (\$) ¹	UC ¹	RFG (%) ¹	VL (\$) ¹	UC ¹	RFG (%) ¹	VL (\$) ¹	UC ¹
Standard : options AFA, FAD et FADR ^{1,3}	2,93	29,68	225 594	3,09	28,92	651 633	3,47	27,41	23 721
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR ^{1,3}	2,47	31,12	117 613	2,69	30,26	469 534	3,03	29,00	6 889
Partenaire : option AFA ²	1,80	18,06	6 644	1,97	17,86	20 824	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA ²	1,35	18,60	13 883	1,57	18,33	7 925	--	--	--

² Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller en sécurité financière. Le RFG ne comprend pas ces frais.

¹ AFA – avec frais d'acquisition
 RFG – ratio des frais de gestion
 VL – valeur liquidative
 UC – unités en circulation

³ FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.
 FADR – avec frais d'acquisition différés réduits – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum

- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 \$ ou prélèvements automatiques de 25 \$
- Polices FERR : placement initial de 10 000 \$
- Un avoir total minimal de 500 000 \$ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

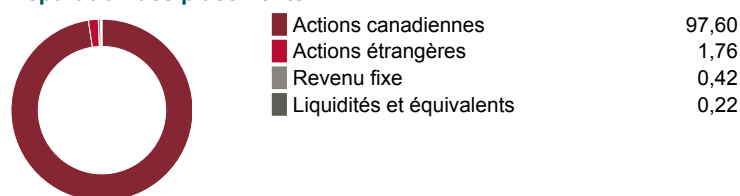
Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct souscrit principalement des actions canadiennes et consacre une tranche de son actif à des actions étrangères.

Dix principaux placements

	% de l'actif
Banque Royale du Canada	6,90
Shopify Inc. C.I.A.	5,18
Constellation Software Inc.	3,24
La Banque Toronto-Dominion Com New	3,13
Banque Canadienne Impériale de Commerce	3,08
Société Financière Manuvie	3,00
Agnico-Eagle Mines Ltd.	2,96
Brookfield Corporation VtgC.I.A.	2,92
Canadian Natural Resources Ltd.	2,85
Canadian Pacific Kansas City Limited	2,69
Total	35,95
Nombre total des placements :	98

Répartition des placements



Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à plus long terme, qui est à la recherche du potentiel de croissance des actions, et qui est prête à assumer un niveau de risque modéré. Comme le fonds investit dans des actions, les cours boursiers, qui peuvent grimper et dégringoler du jour au lendemain, ont une incidence sur sa valeur.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 10 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

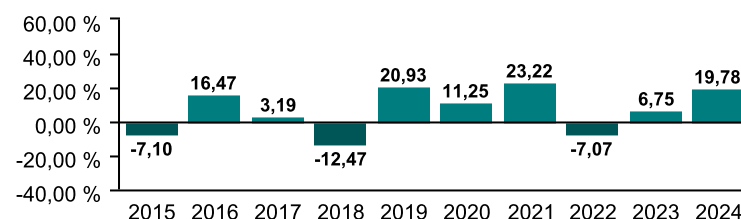
Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 \$ dans l'option série standard le 31 décembre 2014, détiendrait 1 925,13 \$ au 31 décembre 2024. Ce montant correspond à une moyenne de 6,77 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 7 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 3 années au cours desquelles la valeur a diminué.



Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est **Modéré**.



La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

Actions fondamentales canadiennes

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	• Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. • Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.	
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	• Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. • Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés réduits (FADR).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 3,00 % moins de 2 ans, vous payez 2,50 % moins de 3 ans, vous payez 2,00 % 3 ans et plus, vous payez 0,00 %	• Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 2,50 %. • Vous ne pouvez demander le rachat d'unités chaque année sans payer de frais de rachat.
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	• Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. • Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. • Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.	

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller en sécurité financière pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller en sécurité financière au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et FADR	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)				Frais supplémentaires		
75 / 75	2,93	2,47	1,80	1,35	s.o.	s.o.	s.o.
75 / 100	3,09	2,69	1,97	1,57	0,16	s.o.	s.o.
100 / 100	3,47	3,03	--	--	0,16	0,21	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller en sécurité financière.

Actions fondamentales canadiennes

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	• Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. • Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Actions principalement du Canada

Bref aperçu : Date d'offre initiale du fonds : 05 octobre 2009
 Date de création du fonds : 27 juillet 1998
 Gestionnaire : Placements Mackenzie

Valeur totale du fonds : 52 652 429 \$
 Taux de rotation du portefeuille : 7,42 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	RFG (%) ¹	VL (\$) ¹	UC ¹	RFG (%) ¹	VL (\$) ¹	UC ¹	RFG (%) ¹	VL (\$) ¹	UC ¹
Standard : options AFA, FAD et FADR ^{1,3}	2,94	28,61	73 960	3,04	28,16	313 615	3,41	26,65	11 088
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR ^{1,3}	2,42	26,16	45 065	2,65	25,44	247 614	2,98	24,38	2 730
Partenaire : option AFA ²	1,81	16,25	1 556	--	--	--	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA ²	1,29	16,83	2 816	1,51	16,59	7 060	--	--	--

² Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller en sécurité financière. Le RFG ne comprend pas ces frais.

¹ AFA – avec frais d'acquisition
 RFG – ratio des frais de gestion
 VL – valeur liquidative
 UC – unités en circulation

³ FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.
 FADR – avec frais d'acquisition différés réduits – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum

- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 \$ ou prélèvements automatiques de 25 \$
- Polices FERR : placement initial de 10 000 \$
- Un avoir total minimal de 500 000 \$ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

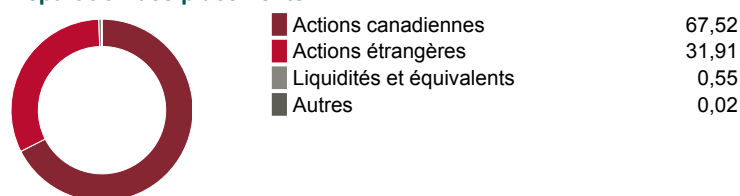
Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct souscrit principalement des actions canadiennes et consacre une tranche de son actif à des actions étrangères.

Dix principaux placements

	% de l'actif
Brookfield Corporation Vtg CI A	5,04
Intact Financial Corporation	5,01
Visa Inc. Com CI A	3,95
Williams Cos. Inc. (The)	3,84
Restaurant Brands International Inc.	3,79
Emera Inc.	3,66
Microsoft Corp.	3,64
Alphabet Inc. Cap Stk CI C	3,53
Banque Royale du Canada	3,46
La Banque Toronto-Dominion Com New	3,31
Total	39,24
Nombre total des placements :	41

Répartition des placements



Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à plus long terme, qui est à la recherche du potentiel de croissance des actions, y compris d'un volume modéré d'actions étrangères, et qui est prête à assumer un niveau de risque allant de faible à modéré. Comme le fonds investit dans des actions, les cours boursiers, qui peuvent grimper et dégringoler du jour au lendemain, ont une incidence sur sa valeur.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 10 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

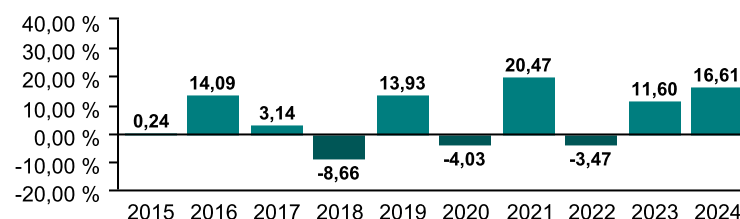
Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 \$ dans l'option série standard le 31 décembre 2014, détiendrait 1 782,78 \$ au 31 décembre 2024. Ce montant correspond à une moyenne de 5,95 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 7 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 3 années au cours desquelles la valeur a diminué.



Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Faible à modéré*.



La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

Actions principalement du Canada

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	• Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. • Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	• Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. • Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	• Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. • Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. • Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD ou FADR à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés réduits (FADR).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 3,00 % moins de 2 ans, vous payez 2,50 % moins de 3 ans, vous payez 2,00 % 3 ans et plus, vous payez 0,00 %	• Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 2,50 %. • Vous ne pouvez demander le rachat d'unités chaque année sans payer de frais de rachat.	
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	• Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. • Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. • Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller en sécurité financière pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller en sécurité financière au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et FADR	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)				Frais supplémentaires		
75 / 75	2,94	2,42	1,81	1,29	s.o.	s.o.	s.o.
75 / 100	3,04	2,65	--	1,51	0,11	s.o.	s.o.
100 / 100	3,41	2,98	--	--	0,11	0,21	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller en sécurité financière.

Actions principalement du Canada

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Valeur principalement canadienne

Bref aperçu : Date d'offre initiale du fonds : 05 octobre 2009
 Date de création du fonds : 27 juillet 1998
 Gestionnaire : Beutel, Goodman & Company Ltd.

Valeur totale du fonds : 681 986 580 \$
 Taux de rotation du portefeuille : 25,95 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	RFG (%) ¹	VL (\$) ¹	UC ¹	RFG (%) ¹	VL (\$) ¹	UC ¹	RFG (%) ¹	VL (\$) ¹	UC ¹
Standard : options AFA, FAD et FADR ^{1,3}	2,83	31,79	819 863	3,04	31,09	2 551 092	3,42	29,37	64 428
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR ^{1,3}	2,42	30,61	629 692	2,65	29,76	2 684 892	2,99	28,52	84 014
Partenaire : option AFA ²	1,70	16,06	24 050	1,91	15,84	64 174	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA ²	1,30	16,48	59 945	1,52	16,25	95 295	--	--	--

² Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller en sécurité financière. Le RFG ne comprend pas ces frais.

¹ AFA – avec frais d'acquisition
 RFG – ratio des frais de gestion
 VL – valeur liquidative
 UC – unités en circulation

³ FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.
 FADR – avec frais d'acquisition différés réduits – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum

- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 \$ ou prélèvements automatiques de 25 \$
- Polices FERR : placement initial de 10 000 \$
- Un avoir total minimal de 500 000 \$ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

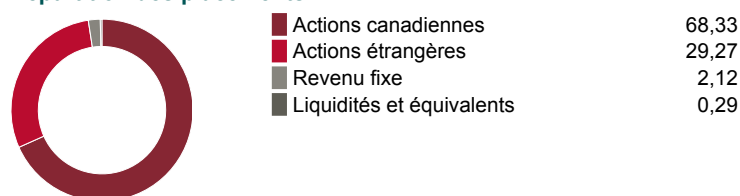
Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct souscrit principalement des actions canadiennes et consacre une tranche de son actif à des actions étrangères.

Dix principaux placements

	% de l'actif
La Banque Toronto-Dominion Com New	5,39
Banque Royale du Canada	5,37
Banque de Montréal	3,97
RB Global, Inc	3,41
Metro Inc.	2,79
Chemin de fer Canadien Limitée	2,59
Alimentation Couche-Tard Inc.	2,57
Société Financière Manuvie	2,40
CGI Inc. Cl A Sub Vtg	2,38
Rogers Communications Inc. Cl B Non Vtg	2,23
Total	33,11
Nombre total des placements :	71

Répartition des placements



Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à plus long terme, qui est à la recherche du potentiel de croissance des actions, y compris d'un volume modéré d'actions étrangères, et qui est prête à assumer un niveau de risque modéré. Comme le fonds investit dans des actions, les cours boursiers, qui peuvent grimper et dégringoler du jour au lendemain, ont une incidence sur sa valeur.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 10 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

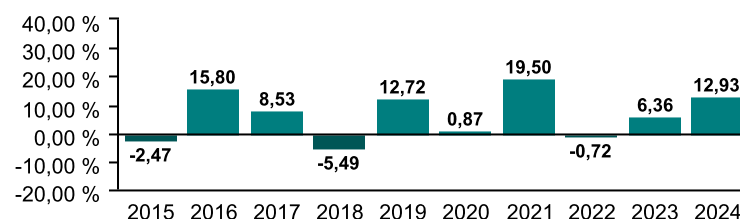
Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 \$ dans l'option série standard le 31 décembre 2014, détiendrait 1 877,00 \$ au 31 décembre 2024. Ce montant correspond à une moyenne de 6,50 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 7 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 3 années au cours desquelles la valeur a diminué.



Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est **Modéré**.



La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

Valeur principalement canadienne

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.	
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés réduits (FADR).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 3,00 % moins de 2 ans, vous payez 2,50 % moins de 3 ans, vous payez 2,00 % 3 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 2,50 %. •Vous ne pouvez demander le rachat d'unités chaque année sans payer de frais de rachat.
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.	

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller en sécurité financière pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller en sécurité financière au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et FADR	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)				Frais supplémentaires		
75 / 75	2,83	2,42	1,70	1,30	s.o.	s.o.	s.o.
75 / 100	3,04	2,65	1,91	1,52	0,11	s.o.	s.o.
100 / 100	3,42	2,99	--	--	0,11	0,21	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller en sécurité financière.

Valeur principalement canadienne

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	• Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. • Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Dividendes principalement canadiens

Bref aperçu :
Date d'offre initiale du fonds : 05 octobre 2009
Date de création du fonds : 27 juillet 1998
Gestionnaire : Placements Mackenzie

Valeur totale du fonds : 1 922 849 801 \$
Taux de rotation du portefeuille : 27,00 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	RFG (%) ¹	VL (\$) ¹	UC ¹	RFG (%) ¹	VL (\$) ¹	UC ¹	RFG (%) ¹	VL (\$) ¹	UC ¹
Standard : options AFA, FAD et FADR ^{1,3}	2,65	25,24	2 526 930	2,77	24,84	12 151 064	3,14	23,49	363 779
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR ^{1,3}	2,19	23,24	1 888 359	2,42	22,59	10 376 592	2,76	21,66	323 999
Partenaire : option AFA ²	1,53	16,06	31 284	1,64	15,95	124 980	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA ²	1,07	16,55	85 958	1,29	16,31	107 613	--	--	--

² Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller en sécurité financière. Le RFG ne comprend pas ces frais.

³ AFA – avec frais d'acquisition
RFG – ratio des frais de gestion
VL – valeur liquidative
UC – unités en circulation

FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.
FADR – avec frais d'acquisition différés réduits – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum
• Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 \$ ou prélèvements automatiques de 25 \$
• Polices FERR : placement initial de 10 000 \$
• Un avoir total minimal de 500 000 \$ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

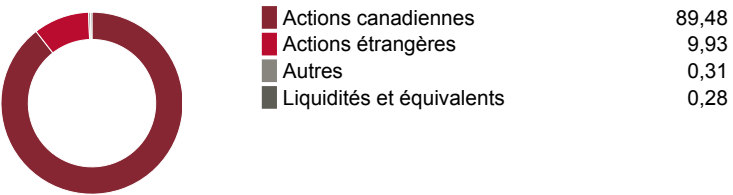
Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct souscrit principalement des actions canadiennes qui sont productrices de dividendes.

Dix principaux placements

	% de l'actif
Banque Royale du Canada	7,91
La Banque Toronto-Dominion Com New	5,55
Banque de Montréal	5,16
Financière Sun Life Inc.	4,14
Enbridge Inc.	4,03
Canadian Natural Resources Ltd.	3,84
Société Financière Manuvie	3,20
Canadian Pacific Kansas City Limited	3,05
Bank of Nova Scotia (The)	3,03
TC Energy Corp.	2,81
Total	42,73
Nombre total des placements :	62

Répartition des placements



Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à plus long terme, qui est à la recherche d'un revenu en dividendes et du potentiel de croissance des actions, et qui est prête à assumer un niveau de risque modéré. Comme le fonds investit dans des actions, les cours boursiers, qui peuvent grimper et dégringoler du jour au lendemain, ont une incidence sur sa valeur.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 10 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

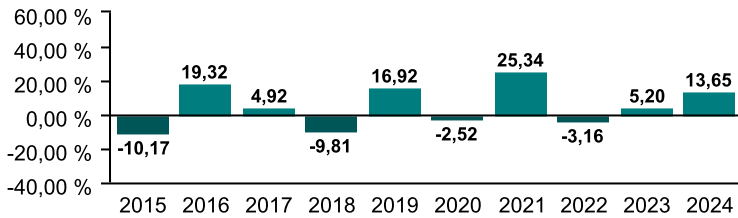
Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 \$ dans l'option série standard le 31 décembre 2014, détiendrait 1 677,31 \$ au 31 décembre 2024. Ce montant correspond à une moyenne de 5,31 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 6 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 4 années au cours desquelles la valeur a diminué.



Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Modéré*.



La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

Dividendes principalement canadiens

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.	
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés réduits (FADR).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 3,00 % moins de 2 ans, vous payez 2,50 % moins de 3 ans, vous payez 2,00 % 3 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 2,50 %. •Vous ne pouvez demander le rachat d'unités chaque année sans payer de frais de rachat.
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.	

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller en sécurité financière pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller en sécurité financière au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et FADR	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)				Frais supplémentaires		
75 / 75	2,65	2,19	1,53	1,07	s.o.	s.o.	s.o.
75 / 100	2,77	2,42	1,64	1,29	0,11	s.o.	s.o.
100 / 100	3,14	2,76	--	--	0,11	0,21	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller en sécurité financière.

Dividendes principalement canadiens

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	• Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. • Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Dividendes canadiens

Bref aperçu : **Date d'offre initiale du fonds :** 05 octobre 2009
Date de création du fonds : 27 juillet 1998
Gestionnaire : Placements Mackenzie

Valeur totale du fonds : 270 438 555 \$
Taux de rotation du portefeuille : 0,16 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	RFG (%) ¹	VL (\$) ¹	UC ¹	RFG (%) ¹	VL (\$) ¹	UC ¹	RFG (%) ¹	VL (\$) ¹	UC ¹
Standard : options AFA, FAD et FADR ^{1,3}	2,81	25,52	823 583	2,98	24,86	2 881 638	3,35	23,55	89 831
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR ^{1,3}	2,41	25,55	545 619	2,63	24,84	2 476 045	2,97	23,81	66 615
Partenaire : option AFA ²	1,68	16,17	12 247	1,85	16,00	11 769	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA ²	1,28	16,61	29 851	1,51	16,37	51 338	--	--	--

² Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller en sécurité financière. Le RFG ne comprend pas ces frais.

¹ AFA – avec frais d'acquisition
 RFG – ratio des frais de gestion
 VL – valeur liquidative
 UC – unités en circulation

³ FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.
 FADR – avec frais d'acquisition différés réduits – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum

- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 \$ ou prélèvements automatiques de 25 \$
- Polices FERR : placement initial de 10 000 \$
- Un avoir total minimal de 500 000 \$ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

À l'heure actuelle, ce fonds distinct investit principalement dans des actions canadiennes, par l'intermédiaire du fonds commun de placement Dividendes canadiens Canada Vie.

Dix principaux placements (du fonds sous-jacent)

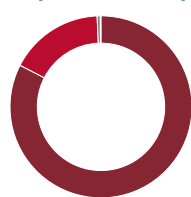
	% de l'actif
Banque Royale du Canada	7,31
La Banque Toronto-Dominion Com New	5,08
Banque de Montréal	4,75
Financière Sun Life Inc.	3,92
Enbridge Inc.	3,72
Canadian Natural Resources Ltd.	3,57
Société Financière Manuvie	2,94
Canadian Pacific Kansas City Limited	2,84
Bank of Nova Scotia (The)	2,79
TC Energy Corp.	2,62
Total	39,54

Nombre total des placements :

168

Répartition des placements

	% de l'actif
■ Actions canadiennes	82,55
■ Actions étrangères	16,78
■ Liquidités et équivalents	0,56
■ Autres	0,11



Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à plus long terme, qui est à la recherche d'un revenu en dividendes et du potentiel de croissance des actions, et qui est prête à assumer un niveau de risque modéré. Comme le fonds investit dans des actions, les cours boursiers, qui peuvent grimper et dégringoler du jour au lendemain, ont une incidence sur sa valeur.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 10 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

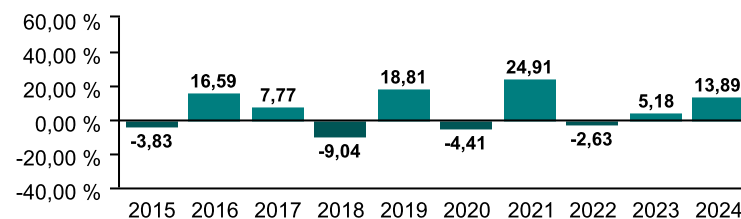
Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 \$ dans l'option série standard le 31 décembre 2014, détiendrait 1 818,47 \$ au 31 décembre 2024. Ce montant correspond à une moyenne de 6,16 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 6 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 4 années au cours desquelles la valeur a diminué.



Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est **Modéré**.



La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique **Risques liés aux fonds** de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

Dividendes canadiens

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD ou FADR à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés réduits (FADR).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 3,00 % moins de 2 ans, vous payez 2,50 % moins de 3 ans, vous payez 2,00 % 3 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 2,50 %. •Vous ne pouvez demander le rachat d'unités chaque année sans payer de frais de rachat.	
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller en sécurité financière pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller en sécurité financière au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et FADR	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)				Frais supplémentaires		
75 / 75	2,81	2,41	1,68	1,28	s.o.	s.o.	s.o.
75 / 100	2,98	2,63	1,85	1,51	0,16	s.o.	s.o.
100 / 100	3,35	2,97	--	--	0,16	0,21	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller en sécurité financière.

Dividendes canadiens

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	• Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. • Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Petites et moyennes capitalisations canadiennes

Bref aperçu : **Date d'offre initiale du fonds :** 05 octobre 2009
Date de création du fonds : 27 juillet 1998
Gestionnaire : Placements Mackenzie

Valeur totale du fonds : 594 104 226 \$
Taux de rotation du portefeuille : 34,79 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	RFG (%) ¹	VL (\$) ¹	UC ¹	RFG (%) ¹	VL (\$) ¹	UC ¹	RFG (%) ¹	VL (\$) ¹	UC ¹
Standard : options AFA, FAD et FADR ^{1,3}	2,81	28,23	272 971	3,03	27,30	893 525	3,46	25,67	35 469
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR ^{1,3}	2,35	23,57	245 268	2,58	22,91	698 129	2,97	21,81	36 308
Partenaire : option AFA ²	1,69	14,60	2 821	1,91	14,39	25 861	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA ²	1,23	15,04	18 282	1,46	14,82	12 090	--	--	--

² Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller en sécurité financière. Le RFG ne comprend pas ces frais.

¹ AFA – avec frais d'acquisition
 RFG – ratio des frais de gestion
 VL – valeur liquidative
 UC – unités en circulation

³ FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.
 FADR – avec frais d'acquisition différés réduits – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum

- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 \$ ou prélèvements automatiques de 25 \$
- Polices FERR : placement initial de 10 000 \$
- Un avoir total minimal de 500 000 \$ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct investit surtout dans des actions émises par des sociétés canadiennes à moyenne capitalisation et il souscrit un certain volume d'actions étrangères.

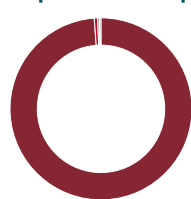
Dix principaux placements

	% de l'actif
Definity Financial Corporation	4,58
Element Fleet Management Corp.	4,46
The Descartes Systems Group Inc.	4,01
Savaria Corporation	3,82
Aritzia Inc. Sub Vtg Shs	3,49
Alamos Gold Inc. Com CIA	3,41
Tecsys Inc.	3,31
Trisura Group Ltd. Com New	3,18
Colliers International Group Inc. Sub Vtg Sh	3,11
Quincaillerie Richelieu Ltée	2,94
Total	36,31

Nombre total des placements : 179

Répartition des placements

	% de l'actif
Actions canadiennes	98,82
Autres	0,60
Actions étrangères	0,32
Liquidités et équivalents	0,26



Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à plus long terme, qui est à la recherche du potentiel de croissance des actions d'entreprises de taille plus petite, y compris d'un volume modéré d'actions étrangères, et qui est prête à assumer un niveau de risque modéré. Comme le fonds investit dans des actions, les cours boursiers, qui peuvent grimper et dégringoler du jour au lendemain, ont une incidence sur sa valeur.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 10 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

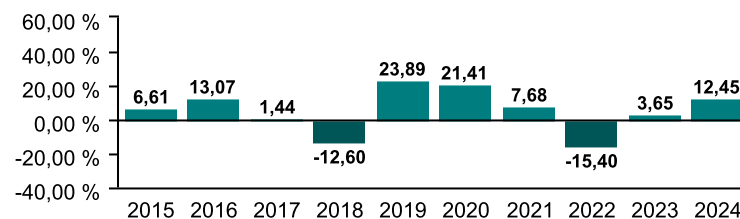
Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 \$ dans l'option série standard le 31 décembre 2014, détiendrait 1 706,98 \$ au 31 décembre 2024. Ce montant correspond à une moyenne de 5,49 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 8 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles la valeur a diminué.



Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est **Modéré**.



La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique **Risques liés aux fonds** de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

Petites et moyennes capitalisations canadiennes

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.	
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés réduits (FADR).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 3,00 % moins de 2 ans, vous payez 2,50 % moins de 3 ans, vous payez 2,00 % 3 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 2,50 %. •Vous ne pouvez demander le rachat d'unités chaque année sans payer de frais de rachat.
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.	

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller en sécurité financière pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller en sécurité financière au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et FADR	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)				Frais supplémentaires		
75 / 75	2,81	2,35	1,69	1,23	s.o.	s.o.	s.o.
75 / 100	3,03	2,58	1,91	1,46	0,21	s.o.	s.o.
100 / 100	3,46	2,97	--	--	0,21	0,27	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller en sécurité financière.

Petites et moyennes capitalisations canadiennes

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	• Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. • Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Croissance de petites capitalisations canadiennes

Bref aperçu : **Date d'offre initiale du fonds :** 05 octobre 2009
Date de création du fonds : 27 juillet 1998
Gestionnaire : Placements AGF Inc.

Valeur totale du fonds : 68 838 199 \$
Taux de rotation du portefeuille : 84,56 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	RFG (%) ¹	VL (\$) ¹	UC ¹	RFG (%) ¹	VL (\$) ¹	UC ¹	RFG (%) ¹	VL (\$) ¹	UC ¹
Standard : options AFA, FAD et FADR ^{1,3}	3,05	15,73	72 654	3,44	14,99	242 503	3,78	14,35	15 557
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR ^{1,3}	2,59	16,42	33 794	2,82	15,96	153 554	3,15	15,30	6 637
Partenaire : option AFA ²	1,91	12,63	40	2,33	12,30	371	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA ²	--	--	--	--	--	--	--	--	--

² Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller en sécurité financière. Le RFG ne comprend pas ces frais.

¹ AFA – avec frais d'acquisition
 RFG – ratio des frais de gestion
 VL – valeur liquidative
 UC – unités en circulation

³ FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.
 FADR – avec frais d'acquisition différés réduits – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum

- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 \$ ou prélèvements automatiques de 25 \$
- Polices FERR : placement initial de 10 000 \$
- Un avoir total minimal de 500 000 \$ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

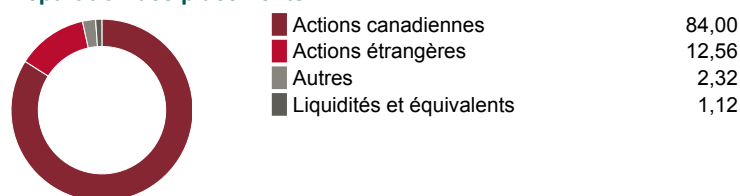
Ce fonds distinct souscrit principalement des actions canadiennes et consacre une tranche de son actif à des actions étrangères.

Dix principaux placements

	% de l'actif
Banque Royale du Canada	8,82
Brookfield Corporation VtgCI A	5,62
Shopify Inc. CI A	5,35
ARC Resources Ltd.	4,39
Société Financière Manuvie	4,03
RB Global, Inc	3,88
Canadian Natural Resources Ltd.	3,71
Constellation Software Inc.	3,62
CCL Industries Inc. CI B	2,96
Agnico-Eagle Mines Ltd.	2,94
Total	45,32

Nombre total des placements : **53**

Répartition des placements



Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à plus long terme, qui est à la recherche du potentiel de croissance des actions, y compris d'un volume modéré d'actions étrangères, et qui est prête à assumer un niveau de risque allant de modéré à élevé. Comme le fonds investit dans des actions, les cours boursiers, qui peuvent grimper et dégringoler du jour au lendemain, ont une incidence sur sa valeur.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 10 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

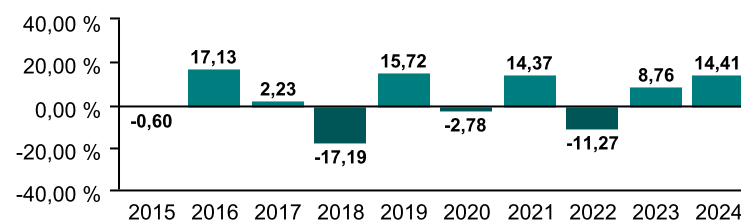
Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 \$ dans l'option série standard le 31 décembre 2014, détiendrait 1 400,20 \$ au 31 décembre 2024. Ce montant correspond à une moyenne de 3,42 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 6 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 4 années au cours desquelles la valeur a diminué.



Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Modéré à élevé*.



La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

Croissance de petites capitalisations canadiennes

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.	
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés réduits (FADR).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 3,00 % moins de 2 ans, vous payez 2,50 % moins de 3 ans, vous payez 2,00 % 3 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 2,50 %. •Vous ne pouvez demander le rachat d'unités chaque année sans payer de frais de rachat.
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.	

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller en sécurité financière pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller en sécurité financière au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et FADR	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)				Frais supplémentaires		
75 / 75	3,05	2,59	1,91	--	s.o.	s.o.	s.o.
75 / 100	3,44	2,82	2,33	--	0,16	s.o.	s.o.
100 / 100	3,78	3,15	--	--	0,16	0,21	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller en sécurité financière.

Croissance de petites capitalisations canadiennes

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	• Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. • Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Immobilier

Bref aperçu : **Date d'offre initiale du fonds :** 05 octobre 2009
Date de création du fonds : 27 juillet 1998
Gestionnaire : Conseillers immobiliers GWL inc.

Valeur totale du fonds : 2 802 652 203 \$
Taux de rotation du portefeuille : 2,93 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	RFG (%) ¹	VL (\$) ¹	UC ¹	RFG (%) ¹	VL (\$) ¹	UC ¹	RFG (%) ¹	VL (\$) ¹	UC ¹
Standard : options AFA, FAD et FADR ^{1,3}	3,10	17,93	853 935	3,20	17,64	3 221 063	3,65	16,56	92 263
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR ^{1,3}	2,64	15,48	773 078	2,81	15,16	3 217 207	3,20	14,45	116 942
Partenaire : option AFA ²	1,98	12,26	16 538	2,08	12,18	67 572	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA ²	1,52	12,61	66 330	1,69	12,48	55 626	--	--	--

² Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller en sécurité financière. Le RFG ne comprend pas ces frais.

¹ AFA – avec frais d'acquisition
 RFG – ratio des frais de gestion
 VL – valeur liquidative
 UC – unités en circulation

³ FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.
 FADR – avec frais d'acquisition différés réduits – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum

- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 \$ ou prélèvements automatiques de 25 \$
- Polices FERR : placement initial de 10 000 \$
- Un avoir total minimal de 500 000 \$ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct investit, directement ou indirectement, dans un portefeuille constitué principalement de biens immobiliers productifs de revenus au Canada.

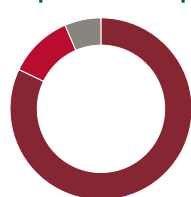
Dix principaux placements

	% de l'actif
Goreway Business Park, Brampton, ON	6,54
Superior Business Park, Mississauga, ON	5,07
33 Yonge Street, Toronto, ON	4,38
Winston Business Park, Oakville, ON	4,25
Laird Business Park, Mississauga, ON	3,64
825 Nicola Street, Vancouver, BC	3,52
Shaughn, Montréal, QC	3,28
1188 West Georgia St., Vancouver, BC	3,13
Vancouver Centre II, Vancouver, BC	2,65
Vancouver Centre, Vancouver, BC	2,58
Total	39,04

Nombre total des placements : 77

Répartition des placements

	% de l'actif
Immobilier	82,12
Liquidités et équivalents	11,43
Revenu fixe	6,45



Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à plus long terme, qui est à la recherche d'un potentiel de croissance à long terme, par la voie d'un portefeuille de biens immobiliers canadiens, et qui est prête à assumer un niveau de risque allant de faible à modéré, à cause des hausses et des baisses du marché immobilier. Il se peut que les rachats soient interrompus provisoirement durant toute période pendant laquelle le fonds ne contiendrait pas suffisamment de liquidités ou de titres facilement négociables pour faire face aux demandes de rachat. **Ce fonds doit être considéré comme un placement à long terme, car il ne convient pas à une personne qui pourrait être forcée de convertir rapidement ses avoirs en argent comptant.**

Notes

Au cours des cinq dernières années, les activités d'achat de biens immobiliers du fonds Immobilier ont atteint un total de 28 millions de dollars, alors que celles des ventes représentent un total de 295 millions de dollars.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 10 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

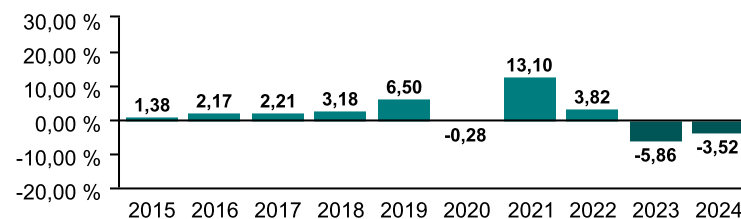
Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 \$ dans l'option série standard le 31 décembre 2014, détiendrait 1 237,06 \$ au 31 décembre 2024. Ce montant correspond à une moyenne de 2,15 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 7 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 3 années au cours desquelles la valeur a diminué.



Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Faible à modéré*.



La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

Immobilier

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.	
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés réduits (FADR).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 3,00 % moins de 2 ans, vous payez 2,50 % moins de 3 ans, vous payez 2,00 % 3 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 2,50 %. •Vous ne pouvez demander le rachat d'unités chaque année sans payer de frais de rachat.
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.	

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller en sécurité financière pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller en sécurité financière au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et FADR	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)				Frais supplémentaires		
75 / 75	3,10	2,64	1,98	1,52	s.o.	s.o.	s.o.
75 / 100	3,20	2,81	2,08	1,69	0,16	s.o.	s.o.
100 / 100	3,65	3,20	--	--	0,16	0,21	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller en sécurité financière.

Immobilier

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Métaux précieux

Bref aperçu : **Date d'offre initiale du fonds :** 05 octobre 2009
Date de création du fonds : 27 juillet 1998
Gestionnaire : Placements Mackenzie

Valeur totale du fonds : 131 042 085 \$
Taux de rotation du portefeuille : 10,62 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	RFG (%) ¹	VL (\$) ¹	UC ¹	RFG (%) ¹	VL (\$) ¹	UC ¹	RFG (%) ¹	VL (\$) ¹	UC ¹
Standard : options AFA, FAD et FADR ^{1,3}	3,40	18,04	279 505	3,61	17,46	791 608	4,14	16,18	72 348
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR ^{1,3}	2,70	19,10	127 166	3,04	18,31	342 733	3,60	17,06	24 903
Partenaire : option AFA ²	2,27	22,35	2 156	2,49	22,09	1 002	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA ²	1,58	22,87	9 439	1,91	22,94	833	--	--	--

² Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller en sécurité financière. Le RFG ne comprend pas ces frais.

¹ AFA – avec frais d'acquisition
RFG – ratio des frais de gestion
VL – valeur liquidative
UC – unités en circulation

³ FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.
FADR – avec frais d'acquisition différés réduits – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum

•Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 \$ ou prélèvements automatiques de 25 \$
•Polices FERR : placement initial de 10 000 \$
•Un avoir total minimal de 500 000 \$ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

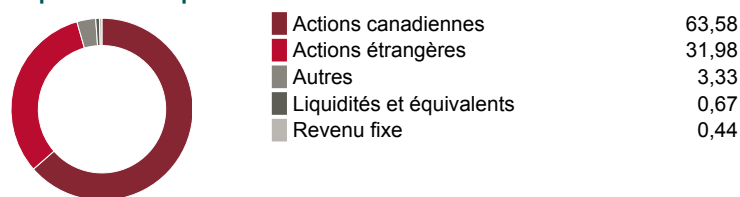
Dans quoi le fonds investit-il?

À l'heure actuelle, ce fonds distinct investit principalement dans les métaux précieux et dans les actions d'entreprises canadiennes qui produisent ou fournissent des métaux précieux, par l'intermédiaire du fonds commun de placement Métaux précieux Canada Vie.

Dix principaux placements (du fonds sous-jacent)

	% de l'actif
Agnico-Eagle Mines Ltd.	11,13
Société aurifère Barrick	5,56
Lundin Gold Inc.	4,21
AngloGold Ashanti PLC Ord Usd1	3,92
Northern Star Resources Ltd. Shs	3,73
Iamgold Corp.	3,17
Harmony Gold Mining Company Limited Reçu de dépositaire américain sponsorisé	3,14
Equinox Gold Corp. Com No Par	3,07
G Mining Ventures Corp.	2,85
SilverCrest Metals Inc.	2,84
Total	43,62
Nombre total des placements :	122

Répartition des placements



Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à plus long terme, qui est à la recherche du potentiel de croissance des titres d'entreprises qui produisent ou fournissent des métaux précieux, et qui est prête à assumer un niveau de risque plus élevé en raison du recours à des titres d'un seul secteur économique.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 10 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

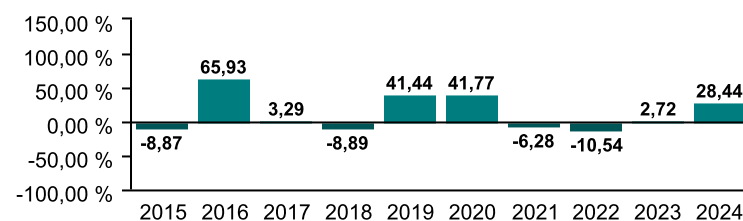
Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 \$ dans l'option série standard le 31 décembre 2014, détiendrait 3 156,47 \$ au 31 décembre 2024. Ce montant correspond à une moyenne de 12,18 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 6 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 4 années au cours desquelles la valeur a diminué.



Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est **Élevé**.



La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique **Risques liés aux fonds** de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

Métaux précieux

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	• Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. • Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	• Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. • Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	• Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. • Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. • Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD ou FADR à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés réduits (FADR).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 3,00 % moins de 2 ans, vous payez 2,50 % moins de 3 ans, vous payez 2,00 % 3 ans et plus, vous payez 0,00 %	• Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 2,50 %. • Vous ne pouvez demander le rachat d'unités chaque année sans payer de frais de rachat.	
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	• Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. • Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. • Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller en sécurité financière pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller en sécurité financière au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et FADR	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)				Frais supplémentaires		
75 / 75	3,40	2,70	2,27	1,58	s.o.	s.o.	s.o.
75 / 100	3,61	3,04	2,49	1,91	0,21	s.o.	s.o.
100 / 100	4,14	3,60	--	--	0,21	0,27	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller en sécurité financière.

Métaux précieux

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	• Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. • Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Croissance de petites et moyennes capitalisations mondiales

Bref aperçu : **Date d'offre initiale du fonds :** 05 octobre 2009
Date de création du fonds : 05 novembre 2001
Gestionnaire : Placements Mackenzie

Valeur totale du fonds : 135 811 488 \$
Taux de rotation du portefeuille : 34,87 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	RFG (%) ¹	VL (\$) ¹	UC ¹	RFG (%) ¹	VL (\$) ¹	UC ¹	RFG (%) ¹	VL (\$) ¹	UC ¹
Standard : options AFA, FAD et FADR ^{1,3}	2,89	38,09	147 417	3,09	36,88	431 372	3,53	34,55	12 954
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR ^{1,3}	2,53	30,82	141 727	2,76	29,96	407 653	3,15	28,51	13 850
Partenaire : option AFA ²	1,76	15,29	3 485	1,97	15,09	5 930	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA ²	1,41	15,64	6 526	1,63	15,42	8 276	--	--	--

² Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller en sécurité financière. Le RFG ne comprend pas ces frais.

¹ AFA – avec frais d'acquisition
 RFG – ratio des frais de gestion
 VL – valeur liquidative
 UC – unités en circulation

³ FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.
 FADR – avec frais d'acquisition différés réduits – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum

- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 \$ ou prélèvements automatiques de 25 \$
- Polices FERR : placement initial de 10 000 \$
- Un avoir total minimal de 500 000 \$ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

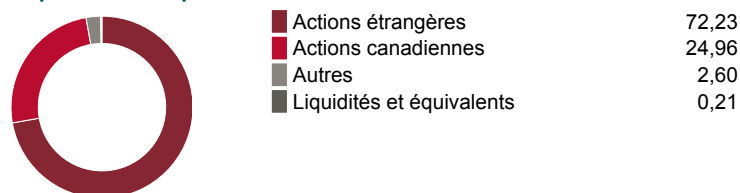
Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct investit principalement dans des actions de sociétés nord-américaines à petite et à moyenne capitalisation.

Dix principaux placements

	% de l'actif
iRhythm Technologies, Inc.	4,90
Maximus Inc.	4,85
Verra Mobility Corp. CI A	4,49
ExlService Holdings, Inc.	4,05
DoubleVerify Holdings, Inc.	4,05
HealthEquity Inc.	4,01
Cirrus Logic Inc.	3,97
Tenable Holdings Inc.	3,92
Exact Sciences Corporation	3,84
Neogen Corp.	3,83
Total	41,91
Nombre total des placements :	206

Répartition des placements



Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à plus long terme, qui est à la recherche du potentiel de croissance des actions, et qui est prête à assumer un niveau de risque modéré. Comme le fonds investit dans des actions, les cours boursiers, qui peuvent grimper et dégringoler du jour au lendemain, ont une incidence sur sa valeur.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 10 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

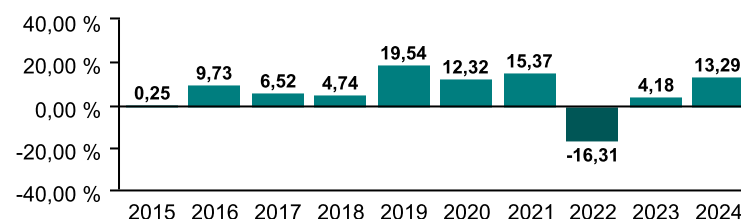
Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 \$ dans l'option série standard le 31 décembre 2014, détiendrait 1 877,93 \$ au 31 décembre 2024. Ce montant correspond à une moyenne de 6,50 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 9 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 1 année au cours de laquelle la valeur a diminué.



Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est **Modéré**.



La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

Croissance de petites et moyennes capitalisations mondiales

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	• Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. • Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.	
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	• Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. • Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés réduits (FADR).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 3,00 % moins de 2 ans, vous payez 2,50 % moins de 3 ans, vous payez 2,00 % 3 ans et plus, vous payez 0,00 %	• Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 2,50 %. • Vous ne pouvez demander le rachat d'unités chaque année sans payer de frais de rachat.
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	• Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. • Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. • Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.	

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller en sécurité financière pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller en sécurité financière au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et FADR	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)				Frais supplémentaires		
75 / 75	2,89	2,53	1,76	1,41	s.o.	s.o.	s.o.
75 / 100	3,09	2,76	1,97	1,63	0,21	s.o.	s.o.
100 / 100	3,53	3,15	--	--	0,21	0,27	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller en sécurité financière.

Croissance de petites et moyennes capitalisations mondiales

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	• Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. • Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Science et technologie

Bref aperçu :
Date d'offre initiale du fonds : 05 octobre 2009
Date de création du fonds : 05 novembre 2001
Gestionnaire : Placements Mackenzie

Valeur totale du fonds : 760 307 855 \$
Taux de rotation du portefeuille : 17,68 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	RFG (%) ¹	VL (\$) ¹	UC ¹	RFG (%) ¹	VL (\$) ¹	UC ¹	RFG (%) ¹	VL (\$) ¹	UC ¹
Standard : options AFA, FAD et FADR ^{1,3}	3,04	119,98	270 028	3,17	117,48	909 276	3,79	107,35	52 873
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR ^{1,3}	2,52	100,19	318 272	2,86	96,05	1 240 417	3,42	89,51	51 058
Partenaire : option AFA ²	1,92	29,48	9 846	2,05	29,22	28 373	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA ²	1,40	30,47	10 003	1,74	29,82	49 029	--	--	--

² Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller en sécurité financière. Le RFG ne comprend pas ces frais.

³ AFA – avec frais d'acquisition
RFG – ratio des frais de gestion
VL – valeur liquidative
UC – unités en circulation

FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.
FADR – avec frais d'acquisition différés réduits – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum
•Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 \$ ou prélèvements automatiques de 25 \$
•Polices FERR : placement initial de 10 000 \$
•Un avoir total minimal de 500 000 \$ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

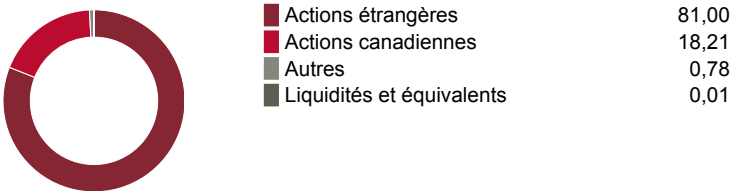
Ce fonds distinct investit surtout dans des actions émises par des entreprises canadiennes et américaines qui sont actives dans le secteur Science et technologie.

Dix principaux placements

	% de l'actif
Apple Inc.	8,97
Shopify Inc. Cl A	7,53
Alphabet Inc. Cl A	7,45
Microsoft Corp.	7,09
NVIDIA Corp.	6,69
Amazon.com Inc.	6,60
Constellation Software Inc.	5,83
ServiceNow Inc.	4,07
Cadence Design Systems Inc.	3,66
Roper Technologies Inc.	3,55
Total	61,45

Nombre total des placements : 29

Répartition des placements



Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à plus long terme, qui est à la recherche du potentiel de croissance des titres d'entreprises canadiennes et américaines qui sont actives dans le secteur Science et technologie, et qui est prête à assumer un niveau de risque modéré à élevé en raison du recours à des titres d'un seul secteur économique.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 10 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

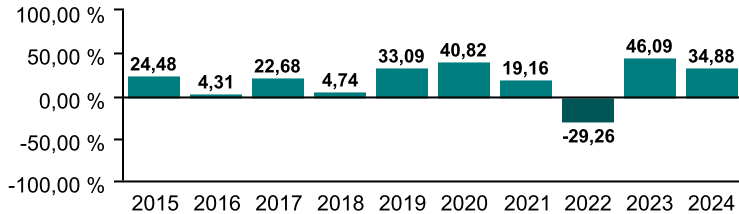
Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 \$ dans l'option série standard le 31 décembre 2014, détiendrait 5 193,43 \$ au 31 décembre 2024. Ce montant correspond à une moyenne de 17,91 % par année.

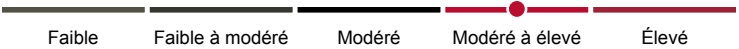
Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 9 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 1 année au cours de laquelle la valeur a diminué.



Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Modéré à élevé*.



La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

Science et technologie

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	• Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. • Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.	
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	• Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. • Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés réduits (FADR).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 3,00 % moins de 2 ans, vous payez 2,50 % moins de 3 ans, vous payez 2,00 % 3 ans et plus, vous payez 0,00 %	• Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 2,50 %. • Vous ne pouvez demander le rachat d'unités chaque année sans payer de frais de rachat.
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	• Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. • Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. • Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.	

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller en sécurité financière pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller en sécurité financière au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et FADR	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)				Frais supplémentaires		
75 / 75	3,04	2,52	1,92	1,40	s.o.	s.o.	s.o.
75 / 100	3,17	2,86	2,05	1,74	0,21	s.o.	s.o.
100 / 100	3,79	3,42	--	--	0,21	0,27	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller en sécurité financière.

Science et technologie

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	• Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. • Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Profil d'actions mondiales

Bref aperçu : **Date d'offre initiale du fonds :** 05 octobre 2009
Date de création du fonds : 05 novembre 2001
Gestionnaire : Gestion de placements Canada Vie Itée

Valeur totale du fonds : 60 710 797 \$
Taux de rotation du portefeuille : 12,53 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	RFG (%) ¹	VL (\$) ¹	UC ¹	RFG (%) ¹	VL (\$) ¹	UC ¹	RFG (%) ¹	VL (\$) ¹	UC ¹
Standard : options AFA, FAD et FADR ^{1,3}	3,09	33,42	243 901	3,43	32,43	588 687	4,07	29,39	17 172
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR ^{1,3}	2,62	33,18	176 551	2,96	31,80	430 355	3,42	30,04	15 176
Partenaire : option AFA ²	1,95	16,08	1 634	2,29	15,73	9 830	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA ²	1,49	16,57	25 796	1,83	16,21	9 522	--	--	--

² Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller en sécurité financière. Le RFG ne comprend pas ces frais.

¹ AFA – avec frais d'acquisition
 RFG – ratio des frais de gestion
 VL – valeur liquidative
 UC – unités en circulation

³ FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.
 FADR – avec frais d'acquisition différés réduits – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum

- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 \$ ou prélèvements automatiques de 25 \$
- Polices FERR : placement initial de 10 000 \$
- Un avoir total minimal de 500 000 \$ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

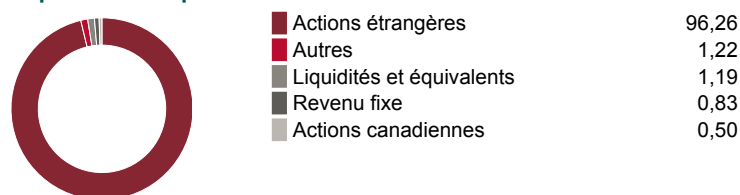
Ce fonds distinct, par la voie d'investissements dans d'autres fonds, souscrit principalement des actions étrangères. En matière de composition, il vise à consacrer 100 pour cent de son actif à des actions.

Dix principaux placements

	% de l'actif
Actions de valeur des États-Unis	17,99
Croissance des États-Unis	17,97
Croissance américaine	16,50
Actions internationales (Setanta)	9,02
Occasions d'invest intern (JPMorgan)	8,99
Dividendes mondiaux	7,51
Actions étrangères	7,50
Petites capitalisations mondiales (Mackenzie)	7,01
Marchés émergents	3,76
Marchés émergents (Mackenzie)	3,75
Total	100,00

Nombre total des placements : 10

Répartition des placements



Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à plus long terme, qui désire bénéficier du savoir-faire d'une multiplicité de gestionnaires aux termes d'un seul fonds, qui tient à consacrer 100 pour cent à des actions étrangères, et qui est prête à assumer un niveau de risque modéré.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 10 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

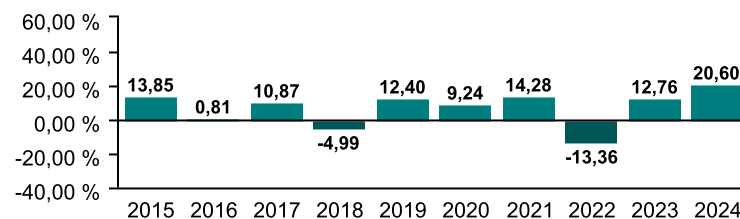
Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 \$ dans l'option série standard le 31 décembre 2014, détiendrait 1 998,84 \$ au 31 décembre 2024. Ce montant correspond à une moyenne de 7,17 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 8 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles la valeur a diminué.



Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est **Modéré**.



La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

Profil d'actions mondiales

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	• Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. • Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	• Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. • Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	• Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. • Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. • Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD ou FADR à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés réduits (FADR).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 3,00 % moins de 2 ans, vous payez 2,50 % moins de 3 ans, vous payez 2,00 % 3 ans et plus, vous payez 0,00 %	• Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 2,50 %. • Vous ne pouvez demander le rachat d'unités chaque année sans payer de frais de rachat.	
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	• Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. • Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. • Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller en sécurité financière pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller en sécurité financière au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et FADR	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)				Frais supplémentaires		
75 / 75	3,09	2,62	1,95	1,49	s.o.	s.o.	s.o.
75 / 100	3,43	2,96	2,29	1,83	0,21	s.o.	s.o.
100 / 100	4,07	3,42	--	--	0,21	0,27	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller en sécurité financière.

Profil d'actions mondiales

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Actions mondiales à faible volatilité

Bref aperçu : Date d'offre initiale du fonds : 05 octobre 2009
 Date de création du fonds : 27 juillet 1998
 Gestionnaire : Irish Life Investment Managers Limited

Valeur totale du fonds : 211 584 739 \$
 Taux de rotation du portefeuille : 43,83 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	RFG (%) ¹	VL (\$) ¹	UC ¹	RFG (%) ¹	VL (\$) ¹	UC ¹	RFG (%) ¹	VL (\$) ¹	UC ¹
Standard : options AFA, FAD et FADR ^{1,3}	2,91	28,43	67 005	3,06	27,88	349 481	3,44	26,35	9 705
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR ^{1,3}	2,45	28,84	37 196	2,68	28,05	339 245	3,01	26,89	10 876
Partenaire : option AFA ²	1,79	15,42	4 663	1,95	15,26	20 924	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA ²	1,34	15,88	7 019	1,56	15,65	8 690	--	--	--

² Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller en sécurité financière. Le RFG ne comprend pas ces frais.

¹ AFA – avec frais d'acquisition
 RFG – ratio des frais de gestion
 VL – valeur liquidative
 UC – unités en circulation

³ FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.
 FADR – avec frais d'acquisition différés réduits – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum

- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 \$ ou prélèvements automatiques de 25 \$
- Polices FERR : placement initial de 10 000 \$
- Un avoir total minimal de 500 000 \$ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

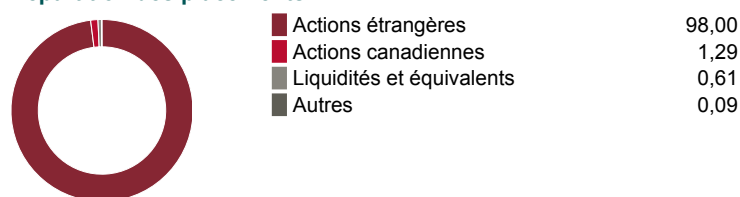
Ce fonds distinct investit principalement dans des actions d'entreprises de partout dans le monde, en misant prioritairement sur les compagnies et les secteurs qui semblent moins sensibles aux fluctuations que le marché en général.

Dix principaux placements

	% de l'actif
Apple Inc.	5,25
Microsoft Corp.	4,28
NVIDIA Corp.	2,43
Amazon.com Inc.	1,51
Alphabet Inc. Cl A	1,49
Bank Hapoalim B.M. Share	1,35
Kroger Co.	1,31
AbbVie Inc.	1,29
Walmart Inc.	1,29
Gilead Sciences Inc.	1,29
Total	21,50

Nombre total des placements : **4389**

Répartition des placements



Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à plus long terme, qui est à la recherche du potentiel de croissance des actions mondiales, et qui est prête à assumer un niveau de risque faible à modéré. Comme le fonds investit dans des actions, les cours boursiers, qui peuvent grimper et dégringoler du jour au lendemain, ont une incidence sur sa valeur.

Notes

En novembre 2016, Irish Life Investment Management Limited a pris en charge la gestion du portefeuille, qui relevait auparavant de Placements Mackenzie. Avec ce changement, le fonds distinct a modifié son objectif de placement, qui était d'investir principalement dans des actions de sociétés nord-américaines, afin d'investir principalement dans des actions de sociétés de partout dans le monde. Les rendements obtenus avant cette date sont ceux réalisés par le gestionnaire précédent et dans le cadre de l'objectif précédent. Aucun autre changement n'a été apporté au fonds distinct.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 10 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

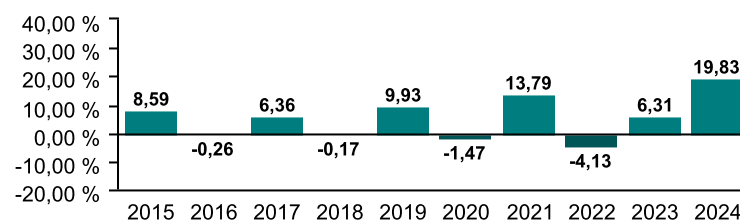
Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 \$ dans l'option série standard le 31 décembre 2014, détiendrait 1 731,02 \$ au 31 décembre 2024. Ce montant correspond à une moyenne de 5,64 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 6 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 4 années au cours desquelles la valeur a diminué.



Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Faible à modéré*.



La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

Actions mondiales à faible volatilité

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	• Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. • Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	• Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. • Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	• Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. • Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. • Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD ou FADR à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés réduits (FADR).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 3,00 % moins de 2 ans, vous payez 2,50 % moins de 3 ans, vous payez 2,00 % 3 ans et plus, vous payez 0,00 %	• Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 2,50 %. • Vous ne pouvez demander le rachat d'unités chaque année sans payer de frais de rachat.	
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	• Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. • Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. • Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller en sécurité financière pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller en sécurité financière au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et FADR	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)				Frais supplémentaires		
75 / 75	2,91	2,45	1,79	1,34	s.o.	s.o.	s.o.
75 / 100	3,06	2,68	1,95	1,56	0,11	s.o.	s.o.
100 / 100	3,44	3,01	--	--	0,11	0,21	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller en sécurité financière.

Actions mondiales à faible volatilité

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	• Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. • Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Actions étrangères

Bref aperçu : **Date d'offre initiale du fonds :** 05 octobre 2009
Date de création du fonds : 05 novembre 2001
Gestionnaire : Placements Mackenzie

Valeur totale du fonds : 746 929 616 \$
Taux de rotation du portefeuille : 0,71 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	RFG (%) ¹	VL (\$) ¹	UC ¹	RFG (%) ¹	VL (\$) ¹	UC ¹	RFG (%) ¹	VL (\$) ¹	UC ¹
Standard : options AFA, FAD et FADR ^{1,3}	2,96	31,11	379 545	3,13	30,31	1 300 475	3,65	28,01	26 878
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR ^{1,3}	2,56	28,52	310 244	2,89	27,34	1 455 269	3,34	25,84	18 161
Partenaire : option AFA ²	1,84	16,79	17 099	2,01	16,61	36 954	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA ²	1,44	17,25	20 715	1,78	16,88	45 145	--	--	--

² Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller en sécurité financière. Le RFG ne comprend pas ces frais.

¹ AFA – avec frais d'acquisition
 RFG – ratio des frais de gestion
 VL – valeur liquidative
 UC – unités en circulation

³ FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.
 FADR – avec frais d'acquisition différés réduits – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum

• Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 \$ ou prélèvements automatiques de 25 \$
 • Polices FERR : placement initial de 10 000 \$
 • Un avoir total minimal de 500 000 \$ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

À l'heure actuelle, ce fonds distinct investit principalement dans des actions émises partout dans le monde, par l'intermédiaire du fonds commun de placement Actions étrangères Canada Vie.

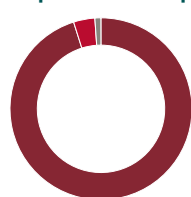
Dix principaux placements (du fonds sous-jacent)

	% de l'actif
Alphabet Inc. CI A	4,81
Berkshire Hathaway Inc. CI B New	4,14
Brookfield Corporation VtgCI A	3,80
Amazon.com Inc.	3,77
Microsoft Corp.	3,76
Apple Inc.	3,49
Texas Instruments Inc.	3,28
Amphenol Corp. CI A	3,27
Automatic Data Processing Inc.	3,23
Accenture PLCClass A	3,07
Total	36,63

Nombre total des placements : 45

Répartition des placements

	% de l'actif
Actions étrangères	95,19
Actions canadiennes	3,80
Liquidités et équivalents	1,07



Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à plus long terme, qui est à la recherche du potentiel de croissance des actions étrangères, et qui est prête à assumer un niveau de risque faible à modéré. Comme le fonds investit dans des actions, les cours boursiers, qui peuvent grimper et dégringoler du jour au lendemain, ont une incidence sur sa valeur.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 10 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

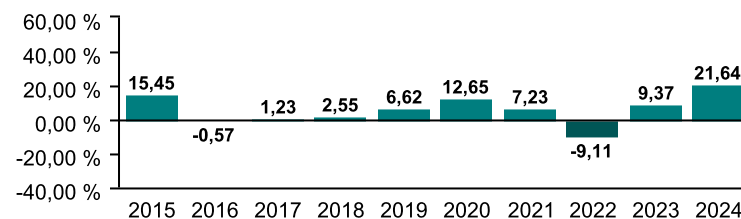
Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 \$ dans l'option série standard le 31 décembre 2014, détiendrait 1 855,91 \$ au 31 décembre 2024. Ce montant correspond à une moyenne de 6,38 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 8 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles la valeur a diminué.



Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Faible à modéré*.



La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

Actions étrangères

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	• Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. • Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	• Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. • Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	• Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. • Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. • Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD ou FADR à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés réduits (FADR).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 3,00 % moins de 2 ans, vous payez 2,50 % moins de 3 ans, vous payez 2,00 % 3 ans et plus, vous payez 0,00 %	• Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 2,50 %. • Vous ne pouvez demander le rachat d'unités chaque année sans payer de frais de rachat.	
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	• Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. • Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. • Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller en sécurité financière pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller en sécurité financière au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et FADR	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)				Frais supplémentaires		
75 / 75	2,96	2,56	1,84	1,44	s.o.	s.o.	s.o.
75 / 100	3,13	2,89	2,01	1,78	0,21	s.o.	s.o.
100 / 100	3,65	3,34	--	--	0,21	0,27	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller en sécurité financière.

Actions étrangères

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Actions mondiales

Bref aperçu : **Date d'offre initiale du fonds :** 05 octobre 2009
Date de création du fonds : 27 juillet 1998
Gestionnaire : Putnam Investments Canada ULC

Valeur totale du fonds : 75 982 362 \$
Taux de rotation du portefeuille : 27,10 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	RFG (%) ¹	VL (\$) ¹	UC ¹	RFG (%) ¹	VL (\$) ¹	UC ¹	RFG (%) ¹	VL (\$) ¹	UC ¹
Standard : options AFA, FAD et FADR ^{1,3}	2,99	33,45	163 805	3,16	32,63	474 977	3,54	30,86	7 112
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR ^{1,3}	2,42	34,62	79 214	2,76	33,18	414 799	3,21	31,36	9 211
Partenaire : option AFA ²	1,86	16,69	36	2,04	16,47	1 390	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA ²	1,30	17,27	4 066	1,63	16,90	12 963	--	--	--

² Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller en sécurité financière. Le RFG ne comprend pas ces frais.

¹ AFA – avec frais d'acquisition
 RFG – ratio des frais de gestion
 VL – valeur liquidative
 UC – unités en circulation

³ FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.
 FADR – avec frais d'acquisition différés réduits – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum

- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 \$ ou prélèvements automatiques de 25 \$
- Polices FERR : placement initial de 10 000 \$
- Un avoir total minimal de 500 000 \$ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

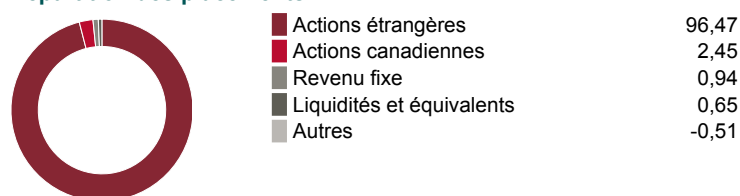
Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct investit surtout dans des actions écoulees partout dans le monde.

Dix principaux placements

	% de l'actif
Apple Inc.	6,51
Microsoft Corp.	5,21
NVIDIA Corp.	4,58
Amazon.com Inc.	4,49
Walmart Inc.	3,23
Boston Scientific Corp.	2,08
Broadcom Inc.	2,03
JPMorgan Chase & Co.	1,99
Mastercard Inc. CIA	1,96
Bank of America Corp.	1,86
Total	33,94
Nombre total des placements :	74

Répartition des placements



Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à plus long terme, qui est à la recherche du potentiel de croissance des actions étrangères, et qui est prête à assumer un niveau de risque modéré. Comme le fonds investit dans des actions, les cours boursiers, qui peuvent grimper et dégringoler du jour au lendemain, ont une incidence sur sa valeur.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 10 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

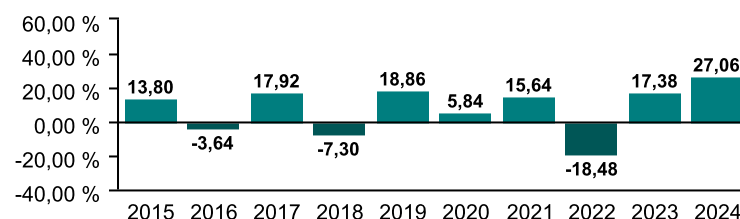
Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 \$ dans l'option série standard le 31 décembre 2014, détiendrait 2 120,09 \$ au 31 décembre 2024. Ce montant correspond à une moyenne de 7,80 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 7 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 3 années au cours desquelles la valeur a diminué.



Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est **Modéré**.



La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

Actions mondiales

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	• Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. • Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	• Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. • Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	• Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. • Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. • Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD ou FADR à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés réduits (FADR).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 3,00 % moins de 2 ans, vous payez 2,50 % moins de 3 ans, vous payez 2,00 % 3 ans et plus, vous payez 0,00 %	• Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 2,50 %. • Vous ne pouvez demander le rachat d'unités chaque année sans payer de frais de rachat.	
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	• Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. • Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. • Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller en sécurité financière pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller en sécurité financière au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et FADR	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)				Frais supplémentaires		
75 / 75	2,99	2,42	1,86	1,30	s.o.	s.o.	s.o.
75 / 100	3,16	2,76	2,04	1,63	0,21	s.o.	s.o.
100 / 100	3,54	3,21	--	--	0,21	0,27	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller en sécurité financière.

Actions mondiales

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	• Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. • Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Occasions mondiales de croissance

Bref aperçu :	Date d'offre initiale du fonds :	05 octobre 2009	Valeur totale du fonds :	150 604 160 \$	
	Date de création du fonds :	27 juillet 1998		Taux de rotation du portefeuille :	
	Gestionnaire :	Placements Mackenzie		0,49 %	

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
	RFG (%) ¹	VL (\$) ¹	UC ¹	RFG (%) ¹	VL (\$) ¹	UC ¹	RFG (%) ¹	VL (\$) ¹	UC ¹
Standard : options AFA, FAD et FADR ^{1,3}	3,10	37,81	274 818	3,31	36,63	1 034 274	3,74	34,49	28 524
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR ^{1,3}	2,63	37,09	266 466	2,96	35,55	1 148 416	3,41	33,60	35 571
Partenaire : option AFA ²	1,97	17,14	2 901	2,19	16,91	17 080	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA ²	1,50	17,69	36 711	1,84	17,31	40 903	--	--	--

² Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller en sécurité financière. Le RFG ne comprend pas ces frais.

- ¹ AFA – avec frais d'acquisition
RFG – ratio des frais de gestion
VL – valeur liquidative
UC – unités en circulation

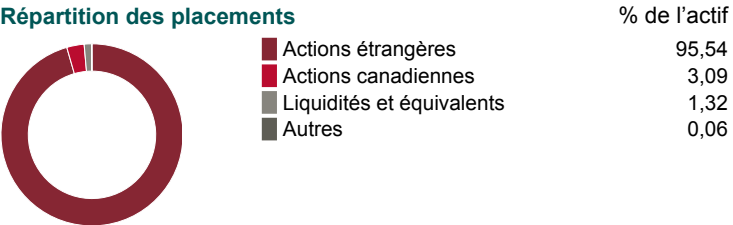
³ FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.
FADR – avec frais d'acquisition différés réduits – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.
- Placement minimum**

 - Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 \$ ou prélèvements automatiques de 25 \$
 - Polices FERR : placement initial de 10 000 \$
 - Un avoir total minimal de 500 000 \$ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

À l'heure actuelle, ce fonds distinct investit principalement dans des actions émises partout dans le monde, par l'intermédiaire du fonds commun de placement Occasions de croissance mondiales Canada Vie.

Dix principaux placements (du fonds sous-jacent)	% de l'actif
Apple Inc.	3,91
Microsoft Corp.	3,78
Aon PLCCI A	3,64
Amazon.com Inc.	3,51
Compass Group PLC Ord Gbp0.1105	3,25
Schneider Electric S.E. Ord	3,20
Roper Technologies Inc.	3,20
Waste Connections Inc.	3,09
Alcon Inc. Act Nom	3,08
Verisk Analytics Inc.	2,83
Total	33,50
Nombre total des placements :	403



Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à plus long terme, qui est à la recherche du potentiel de croissance des actions étrangères, et qui est prête à assumer un niveau de risque modéré. Comme le fonds investit dans des actions, les cours boursiers, qui peuvent grimper et dégringoler du jour au lendemain, ont une incidence sur sa valeur.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 10 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

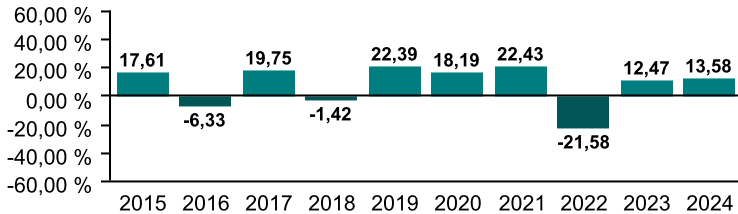
Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 \$ dans l'option série standard le 31 décembre 2014, détiendrait 2 307,15 \$ au 31 décembre 2024. Ce montant correspond à une moyenne de 8,72 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 7 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 3 années au cours desquelles la valeur a diminué.



Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Modéré*.



La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

Occasions mondiales de croissance

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	• Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. • Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.	
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	• Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. • Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés réduits (FADR).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 3,00 % moins de 2 ans, vous payez 2,50 % moins de 3 ans, vous payez 2,00 % 3 ans et plus, vous payez 0,00 %	• Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 2,50 %. • Vous ne pouvez demander le rachat d'unités chaque année sans payer de frais de rachat.
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	• Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. • Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. • Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.	

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller en sécurité financière pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller en sécurité financière au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et FADR	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)				Frais supplémentaires		
75 / 75	3,10	2,63	1,97	1,50	s.o.	s.o.	s.o.
75 / 100	3,31	2,96	2,19	1,84	0,21	s.o.	s.o.
100 / 100	3,74	3,41	--	--	0,21	0,27	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller en sécurité financière.

Occasions mondiales de croissance

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	• Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. • Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Actions mondiales toutes capitalisations

Bref aperçu : **Date d'offre initiale du fonds :** 04 septembre 2018
Date de création du fonds : 04 septembre 2018
Gestionnaire : Setanta Asset Management Limited

Valeur totale du fonds : 559 526 540 \$
Taux de rotation du portefeuille : 23,96 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	RFG (%) ¹	VL (\$) ¹	UC ¹	RFG (%) ¹	VL (\$) ¹	UC ¹	RFG (%) ¹	VL (\$) ¹	UC ¹
Standard : options AFA, FAD et FADR ^{1,3}	2,86	14,01	89 279	3,03	13,86	346 879	3,31	13,62	13 495
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR ^{1,3}	2,41	14,41	119 808	2,74	14,11	319 373	3,14	13,77	5 923
Partenaire : option AFA ²	1,74	15,03	4 912	1,91	14,87	11 646	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA ²	--	--	--	1,62	15,15	4 708	--	--	--

² Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller en sécurité financière. Le RFG ne comprend pas ces frais.

¹ AFA – avec frais d'acquisition
 RFG – ratio des frais de gestion
 VL – valeur liquidative
 UC – unités en circulation

³ FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.
 FADR – avec frais d'acquisition différés réduits – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum

- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 \$ ou prélèvements automatiques de 25 \$
- Polices FERR : placement initial de 10 000 \$
- Un avoir total minimal de 500 000 \$ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct investit surtout dans des actions de partout dans le monde.

Dix principaux placements

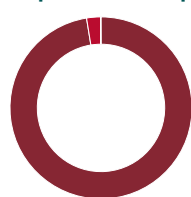
	% de l'actif
Alphabet Inc. Cl A	4,57
Berkshire Hathaway Inc. Cl B New	4,45
Microsoft Corp.	4,31
Oracle Corp.	3,94
Booking Holdings Inc.	3,66
Taiwan Semiconductor Manufacturing Co. Ltd. Reçu de dépositaire américain sponsorisé	3,27
CRH PLC Shs	2,28
Marsh & McLennan Cos.	2,22
S&P Global Inc.	2,13
Tencent Holdings Ltd.Par New Hkd 0.00002	1,98
Total	32,81

Nombre total des placements :

72

Répartition des placements

	% de l'actif
Actions étrangères	97,47
Liquidités et équivalents	2,46
Autres	0,07



Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à plus long terme, qui est à la recherche du potentiel de croissance des actions étrangères, et qui est prête à assumer un niveau de risque modéré. Comme le fonds investit dans des actions, les cours boursiers, qui peuvent grimper et dégringoler du jour au lendemain, ont une incidence sur sa valeur.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 6 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

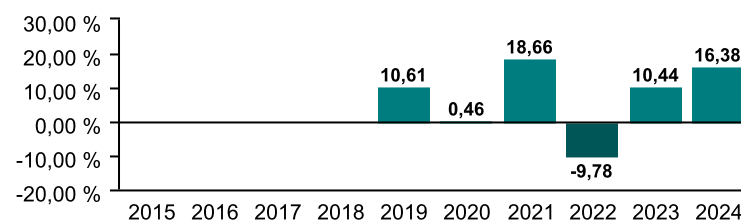
Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 \$ dans l'option série standard le 04 septembre 2018 détiendrait 1 400,57 \$ au 31 décembre 2024. Ce montant correspond à une moyenne de 5,47 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 6 dernières années. Au cours des 6 dernières années, on note 5 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 1 année au cours de laquelle la valeur a diminué.



Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est **Modéré**.



La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

Actions mondiales toutes capitalisations

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	• Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. • Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.	
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	• Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. • Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés réduits (FADR).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 3,00 % moins de 2 ans, vous payez 2,50 % moins de 3 ans, vous payez 2,00 % 3 ans et plus, vous payez 0,00 %	• Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 2,50 %. • Vous ne pouvez demander le rachat d'unités chaque année sans payer de frais de rachat.
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	• Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. • Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. • Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.	

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller en sécurité financière pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller en sécurité financière au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et FADR	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)				Frais supplémentaires		
75 / 75	2,86	2,41	1,74	--	s.o.	s.o.	s.o.
75 / 100	3,03	2,74	1,91	1,62	0,21	s.o.	s.o.
100 / 100	3,31	3,14	--	--	0,21	0,27	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller en sécurité financière.

Actions mondiales toutes capitalisations

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	• Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. • Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Dividendes mondiaux

Bref aperçu :	Date d'offre initiale du fonds :	12 janvier 2015	Valeur totale du fonds :	556 082 155 \$
	Date de création du fonds :	12 janvier 2015	Taux de rotation du portefeuille :	19,49 %
	Gestionnaire :	Setanta Asset Management Limited		

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
	RFG (%) ¹	VL (\$) ¹	UC ¹	RFG (%) ¹	VL (\$) ¹	UC ¹	RFG (%) ¹	VL (\$) ¹	UC ¹
Standard : options AFA, FAD et FADR ^{1,3}	2,88	16,80	472 685	3,05	16,52	1 742 138	3,33	16,06	30 033
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR ^{1,3}	2,42	17,58	403 393	2,70	17,06	1 965 587	3,04	16,43	37 333
Partenaire : option AFA ²	1,76	14,09	8 175	1,92	13,94	19 364	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA ²	1,30	14,52	4 523	1,58	14,26	39 963	--	--	--

² Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller en sécurité financière. Le RFG ne comprend pas ces frais.

- ¹ AFA – avec frais d'acquisition
RFG – ratio des frais de gestion
VL – valeur liquidative
UC – unités en circulation

³ FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.
FADR – avec frais d'acquisition différés réduits – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.
- Placement minimum**

 - Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 \$ ou prélèvements automatiques de 25 \$
 - Polices FERR : placement initial de 10 000 \$
 - Un avoir total minimal de 500 000 \$ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct souscrit principalement des actions de partout dans le monde qui sont productrices de dividendes.

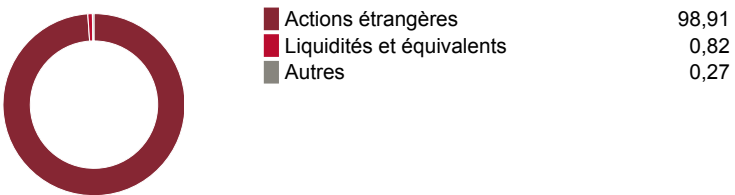
Dix principaux placements

	% de l'actif
Taiwan Semiconductor Manufacturing Co. Ltd. Reçu de dépositaire américain sponsorisé	4,20
Procter & Gamble Co.	4,05
Sanofi Ord	3,72
Novartis AG Namen Akt	3,63
Allianz SE Allianz Sevink Namens Aktien O N	3,55
DCC plc Ordinary Shares	3,46
CRH PLC Shs	3,35
Johnson & Johnson	3,14
L'Air Liquide S.A. Air Liquide	3,13
Terna SpA Terna Rete Elettrica Nazionale Spa Azioni Ordinarie Ordinary	3,09
Total	35,33

Nombre total des placements :

40

Répartition des placements



Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à plus long terme, qui est à la recherche du potentiel de croissance des actions étrangères et qui est prête à assumer un niveau de risque modéré. Comme le fonds investit dans des actions, les cours boursiers, qui peuvent grimper et dégringoler du jour au lendemain, ont une incidence sur sa valeur.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 9 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

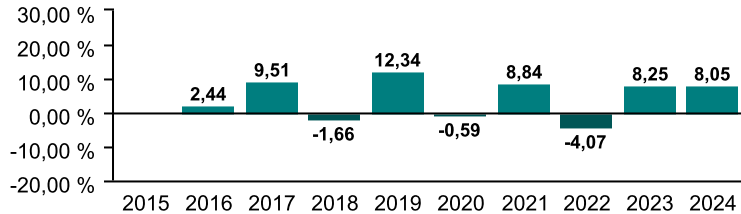
Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 \$ dans l'option série standard le 12 janvier 2015 détiendrait 1 679,56 \$ au 31 décembre 2024. Ce montant correspond à une moyenne de 5,34 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 9 dernières années. Au cours des 9 dernières années, on note 6 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 3 années au cours desquelles la valeur a diminué.



Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Modéré*.



La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

Dividendes mondiaux

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	• Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. • Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	• Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. • Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	• Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. • Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. • Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD ou FADR à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés réduits (FADR).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 3,00 % moins de 2 ans, vous payez 2,50 % moins de 3 ans, vous payez 2,00 % 3 ans et plus, vous payez 0,00 %	• Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 2,50 %. • Vous ne pouvez demander le rachat d'unités chaque année sans payer de frais de rachat.	
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	• Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. • Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. • Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller en sécurité financière pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller en sécurité financière au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et FADR	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)				Frais supplémentaires		
75 / 75	2,88	2,42	1,76	1,30	s.o.	s.o.	s.o.
75 / 100	3,05	2,70	1,92	1,58	0,11	s.o.	s.o.
100 / 100	3,33	3,04	--	--	0,11	0,21	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller en sécurité financière.

Dividendes mondiaux

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	• Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. • Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Actions américaines à faible volatilité

Bref aperçu :
Date d'offre initiale du fonds : 12 janvier 2015
Date de création du fonds : 12 janvier 2015
Gestionnaire : Putnam Investments Canada ULC

Valeur totale du fonds : 16 301 543 \$
Taux de rotation du portefeuille : 50,64 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	RFG (%) ¹	VL (\$) ¹	UC ¹	RFG (%) ¹	VL (\$) ¹	UC ¹	RFG (%) ¹	VL (\$) ¹	UC ¹
Standard : options AFA, FAD et FADR ^{1, 3}	2,87	20,59	50 929	3,04	20,25	225 534	3,32	19,69	6 637
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR ^{1, 3}	2,36	21,67	41 990	2,64	21,07	265 174	3,09	20,15	7 629
Partenaire : option AFA ²	--	--	--	1,92	18,34	2 064	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA ²	1,24	19,16	1 149	1,52	18,82	6 613	--	--	--

² Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller en sécurité financière. Le RFG ne comprend pas ces frais.

³ AFA – avec frais d'acquisition
RFG – ratio des frais de gestion
VL – valeur liquidative
UC – unités en circulation

FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.
FADR – avec frais d'acquisition différés réduits – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum
• Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 \$ ou prélèvements automatiques de 25 \$
• Polices FERR : placement initial de 10 000 \$
• Un avoir total minimal de 500 000 \$ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

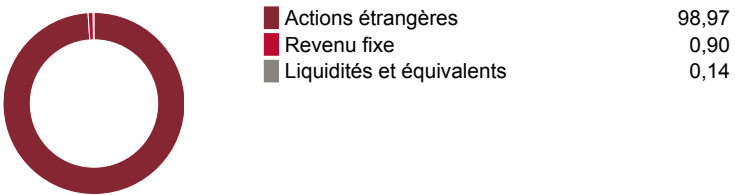
Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct investit surtout dans des actions américaines.

Dix principaux placements

	% de l'actif
NVIDIA Corp.	7,99
Apple Inc.	4,93
Microsoft Corp.	4,50
Meta Platforms Inc. CI A	4,17
Alphabet Inc. CI A	3,89
Berkshire Hathaway Inc. CI B New	3,00
JPMorgan Chase & Co.	2,87
Amazon.com Inc.	2,15
GoDaddy Inc. CI A	2,10
Goldman Sachs Group Inc. (The)	2,03
Total	37,63
Nombre total des placements :	515

Répartition des placements



Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à plus long terme, qui est à la recherche du potentiel de croissance des actions américaines, et qui est prête à assumer un niveau de risque modéré. Comme le fonds investit dans des actions, les cours boursiers, qui peuvent grimper et dégringoler du jour au lendemain, ont une incidence sur sa valeur.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 9 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

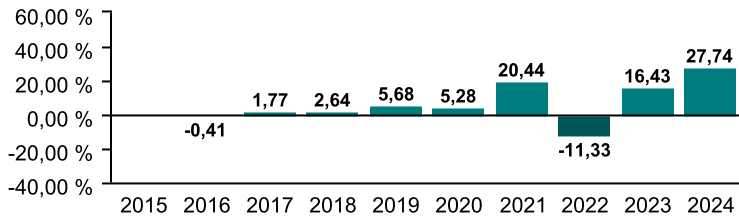
Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 \$ dans l'option série standard le 12 janvier 2015 détiendrait 2 059,09 \$ au 31 décembre 2024. Ce montant correspond à une moyenne de 7,51 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 9 dernières années. Au cours des 9 dernières années, on note 7 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles la valeur a diminué.



Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Modéré*.



La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

Actions américaines à faible volatilité

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	• Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. • Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.	
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	• Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. • Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés réduits (FADR).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 3,00 % moins de 2 ans, vous payez 2,50 % moins de 3 ans, vous payez 2,00 % 3 ans et plus, vous payez 0,00 %	• Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 2,50 %. • Vous ne pouvez demander le rachat d'unités chaque année sans payer de frais de rachat.
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	• Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. • Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. • Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.	

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller en sécurité financière pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller en sécurité financière au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et FADR	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)				Frais supplémentaires		
75 / 75	2,87	2,36	--	1,24	s.o.	s.o.	s.o.
75 / 100	3,04	2,64	1,92	1,52	0,16	s.o.	s.o.
100 / 100	3,32	3,09	--	--	0,16	0,21	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller en sécurité financière.

Actions américaines à faible volatilité

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	• Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. • Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Croissance des États-Unis

Bref aperçu : Date d'offre initiale du fonds : 05 octobre 2009
 Date de création du fonds : 01 janvier 1988
 Gestionnaire : Placements Mackenzie

Valeur totale du fonds : 982 184 668 \$
 Taux de rotation du portefeuille : 41,13 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	RFG (%) ¹	VL (\$) ¹	UC ¹	RFG (%) ¹	VL (\$) ¹	UC ¹	RFG (%) ¹	VL (\$) ¹	UC ¹
Standard : options AFA, FAD et FADR ^{1,3}	2,77	46,90	160 368	2,99	45,55	543 531	3,27	43,71	23 165
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR ^{1,3}	2,31	43,78	158 692	2,59	42,26	499 738	2,98	40,22	10 015
Partenaire : option AFA ²	1,64	17,67	2 217	1,87	17,42	3 023	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA ²	1,18	18,20	2 954	1,47	17,88	1 954	--	--	--

² Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller en sécurité financière. Le RFG ne comprend pas ces frais.

¹ AFA – avec frais d'acquisition
 RFG – ratio des frais de gestion
 VL – valeur liquidative
 UC – unités en circulation

³ FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.
 FADR – avec frais d'acquisition différés réduits – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum

- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 \$ ou prélèvements automatiques de 25 \$
- Polices FERR : placement initial de 10 000 \$
- Un avoir total minimal de 500 000 \$ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

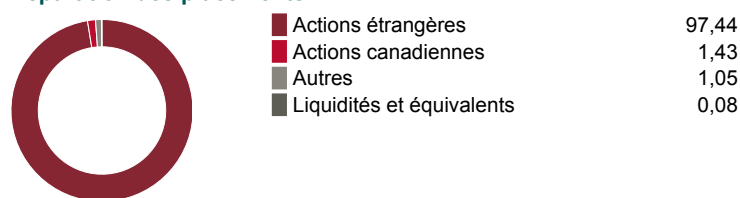
Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct investit surtout dans des actions américaines.

Dix principaux placements

	% de l'actif
Apple Inc.	5,59
Microsoft Corp.	5,47
Amazon.com Inc.	5,01
Aon PLCCI A	4,91
Roper Technologies Inc.	4,50
Verisk Analytics Inc.	3,81
Stryker Corp. Common	3,80
Copart, Inc.	3,79
Amphenol Corp. CI A	3,47
Gartner Inc.	3,37
Total	43,73
Nombre total des placements :	507

Répartition des placements



Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à plus long terme, qui est à la recherche du potentiel de croissance des actions américaines, et qui est prête à assumer un niveau de risque modéré. Comme le fonds investit dans des actions, les cours boursiers, qui peuvent grimper et dégringoler du jour au lendemain, ont une incidence sur sa valeur.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 10 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

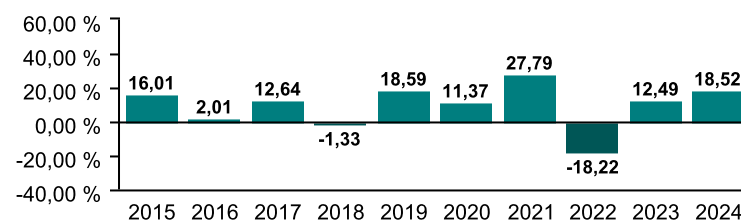
Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 \$ dans l'option série standard le 31 décembre 2014, détiendrait 2 420,33 \$ au 31 décembre 2024. Ce montant correspond à une moyenne de 9,24 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 8 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles la valeur a diminué.



Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est **Modéré**.



La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

Croissance des États-Unis

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	• Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. • Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	• Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. • Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	• Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. • Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. • Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD ou FADR à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 3,00 % moins de 2 ans, vous payez 2,50 % moins de 3 ans, vous payez 2,00 % 3 ans et plus, vous payez 0,00 %	• Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 2,50 %. • Vous ne pouvez demander le rachat d'unités chaque année sans payer de frais de rachat.	
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	• Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. • Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. • Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller en sécurité financière pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller en sécurité financière au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et FADR	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)				Frais supplémentaires		
75 / 75	2,77	2,31	1,64	1,18	s.o.	s.o.	s.o.
75 / 100	2,99	2,59	1,87	1,47	0,16	s.o.	s.o.
100 / 100	3,27	2,98	--	--	0,16	0,21	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller en sécurité financière.

Croissance des États-Unis

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	• Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. • Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Croissance toutes capitalisations américaines

Bref aperçu : **Date d'offre initiale du fonds :** 05 octobre 2009
Date de création du fonds : 27 juillet 1998
Gestionnaire : Putnam Investments Canada ULC

Valeur totale du fonds : 886 884 370 \$
Taux de rotation du portefeuille : 10,69 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	RFG (%) ¹	VL (\$) ¹	UC ¹	RFG (%) ¹	VL (\$) ¹	UC ¹	RFG (%) ¹	VL (\$) ¹	UC ¹
Standard : options AFA, FAD et FADR ^{1,3}	3,04	88,70	243 413	3,20	86,54	964 082	3,48	82,87	46 419
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR ^{1,3}	2,52	81,21	325 233	2,80	78,41	1 075 303	3,25	74,10	69 908
Partenaire : option AFA ²	1,91	28,38	21 305	2,08	28,07	32 978	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA ²	1,40	29,36	21 750	1,68	28,83	37 813	--	--	--

² Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller en sécurité financière. Le RFG ne comprend pas ces frais.

¹ AFA – avec frais d'acquisition
 RFG – ratio des frais de gestion
 VL – valeur liquidative
 UC – unités en circulation

³ FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.
 FADR – avec frais d'acquisition différés réduits – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum

- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 \$ ou prélèvements automatiques de 25 \$
- Polices FERR : placement initial de 10 000 \$
- Un avoir total minimal de 500 000 \$ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

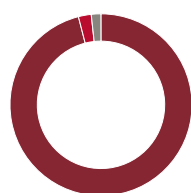
Dans quoi le fonds investit-il?

À l'heure actuelle, ce fonds distinct investit principalement dans des actions américaines, par l'intermédiaire du fonds commun de placement Croissance toutes capitalisations américaines Canada Vie.

Dix principaux placements (du fonds sous-jacent)	% de l'actif
Apple Inc.	9,71
NVIDIA Corp.	9,20
Amazon.com Inc.	8,14
Microsoft Corp.	8,12
Broadcom Inc.	5,20
Alphabet Inc. Cap Stk Cl C	4,27
Meta Platforms Inc. Cl A	4,21
Tesla Inc.	3,87
Mastercard Inc. Cl A	2,98
Netflix Inc.	2,23
Total	57,94

Nombre total des placements : 58

Répartition des placements	% de l'actif
Actions étrangères	96,18
Actions canadiennes	2,28
Liquidités et équivalents	1,71
Autres	-0,17



Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à plus long terme, qui est à la recherche du potentiel de croissance des actions américaines, et qui est prête à assumer un niveau de risque modéré. Comme le fonds investit dans des actions, les cours boursiers, qui peuvent grimper et dégringoler du jour au lendemain, ont une incidence sur sa valeur.

Notes

Putnam Investments demeure le sous-conseiller du fonds sous-jacent. Depuis septembre 2014, Putnam Investments Canada ULC assume la responsabilité de la gestion du portefeuille en tant que sous-conseiller pour le compte de Placements Mackenzie et est maintenant le gestionnaire du fonds. Les rendements obtenus avant cette date sont ceux réalisés par le gestionnaire de placements précédent.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 10 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

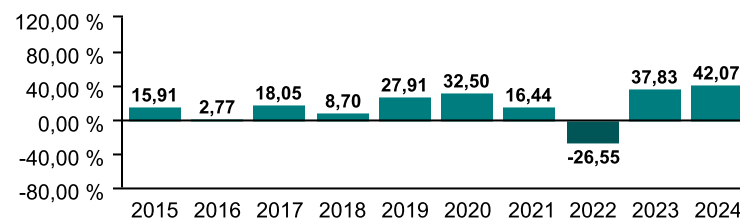
Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 \$ dans l'option série standard le 31 décembre 2014, détiendrait 4 338,46 \$ au 31 décembre 2024. Ce montant correspond à une moyenne de 15,81 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 9 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 1 année au cours de laquelle la valeur a diminué.



Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est **Modéré**.



La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique **Risques liés aux fonds** de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

Croissance toutes capitalisations américaines

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	• Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. • Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.	
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	• Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. • Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés réduits (FADR).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 3,00 % moins de 2 ans, vous payez 2,50 % moins de 3 ans, vous payez 2,00 % 3 ans et plus, vous payez 0,00 %	• Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 2,50 %. • Vous ne pouvez demander le rachat d'unités chaque année sans payer de frais de rachat.
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	• Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. • Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. • Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.	

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller en sécurité financière pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller en sécurité financière au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et FADR	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)				Frais supplémentaires		
75 / 75	3,04	2,52	1,91	1,40	s.o.	s.o.	s.o.
75 / 100	3,20	2,80	2,08	1,68	0,16	s.o.	s.o.
100 / 100	3,48	3,25	--	--	0,16	0,21	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller en sécurité financière.

Croissance toutes capitalisations américaines

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	• Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. • Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Valeur américaine

Bref aperçu :	Date d'offre initiale du fonds :	04 septembre 2018	Valeur totale du fonds :	623 738 670 \$	
	Date de création du fonds :	04 septembre 2018		Taux de rotation du portefeuille :	
	Gestionnaire :	Beutel, Goodman & Company Ltd.		9,86 %	

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
	RFG (%) ¹	VL (\$) ¹	UC ¹	RFG (%) ¹	VL (\$) ¹	UC ¹	RFG (%) ¹	VL (\$) ¹	UC ¹
Standard : options AFA, FAD et FADR ^{1,3}	2,96	17,72	94 517	3,19	17,47	285 724	3,52	17,11	918
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR ^{1,3}	2,47	18,27	92 742	2,75	17,95	413 200	3,14	17,51	15 193
Partenaire : option AFA ²	--	--	--	2,05	18,75	341	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA ²	1,34	19,43	209	1,62	19,09	14 705	--	--	--

² Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller en sécurité financière. Le RFG ne comprend pas ces frais.

- ¹ AFA – avec frais d'acquisition
RFG – ratio des frais de gestion
VL – valeur liquidative
UC – unités en circulation

³ FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.
FADR – avec frais d'acquisition différés réduits – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.
- Placement minimum**

 - Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 \$ ou prélèvements automatiques de 25 \$
 - Polices FERR : placement initial de 10 000 \$
 - Un avoir total minimal de 500 000 \$ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

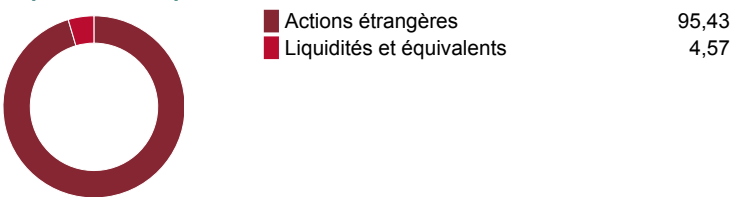
À l'heure actuelle, ce fonds distinct investit surtout dans des actions américaines, par l'intermédiaire du Fonds d'actions américaines Beutel Goodman.

Dix principaux placements (du fonds sous-jacent)	% de l'actif
Biogen Inc.	5,49
Medtronic PLC Shs	5,27
PPG Industries Inc.	5,21
Comcast Corp. Cl A	5,18
Merck & Co. Inc.	4,97
Kimberly-Clark Corp.	4,51
Gen Digital Inc.	4,48
eBay Inc.	4,29
Harley-Davidson Inc.	4,15
Amdocs Ltd. Shs	4,04
Total	47,60

Nombre total des placements :

33

Répartition des placements



Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à plus long terme, qui est à la recherche du potentiel de croissance des actions américaines, et qui est prête à assumer un niveau de risque modéré. Comme le fonds investit dans des actions, les cours boursiers, qui peuvent grimper et dégringoler du jour au lendemain, ont une incidence sur sa valeur.

Notes

En 2024, la Canada Vie a renoncé à une partie des frais équivalant à 0,03 pour cent pour la série privilégiée 1 et la série privilégiée Partenaire. Toutefois, la Canada Vie n'est aucunement tenue de continuer à renoncer à ces frais, et elle peut cesser de le faire en tout temps sans préavis.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 6 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

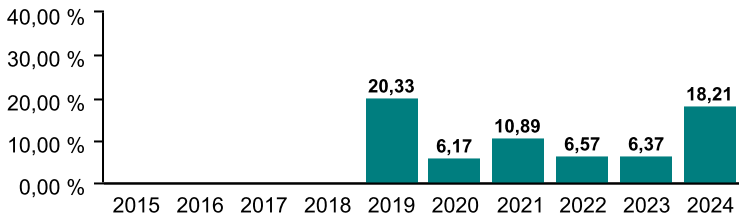
Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 \$ dans l'option série standard le 04 septembre 2018 détiendrait 1 771,90 \$ au 31 décembre 2024. Ce montant correspond à une moyenne de 9,47 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 6 dernières années. Au cours des 6 dernières années, on note 6 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 0 années au cours desquelles la valeur a diminué.



Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Modéré*.



La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

Valeur américaine

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.	
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés réduits (FADR).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 3,00 % moins de 2 ans, vous payez 2,50 % moins de 3 ans, vous payez 2,00 % 3 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 2,50 %. •Vous ne pouvez demander le rachat d'unités chaque année sans payer de frais de rachat.
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.	

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller en sécurité financière pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller en sécurité financière au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et FADR	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)				Frais supplémentaires		
75 / 75	2,96	2,47	--	1,34	s.o.	s.o.	s.o.
75 / 100	3,19	2,75	2,05	1,62	0,16	s.o.	s.o.
100 / 100	3,52	3,14	--	--	0,16	0,21	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller en sécurité financière.

Valeur américaine

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Actions de valeur des États-Unis

Bref aperçu :	Date d'offre initiale du fonds : 12 janvier 2015	Valeur totale du fonds : 926 156 699 \$
	Date de création du fonds : 12 janvier 2015	Taux de rotation du portefeuille : 107,37 %
	Gestionnaire : Placements Mackenzie	

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	RFG (%) ¹	VL (\$) ¹	UC ¹	RFG (%) ¹	VL (\$) ¹	UC ¹	RFG (%) ¹	VL (\$) ¹	UC ¹
Standard : options AFA, FAD et FADR ^{1,3}	2,78	20,16	49 859	3,01	19,75	183 724	3,29	19,21	8 139
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR ^{1,3}	2,32	21,15	51 514	2,60	20,56	210 443	3,00	19,77	6 062
Partenaire : option AFA ²	--	--	--	1,88	17,98	5 720	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA ²	--	--	--	1,47	18,45	17 483	--	--	--

² Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller en sécurité financière. Le RFG ne comprend pas ces frais.

- ¹ AFA – avec frais d'acquisition
RFG – ratio des frais de gestion
VL – valeur liquidative
UC – unités en circulation

³ FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.
FADR – avec frais d'acquisition différés réduits – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.
- Placement minimum**

 - Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 \$ ou prélèvements automatiques de 25 \$
 - Polices FERR : placement initial de 10 000 \$
 - Un avoir total minimal de 500 000 \$ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

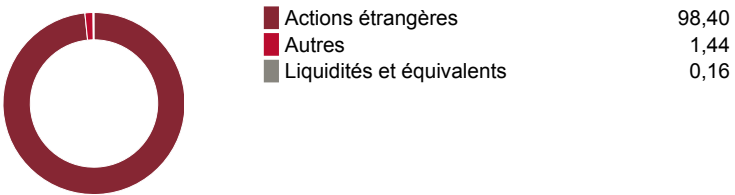
Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct investit surtout dans des actions américaines.

Dix principaux placements

	% de l'actif
Apple Inc.	7,79
Microsoft Corp.	5,79
Amazon.com Inc.	3,00
UnitedHealth Group Inc.	2,29
JPMorgan Chase & Co.	2,10
Procter & Gamble Co.	1,94
Goldman Sachs Group Inc. (The)	1,64
Bank of America Corp.	1,51
Walmart Inc.	1,42
Wells Fargo & Co. Com, 2099-12-31	1,40
Total	28,88
Nombre total des placements :	128

Répartition des placements



Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à plus long terme, qui est à la recherche du potentiel de croissance des actions américaines, et qui est prête à assumer un niveau de risque modéré. Comme le fonds investit dans des actions, les cours boursiers, qui peuvent grimper et dégringoler du jour au lendemain, ont une incidence sur sa valeur.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 9 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

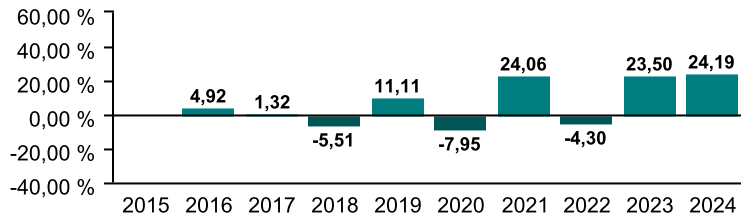
Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 \$ dans l'option série standard le 12 janvier 2015 détiendrait 2 016,26 \$ au 31 décembre 2024. Ce montant correspond à une moyenne de 7,29 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 9 dernières années. Au cours des 9 dernières années, on note 6 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 3 années au cours desquelles la valeur a diminué.



Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Modéré*.



La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

Actions de valeur des États-Unis

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	• Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. • Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	• Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. • Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	• Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. • Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. • Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD ou FADR à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés réduits (FADR).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 3,00 % moins de 2 ans, vous payez 2,50 % moins de 3 ans, vous payez 2,00 % 3 ans et plus, vous payez 0,00 %	• Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 2,50 %. • Vous ne pouvez demander le rachat d'unités chaque année sans payer de frais de rachat.	
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	• Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. • Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. • Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller en sécurité financière pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller en sécurité financière au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et FADR	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)				Frais supplémentaires		
75 / 75	2,78	2,32	--	--	s.o.	s.o.	s.o.
75 / 100	3,01	2,60	1,88	1,47	0,16	s.o.	s.o.
100 / 100	3,29	3,00	--	--	0,16	0,21	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller en sécurité financière.

Actions de valeur des États-Unis

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	• Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. • Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Dividendes américains

Bref aperçu : Date d'offre initiale du fonds : 08 juillet 2013
 Date de création du fonds : 08 juillet 2013
 Gestionnaire : Placements Mackenzie

Valeur totale du fonds : 1 011 980 878 \$
 Taux de rotation du portefeuille : 44,77 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	RFG (%) ¹	VL (\$) ¹	UC ¹	RFG (%) ¹	VL (\$) ¹	UC ¹	RFG (%) ¹	VL (\$) ¹	UC ¹
Standard : options AFA, FAD et FADR ^{1,3}	2,71	37,98	977 581	2,93	37,11	3 984 165	3,21	35,94	69 674
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR ^{1,3}	2,25	40,17	697 929	2,53	38,86	3 682 293	2,92	37,15	71 752
Partenaire : option AFA ²	1,58	21,08	18 744	1,81	20,78	53 037	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA ²	1,12	21,72	42 725	1,40	21,33	118 834	--	--	--

² Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller en sécurité financière. Le RFG ne comprend pas ces frais.

¹ AFA – avec frais d'acquisition
 RFG – ratio des frais de gestion
 VL – valeur liquidative
 UC – unités en circulation

³ FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.
 FADR – avec frais d'acquisition différés réduits – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum

- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 \$ ou prélèvements automatiques de 25 \$
- Polices FERR : placement initial de 10 000 \$
- Un avoir total minimal de 500 000 \$ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

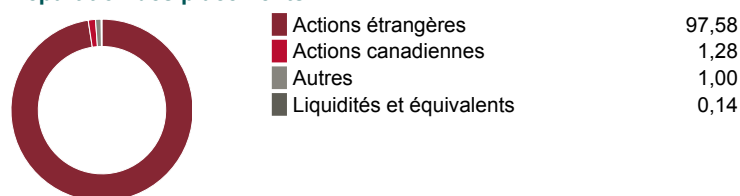
Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct souscrit principalement des actions américaines rapportant des dividendes.

Dix principaux placements

	% de l'actif
Apple Inc.	5,24
Microsoft Corp.	5,09
Alphabet Inc. Cl A	4,51
Amazon.com Inc.	4,11
Broadcom Inc.	3,47
NVIDIA Corp.	2,63
AbbVie Inc.	2,41
JPMorgan Chase & Co.	2,31
Sempra	2,29
BlackRock Inc.	2,25
Total	34,30
Nombre total des placements :	59

Répartition des placements



Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à plus long terme, qui est à la recherche du potentiel de croissance d'actions américaines rapportant des dividendes et qui est prête à assumer un niveau de risque modéré. Comme le fonds investit dans des actions, les cours boursiers, qui peuvent grimper et dégringoler du jour au lendemain, ont une incidence sur sa valeur.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 10 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

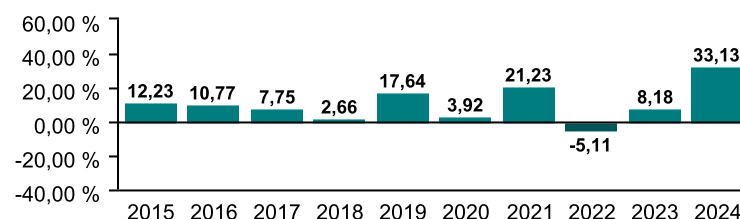
Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 \$ dans l'option série standard le 31 décembre 2014 détiendrait 2 785,13 \$ au 31 décembre 2024. Ce montant correspond à une moyenne de 10,79 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 9 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 1 année au cours de laquelle la valeur a diminué.



Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est **Modéré**.



La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

Dividendes américains

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	• Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. • Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	• Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. • Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	• Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. • Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. • Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD ou FADR à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés réduits (FADR).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 3,00 % moins de 2 ans, vous payez 2,50 % moins de 3 ans, vous payez 2,00 % 3 ans et plus, vous payez 0,00 %	• Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 2,50 %. • Vous ne pouvez demander le rachat d'unités chaque année sans payer de frais de rachat.	
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	• Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. • Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. • Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller en sécurité financière pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller en sécurité financière au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et FADR	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)				Frais supplémentaires		
75 / 75	2,71	2,25	1,58	1,12	s.o.	s.o.	s.o.
75 / 100	2,93	2,53	1,81	1,40	0,16	s.o.	s.o.
100 / 100	3,21	2,92	--	--	0,16	0,21	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller en sécurité financière.

Dividendes américains

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	• Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. • Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Croissance moyennes capitalisations américaines

Bref aperçu : **Date d'offre initiale du fonds :** 05 octobre 2009
Date de création du fonds : 05 novembre 2001
Gestionnaire : Placements Mackenzie

Valeur totale du fonds : 42 129 211 \$
Taux de rotation du portefeuille : 33,62 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	RFG (%) ¹	VL (\$) ¹	UC ¹	RFG (%) ¹	VL (\$) ¹	UC ¹	RFG (%) ¹	VL (\$) ¹	UC ¹
Standard : options AFA, FAD et FADR ^{1,3}	2,88	40,06	81 904	3,22	38,50	226 923	3,66	36,12	5 897
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR ^{1,3}	2,37	37,66	81 331	2,65	36,35	291 509	3,10	34,34	6 252
Partenaire : option AFA ²	1,75	16,42	1 071	2,09	16,07	2 741	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA ²	1,24	16,96	2 161	1,52	16,68	20 881	--	--	--

² Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller en sécurité financière. Le RFG ne comprend pas ces frais.

¹ AFA – avec frais d'acquisition
 RFG – ratio des frais de gestion
 VL – valeur liquidative
 UC – unités en circulation

³ FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.
 FADR – avec frais d'acquisition différés réduits – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum

- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 \$ ou prélèvements automatiques de 25 \$
- Polices FERR : placement initial de 10 000 \$
- Un avoir total minimal de 500 000 \$ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

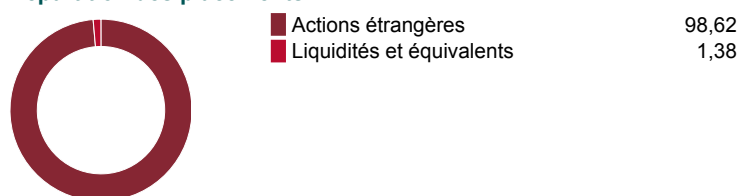
Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct investit surtout dans des actions émises par des entreprises américaines à moyenne capitalisation.

Dix principaux placements

	% de l'actif
DexCom, Inc.	5,61
Akamai Technologies Inc.	5,19
SS&C Technologies Holdings Inc.	5,12
Vontier Corp.	4,95
Bio-Techne Corporation	4,84
CoStar Group Inc.	4,79
Charles River Laboratories International Inc.	4,70
Cirrus Logic Inc.	4,53
HealthEquity Inc.	4,27
Hologic Inc.	4,19
Total	48,19
Nombre total des placements :	32

Répartition des placements



Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à plus long terme, qui est à la recherche du potentiel de croissance des actions américaines, et qui est prête à assumer un niveau de risque de modéré à élevé. Comme le fonds investit dans des actions, les cours boursiers, qui peuvent grimper et dégringoler du jour au lendemain, ont une incidence sur sa valeur.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 10 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

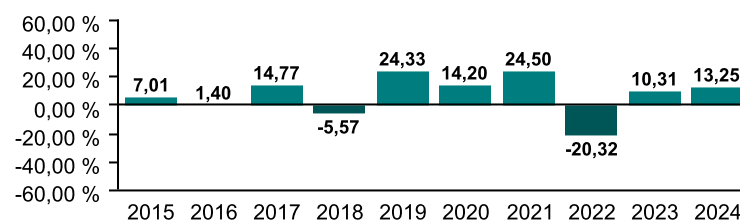
Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 \$ dans l'option série standard le 31 décembre 2014, détiendrait 2 069,25 \$ au 31 décembre 2024. Ce montant correspond à une moyenne de 7,54 % par année.

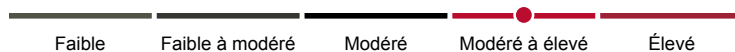
Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 8 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles la valeur a diminué.



Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Modéré à élevé*.



La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

Croissance moyennes capitalisations américaines

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.	
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés réduits (FADR).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 3,00 % moins de 2 ans, vous payez 2,50 % moins de 3 ans, vous payez 2,00 % 3 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 2,50 %. •Vous ne pouvez demander le rachat d'unités chaque année sans payer de frais de rachat.
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.	

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller en sécurité financière pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller en sécurité financière au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et FADR	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)				Frais supplémentaires		
75 / 75	2,88	2,37	1,75	1,24	s.o.	s.o.	s.o.
75 / 100	3,22	2,65	2,09	1,52	0,21	s.o.	s.o.
100 / 100	3,66	3,10	--	--	0,21	0,27	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller en sécurité financière.

Croissance moyennes capitalisations américaines

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	• Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. • Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Actions internationales

Bref aperçu : **Date d'offre initiale du fonds :** 05 octobre 2009
Date de création du fonds : 01 juillet 1995
Gestionnaire : JPMorgan Asset Management (Canada) Inc.

Valeur totale du fonds : 161 139 737 \$
Taux de rotation du portefeuille : 49,67 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	RFG (%) ¹	VL (\$) ¹	UC ¹	RFG (%) ¹	VL (\$) ¹	UC ¹	RFG (%) ¹	VL (\$) ¹	UC ¹
Standard : options AFA, FAD et FADR ^{1,3}	2,93	21,09	180 192	3,16	20,40	562 265	3,59	19,17	17 921
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR ^{1,3}	2,53	23,46	94 965	2,87	22,49	477 833	3,32	21,25	18 401
Partenaire : option AFA ²	1,81	13,37	1 733	2,03	13,18	10 274	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA ²	1,41	13,73	9 454	1,74	13,43	16 523	--	--	--

² Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller en sécurité financière. Le RFG ne comprend pas ces frais.

¹ AFA – avec frais d'acquisition
 RFG – ratio des frais de gestion
 VL – valeur liquidative
 UC – unités en circulation

³ FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.
 FADR – avec frais d'acquisition différés réduits – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum

- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 \$ ou prélèvements automatiques de 25 \$
- Polices FERR : placement initial de 10 000 \$
- Un avoir total minimal de 500 000 \$ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct investit surtout dans des actions écoulées ailleurs qu'au Canada et aux États-Unis.

Dix principaux placements

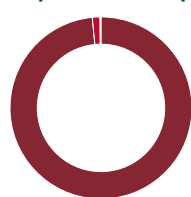
	% de l'actif
Sony Group Corp. Shs	3,05
ASML Holding N.V. Asml Holding N V	2,68
Deutsche Telekom AG Deutsche Telekom Agnamens Aktien O N	2,64
3i Group PLC Ord Gbp0.738636	2,47
AstraZeneca PLC Shs	2,31
Shell PLC Ord Sh	2,31
DBS Group Holdings Ltd Dbs Group Holdings Ltd	2,29
Novo Nordisk A/S Almindelig Aktie B	2,22
SAP SE SAP Seinhaver Aktien O N	2,19
RELX PLC Shs	2,15
Total	24,32

Nombre total des placements :

73

Répartition des placements

	% de l'actif
Actions étrangères	98,48
Liquidités et équivalents	1,35
Autres	0,17



Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 10 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

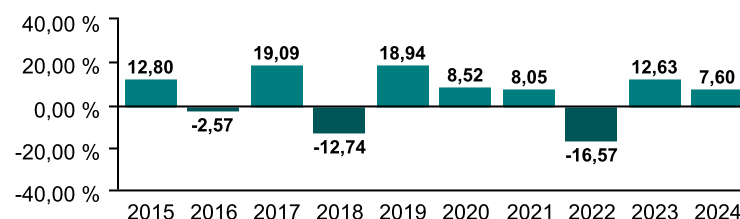
Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 \$ dans l'option série standard le 31 décembre 2014, détiendrait 1 610,35 \$ au 31 décembre 2024. Ce montant correspond à une moyenne de 4,88 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 7 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 3 années au cours desquelles la valeur a diminué.



Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à plus long terme, qui est à la recherche du potentiel de croissance des actions étrangères, et qui est prête à assumer un niveau de risque modéré. Comme le fonds investit dans des actions, les cours boursiers, qui peuvent grimper et dégringoler du jour au lendemain, ont une incidence sur sa valeur.

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est **Modéré**.



La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique **Risques liés aux fonds** de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

Actions internationales

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	• Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. • Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	• Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. • Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	• Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. • Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. • Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD ou FADR à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés réduits (FADR).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 3,00 % moins de 2 ans, vous payez 2,50 % moins de 3 ans, vous payez 2,00 % 3 ans et plus, vous payez 0,00 %	• Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 2,50 %. • Vous ne pouvez demander le rachat d'unités chaque année sans payer de frais de rachat.	
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	• Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. • Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. • Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller en sécurité financière pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller en sécurité financière au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et FADR	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)				Frais supplémentaires		
75 / 75	2,93	2,53	1,81	1,41	s.o.	s.o.	s.o.
75 / 100	3,16	2,87	2,03	1,74	0,21	s.o.	s.o.
100 / 100	3,59	3,32	--	--	0,21	0,27	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller en sécurité financière.

Actions internationales

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Titres internationaux

Bref aperçu : **Date d'offre initiale du fonds :** 05 octobre 2009
Date de création du fonds : 05 novembre 2001
Gestionnaire : Placements Mackenzie

Valeur totale du fonds : 31 398 036 \$
Taux de rotation du portefeuille : 2,82 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	RFG (%) ¹	VL (\$) ¹	UC ¹	RFG (%) ¹	VL (\$) ¹	UC ¹	RFG (%) ¹	VL (\$) ¹	UC ¹
Standard : options AFA, FAD et FADR ^{1,3}	2,98	18,97	102 694	3,21	18,35	287 979	3,65	17,21	10 741
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR ^{1,3}	2,58	21,17	77 365	2,92	20,29	199 101	3,37	19,18	3 256
Partenaire : option AFA ²	1,85	13,70	996	2,08	13,50	9 667	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA ²	--	--	--	1,79	13,75	6 891	--	--	--

² Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller en sécurité financière. Le RFG ne comprend pas ces frais.

¹ AFA – avec frais d'acquisition
RFG – ratio des frais de gestion
VL – valeur liquidative
UC – unités en circulation

³ FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.
FADR – avec frais d'acquisition différés réduits – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum

- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 \$ ou prélèvements automatiques de 25 \$
- Polices FERR : placement initial de 10 000 \$
- Un avoir total minimal de 500 000 \$ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

À l'heure actuelle, ce fonds distinct investit surtout dans des actions émises par des entreprises situées à l'extérieur de l'Amérique du Nord, par l'intermédiaire du Fonds international Mackenzie Ivy.

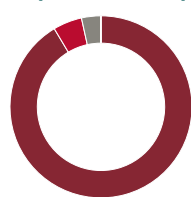
Dix principaux placements (du fonds sous-jacent)

	% de l'actif
Halma PLC	4,10
Compass Group PLC Ord Gbp0.1105	4,10
Admiral Group plc Ord Gbp0.001	4,09
Deutsche Boerse AG Deutsche Borse Agnamens Aktien O N	3,85
Brookfield Corporation VtgCl A	3,70
Reckitt Benckiser Group PLC Ord Gbp0.10	3,53
Brambles Ltd. Ordinary Fully Paid	3,44
Roche Holding AG GenussSch	3,33
Assa Abloy AB Share Ak B	3,24
Terumo Corp. Com Stk	2,94
Total	36,31

Nombre total des placements : 45

Répartition des placements

	% de l'actif
Actions étrangères	91,44
Actions canadiennes	5,12
Liquidités et équivalents	3,44
Autres	0,01



Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à plus long terme, qui est à la recherche du potentiel de croissance des actions étrangères, et qui est prête à assumer un niveau de risque modéré. Comme le fonds investit dans des actions, les cours boursiers, qui peuvent grimper et dégringoler du jour au lendemain, ont une incidence sur sa valeur.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 10 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

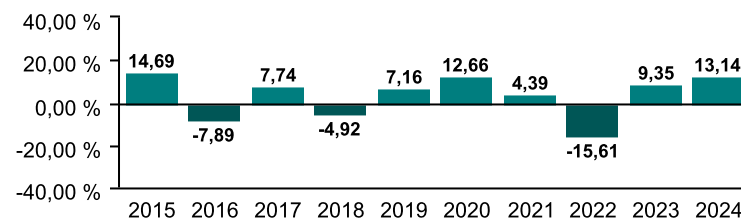
Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 \$ dans l'option série standard le 31 décembre 2014, détiendrait 1 423,96 \$ au 31 décembre 2024. Ce montant correspond à une moyenne de 3,60 % par année.

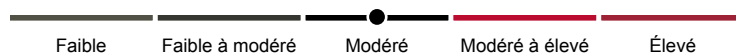
Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 7 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 3 années au cours desquelles la valeur a diminué.



Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est **Modéré**.



La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique **Risques liés aux fonds** de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

Titres internationaux

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	• Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. • Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	• Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. • Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	• Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. • Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. • Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD ou FADR à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés réduits (FADR).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 3,00 % moins de 2 ans, vous payez 2,50 % moins de 3 ans, vous payez 2,00 % 3 ans et plus, vous payez 0,00 %	• Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 2,50 %. • Vous ne pouvez demander le rachat d'unités chaque année sans payer de frais de rachat.	
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	• Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. • Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. • Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller en sécurité financière pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller en sécurité financière au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et FADR	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)				Frais supplémentaires		
75 / 75	2,98	2,58	1,85	--	s.o.	s.o.	s.o.
75 / 100	3,21	2,92	2,08	1,79	0,21	s.o.	s.o.
100 / 100	3,65	3,37	--	--	0,21	0,27	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller en sécurité financière.

Titres internationaux

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	• Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. • Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Mondiales d'infrastructures

Bref aperçu : **Date d'offre initiale du fonds :** 05 octobre 2009
Date de création du fonds : 05 octobre 2009
Gestionnaire : Placements Mackenzie

Valeur totale du fonds : 239 764 866 \$
Taux de rotation du portefeuille : 85,87 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	RFG (%) ¹	VL (\$) ¹	UC ¹	RFG (%) ¹	VL (\$) ¹	UC ¹	RFG (%) ¹	VL (\$) ¹	UC ¹
Standard : options AFA, FAD et FADR ^{1,3}	3,00	22,08	179 937	3,34	21,19	687 654	3,68	20,13	26 199
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR ^{1,3}	2,54	23,74	124 309	2,88	22,75	540 834	3,33	21,50	22 251
Partenaire : option AFA ²	1,87	14,12	4 503	2,21	13,82	7 918	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA ²	1,41	14,55	5 502	1,75	14,23	14 357	--	--	--

² Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller en sécurité financière. Le RFG ne comprend pas ces frais.

¹ AFA – avec frais d'acquisition
 RFG – ratio des frais de gestion
 VL – valeur liquidative
 UC – unités en circulation

³ FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.
 FADR – avec frais d'acquisition différés réduits – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum

- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 \$ ou prélèvements automatiques de 25 \$
- Polices FERR : placement initial de 10 000 \$
- Un avoir total minimal de 500 000 \$ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

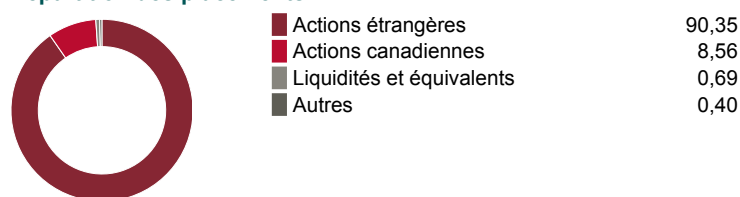
Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct souscrit principalement les titres d'entreprises réparties à l'échelle mondiale, dont les activités sont liées aux infrastructures ou qui tirent profit indirectement de celles-ci.

Dix principaux placements

	% de l'actif
Aena S.M.E., S.A. Aena S M E S A Ant Aena S A Acciones	5,07
NextEra Energy Inc.	3,94
Enbridge Inc.	3,55
Duke Energy Corp. Com New	3,37
Iberdrola S.A. Iberdrola S A Acciones Por Desdoblamiento	3,06
Transurban Group Fully Paid Ordinary Units Stapled Securities	2,95
Deutsche Telekom AG Deutsche Telekom Agnamens Aktien O N	2,52
ATCO Ltd. CI I Non Vtg	2,42
Enel SpA Enel Spa Azioni Ordinarie Ordinary Shares	2,37
Williams Cos. Inc. (The)	2,21
Total	31,45
Nombre total des placements :	144

Répartition des placements



Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à plus long terme, qui est à la recherche du potentiel de croissance des titres d'entreprises mondiales dont les activités sont liées aux infrastructures, et qui est prête à assumer un niveau de risque modéré. Comme le fonds investit dans des actions, les cours boursiers, qui peuvent grimper et dégringoler du jour au lendemain, ont une incidence sur sa valeur.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 10 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

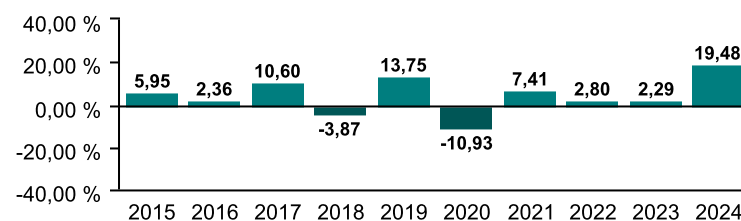
Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 \$ dans l'option série standard le 31 décembre 2014 détiendrait 1 576,53 \$ au 31 décembre 2024. Ce montant correspond à une moyenne de 4,66 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 8 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles la valeur a diminué.



Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est **Modéré**.



La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique **Risques liés aux fonds** de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

Mondiales d'infrastructures

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	• Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. • Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.	
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	• Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. • Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés réduits (FADR).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 3,00 % moins de 2 ans, vous payez 2,50 % moins de 3 ans, vous payez 2,00 % 3 ans et plus, vous payez 0,00 %	• Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 2,50 %. • Vous ne pouvez demander le rachat d'unités chaque année sans payer de frais de rachat.
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	• Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. • Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. • Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.	

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller en sécurité financière pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller en sécurité financière au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et FADR	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)				Frais supplémentaires		
75 / 75	3,00	2,54	1,87	1,41	s.o.	s.o.	s.o.
75 / 100	3,34	2,88	2,21	1,75	0,21	s.o.	s.o.
100 / 100	3,68	3,33	--	--	0,21	0,27	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller en sécurité financière.

Mondiales d'infrastructures

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Actions européennes

Bref aperçu : **Date d'offre initiale du fonds :** 05 octobre 2009
Date de création du fonds : 27 juillet 1998
Gestionnaire : Setanta Asset Management Limited

Valeur totale du fonds : 28 843 095 \$
Taux de rotation du portefeuille : 11,73 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	RFG (%) ¹	VL (\$) ¹	UC ¹	RFG (%) ¹	VL (\$) ¹	UC ¹	RFG (%) ¹	VL (\$) ¹	UC ¹
Standard : options AFA, FAD et FADR ^{1,3}	2,94	19,83	83 940	3,17	19,14	271 278	3,45	18,15	7 532
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR ^{1,3}	2,48	23,82	40 755	2,82	22,83	181 250	3,27	21,57	6 126
Partenaire : option AFA ²	1,82	11,56	344	2,04	11,39	7 733	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA ²	1,35	11,92	3 413	1,69	11,66	3 232	--	--	--

² Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller en sécurité financière. Le RFG ne comprend pas ces frais.

¹ AFA – avec frais d'acquisition
 RFG – ratio des frais de gestion
 VL – valeur liquidative
 UC – unités en circulation

³ FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.
 FADR – avec frais d'acquisition différés réduits – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum

- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 \$ ou prélèvements automatiques de 25 \$
- Polices FERR : placement initial de 10 000 \$
- Un avoir total minimal de 500 000 \$ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

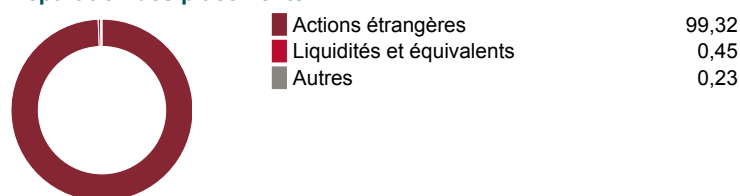
Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct investit surtout les titres d'entreprises localisées ou actives en Europe.

Dix principaux placements

	% de l'actif
DCC plc Ordinary Shares	5,98
Booking Holdings Inc.	5,92
CRH PLC Shs	5,85
Sanofi Ord	4,84
EssilorLuxottica Shs	4,57
Novartis AG Namen Akt	4,55
Adidas AG Adidas Agnamens Aktien O N	4,06
Deutsche Boerse AG Deutsche Borse Agnamens Aktien O N	3,89
Ericsson (Telefonaktiebolaget L.M.)-B -	3,81
Alcon Inc. Act Nom	3,81
Total	47,28
Nombre total des placements :	31

Répartition des placements



Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à plus long terme, qui est à la recherche du potentiel de croissance des actions d'entreprises européennes, et qui est prête à assumer un niveau de risque modéré. Comme le fonds investit dans des actions, les cours boursiers, qui peuvent grimper et dégringoler du jour au lendemain, ont une incidence sur sa valeur.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 10 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

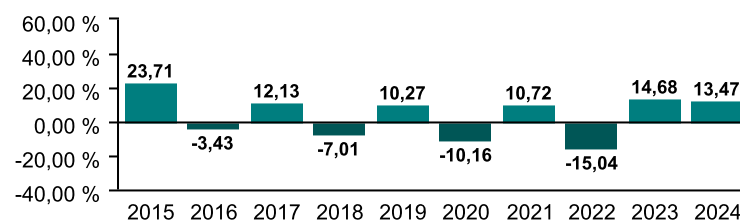
Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 \$ dans l'option série standard le 31 décembre 2014, détiendrait 1 510,59 \$ au 31 décembre 2024. Ce montant correspond à une moyenne de 4,21 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 6 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 4 années au cours desquelles la valeur a diminué.



Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est **Modéré**.



La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique **Risques liés aux fonds** de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

Actions européennes

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	• Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. • Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	• Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. • Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	• Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. • Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. • Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD ou FADR à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés réduits (FADR).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 3,00 % moins de 2 ans, vous payez 2,50 % moins de 3 ans, vous payez 2,00 % 3 ans et plus, vous payez 0,00 %	• Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 2,50 %. • Vous ne pouvez demander le rachat d'unités chaque année sans payer de frais de rachat.	
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	• Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. • Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. • Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller en sécurité financière pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller en sécurité financière au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et FADR	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)				Frais supplémentaires		
75 / 75	2,94	2,48	1,82	1,35	s.o.	s.o.	s.o.
75 / 100	3,17	2,82	2,04	1,69	0,21	s.o.	s.o.
100 / 100	3,45	3,27	--	--	0,21	0,27	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller en sécurité financière.

Actions européennes

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	• Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. • Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Actions Extrême-Orient

Bref aperçu :	Date d'offre initiale du fonds :	05 octobre 2009	Valeur totale du fonds :	45 888 947 \$	
	Date de création du fonds :	27 juillet 1998		Taux de rotation du portefeuille :	
	Gestionnaire :	Canada Life Asset Management		20,32 %	

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	RFG (%) ¹	VL (\$) ¹	UC ¹	RFG (%) ¹	VL (\$) ¹	UC ¹	RFG (%) ¹	VL (\$) ¹	UC ¹
Standard : options AFA, FAD et FADR ^{1,3}	3,09	18,37	138 609	3,32	17,88	316 218	3,65	16,80	25 072
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR ^{1,3}	2,58	19,29	117 384	3,03	18,24	246 958	3,48	17,14	7 872
Partenaire : option AFA ²	1,97	11,40	5 737	2,20	11,23	13 274	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA ²	1,46	11,78	5 333	1,91	11,44	5 891	--	--	--

² Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller en sécurité financière. Le RFG ne comprend pas ces frais.

- ¹ AFA – avec frais d'acquisition
RFG – ratio des frais de gestion
VL – valeur liquidative
UC – unités en circulation

³ FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.
FADR – avec frais d'acquisition différés réduits – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.
- Placement minimum**

 - Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 \$ ou prélèvements automatiques de 25 \$
 - Polices FERR : placement initial de 10 000 \$
 - Un avoir total minimal de 500 000 \$ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

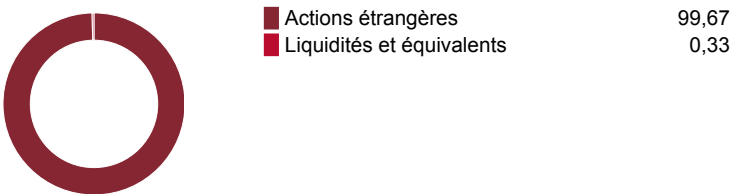
Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct investit surtout les titres d'entreprises localisées ou actives en Asie ou dans le littoral du Pacifique.

Dix principaux placements

	% de l'actif
Taiwan Semiconductor Manufacturing Co. Ltd. Twse Listed Stocks	10,20
Xtrackers MSCI India Swap UCITS ETF	9,45
Tencent Holdings Ltd.Par New Hkd 0.00002	4,52
Alibaba Group Holding Ltd.New	3,33
Samsung Electronics Co. Ltd. Samsungelectronics	3,25
iShares Core CSI 300 ETF	2,83
Commonwealth Bank of Australia Ordinary Fully Paid	2,21
BHP Group Ltd. Ordinary Fully Paid	1,97
MediaTek Inc. Twse Listed Stocks	1,89
AIA Group Ltd. Shs	1,88
Total	41,53
Nombre total des placements :	245

Répartition des placements



Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à plus long terme, qui est à la recherche du potentiel de croissance des titres d'entreprises asiatiques et du littoral du Pacifique, et qui est prête à assumer un niveau de risque modéré à élevé. Comme le fonds investit dans des actions, les cours boursiers, qui peuvent grimper et dégringoler du jour au lendemain, ont une incidence sur sa valeur.

Notes

En octobre 2015, Canada Life Asset Management Limited a pris en charge la gestion du portefeuille, qui relevait auparavant de Placements AGF Inc. Les rendements obtenus avant cette date sont ceux réalisés par le gestionnaire de placements précédent. Aucun autre changement n'a été apporté au fonds distinct.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 10 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

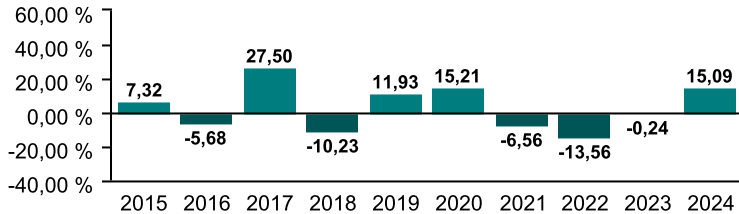
Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 \$ dans l'option série standard le 31 décembre 2014, détiendrait 1 385,55 \$ au 31 décembre 2024. Ce montant correspond à une moyenne de 3,31 % par année.

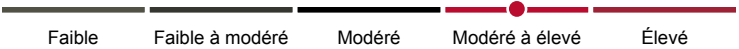
Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 5 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 5 années au cours desquelles la valeur a diminué.



Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Modéré à élevé*.



La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

Actions Extrême-Orient

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	• Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. • Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	• Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. • Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	• Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. • Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. • Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD ou FADR à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés réduits (FADR).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 3,00 % moins de 2 ans, vous payez 2,50 % moins de 3 ans, vous payez 2,00 % 3 ans et plus, vous payez 0,00 %	• Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 2,50 %. • Vous ne pouvez demander le rachat d'unités chaque année sans payer de frais de rachat.	
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	• Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. • Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. • Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller en sécurité financière pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller en sécurité financière au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et FADR	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)				Frais supplémentaires		
75 / 75	3,09	2,58	1,97	1,46	s.o.	s.o.	s.o.
75 / 100	3,32	3,03	2,20	1,91	0,21	s.o.	s.o.
100 / 100	3,65	3,48	--	--	0,21	0,27	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller en sécurité financière.

Actions Extrême-Orient

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	• Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. • Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Marchés émergents

Bref aperçu : **Date d'offre initiale du fonds :** 04 septembre 2018
Date de création du fonds : 04 septembre 2018
Gestionnaire : Putnam Investments Canada ULC

Valeur totale du fonds : 1 137 712 173 \$
Taux de rotation du portefeuille : 76,19 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	RFG (%) ¹	VL (\$) ¹	UC ¹	RFG (%) ¹	VL (\$) ¹	UC ¹	RFG (%) ¹	VL (\$) ¹	UC ¹
Standard : options AFA, FAD et FADR ^{1,3}	3,31	12,82	82 004	3,54	12,64	186 671	3,87	12,38	9 165
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR ^{1,3}	2,58	13,43	150 981	3,03	13,06	216 154	3,47	12,69	24 112
Partenaire : option AFA ²	2,18	13,76	437	2,42	13,58	3 134	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA ²	1,46	14,41	1 850	1,90	14,01	1 228	--	--	--

² Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller en sécurité financière. Le RFG ne comprend pas ces frais.

¹ AFA – avec frais d'acquisition
 RFG – ratio des frais de gestion
 VL – valeur liquidative
 UC – unités en circulation

³ FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.
 FADR – avec frais d'acquisition différés réduits – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum

- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 \$ ou prélèvements automatiques de 25 \$
- Polices FERR : placement initial de 10 000 \$
- Un avoir total minimal de 500 000 \$ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct investit principalement dans des actions d'entreprises qui exercent leurs activités dans les marchés émergents partout dans le monde.

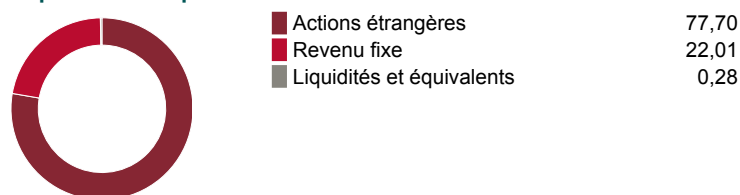
Dix principaux placements

	% de l'actif
Tencent Holdings Ltd. Par New Hkd 0.00002	8,41
Federal Home Loan Banks, 2025-01-02	8,27
ICICI Bank Ltd. Reçu de dépositaire américain sponsorisé	6,01
Bons du Trésor des États-Unis, 2025-01-07	4,67
Xiaomi Corp. Usd CI B Shs	3,19
Bank of China Ltd.-H -	2,87
Bons du Trésor des États-Unis, 2025-01-09	2,52
Bons du Trésor des États-Unis, 2025-01-16	2,52
BYD Company Limited-H -	2,15
Samsung Electronics Co. Ltd. Samsungelectronics	2,07
Total	42,67

Nombre total des placements :

2974

Répartition des placements



Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à plus long terme, qui est à la recherche du potentiel de croissance des actions d'entreprises présentes dans les marchés émergents, et qui est prête à assumer un niveau de risque modéré à élevé. Comme le fonds investit dans des actions, les cours boursiers, qui peuvent grimper et dégringoler du jour au lendemain, ont une incidence sur sa valeur.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 6 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

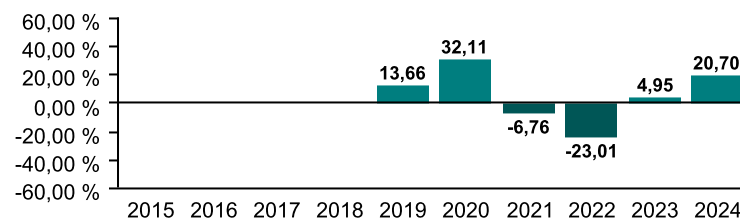
Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 \$ dans l'option série standard le 04 septembre 2018 détiendrait 1 282,18 \$ au 31 décembre 2024. Ce montant correspond à une moyenne de 4,01 % par année.

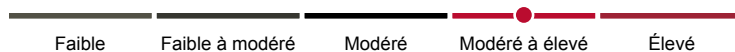
Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 6 dernières années. Au cours des 6 dernières années, on note 4 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles la valeur a diminué.



Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Modéré à élevé*.



La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

Marchés émergents

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.	
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés réduits (FADR).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 3,00 % moins de 2 ans, vous payez 2,50 % moins de 3 ans, vous payez 2,00 % 3 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 2,50 %. •Vous ne pouvez demander le rachat d'unités chaque année sans payer de frais de rachat.
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.	

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller en sécurité financière pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller en sécurité financière au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et FADR	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)				Frais supplémentaires		
75 / 75	3,31	2,58	2,18	1,46	s.o.	s.o.	s.o.
75 / 100	3,54	3,03	2,42	1,90	0,21	s.o.	s.o.
100 / 100	3,87	3,47	--	--	0,21	0,27	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller en sécurité financière.

Marchés émergents

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	• Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. • Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Ressources mondiales

Bref aperçu :	Date d'offre initiale du fonds :	05 octobre 2009	Valeur totale du fonds :	268 735 828 \$
	Date de création du fonds :	27 juillet 1998	Taux de rotation du portefeuille :	2,16 %
	Gestionnaire :	Placements Mackenzie		

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	RFG (%) ¹	VL (\$) ¹	UC ¹	RFG (%) ¹	VL (\$) ¹	UC ¹	RFG (%) ¹	VL (\$) ¹	UC ¹
Standard : options AFA, FAD et FADR ^{1,3}	3,17	16,71	441 204	3,39	16,17	1 436 713	3,78	15,09	90 866
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR ^{1,3}	2,70	15,92	355 317	2,86	15,42	1 025 096	3,26	14,51	43 683
Partenaire : option AFA ²	2,05	16,28	4 136	2,27	16,04	23 407	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA ²	1,58	16,79	5 309	1,75	16,53	14 214	--	--	--

² Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller en sécurité financière. Le RFG ne comprend pas ces frais.

- ¹ AFA – avec frais d'acquisition
RFG – ratio des frais de gestion
VL – valeur liquidative
UC – unités en circulation

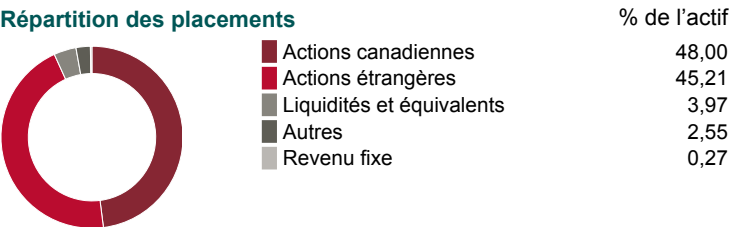
³ FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.
FADR – avec frais d'acquisition différés réduits – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.
- Placement minimum**

 - Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 \$ ou prélèvements automatiques de 25 \$
 - Polices FERR : placement initial de 10 000 \$
 - Un avoir total minimal de 500 000 \$ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

À l'heure actuelle, ce fonds distinct investit dans des sociétés mondiales qui sont actives dans les secteurs de l'énergie et des ressources naturelles, par l'intermédiaire du fonds commun de placements Ressources mondiales Canada Vie.

Dix principaux placements (du fonds sous-jacent)	% de l'actif
Tourmaline Oil Corp.	4,18
Shell PLC Reçu de dépositaire américain sponsorisé Repstg Ord Sh	3,88
TotalEnergies SE Reçu de dépositaire américain sponsorisé Advantage Energy Ltd.	3,49
BP PLC Reçu de dépositaire américain sponsorisé	2,95
Endeavour Mining PLC Shs	2,77
Whitecap Resources Inc. Com New	2,75
Williams Cos. Inc. (The)	2,33
Interfor Corporation	2,17
Glencore PLC Ord Usd0.01	2,01
Total	1,98
	28,52
Nombre total des placements :	163



Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à plus long terme, qui est à la recherche du potentiel de croissance des titres d'entreprises actives dans les industries de ressources naturelles, et qui est prête à assumer un niveau de risque plus élevé en raison du recours à des titres d'un seul secteur économique.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 10 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

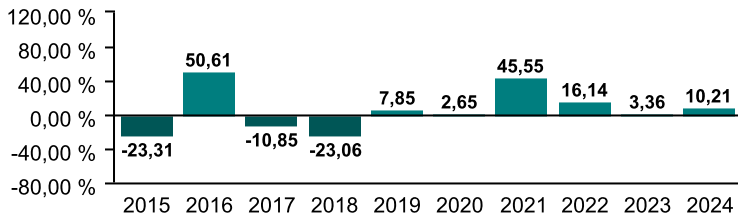
Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 \$ dans l'option série standard le 31 décembre 2014, détiendrait 1 688,95 \$ au 31 décembre 2024. Ce montant correspond à une moyenne de 5,38 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 7 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 3 années au cours desquelles la valeur a diminué.



Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est Élevé.



La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

Ressources mondiales

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	• Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. • Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.	
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	• Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. • Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés réduits (FADR).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 3,00 % moins de 2 ans, vous payez 2,50 % moins de 3 ans, vous payez 2,00 % 3 ans et plus, vous payez 0,00 %	• Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 2,50 %. • Vous ne pouvez demander le rachat d'unités chaque année sans payer de frais de rachat.
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	• Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. • Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. • Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.	

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller en sécurité financière pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller en sécurité financière au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et FADR	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)				Frais supplémentaires		
75 / 75	3,17	2,70	2,05	1,58	s.o.	s.o.	s.o.
75 / 100	3,39	2,86	2,27	1,75	0,21	s.o.	s.o.
100 / 100	3,78	3,26	--	--	0,21	0,27	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller en sécurité financière.

Ressources mondiales

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.



Consultez canadavie.com

Numéro de téléphone sans frais : 1 888 252-1847

Canada Vie et le symbole social sont des marques de commerce de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie.

F70-0626 - 5/25